

**ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES
D'OUTRE-MER**

Sous la Haute Protection du Roi

**BULLETIN
DES SÉANCES**

Publication bimestrielle

**KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR OVERZEESE
WETENSCHAPPEN**

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

**MEDEDELINGEN
DER ZITTINGEN**

Twemaandelijks publicatie

1967 - 4

350 F

AVIS AUX AUTEURS

L'ARSOM publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits » (voir *Bull.* 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

BERICHT AAN DE AUTEURS

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de „Richtlijnen voor de indiening van handschriften” (zie *Meded.* 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

Abonnement 1967 (6 num.): 1 250 F

80 A, rue de Livourne, BRUXELLES 5 (Belgique)

80 A, Livornostraat, BRUSSEL 5 (België)

**CLASSE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES**

**KLASSE VOOR MORELE
EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN**

Séance du 22 mai 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. J. *Stengers*, directeur.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, V. Devaux, J. Ghilain, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres; MM. E. Bourgeois, R.-J. Cornet, le comte P. de Briey, A. Durieux, W.-J. Ganshof van der Meersch, F. Grévisse, A. Maesen, P. Piron, L. Rocher, le R.P. A. Roeykens, M. J. Sohier, le R.P. M. Storme, associés; M. H. Deschamps, correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. E. Coppieters, J.-M. Jadot, J.-P. Harroy, G. Malengreau, M. Raë, E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, le R.P. J. Van Wing.

Bienvenue

M. J. *Stengers*, directeur, souhaite la bienvenue à MM. *Hubert Deschamps*, correspondant, et *Walter-J. Ganshof van der Meersch*, associé, qui assistent pour la première fois à nos réunions (voir p. 635).

Les continents, fiction géographique

M. *Hubert Deschamps*, correspondant, présente une communication où il évoque la difficulté de définir et de délimiter les continents, qui ne correspondent pas à des zones naturelles, pas plus qu'ils ne coïncident avec les races humaines ni avec les réalités ethno-historiques. Ils ne sont qu'une fiction géographique et non un cadre prédestiné pour les grandes formations politiques et culturelles.

Notre Confrère répond ensuite à des questions que lui posent MM. J. *Stengers*, J. *Vanhove* et le comte de *Briey*, après quoi la Classe décide la publication de cette communication dans le *Bulletin* (p. 637).

Zitting van 22 mei 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. J. Stengers, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, J. Ghilain, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, leden; de HH. E. Bourgeois, R.-J. Cornet, graaf P. de Briey, A. Durieux, W.-J. Ganshof van der Meersch, F. Grévisse, A. Maesen, P. Piron, L. Rocher, E.P. A. Roeykens, de H. J. Sohier, E.P. M. Storme, geassocieerden; de H. H. Deschamps, correspondent, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. E. Coppieters, J.-P. Harroy, J.-M. Jadot, G. Malengreau, M. Raë, E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, E.P. J. Van Wing.

Welkomstgroet

De H. J. Stengers, directeur, begroet de HH. *Hubert Deschamps*, correspondent, en *Walter J. Ganshof van der Meersch*, geassocieerde, die voor het eerst deelnemen aan onze zittingen (zie blz. 635).

« Les continents, fiction géographique »

De H. *Hubert Deschamps*, correspondent, legt een mededeling voor waarin hij de nadruk legt op de moeilijkheid de vastelanden te bepalen en te omgrenzen; zij beantwoorden niet aan natuurlijke zones, en evenmin stemmen zij overeen met mensenrassen of met ethnohistorische feiten. Zij zijn slechts een aardrijkskundige fictie, en geen kader dat voorbestemd is tot de grote politieke en culturele formaties.

Onze Confrater beantwoordt vervolgens vragen die hem gesteld worden door de HH. J. Stengers, J. Vanhove en graaf de Briey, waarna de Klasse beslist deze studie te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 637).

Histoire du Ministère des Colonies

M. J. *Vanhove* présente le travail qu'il a rédigé sur ce sujet et qui comporte les subdivisions suivantes:

Avant-propos

Introduction: L'administration centrale de l'E.I.C.

Chap. I: La Charte coloniale et le Ministère des Colonies

Chap. II: Première organisation du Département

Chap. III: Le Ministère dans la tourmente (1914-1918)

Chap. IV: Un ministère de 10 ans: Jules Renkin (1908-1918)

Chap. V: L'entre-deux-guerres (1919-1939)

Chap. VI: Le Département et la II^e guerre mondiale (1940-45)

Chap. VII: Le Ministère des Colonies de 1945 à 1958

Chap. VIII: Le Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1958-1959)

Chap. IX: Le Ministère des Affaires africaines (1959-1960)

Conclusions

Annexes

Bibliographie

Après un échange de vues auquel participent MM. *F. Van der Linden*, *N. Laude*, le R.P. *A. Roeykens*, *M. W.-J. Ganshof van der Meersch* et *J. Vanhove*, la Classe décide que le travail susdit sera publié, par priorité, dans la collection des *Mémoires in-8°*.

A propos de l'assistance technique au Congo

En l'absence du R.P. *G. Mosmans*, correspondant à Kinshasa, *M. N. De Cleene* présente une note intitulée comme ci-dessus, dans laquelle notre Confrère, secrétaire général du Comité permanent des Ordinaires du Congo, émet une série de réflexions critiques sur la politique belge d'assistance technique à la République démocratique du Congo, particulièrement dans le domaine de l'enseignement.

Après une intervention de *M. N. Laude*, la Classe décide de publier cette note dans le *Bulletin* (p. 649).

Commission d'Histoire

Le *Secrétaire perpétuel* annonce le dépôt des études suivantes:

a) M.-R. DESMED-THIELEMANS: Les projets coloniaux de Metton-Leduc (Note présentée par *J. Stengers*) (voir p. 657);

« **Histoire du Ministère des Colonies** »

De H. J. *Vanhove* legt het werk voor dat hij over dit onderwerp opstelde en dat volgende onderverdelingen omvat:

« Avant-propos

Introduction: L'administration centrale de l'E.I.C.

Chap. I: La Charte coloniale et le Ministère des Colonies

Chap. II: Première organisation du Département

Chap. III: Le Ministère dans la tourmente (1914-1918)

Chap. IV: Un ministère de 10 ans: Jules Renkin (1908-1918)

Chap. V: L'entre-deux-guerres (1919-1939)

Chap. VI: Le Département et la II^e guerre mondiale (1940-45)

Chap. VII: Le Ministère des Colonies de 1945 à 1958

Chap. VIII: Le Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1958-1959)

Chap. IX: Le Ministère des Affaires africaines (1959-1960)

Conclusions

Annexes

Bibliographie »

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *F. Van der Linden*, *N. Laude*, *E.P. A. Roeykens*, de HH. *W.-J. Ganshof van der Meersch* en *J. Vanhove*, beslist de Klasse dat het betrokken werk bij voorrang zal gepubliceerd worden in de *Verhandelingenreeks in-8^o*.

« **A propos de l'assistance technique au Congo** »

In afwezigheid van *E.P. G. Mosmans*, correspondent te Kinshasa, legt de *H. N. De Clæene* een nota voor getiteld als hierboven, en waarin onze Confrater, secretaris-generaal van het bestendig comité der Congolese Bisschoppen, een reeks kritische beschouwingen formuleert over de Belgische politiek van technische bijstand aan de Democratische Republiek Congo, meer in het bijzonder op het gebied van het onderwijs.

Na een tussenkomst van de *H. N. Laude*, beslist de Klasse deze nota in de *Mededelingen* te publiceren (blz. 649).

Commissie voor Geschiedenis

De *Vaste Secretaris* kondigt het neerleggen aan van volgende studies:

a) *M.-R. DESMED-THIELEMANS*: « Les projets coloniaux de Metton-Leduc » (Nota voorgelegd door de *H. J. Stengers*) (zie blz. 657);

b) Em. VANDEWOUDE: „Een plan van Leopold II tot industriële prospectie van China en Japan, 1868-1873” (Note présentée par A. DUCHESNE) (voir p. 674);

c) M. LUWEL: Otto Lindner, 1852-1945.

La Classe, sur recommandation de la Commission, décide la publication de ces 3 études dans le *Bulletin* et dans la série des fascicules historiques de l'ARSOM.

Etat et perspectives des sciences africaines en Belgique et dans les Pays-Bas

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que la Deutsche Afrika-Gesellschaft (Bonn) organise à Cologne, les 26 et 27 mai 1967, un colloque intitulé comme ci-dessus.

Notre Confrère, M. M. *Walraet*, qui assistera à cette réunion en qualité de délégué de la Bibliothèque royale de Belgique, accepte, sur invitation de la Classe, d'y représenter aussi l'ARSOM.

Revue bibliographique

Le *Secrétaire perpétuel* annonce à la Classe le dépôt des notices 57 à 77 de la *Revue bibliographique de l'ARSOM* 1967 (voir *Bulletin* 1964, p. 1 170 et 1 462).

La Classe en décide la publication dans le *Bulletin* (p. 699).

Commission de la Biographie

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe qu'au cours de sa séance du 26 avril 1967, la Commission de la Biographie a élevé M. F. *Dellicour* au rang de président d'honneur, et a confié la présidence effective de ses travaux à M. J.-M. *Jadot*.

Concours annuel 1967

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que les deux questions faisant l'objet dudit concours, n'ont donné lieu à aucune réponse.

Comité secret

Les membres, réunis en comité secret, prennent acte de la vacance d'une place de membre titulaire, ainsi que du dépôt d'une candidature d'associé.

La séance est levée à 16 h 55.

b) Em. VANDEWOUDE: Een plan van Leopold II tot industriële prospectie van China en Japan, 1868-1873 (Nota voorgelegd door de H. A. DUCHESNE) (zie blz. 674);

c) *M. Luwel*: Otto Lindner, 1852-1945.

De Klasse beslist, op aanbeveling van de Commissie, deze 3 studies in de *Mededelingen* en de historische overdrukken van de K.A.O.W. te publiceren.

Stand en vooruitzichten van de Afrika-wetenschappen in België en Nederland

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat de Deutsche Afrika-Gesellschaft (Bonn) op 26 en 27 mei 1967 te Keulen een colloquium inricht getiteld als hierboven.

Onze Confrater de H. M. *Walraet*, die aan deze zittingen deelneemt als afgevaardigde van de Koninklijke Bibliotheek van België, aanvaardt, op uitnodiging der Klasse, er eveneens de K.A.O.W. te vertegenwoordigen.

Bibliografisch Overzicht

De *Vaste Secretaris* deelt aan de Klasse het neerleggen mee van de nota's 57 tot 77 voor het *Bibliografisch Overzicht der K.A.O.W.* 1967 (zie *Mededelingen* 1964, blz. 1 171 en 1 463).

De Klasse beslist ze te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 699).

Commissie voor de Biografie

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat tijdens haar zitting van 26 april 1967, de Commissie voor de Biografie de H. F. *Dellicour* tot erevoorzitter verheven heeft en het effectief voorzitterschap van haar werkzaamheden toevertrouwde aan de H. J.-M. *Jadot*.

Jaarlijkse wedstrijd 1967

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat de twee vragen die het voorwerp uitmaken van vermelde wedstrijd, tot geen enkel antwoord aanleiding gegeven hebben.

Geheim comité

De leden, vergaderd in geheim comité, nemen nota van het openstaan van een plaats van titelvoerend lid, evenals van het indienen van een kandidatuur voor geassocieerde.

De zitting wordt gesloten te 16 h 55.

**F. Grévisse — Intervention concernant la
note de J.-P. Pierard: « La dot congolaise,
sa situation actuelle et son avenir. -
Réflexions sur un colloque.***

La remarque de notre confrère M. N. DE CLEENE au sujet de la nécessité de considérer la dot dans le contexte de la parenté africaine me paraît de nature à éclairer tout particulièrement le débat.

La dot africaine, quelles qu'en soient les variantes, a, en effet, pour fonction de fixer le statut de deux personnes qui entendent unir leur existence — et celui des vies nouvelles qui en résulteront — dans le cadre des deux groupes sociaux dont ils procèdent et où ils vont vivre selon des coutumes patri-, matri- ou pluri-locales. Ce statut comporte des aspects relationnels multiples, parmi lesquels la solidarité et la sécurité qui en résulte sont assurément les plus caractéristiques.

Pour que ce statut soit efficace, il faut qu'un certain nombre de personnes habilitées aient participé à la préparation et à la célébration du mariage et, à cette occasion, aient remis ou reçu l'un ou l'autre objet ou valeur constitutif ou complémentaire de la dot. La remise et l'acceptation de cet objet ou valeur prouvent certes que le mariage est conclu. Elles attestent surtout qu'un pacte de solidarité s'est noué; elles désignent et engagent ceux à qui il incombera plus spécialement d'en assurer le bon fonctionnement.

Sous cet angle de vue, global et primordial, la dot semble être irremplaçable, sans une profonde modification préalable des mœurs, dans tous les milieux traditionnels où un bonheur relatif et plus ou moins durable n'est possible que dans un coude-à-coude fonctionnel avec des proches. Cette modification des mœurs elle-même n'est imaginable que dans la mesure où évolueraient favorablement les conditions économiques et sociales de ces milieux. Lorsque les humains qui les composent pourront vivre du produit de leur travail, prévoir et amasser, et bénéficier par

* Voir fasc. 3, p. 468.

ailleurs d'avantages sociaux à des moments difficiles de leur existence, le système dotal actuel fera tout naturellement place à quelque autre formule plus ou moins originale. L'heure des novateurs sonnera quand l'Afrique, dans une large dimension, sortira de son état de sous-développement. En attendant, des anticipations juridiques seront génératrices du plus grand des maux, l'insécurité, dans la mesure même où elles ne demeureront pas ignorées.

Dans les villes, les relations essentielles se déroulent apparemment en dehors de la parenté traditionnelle. La solidarité joue vaille que vaille sous d'autres formes. La sécurité est recherchée dans des groupements à base traditionnelle plus lâche et plus large ou grâce à des institutions socio-économiques de type moderne. Il n'en reste pas moins que de nombreux citadins envisagent, par nécessité ou par goût, de rentrer au village natal au soir de leur vie ou plus tôt, en cas de chômage, de maladie ou d'accident. Eux aussi se garderont, s'ils sont réfléchis, de profiter de dispositions législatives destinées à régler la dot sous le prétexte d'éradiquer des abus, sachant que le montant de cette dot exprime, beaucoup plus que l'appétit du chef de famille qui la réclame, le coût croissant de la sécurité qu'il doit à ceux qui relèvent de lui.

Il est cependant d'autres citadins, de plus en plus nombreux, dont la volonté de s'urbaniser définitivement est bien affirmée. Ils prêtent leur meilleure attention à la cellule familiale de type nucléaire et trouvent abusif d'avoir à payer une dot de plus en plus importante à de lointains parents dont ils n'attendent rien et qu'ils souhaitent n'avoir jamais à leur charge. Leurs aspirations à la suppression de la dot comme condition de validité d'un mariage paraissent légitimes. A deux conditions cependant: qu'ils n'entraînent pas dans une aventure sans lendemain une épouse impréparée et isolée face aux difficultés de la vie urbaine; qu'ils n'exposent pas, sans mûre réflexion et valables garanties, la cellule familiale qu'ils souhaitent fonder aux hasards et misères de l'existence urbaine, aux incertitudes du droit qui y prévaut.

En ce qui concerne la première de ces conditions, M. J.-P. PIERARD reconnaît qu'une femme mariée non dotée ne sera effica-

cement protégée que par l'application d'un droit codifié de la famille. En l'occurrence, il ne s'agirait cependant pas seulement de garantir à l'épouse de bons traitements. C'est toute son existence qu'il conviendrait de protéger, c'est sa quote-part dans les biens familiaux qu'il faudrait définir, ce sont ses droits de succession qu'il s'agirait de préciser, etc.

La seconde de ces conditions, M. J.P. PIERARD ne l'a pas expressément évoquée, sans doute parce que la signification globale de la dot, comme signe, comme valeur et comme contribution dans le cadre du système de sécurité traditionnel n'a pas retenu son attention. On se doit cependant de souhaiter qu'une action administrative visant à supprimer la dot et, par ce biais, à atomiser la société africaine, à stimuler la famille nucléaire au détriment de la famille traditionnelle, s'accompagne de l'instauration d'un statut de cette famille nucléaire qui offre des garanties pour l'épouse et les enfants en cas de défaillance, d'incapacité ou de décès du chef de famille.

Tout donne à penser qu'il conviendrait qu'au moment de contracter un mariage sans dot le futur époux soit invité à accepter expressément les obligations prévues par le nouveau statut familial et à prendre concrètement et préalablement certains engagements, sur le plan des assurances par exemple, de la réversibilité d'une éventuelle pension de retraite, etc. Cela forcerait à la réflexion, établirait les ménages sur un minimum de bases certaines et solides et contribuerait puissamment à jeter les fondements d'une société urbaine stable et sereine.

Il ne sera certes pas facile d'aboutir dans l'élaboration d'une œuvre législative de l'espèce. Pour s'en convaincre, il suffit de mesurer le temps et les efforts consentis par le législateur métropolitain à l'aune du contenu réel du décret du 5 juillet 1948 sur le mariage monogamique. Cet exemple ne devrait toutefois pas détourner les autorités congolaises de considérer concomitamment les deux problèmes: suppression de la dot et codification du droit des personnes et de la famille. M. J.-P. PIERARD admet qu'ils sont liés, tout au moins à longue échéance. C'est dans l'immédiat que leur liaison nous apparaît, en parallèle avec une meilleure organisation de la sécurité familiale et sociale en milieu urbain.

23 mai 1967.

**V. Devaux. — Intervention concernant la note de
J.-P. Piérard: La dot congolaise,
sa situation actuelle et son avenir***

L'antique coutume qui associe le statut juridique du mariage au versement d'une dot aux parents de la jeune fille, devient une occasion d'abus si l'esprit de lucre prédomine aux dépens de l'affection familiale. La tentation est grande dans les contrées où cette coutume s'est maintenue, qu'elle se pratique avec des modalités qui tantôt réduisent ce danger, tantôt l'aggravent.

Si l'éducation inculque à la femme un esprit de soumission excessive que les mœurs sanctionnent, cette coutume conduira facilement à des unions conjugales où le libre consentement des époux, celui de la femme tout au moins, ne sera plus une condition de validité; le montant de la dot décidera du choix de l'époux sans autre considération que l'intérêt des bénéficiaires de la dot, sans aucun souci d'un amour réciproque, d'une union assortie. L'institution familiale ainsi constituée ne répond plus à son but: permettre aux parents de remplir le rôle de procréateur et d'éducateur. Car la nature de l'homme est telle que la continuité de l'espèce et ses progrès exigent les soins conjugués du père et de la mère tout au long de l'enfance, puis d'une longue adolescence, et les civilisations reposent sur la qualité de l'éducation.

Dans des pays voisins du Congo, avant l'indépendance, les autorités n'estimaient pas que le consentement de l'épouse fut une condition essentielle de la validité du mariage. Une solution contraire a toujours prévalu dans les territoires de l'ancien Congo belge: en droit, le consentement des époux était la condition de la validité du mariage et la dot n'en était qu'une formalité essentielle.

Cette différence de conception venait-elle d'une action exercée du dehors, notamment par les autorités civiles et religieuses, dont

* Voir fasc. 3, p. 468.

témoignent les rapports de la « Commission permanente pour la protection des indigènes », instituée par le décret du 18 septembre 1896, ou d'une évolution plus favorable des mœurs ?

Quiconque a connu le Congo de cette époque sait que les femmes y ont toujours su défendre leurs droits; de plus, la décision d'une fille sur le choix d'un mari dépendait beaucoup de sa mère, dont elle suivait les conseils pour des raisons d'affection et aussi de crainte superstitieuse, et l'amour maternel prévalait sans doute très souvent contre le seul intérêt du groupe.

L'indépendance allait permettre de se rendre compte si cette interprétation qui donnait à la dot un rôle conciliable avec la liberté et la dignité de la femme, répondait à un mouvement autonome ou à des influences étrangères. On verrait s'il y aurait dans l'évolution des idées et du droit une continuité vers une conception du mariage qui refuse de lier la stabilité des foyers à l'asservissement de la femme.

Remarquez que ce ne sont pas nécessairement les abus ni même des abus plus fréquents et même violents qui permettent de se rendre compte du mouvement profond qui anime l'esprit d'une population. Dans toutes les langues, on peut dire ce que l'on nous a dit en latin: *Video meliora proboque, deteriora sequor*. Des ruptures d'équilibre économique ou autres, des changements de milieu et de tradition posent des problèmes nouveaux que les consciences faibles résolvent facilement au détriment de la règle morale, mais sans en perdre le respect. Un déraciné n'est pas plus mauvais dans le milieu nouveau où il se perd, mais il n'y trouve plus: « l'Europe aux anciens parapets ». L'automobiliste ne change pas de caractère au volant de son auto, mais il faut lui rappeler que l'usage de cet orgueilleux moyen de transport ne dispense pas du respect de la vie d'autrui, pas plus que la voiture d'autrefois traînée par des chevaux. La multiplication des fautes, des violences, des crimes même, ne sont quelquefois que des vagues superficielles qui ne permettent pas de juger des courants profonds.

Il faut des confrontations comme celles qui résultent du colloque qui s'est tenu à Lubumbashi du 14 au 18 novembre 1966 pour mieux dégager les aspirations réelles de la population ou tout au moins de ses dirigeants.

Du 14 au 18 novembre 1966 quelque deux cents personnes, nous dit M. J.-P. PIERARD, dans son intéressante communication, se sont réunies à Lubumbashi pour confronter leur opinion, enquête et *desiderata* sur la dot en République du Congo.

Jusqu'à présent, nous n'avons de leurs discussions que l'aperçu très général qu'il nous en donne et des notes succinctes aussi, publiées par la *Revue juridique du Congo*, année 1966, p. 386, sous la signature de l'organisateur de ce colloque, M. E. LAMY, doyen de la faculté de droit de l'Université officielle du Congo.

L'un et l'autre reproduisent les vœux qui y furent adoptés. Parmi les participants qui prirent part au vote, une majorité de 76 membres contre 7 s'est montrée hostile à une mesure législative qui supprimerait la dot, mais favorable par contre à des interventions de nature à en combattre les abus. Pour se féliciter des résultats obtenus, l'organisateur même du colloque se réfère avant tout à la valeur des arguments qui ont été échangés, car il estime que la conclusion ne pourra être dégagée qu'après la publication de l'«entièreté» des travaux qui seront publiés par le Centre de recherche de droit coutumier de l'Université officielle du Congo, avec, en annexe, une documentation complémentaire parvenue après le colloque. Cependant, il estime que «dès à présent on peut émettre certaines considérations très encourageantes». Et la première c'est «la participation consciencieuse et enthousiaste des Congolais dans la recherche d'une solution à leurs problèmes juridiques les plus complexes». Il souligne aussi l'intervention importante, décidée et enthousiaste des femmes congolaises en ajoutant qu'il «serait à l'avenir inadmissible de ne pas écouter leurs avis et opinions».

A la lecture de ces vœux, l'appréciation que M. LAMY tire déjà de ces débats est justifiée.

Sous un angle juridique, écrit-il, il s'est dégagé une recherche constante de trouver une solution harmonieuse entre les données ancestrales de la coutume et celle du droit.

L'intervention du législateur est sollicitée pour obtenir des résultats concrets, empêcher des modalités nuisibles au progrès social, mais on ne lui demande pas de recourir au moyen apparemment facile de la table rase, la suppression de la coutume pour empêcher les abus dont elle est l'occasion.

M. J.-P. PIERARD est moins prudent. Il semble vouloir, dès à présent, prendre ses distances par rapport aux vœux formulés et se déclare sans ambage « partisan de la suppression de la dot ». Il est vrai qu'il assortit cette déclaration d'explications qui en réduisent la portée.

Le système de la table rase se justifierait peut-être si la dot était la cause même des abus, mais dans l'interprétation juridique qu'elle reçoit au Congo où le libre consentement des époux est juridiquement exigé, la dot n'est condamnable que par l'abus qui en est fait.

Cette situation n'a pas changé depuis l'indépendance. M. LAMY et M. PIERARD attirent tous deux l'attention sur l'intervention capitale de M. MUNONI qui représentait le Gouvernement central au colloque. Il a placé le problème sous son véritable aspect quand il a cité l'art. 31 de la Constitution congolaise:

— art. 31: Toute personne a le droit de se marier avec la personne de son choix et de fonder une famille.

Le représentant du Gouvernement central, écrit M. PIERARD, tire de ce texte une conclusion capitale: empêcher ce libre choix — notamment par l'exigence d'une dot trop élevée — devient un procédé interdit par la loi suprême, garantie de la liberté individuelle des futurs époux.

La dot, dans le droit congolais, n'est donc plus, en elle-même, la cause de l'abus, elle n'en est que l'occasion.

C'est du procédé dotal que l'on abuse quand il sert à contraindre la liberté du consentement des époux et ce sont les mœurs qui doivent changer.

Dans une société où les parents aimeront leurs enfants, où l'émancipation de la femme sera acquise et où la femme se montrera digne de cette émancipation, ce ne sera plus l'esprit de lucre qui interviendra pour fixer le taux de la dot; la fille ne sera plus fière d'avoir valu aux siens le paiement d'une dot excessive; ce succès ne soulèvera plus l'admiration et l'émulation à qui obtiendra plus, mais au contraire une réprobation qui stigmatisera la famille égoïste; les tribunaux garantiront la liberté effective des époux et, à défaut même de sanctions juridiques, la sanction sociale, la crainte du discrédit, contraindra les familles à restreindre leurs exigences.

Reste à savoir si ce sera plus ou moins facilement que si la dot était interdite?

Pour hésiter à répondre — *ni plus ni moins facilement* — il faudrait oublier que la dot n'est pas la seule forme solennelle dans le mariage coutumier qui fait appel au concours de la famille, et que l'ordre social exige ce concours.

Dès qu'une de ces formes est maintenue, ne serait-ce que par la crédulité, ou l'amour-propre, ou la nécessité pour les époux de bénéficier de la solidarité familiale, l'esprit de lucre y trouvera le moyen de pression efficace sur le consentement d'une fille trop passive ou d'un prétendant trop pressé.

Notre droit européen ne lie pas le mariage à la dot, celle-ci n'est pas versée par la famille du mari, elle n'est pas perçue par la famille de l'épouse, elle reste à la disposition du jeune ménage. On devrait croire que les unions conjugales s'y forment toujours dans un esprit de désintéressement complet en considération de l'affection réciproque des futurs époux, sans marchandage quelconque...

Est-ce une pure fantaisie de romancier que le petit bout de dialogue que BALZAC rapporte dans son roman *La Rabouilleuse*? Un aventurier — Philippe — a fait fortune et voudrait assurer sa position sociale par un brillant mariage.

Ayant subi un premier échec, il demande à un de ses invités:

— Quelle fortune faudrait-il pour épouser une demoiselle de Grand-lieu? demanda Philippe à de Marsay.

— A vous?... on ne donnerait pas la plus petite laide à moins de dix millions, répondit insolemment de Marsay.

— Bah! dit Rastignac, avec deux cent mille livres de rentes vous auriez Mademoiselle de Langeaus, la fille du marquis; elle est laide, elle a trente ans, et pas un sou de dot: ça doit vous aller.

Ce n'est pas dans un pays à régime dotal congolais que se tient cette conversation et personne n'a prétendu qu'elle était invraisemblable.

BALZAC avait travaillé dans une étude de notaire, ce qui lui permet dans un autre roman intitulé *Le contrat de mariage* de nous rapporter d'une façon très technique une discussion qui s'engage entre le vieux notaire Matthias et le jeune notaire Solonet qui marchande pour le compte de Mme Evangelista le

contrat de mariage de sa fille Nathalie au détriment du futur gendre, pour qui l'aventure tournera très mal.

Parce que le contrat de mariage peut être l'occasion d'abus fallait-il le supprimer?

Imaginons les interdictions, plus de contrat de mariage! plus de dot!

Il faudra encore si les mœurs se dégradent que l'Interpol soit à même de mettre fin à ce genre spécial de trafic qui s'appelle la traite des blanches.

Pour les peuples, les lois sont un peu comme les uniformes pour les soldats. Ils sont utiles à la bonne organisation d'une armée, à condition d'être portés par des soldats courageux. Le roi de Naples MURAT, qui aimait les tenues rutilantes, exprimait d'une façon énergique leur totale inutilité sur le dos des soldats sans bravoure.

Ainsi d'un peuple s'il se pare de lois sans réformer ses mœurs. Et quand les mœurs s'améliorent, comme le colloque de Lubumbashi permet de l'espérer, il ne faut pas anéantir les institutions dont on abuse encore, il suffit de les corriger pour rendre l'abus plus difficile.

Tels sont les vœux du colloque de Lubumbashi.

23 mai 1967.

**J. Stengers. — Bienvenue à MM. H. Deschamps
et W.-J. Ganshof van der Meersch**

Je désirerais d'abord, en votre nom à tous, souhaiter une cordiale bienvenue à deux membres qui siègent aujourd'hui pour la première fois parmi nous : M. H. DESCHAMPS et M. W.-J. GANSHOF VAN DER MEERSCH.

M. DESCHAMPS, que nous aurons le plaisir d'entendre dans quelques instants, est à la fois, pour nos amis français, « le gouverneur DESCHAMPS », et le « professeur DESCHAMPS ». Ceux qui admirent le professeur à la Sorbonne et l'homme de science ne sauraient en effet oublier que M. DESCHAMPS a été aussi un gouverneur de la France d'Outre-Mer qui a honoré cette grande fonction. Le service de la France d'Outre-Mer a occupé toute la première partie de la carrière de notre Confrère. Comme administrateur des colonies, avant d'accéder aux fonctions de gouverneur, M. DESCHAMPS a séjourné durant de longues années à Madagascar entre 1926 et 1936. Mais déjà la passion de la recherche était née en lui, puisqu'il se consacra à la préparation d'une grande étude sur la géographie humaine, l'histoire et les coutumes d'une population malgache, les Antaisaka, étude qui lui valut en 1937 de conquérir le doctorat ès-lettres de la Sorbonne. C'est après la guerre que notre Confrère put se vouer tout entier à l'histoire de l'Afrique et de la colonisation française. Ses travaux, depuis, se sont multipliés à un rythme étourdissant. Travaux sur l'histoire de Madagascar, qui font de lui le spécialiste par excellence du passé de la Grande Ile. Mais travaux aussi sur d'autres parties du monde — le Gabon, le Canada, Tahiti —, et surtout travaux sur les aspects généraux de l'histoire de l'Afrique qui révèlent que M. DESCHAMPS, comme tous les historiens qui méritent pleinement ce nom, a le don de la synthèse en même temps que celui de l'analyse érudite. C'est donc un maître que la Sorbonne a appelé en 1962 à occuper la première chaire d'histoire de l'Afrique moderne, et c'est un maître que nous avons eu l'honneur dès 1961, de nommer correspondant de notre

* Académie. Nous le remercions vivement d'être venu aujourd'hui parmi nous.

En M. GANSHOF VAN DER MEERSCH, tout comme en M. DESCHAMPS, nous accueillons un homme qui a su être à la fois un homme de science, et, dans les heures difficiles, un grand serviteur de son pays. Je n'ai pas besoin de rappeler ici ce qu'a été la brillante carrière de magistrat de M. GANSHOF VAN DER MEERSCH qui est aujourd'hui premier avocat général à la Cour de Cassation. A l'Université de Bruxelles, M. GANSHOF VAN DER MEERSCH enseigne le droit public et le droit des organisations européennes, et dans ces deux domaines, il a publié des travaux qui font autorité. Je citerai tout particulièrement, s'il me le permet, son monumental ouvrage sur les Organisations européennes, dont le premier volume a paru il y a quelques mois et qui, à n'en pas douter, fera date. Mais notre Confrère a des titres plus particuliers à se trouver parmi nous: il a étudié, à la fois en juriste et en spécialiste des sciences politiques, l'évolution constitutionnelle des jeunes Etats indépendants d'Afrique, et surtout, il a consacré à la naissance d'un de ces Etats un livre dont on n'a pas encore fini de mesurer le mérite exceptionnel: ministre, et ministre par dévouement à la chose publique, M. GANSHOF avait présidé aux heures frénétiques de la fin du régime belge au Congo; analyste politique, il sut jeter sur cette période un regard serein et lucide, un regard pénétrant. La collaboration de M. GANSHOF à nos travaux sera précieuse et, d'avance, nous nous en réjouissons.

22 mai 1967.

Hubert Deschamps. — Les Continents, fiction géographique

La politesse malgache exige que tout discours commence par l'énumération des blâmes que l'orateur a encouru de la part de l'assistance. Ce prologue doit être imposant par sa longueur, par la noblesse de son allure, par l'abondance et la variété de ses métaphores soigneusement stéréotypées: « Le Blâme est comme un taureau mugissant, comme un torrent qui bondit de rocher en rocher », etc. Je ne vais pas vous infliger l'accablement d'une auto-critique de ce style. Mais je ne vous en dois pas moins des excuses sincères. Depuis plusieurs années l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer de Belgique m'a fait le grand honneur de m'élire membre correspondant et je n'avais encore manifesté ma reconnaissance ni en me rendant parmi vous, ni même en vous adressant la moindre communication. Notre Secrétaire perpétuel me l'a fait remarquer avec autant d'autorité que de courtoisie. Puisse donc le Blâme me foudroyer et votre bonté naturelle m'excuser. Le cœur y était, mais non le temps. Ce temps, que les Anglais comptabilisent, les Malgaches en ignorent jusqu'à la notion, puisqu'ils n'ont pas de mot pour la rendre. Mais je n'entends pas nier ma faute en niant le temps lui-même, ce qui serait paradoxal pour un historien, et j'en arrive à mon sujet expiatoire. Car je suis venu et je parle, en souhaitant bien vivement que, au bout de mon discours, vous ne regrettiez pas mon silence.

Peut-être, à l'annonce de mon sujet, avez-vous déjà éprouvé quelque inquiétude. Vous eussiez sans doute subi avec un ennui poli et une aimable apparence d'intérêt un sujet hautement spécialisé de technologie comparée ou d'histoire économique-sociale d'une tribu dont l'existence vous eût été jusque là indifférente, voire inconnue. C'est un genre de réjouissance dont certains d'entre vous sans doute sont suffisamment abreuvés dans les jurys de thèse pour qu'on le leur épargne. Mais, à la certitude du détail microscopique, voilà que j'ai préféré une synthèse démesurée et quelque peu alarmante. Je ne me propose rien de

moins, en effet, que de faire sauter les continents, c'est-à-dire ce que nous avons de plus solide sur cette planète à laquelle nous avons bien des raisons de tenir. Mon dessein cependant ne relève ni de Ravachol, ni d'Alphonse Allais. Il me paraît même (vous pourrez dire tout à l'heure si je me trompe) des plus sérieux et des plus actuels.

Le rétrécissement de l'espace terrestre par les moyens de communication modernes, aussi bien que l'existence et la prééminence de grands ensembles politiques comme les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Chine, font en effet paraître lilliputiens, dérisoires et inefficaces non seulement les nations construites dans notre Europe aux dimensions du Moyen Age et des Temps dits modernes, mais aussi les états éclos à l'époque la plus récemment contemporaine dans une Afrique étrangement balkanisée. De là le désir compréhensible de groupements plus vastes, plus forts et économiquement plus viables. Et la forme, beaucoup plus douteuse selon moi, que ces désirs tendent parfois à prendre en se modelant sur les continents. Je viens de poser le problème. Je passe maintenant à ma critique des continents eux-mêmes.

En bon professeur, cela va de soi, je commence par les définitions. Et là, on s'aperçoit tout de suite à quel point la notion même de continent est, en réalité, nébuleuse.

« Vaste étendue de terre qui n'est pas entourée d'eau », dit, assez étrangement, le *Larousse du XIX^e siècle*. Quant à la *Grande Encyclopédie* en 32 tomes, elle considère sans doute que les continents n'existent pas, puisqu'elle n'en souffle mot. « Une des plus vastes masses de terre continue » dit l'*Encyclopaedia Britannica*, avec un admirable mépris de la précision cartésienne. LITTRÉ, notre père à tous, n'est d'ailleurs guère plus satisfaisant, mais il divise la difficulté en donnant deux sens :

1° Grande étendue de terre que la mer n'entoure pas ou qui, du moins, si la mer l'entoure, présente une vaste continuité;

2° La terre ferme par rapport aux îles voisines.

Et il rappelle l'étymologie: *Continens* (sous entendu: *terra*): la terre qui se tient ensemble.

Nous voilà donc fixés, si l'on peut dire, par les autorités les plus hautes: 1° Les continents se définissent soit en n'étant pas entourés d'eau soit en l'étant; 2° Les îles n'en font pas partie.

Donc l'Océanie n'est pas un continent, le Japon n'appartient pas à l'Asie et il est tout à fait logique d'exclure la Grande-Bretagne du Marché commun européen. Devraient en être également chassées les îles de Zélande, la Corse, voire même l'île d'Oléron. Il est vrai que, par mesure de précaution sans doute, on vient de rattacher celle-ci à la terre ferme par un pont.

Dans ces conditions d'incertitude, il ne faut pas s'étonner que la liste des continents ait changé au cours des âges. Les anciens grecs, déjà, avaient deux systèmes. L'un divisait le monde en quatre parties: Celtique, Scythie, Inde, Ethiopie; l'autre inaugurerait la classique division tripartite: Europe, Asie, Libye. Dans les deux cas, les continents étaient sagement disposés autour de Delphes, ombilic du monde.

Encore ces notions restaient-elles fort subjectives. Pour HOMÈRE, l'Europe c'est la Grèce continentale par opposition aux îles, et même au Péloponèse. ERATOSTHÈNE comprend dans l'Europe le Nord de l'Asie. Pour les Assyriens ce ne seraient, dit-on, que des points cardinaux: l'Asie c'est Asu: le levant; l'Europe c'est Ereb: le couchant. Le mot *Africa*, dérivé peut-être du nom des berbères *Afarik*, ne s'étendait, pour les Romains, qu'à la Tunisie; la Libye était distincte de l'Égypte.

L'incertitude a subsisté depuis lors. A cet ancien monde il a fallu se résigner, après COLOMB, à en ajouter un nouveau; d'autres ont suivi. Le *Larousse du XIX^e siècle* ne reconnaît que 3 continents. Nous sommes habitués, dès l'école maternelle, à en énumérer 5: Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Ces 5 sont en réalité 6 depuis qu'on a découvert l'Antarctide. Mais certains parlent d'une « Eurasie » dont l'Europe, selon une parole fameuse, ne serait qu'« un petit cap ». On a même forgé le mot « Eurafrique ». Il est fréquent de diviser l'Amérique en deux continents, sinon trois. Comment définir l'Océanie, cet étrange continent composé d'îles? Et comment juger l'expression de « petit continent » souvent appliquée, même par votre serviteur, je le confesse, à Madagascar?

Dès le seuil, définitions et nomenclatures, nous nous heurtons donc à la confusion et au doute. Encore ne sommes-nous là que dans le domaine des concepts, où règne la facilité aérienne de la

simplification géométrique. Les choses se gâtent singulièrement dès que nous passons aux faits.

Et d'abord la géologie va nous découvrir à quel point notre terre ferme est instable. Déjà PLATON évoquait la disparition de l'Atlantide. Et, depuis lors, que de continents, vrais ou faux, se sont évanouis, de la Lémurie à la Tyrrhénide et au continent de Gondwana cher à Süß. L'Afrique a tenu à l'Europe et adhéré à l'Asie. Entre l'Amérique du Nord et l'Europe, entre toutes les terres australes, des ponts continentaux se sont effondrés. Du moins le pensait-on jusqu'au jour, vers 1915, où WEGENER nous a asséné son hypothèse troublante: Les continents sont des îles (que deviennent alors les définitions?), des îles flottantes sur un magma visqueux, et qui tendent à s'écarter depuis les origines. Ainsi l'Arabie, le Deccan, Madagascar, l'Amérique du Sud, l'Australie, l'Antarctide auraient appartenu primitivement à une immense terre pré-africaine! Alors que le Maghreb, par contre, était une mer. Quoi qu'il en soit, nous devons constater ce qu'Elisée RECLUS, il y a exactement un siècle, appelait déjà la « modification incessante dans les formes des continents ».

Tout cela, bien sûr, n'est pas à l'échelle humaine, encore que l'homme primitif, qui recule de plus en plus vertigineusement dans le passé, ait dû franchir, à pied plus ou moins sec, bien des détroits actuels. Mais, sans même faire appel à ses variations anciennes, la géographie présente suffit à montrer sans équivoque l'absence d'unité des continents.

La réalité incontestable, ce sont les zones de climat et de végétation. Mais celles-ci traversent les continents en se moquant souverainement de leurs prétendues frontières. Pour le pèlerin de la Mecque, la zone d'épineux et de déserts est sensiblement la même de la Mauritanie au Béloutchistan. Les hordes mongoles se sont répandues dans les steppes boréales, du Nord de la Chine à l'Ukraine, sans rencontrer d'obstacle naturel. Et que dire de la Méditerranée, dont l'unité morphologique est si évidente, avec ses montagnes hérissées, ses rivages tourmentés, sa mer bleue, sa sécheresse mesurée, ses oliviers, ses orangers, son maquis; les neiges de l'Atlas sont-elles européennes? les étés accablants d'Andalousie ne sont-ils pas déjà africains? La limite

géographique n'est pas entre Alger et Marseille, mais, au Nord vers Montélimar, au Sud vers Biskra.

Par opposition à ces vastes unités intercontinentales, les continents ne nous présentent en effet que dissemblances et oppositions. Qu'y a-t-il de commun entre l'aspect, le climat et la biologie de l'Europe nordique, de l'Europe atlantique, de l'Europe méditerranéenne, des steppes européennes de la mer Noire, sinon ce mot d'Europe même, qui leur est arbitrairement surimposé? De même, il y a, bien évidemment, une Asie sibérienne, une Asie centrale des steppes et des déserts, un Proche-Orient, une Asie tropicale des moussons, une Chine (au moins); entre tout cela rien de commun. L'Afrique, de son côté, se découpe en tranches climatiques quasi parfaites de part et d'autre de la forêt équatoriale: savane humide, brousse sèche, steppe épineuse, désert, zone méditerranéenne. Rien de plus dissemblable. L'Amérique est la pire de toutes, traversant toutes les zones, du Nord au Sud. Seul le continent antarctique présente une triste uniformité, celle des glaces éternelles et du désert: c'est sans doute le seul continent incontestable, encore que son unité soit discutée.

Où placer, dans ces conditions les limites naturelles? Des deux côtés de la mer Rouge et de la Méditerranée, c'est le même paysage, alors que le Sahara sépare deux mondes. La limite de l'Oural est dérisoire. Si l'on considère les îles, cela devient inextricable. Madère, qui prolonge la Méditerranée dans l'Atlantique, appartient-elle à l'Europe ou à l'Afrique? Les Antilles relèvent-elles de l'Amérique du Nord ou de celle du Sud, ou bien doit-on faire un continent de l'Amérique centrale? L'Océanie rassemble pêle-mêle les découvertes des navigateurs du XVIII^e siècle, depuis les répulsifs déserts australiens jusqu'à la douceur des îles polynésiennes. Mais où classer l'Indonésie? Dans mon enfance elle s'appelait Insulinde et on l'étudiait en même temps que l'Asie, tout en l'en séparant; solution prudente pour détendre la rigueur du classement continental sans y renoncer tout à fait. Les géographes sont des réalistes, mais les habitudes sont puissantes. On s'apprêtait ainsi à faire glisser doucement l'archipel de l'appartenance océanienne à celle de l'Asie des moussons.

Que penser de Madagascar où les faunes et les flores d'origine africaine, asiatique, voire même australienne sont présentes et

ont évolué de manière originale? Et dans quel placard ranger les îles que leur position océanique semble résolument écarter de tout classement? Où mettre l'île de Pâques? Où mettre cette Terre de Kerguelen, que son malheureux découvreur, promis à la Bastille de ce fait, crut être une pointe du continent austral et qui gît à des distances marines considérables de trois continents, également différents d'elle? On s'en tire au petit bonheur et avec une aimable variété. Aussi bien, si l'on suit les définitions, les îles n'appartiennent pas aux continents et chacun peut se montrer assez libre dans ses relations avec elles.

Si de la nature pré-adamique nous passons à l'humain, les divergences s'accroissent, et l'absence d'unité des continents apparaît éclatante. L'anthropologie, l'ethnologie et l'histoire séparent plus nettement encore ce que Dieu, déjà, ne s'est guère soucié d'unir.

La race blanche déborde singulièrement l'Europe. Elle occupe à peu près tout le Nord et l'Ouest de l'Asie, tout le Nord de l'Afrique, la majeure partie de l'Amérique du Nord, de notables sections de l'Amérique du Sud et quasi toute l'Australasie. De même trouve-t-on des Noirs non seulement dans l'Afrique tropicale, mais au Dekkan, en Mélanésie, dans l'Amérique chaude et même au delà. Parler de « race européenne », de « race africaine » ou de « continent noir » serait absurde. L'Asie est divisée entre les trois grandes races, noirs, blancs et jaunes, et Madagascar, comme l'a dit son Président, est à cet égard le seul pays vraiment « afro-asiatique », où les Blancs d'ailleurs ne manquent pas. Si nous poussons plus loin l'analyse, la diversité des races s'accroît. Rien qu'en France nous en avons au moins trois, dont une race méditerranéenne qui peuple aussi l'Afrique du Nord. L'anthropologie se rit de prétendues frontières continentales.

Si nous essayons de définir de grands ensembles ethno-historiques, nous n'en trouvons aucun qui épouse la forme d'un continent. L'Égypte même, née du dessèchement du Sahara et de la concentration de ses habitants dans une longue oasis miraculeuse, s'est enrichie d'apports asiatiques et éthiopiens; elle a débordé sur l'Asie qui, finalement a reflué sur elle. Le monde

grec est né à la charnière de l'Europe et de l'Asie. Les asiatiques phéniciens ont fondé Carthage et colonisé l'Afrique du Nord et l'Espagne. L'empire romain s'est étendu à toute la Méditerranée et à l'Europe occidentale. Celle-ci, plus ou moins romanisée, puis christianisée à la romaine, a subi une évolution commune dont vous connaissez bien les aspects essentiels: les invasions germaniques, la culture chrétienne, la Renaissance, la Réforme, le rationalisme, le « siècle des lumières », le parlementarisme, le libéralisme, le capitalisme, le romantisme, l'idéologie socialiste, l'individualisme, la révolution scientifique, le peuplement de l'Amérique, où elle a pris un aspect bien particulier. A l'est de l'Europe, un autre monde évoluait presque en vase clos dans le milieu slave, sous l'influence des traditions byzantines: christianisme orthodoxe et monolithisme politique; les influences occidentales lui ont été imposées par Pierre-le-Grand et par LÉNINE avec une coloration originale; ce monde a réagi contre l'invasion mongole et tartare et conquis le tiers de l'Asie qu'il a organisée à sa manière. Il y a donc au moins deux Europes culturelles et historiques: l'Ouest et l'Est, une « Euramérique » et une « Eurasie », celle-ci singulièrement plus uniforme et plus cohérente que la première. La limite entre elles aujourd'hui est le détroit de Béring. Ainsi, l'Europe fait le tour du monde et elle a perdu jusqu'à son apparence de continent.

L'Asie se répartit *grosso modo* en quatre groupes: l'Eurasie à dominante russe, le monde chinois, l'Inde, le Sud-Ouest islamique. Le Japon, la Corée se ressentent de la culture chinoise. L'Indo-Chine, comme l'indique son nom, a subi deux influences. Quant à l'Indonésie, une fois encore elle échappe à tout classement: recouverte par la vague indienne puis par l'Islam, encore partiellement fidèle au paganisme, elle ne trouverait vraiment sa place originelle que dans un ensemble malayo-polynésien s'étendant de Madagascar à l'île de Pâques sur toute l'étendue océanique qui a permis son immense extension; il y a là un grand ensemble linguistique, racial et culturel qui transcende la notion des continents.

Il en est de même du monde, essentiellement terrestre, de l'Islam qui, de l'Arabie, s'est étendu, à partir du VII^e siècle, à travers steppes et déserts, sur l'Asie sud-occidentale et sur toute

l'Afrique du Nord et le Sahara, débordant même sur le Soudan, l'Afrique de l'Est, l'Inde et l'Indonésie. L'Europe même n'a pas été épargnée; la mer Noire fut un lac musulman et Cordoue une capitale de l'Islam; la Turquie d'Europe et l'Albanie lui restent. Il y a là, autour du monde arabe qui, de l'Atlantique à Bagdad, en est le centre, un univers social et culturel dont le Coran a modelé l'uniformité de foi et de mœurs depuis le Moyen âge, dont la ferveur s'oriente vers la Mecque, et qui se moque des prétendus continents.

L'Afrique noire est, de son côté, un vaste ensemble cohérent. Même l'Islam, sauf à l'Est, n'a pu complètement modifier les Soudanais. Le tempérament et le paganisme noirs, enfants d'une riche nature, ont élaboré une culture originale, traduisant une vie puissante, non seulement dans les formes d'art où la sculpture, la musique et la danse nous réservent chaque jour des surprises, mais aussi dans le foisonnement des conceptions cosmogoniques et des formes politiques. Cette culture n'est pas uniforme, elle a des plus et des moins, des régions avancées et d'autres attardées, des pays gais ouverts au soleil et d'autres où la lutte contre la nature se mène sombrement sous l'épaisseur de la forêt. Il y a aussi, de notre temps, une opposition entre des païens christianisés et passés par les écoles à l'occidentale, et des musulmans que leurs réticences ont maintenus plus longtemps à un stade dépassé. Ces dissemblances ne semblent pas altérer profondément l'unité fondamentale du monde négro-africain.

Le Nord-Est africain est marginal. Nous ne trouvons plus là ce que j'appellerais le monde négride, mais quelque chose d'autre, ces peuples que les habitudes bibliques ont fait longtemps nommer « les Chamites » et que j'appellerais « les Ethiopides », c'est-à-dire tous ces peuples noirs, mais à caractère anthropologiques particuliers et qui parlent des langues couchitiques: Bedja, Afar, Somali, Galla. Et, au milieu d'eux, les Amhara éthiopiens, d'origine asiatique, parlant une langue sémitique. Là aussi, donc, c'est un monde complexe et à part. Je ne parle plus de Madagascar, dont je crains d'abuser, ni des primitifs, pygmées et bushmen, poussière résiduelle, d'un grand intérêt pour l'ethnologue, mais dont l'occupation territoriale, depuis la préhistoire, a singulièrement rétréci.

Ma conclusion sera celle qu'un de mes maîtres, Augustin BERNARD, plaçait en tête de ses deux gros volumes dans la *Géographie Universelle* de Vidal DE LA BLACHE :

Pas plus que les autres continents de la géographie traditionnelle, l'Afrique ne constitue un tout homogène.

Les faits ont donc répondu, du moins le crois-je: *Les continents ne correspondent pas aux réalités, ni naturelles, ni humaines. Ce sont de simples conventions géographiques, des fictions résultant plus des habitudes que des besoins, une sorte de tableau abstrait de la planète, qui aurait la nature en horreur.*

La répartition en Europe, Asie, Afrique convenait au temps des Anciens Grecs; deux mers, l'Égée et la Méditerranée divisaient en trois le monde connu. De même la répartition en Ancien et Nouveau Monde s'imposait au temps de COLOMB et de ses successeurs. L'immensité des espaces et la disparité des conditions firent longtemps de l'Amérique un univers à part; l'Afrique intérieure était inconnue; l'Asie se trouvait exilée à de longs mois de distance par la nécessité de doubler le cap de Bonne Espérance; l'Océanie était un paradis du bout du monde et le continent antarctique une hypothèse brumeuse et glacée, où l'imagination d'Edgar POE pouvait encore terminer, dans un crescendo d'épouvante indicible, les cauchemardesques aventures d'Arthur Gordon Pym.

Ce monde des distances et du rêve est aujourd'hui aboli. En 2 heures de vol on peut être à Alger, en moins de 12 heures en Amérique ou au Cap, en 24 heures aux antipodes. Il n'y a plus de continents, mais des aérodromes. Et déjà les cosmonautes font le tour du monde en moins de 80 minutes. Après-demain ils seront dans la Lune ou dans Mars. La Terre, pour ces nouveaux Colombes, ne sera plus alors que l'Ancien Monde.

La géographie même a tendance à se modeler sur les réalités nouvelles. La répartition classique en continents n'a plus la même forme contraignante. On voit apparaître une géographie et même une histoire des Océans, des atlas des relations mondiales, des sous-disciplines zonales: zones arides, géographie tropicale, régions polaires, qui transcendent la vieille classification continentale.

Or, c'est au moment où cette illusion, cette abstraction périmée tend à s'effacer devant les réalités planétaires qu'elle est prise comme base de théories politiques et que nous voyons surgir un mouvement pour l'Europe unie, une Organisation de l'Unité africaine, des réunions afro-asiatiques, des conférences pan-américaines. Qu'est-ce à dire?

Il est fatal et très légitime que le rétrécissement de la planète, la mise en contact des civilisations, le foisonnement de nations nouvelles à la vie difficile, la révélation, pour les nations anciennes, de l'exiguïté de leurs frontières et de leur faiblesse, *il est, dis-je, fatal et très légitime que soient conçues des tentatives de regroupements à la taille des grands ensembles modernes*: U.S.A. et U.R.S.S., seuls efficaces par leur taille et leurs ressources, et véritables leaders du monde présent. Les frontières héritées du Moyen âge, du tribalisme ou de l'époque coloniale sont trop étroites pour un développement novateur; elles ne pourraient amener qu'un repliement grincheux et égoïste sur des questions de clocher, à l'écart de notre époque et des grands courants qui la parcourent. Encore faut-il, dans cette reconstruction, dans cet élargissement nécessaire, ne pas perdre son âme et sacrifier sa personnalité profonde à de fausses étiquettes.

Or, c'est à ce dépassement des grandes réalités ethno-historiques par des constructions abstraites que nous engagerait un continentalisme brutal. « L'Europe de l'Atlantique à l'Oural » est une notion scolaire périmée, à moins qu'elle n'ait été, de la part de son célèbre auteur, un simple slogan diplomatique évoquant plus la nécessité d'une entente que la fatalité d'une fusion. Le Panaméricanisme, héritier de la doctrine de MONROE, apparaît à nombre de peuples américains comme un système de domination du plus puissant d'entre eux. L'afro-asiatisme tel qu'il s'est manifesté à Bandoung, surtout de la part des états asiatiques et musulmans, était une réaction de circonstance bien compréhensible contre la sujétion européenne expirante et pour la promotion des peuples sous-développés.

L'Organisation de l'Unité africaine, proclamée à Addis Abeba en 1963, a constitué comme un écho de Bandoung parmi les nations africaines plus récemment formées. Le continentalisme, en l'espèce, était une affirmation opportune d'indépendance

aussi bien à l'égard de l'Asie que de l'ancien maître européen. L'O.U.A. a rendu certains services, notamment en aidant à régler ou à ajourner des conflits de frontière entre ses membres. Mais on s'est vite aperçu qu'on ne pouvait aller bien au delà et qu'il ne suffisait pas de vivre sur un même soi-disant continent pour créer une unité.

Le Sahara n'a pas été, dans l'Histoire, un obstacle méprisable, et le Nil, seule voie naturelle qui le traverse à une de ses extrémités, est coupé d'abord par les cataractes, puis par le bouchon végétal du « Sudd ». Il en est résulté une Afrique noire puissamment originale et une Afrique blanche qui n'apparaît guère aujourd'hui que comme une sorte de presqu'île de l'asiatisme arabe. Entre les deux, les contacts culturels ont été à sens unique, du Nord au Sud, sans assimilation profonde.

« L'Africanité, dit le président SENGHOR, est l'ensemble des valeurs de civilisation propres au monde africain. » Mais, quand il cherche à définir ces valeurs communes, il est bien obligé d'admettre que cette prétendue « africanité » a deux aspects: un aspect négro-africain défini par la négritude et un aspect arabo-berbère défini par l'arabisme », c'est-à-dire, ajoutons-nous, par quelque chose qui, justement, n'est pas africain.

« Sans doute, dit plus nettement l'ethnologue Jacques MAQUET, la civilisation maghrébine appartient-elle au continent africain, mais il ne nous semble pas qu'elle appartienne à l'africanité. »

Je tiens à me maintenir sur ce terrain culturel, et n'évoquerai pas les tensions politiques sensibles à la frontière des deux mondes, dans plus d'une nation africaine.

Je conclus. Pour la reconstruction actuelle de la planète sur la base des grands ensembles territoriaux, *il n'existe aucune obligation politique résultant de l'existence des continents. Ceux-ci ne sont pas une fatalité*, un cadre naturel qui s'impose, mais une simple fiction de l'ancienne géographie, une catégorie scolastique, un mirage de papier. *Ils ne doivent pas entraver ni fausser les choix libres résultant surtout des affinités ethno-historiques, qui sont les réalités fondamentales de la vie des peuples.*

Le pur mythe continental est à combattre. Il risque d'engager dans des voies factices, de nourrir l'illusion d'une identité fausse,

d'assurer des dominations, de préparer des conflits internes. Un mythe aussi artificiel ne peut être constructif; il a même des chances d'être destructif et néfaste.

La nature véritable, ce sont les groupements par types de civilisation dans un même ensemble territorial. L'Europe occidentale, l'Afrique tropicale, le monde arabe sont des réalités de cet ordre. Il existe, dans chacun de ces types, une conception du monde, un ensemble d'habitudes de vie, un tempérament, des besoins, un sentiment du bonheur qui ne sont pas réductibles à d'autres, sous peine de déformations, d'infirmité et de trouble permanent. Les continents ne doivent pas devenir des lits de Procuste, des instruments de torture.

Les unités politiques élargies ne peuvent l'être que sur la base des réalités permanentes et des nécessités mutuelles. Elles seront ainsi, non pas des abstractions dangereuses, mais les éléments vivants, permanents et égaux de la future unité mondiale, que, pour ma part, j'appelle de tous mes vœux.

22 mai 1967.

G. Mosmans. — A propos de l'assistance technique au Congo

Traiter, une nouvelle fois, du problème de l'assistance technique au Congo risque fort, dans le contexte politico-économique belge, d'être apprécié comme outreucidant. Quand on constate qu'en Belgique le tiers monde éveille peu d'intérêt effectif et qu'on est encore loin d'envisager d'affecter ne serait-ce que 1 % du revenu national pour aider tant de pays à émerger du sous-développement, il peut paraître naïf de penser que ce problème ait une actualité quelconque.

Quoiqu'il en soit de la pertinence de ces constatations, je suis persuadé que mes éminents Confrères de la Classe des Sciences morales et politiques de l'ARSOM restent préoccupés de ces problèmes et c'est pourquoi je me permets de soumettre à leur bienveillante appréciation les réflexions qui suivent.

En guise de préliminaires, je crois utile de signaler que l'auteur de ces lignes est de la race des « vieux coloniaux », de ceux qui ont connu le Congo bien avant 1960 et continuent à y vivre: cette « race » est, très souvent, reconnaissons-le, appréciée de façon péjorative.

Il y a, en effet, plusieurs catégories de « coloniaux ».

— Les affreux colonialistes;

— Les « mordus de l'Afrique », incapables de transcender les problèmes africains et donc de comprendre les difficiles problèmes politiques belges;

— Les idéalistes qui ont foi en l'avenir de l'Afrique noire, estiment et aiment le peuple congolais. Bref, des gens qui se bercent d'illusions et ferment obstinément les yeux sur les réalités vécues au Congo depuis l'indépendance, réalités qui démontrent qu'il n'y a rien à attendre des Congolais et qu'il est donc inutile de s'intéresser à eux.

Caricature? Bien sûr! Mais ce qui me paraît VRAI, c'est que cet ensemble de slogans et d'appréciations a créé un climat qui

sert trop souvent d'alibi aux responsables en Belgique et contribue à justifier une attitude de désengagement et de désintéressement, alors que tout devrait être mis en œuvre pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du tiers monde et susciter un mouvement d'intérêt se traduisant par une volonté de consentir un minimum de sacrifices pour contribuer à lutter contre la misère humaine sous toutes ses formes.

Le cas du Congo est pour la Belgique un cas-test car, qu'on le veuille ou non, nous avons des responsabilités qui concernent aussi bien la nation que ses dirigeants et l'Eglise de Belgique.

Notre propos se bornera à l'attitude des milieux dirigeants officiels et, plus précisément, à ce que, en termes politiques, on dénomme la coopération technique à apporter aux pays en développement et, en tout premier lieu au Congo, au Ruanda et au Burundi.

Il est compréhensible qu'après les événements qui ont suivi l'indépendance, l'assistance technique au Congo ait connu une période de recherches et ait été marquée par des réalisations parfois incohérentes. Les relations entre les deux pays ont connu toute la gamme des prévisions météorologiques, allant de la tempête au beau fixe. Dans l'ensemble cependant, il faut reconnaître que l'effort consenti par la Belgique a été réel, quantitativement considérable et, malgré bien des déficiences, valable et relativement efficace. En particulier, dans le secteur-enseignement, c'est aux professeurs belges qu'on doit pour une part importante l'accroissement rapide du nombre des universitaires et la formation de dirigeants de valeur.

Il est également compréhensible que, ces derniers temps les responsables aient estimé indispensable de ne plus s'en tenir à des improvisations, de se dégager de certaines formes d'assistance peu rentables, bref de définir et de mettre à exécution une politique de coopération technique mûrement pensée.

Ce qui est beaucoup moins compréhensible, c'est la tactique suivie pour réaliser cet objectif valable en soi.

I. Comme l'effort dans le domaine de la coopération a été centré sur le Congo, il était naturel de s'attacher par priorité

à cette forme précise. Tout le monde s'accordait, du reste, à reconnaître qu'il y avait beaucoup à faire pour améliorer ce qui se faisait et ceux qui, sur place au Congo, se faisaient les artisans de cette coopération, étaient les premiers à souhaiter de telles réformes. Bon nombre d'entre eux avaient une expérience précieuse et s'offraient à collaborer.

Or que constate-t-on? Etudes et recherches sont menées en Belgique avec le souci systématique et constant de tenir à l'écart les Belges œuvrant au Congo et ayant fait leurs preuves. Déjà, au cours des années précédentes, nombreux furent ceux qui, déçus par l'indifférence manifestée à leur égard, ont été contraints de renoncer et se sont engagés soit dans les organisations internationales, soit dans des entreprises privées qui, elles, appréciaient leur compétence. Ces derniers temps, la mise à l'écart a été justifiée par l'argument que « pour une politique nouvelle, il faut des hommes nouveaux ». Cette politique a porté ses fruits. A l'heure actuelle, on a réussi à expurger les rangs de l'assistance technique de façon efficace, en éliminant les personnalités susceptibles d'être non conformistes.

II. La nouvelle politique belge de coopération technique a adopté comme principe de base qu'il faut tendre dans toute la mesure du possible à une coopération multilatérale. C'est là certes un idéal et il faut souhaiter que, dans un avenir aussi proche que possible, tous les pays « riches » s'associent pour assurer dans le cadre d'organisations mondiales, une « coopération » commune et donc épurée de tout ce qu'une assistance bilatérale risque de comporter d'intérêt et d'égoïsme national.

Mais, entre l'idéal et la réalité, il y a de la marge. L'affirmation d'un tel idéal ne peut être un alibi pour se dérober à des responsabilités précises à l'égard de pays déterminés comme c'est habituellement le cas pour les anciennes colonies.

III. Quand on élabore une politique de coopération technique, il est normal de considérer que l'Occident, étant à la pointe du progrès technique alors que les pays assistés en sont encore aux premiers pas dans cette voie, il appartient à des cerveaux occidentaux de penser et de mettre au point les programmes d'assistance technique.

Et même lorsqu'il s'agit de coopération *humanitaire*, pour employer une excellente et très heureuse précision, on considère aisément qu'une telle assistance requiert, pour être efficace une organisation technique et, de nouveau très logiquement, on mettra au point des plans d'action à Bruxelles sans consulter les intéressés.

Quand il s'agit du Congo, nous avons déjà signalé qu'on se garde bien de consulter ceux qui ont l'expérience du pays (pour être honnête, il faut signaler d'heureuses exceptions). Quant aux Autorités, on les ménage, en envoyant une mission d'étude dont l'objectif officiel est de consulter les responsables congolais mais dont la préoccupation principale est de réunir le plus d'avis favorables aux plans dûment établis dans les bureaux métropolitains.

On s'en tient à l'image d'un Congo en pleine gabegie: on ne se rend pas compte du fait que les cadres congolais s'étoffent progressivement et comptent de réelles compétences dont le nombre et la valeur s'accroissent également. On oublie qu'il y a aussi des « techniciens étrangers » qui prennent leur tâche à cœur.

Conséquence! On est douloureusement surpris lorsqu'on se heurte à des oppositions et de solides résistances alors qu'on propose aux Autorités des plans tout faits, théoriquement parfaits mais qui ne collent pas à la réalité.

IV. On souligne de plus en plus le caractère technique de la coopération: on insiste sur le fait qu'il faut éviter de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays et que donc il faut s'en tenir à des interventions de caractère strictement technique. Du coup, on exclut de la coopération entre pays, toute forme d'entr'aide fondée sur une connaissance mutuelle quelque peu approfondie, l'estime et l'amitié.

Conclusion logique: l'assistant technique est un spécialiste qui preste ses services temporairement. Il n'est plus nécessaire d'envisager des Carrières dans le domaine de la coopération entre peuples. C'est évidemment une solution qui facilite grandement la mise au point d'un statut de l'assistance technique.

Quant à ceux qui se sentent une vocation d'être, en quelque sorte, les spécialistes de l'intercommunion entre les races et les

pays, ceux qui souhaitent connaître d'autres hommes plus en profondeur, apprendre leur langue, apprécier leur culture... ceux-là n'entrent pas dans les catégories officielles de la coopération technique. Pour être agréé, il suffit de plus en plus d'avoir la compétence technique pour résoudre des problèmes purement techniques. On envisage comme formule particulièrement heureuse, des missions temporaires de 3 mois, 6 mois, un an: il ya aussi le cas de l'exemption du service militaire qui s'achète au prix de trois ans de séjour dans un pays en développement.

De la sorte, tout devient beaucoup plus simple pour le pays qui offre son assistance. On pourra systématiquement réduire le nombre des familles belges œuvrant au Congo et ce seront autant de soucis en moins pour les responsables de l'Office de coopération au développement.

On en arrive ainsi à dénaturer cette valeur humaine qu'est la solidarité entre les hommes et les communautés humaines, valeur que le christianisme a affinée en prônant la charité, l'amour vrai.

Il n'est pas nécessaire d'envoyer à ces peuples, qui aspirent à une vie plus humaine, des médecins et des éducateurs: il suffit amplement de mettre temporairement à leur service des technocrates aptes à délivrer les remèdes adéquats ou à enseigner une matière déterminée en un nombre d'heures de prestations méticuleusement fixé et appliqué. On en arrivera ainsi progressivement à déshumaniser intégralement la « coopération » même dite humanitaire. Il n'y aura plus que des « techniciens » qui, moyennant des avantages matériels substantiels, accepteront de s'expatrier pour accomplir une mission purement technique et soigneusement limitée dans le temps.

L'Africain n'attend pas d'abord une aide à proprement parler. Il attend surtout de savoir si un contact d'égal à égal est encore possible. Il attend avant tout un contact simple, direct, et par là, enrichissant, tel qu'une personne humaine peut l'attendre d'une autre. (R.P. Martin EKWA, *R.N.*, février 1967, p. 128).

Autre conception de la coopération!

Applications d'actualité au Congo

Ainsi donc, nous assistons à l'élaboration d'une politique belge dans le domaine de la coopération technique. Cette politique se

veut (et on ne peut qu'y applaudir) à l'échelle mondiale, essentiellement désintéressée en s'intégrant dans des réalisations prises en charge par des organisations mondiales. La mise en œuvre de cette politique ne sera malheureusement possible que dans l'avenir, quand ces organisations existeront et quand la Belgique sera encore plus riche car, actuellement, il y a des impératifs budgétaires qui imposent un régime d'austérité!

Dans l'immédiat, il faut donc sabrer dans le budget de l'assistance technique dont une bonne part est affectée au Congo. Et, comme le poste enseignement est le plus important, il faut diminuer le nombre de professeurs mis à la disposition du Congo. Mais c'est là un domaine auquel les Congolais tiennent par-dessus tout. Il faut faire avaler la pilule le plus élégamment possible.

On a trouvé un très beau slogan: nous allons procéder à une rationalisation de telle sorte que le résultat de cette opération sera tel que la situation de l'enseignement s'en trouvera améliorée.

Tout le monde, y compris les responsables Congolais, est d'accord sur la nécessité d'une rationalisation. Il eut donc été aisé et fructueux d'étudier en commun un plan réaliste. Mais, nous l'avons rappelé plus haut, une telle formule n'est pas concevable pour les spécialistes de la coopération technique. Il se présentèrent donc avec un plan soigneusement étudié et élaboré jusque dans les détails d'application, y compris les listes des enseignants à éliminer.

Le contact avec les réalités a réservé aux auteurs dudit plan quelques surprises:

1. Dès le premier contact officiel, la délégation belge s'est vu remettre une note de travail établie par la délégation congolaise, note exposant un état détaillé des besoins pour les dix années à venir et rencontrant d'avance les objections et les principales dispositions du plan étudié à Bruxelles.

Après des échanges de notes, la délégation belge a dû reconnaître l'irréalisme de certains aspects de son plan et accepter d'importantes modifications.

2. Un des thèmes favori, et croyait-on irrésistible, du plan de rationalisation belge était le retrait des enseignants belges au

niveau primaire et au cycle d'orientation (deux premières années du secondaire) de façon à pouvoir augmenter le nombre des professeurs hautement qualifiés pour le cycle supérieur des humanités.

Projet séduisant à première vue mais encore une fois peu réaliste car, actuellement, la formation d'enseignants congolais (niveau-régent) pour le cycle d'orientation commence seulement à donner des résultats massifs. Enlever les enseignants belges des cycles d'orientation sans possibilité de les remplacer par des Congolais formés aboutirait à faire baisser le niveau de tout l'enseignement secondaire et on peut se demander alors à quoi servirait d'avoir des enseignants hautement qualifiés pour le cycle supérieur?

3. De plus, il y avait une astuce qui n'a pas échappé aux Autorités congolaises. Le plan prévoyait aussi la suppression des cycles supérieurs d'humanités dans les « écoles belges », ou tout au moins dans la plupart d'entre elles. Donc en fait, pas de recrutement de nouveaux professeurs mais un simple transfert et, au total une diminution du nombre des enseignants.

Or, cette suppression des cycles supérieurs des écoles belges a deux conséquences sérieuses:

a) *Du point de vue congolais*: le principe pour les « classes belges » est qu'un professeur est affecté dès qu'il y a 15 élèves belges: les places disponibles peuvent être occupées par des Congolais. Or, un certain nombre d'établissements secondaires congolais ne sont pas encore complets et cela se vérifie particulièrement pour l'enseignement féminin. Le système des classes belges permettait d'assurer l'enseignement au cycle supérieur aux quelques élèves congolaises issus d'établissements provisoirement incomplets.

b) *Du point de vue des belges au Congo*: bornons-nous à un cas typique. Nous avons suivi avec un vif intérêt les efforts déployés par le Ministère belge des Affaires étrangères pour éviter une rupture qui eût compromis le fonctionnement des installations d'extraction du cuivre. Mais, au moment même où un accord est conclu et où la Société générale des minerais s'efforce de convaincre les meilleurs des agents de l'ex-Union minière, de

signer un nouveau contrat, un haut fonctionnaire de la Coopération technique, qui dépend directement du Ministre des Affaires étrangères, faisait une tournée au Katanga pour faire connaître la décision formelle prise par le Ministre de fermer les cycles supérieurs des humanités dans les trois localités où résident la plupart des agents intéressés. Il est évident que la nouvelle société tient avant tout à conserver les techniciens expérimentés: or, ce sont précisément ceux-là qui ont des enfants suivant les cycles supérieurs des humanités.

4. Tous ces plans et projets élaborés et discutés à Bruxelles provoquent pas mal de désarroi parmi le personnel de l'assistance technique dont le statut n'est pas encore fixé et qui est pratiquement à la merci de nouvelles directives. Psychologiquement, les conséquences sont multiples, variées et souvent regrettables.

Cet exemple concret, récemment vécu, montre malheureusement combien la politique officielle de la Belgique en matière de coopération est purement théorique et aboutit à des résultats négatifs, pour ne pas dire davantage. Au contraire, chaque fois qu'un programme précis de coopération a été établi en liaison étroite avec les Autorités congolaises et en tenant compte des avis des compétences travaillant au Congo, les résultats se sont avérés comparativement nettement meilleurs. C'est le cas pour l'action médicale en différents secteurs.

Peut-on espérer une révision?

22 mai 1967.

M.-R. Thielemans. — Les projets coloniaux de Metton-Leduc *

(Note présentée par M. J. Stengers)

Le 23 janvier 1834, un certain METTON-LEDUC écrivit au baron de STASSART, président du Sénat, pour lui demander de présenter, lors d'une séance publique de la Chambre haute, un projet d'établissement d'une Compagnie pour le commerce outre-mer dont il était l'auteur; il espérait qu'il en serait fait mention honorable (1) **; mais, qui était-il?

Jean-Pierre-Paul METTON était né à Laigle en France en 1784 (2); s'il faut en croire ce qu'il nous dit de lui-même (3), il fut envoyé au Portugal en 1806, par ses parents qui y avaient des affaires à traiter. Il était parti de Bordeaux, sur un navire neutre, dans l'été de 1806. Il prétend avoir croisé, en chemin, la flotte de NELSON qui devait gagner, quelques jours plus tard, la bataille de Trafalgar; or celle-ci avait déjà eu lieu le 21 octobre 1805. Ou bien METTON se trompe d'un an sur la date de son voyage; ou bien il rapproche deux faits sans aucun rapport, voulant donner quelque lustre à son voyage.

A Lisbonne, il se lie avec de nombreux Portugais et, nous dit-il, il avertit le gouvernement de la prochaine invasion française. Il eut même une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères Antonio DE ARAUJO (4) « qui l'avait chargé d'une affaire de haute importance que la guerre maritime entre la France et l'Angleterre fit échouer ».

Lors de l'invasion française, METTON se porta à la rencontre de JUNOT auquel il apprit le départ de la famille royale portugaise pour le Brésil. Toujours d'après lui-même, il fut chargé par le général de négocier, avec le marquis D'ABRANTÈS (5), l'entrée

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (Bull. I.R.C.B., 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 10 mai 1967 de ladite Commission.

** Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes *in fine*.

des troupes françaises à Lisbonne. Cette mission valut à METTON comme récompense l'autorisation de s'embarquer sur un navire étranger pour l'Amérique; il parcourut ainsi la Louisiane et les Antilles (6). Il est curieux de remarquer qu'une telle autorisation fut donnée à un jeune homme dont l'âge exigeait qu'il servît dans l'armée.

METTON rentra alors en Europe et devint administrateur militaire sous MASSÉNA au cours des campagnes d'Espagne et du Portugal. Il revint en France et à Paris après 1814 (7), puis partit pour Londres où il se trouvait en 1819 (8). Là, il remit au ministre du Portugal et du Brésil, le duc de PALMELLA (9), des notes que celui-ci fit parvenir à Rio de Janeiro; il fit aussi expédier, par voie diplomatique, au gouvernement français un projet de création de lignes de paquebots transatlantiques et vers l'Orient. Il se vantait d'ailleurs que sa proposition avait été réalisée avec succès (10).

Après son séjour en Angleterre, METTON s'établit en Belgique où il collabora à divers journaux jusqu'à la révolution de 1830 (11). STASSART, qui n'éprouvait aucune sympathie pour le personnage, disait de lui qu'il était « l'un des écrivains faméliques aux ordres du roi GUILLAUME » (12). Les articles de journaux n'étant pas signés, on ne peut guère retrouver de trace de son activité.

METTON édita, en 1825, chez TARLIER à Bruxelles, une *Vie de Napoléon*, en deux petits volumes composée d'extraits des ouvrages de V.-A. ARNAULT, de A. JAY, de E. JOUY et de J. NORVINS. Il en rédigea et signa l'introduction, hommage vibrant à la personnalité de l'Empereur. Dans ces quelques pages, il faisait notamment l'éloge du Concordat dont il dit:

Il doit servir de modèle aux princes qui ont assez de profondeur de vues et de fermeté de caractère pour maintenir dans ses bornes la puissance ultra-montaine, puissance essentiellement envahissante sous des formes différentes mais non moins ambitieuses que celle des conquérans (13).

METTON fit preuve de sentiments philhelléniques et reprocha aux souverains de son temps de ne pas prendre la défense des Grecs contre les Turcs, ce que NAPOLÉON n'aurait pas manqué de faire (14).

Il donnera une nouvelle preuve de ses opinions libérales et anti-cléricales en publiant, en 1826, les *Tablettes libérales contenant les opinions des orateurs, des publicistes et des philosophes, moralistes, historiens ou législateurs sur les questions les plus intéressantes pour l'humanité et le gouvernement des Etats*.

Ce travail, qui consiste en une compilation de textes d'opinion libérale de divers auteurs, était dédié à DON PEDRO, « empereur constitutionnel du Brésil » (15).

Quelle fut l'attitude de METTON au moment de la Révolution de 1830? S'il faut l'en croire,

...il plaida constamment, avant comme après cette révolution, les intérêts du pays, d'abord en s'exposant aux ressentiments du gouvernement hollandais, par la censure de ses mesures tyranniques envers les Belges et ensuite par des actes de dévouement qui furent constatés par les journaux belges de l'époque (16).

Il ajouta, en 1856, que cette attitude lui valut d'être attaché au Cabinet du Roi des Belges depuis plus de douze ans. Dès 1847, dans une lettre à QUETELET (17), il s'attribua cette qualification. Cependant, aucun des dossiers, ni aucune des listes du personnel de la Cour conservés aux Archives des Palais royaux ne fait mention de METTON (18). Il peut pourtant paraître étrange qu'un aussi ardent partisan de la Révolution ait mis sa famille à l'abri en Prusse rhénane à Bardenberg où naquit en 1831 un de ses enfants (19).

Il est certain que METTON, qui se pare, après 1830, du nom de METTON-LEDUC (LEDUC est le nom de sa femme Marie-Caroline-Victoire), assiège, au début de l'indépendance, le ministre de l'Intérieur, Charles ROGIER, de ses sollicitations. Il demande audience le 21 décembre 1832; on ne lui répond pas (20). Le 4 septembre 1833, il sollicite une place dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur; on lui dit qu'« il en sera tenu note pour y avoir égard à l'occasion », mais il n'y entrera jamais (21).

Parallèlement, il soumet un projet de service de bateaux à vapeur entre la Belgique et les autres pays, que le ministre communique à la Commission supérieure du commerce et de l'industrie (22).

METTON-LEDUC s'adresse également à la Cour; il envoie au Roi son projet de Compagnie pour le commerce outre-mer et CONWAY, secrétaire chargé de la liste civile, lui répond que son mémoire a été transmis au ministre de l'Intérieur qui, le 23 décembre 1833, lui écrit qu'« il ne croit pas pouvoir contester les bénéfices que procurera l'établissement de cette compagnie et surtout les avantages qui en résulteront pour le commerce du pays » (23). C'est ce projet que METTON-LEDUC envoie au président du Sénat, le 23 janvier. Celui-ci lui répond, le 13 février (24), probablement par une lettre qui ne l'engageait pas beaucoup, puisqu'il ne l'aimait guère; il le tenait pour un orangiste et ne pouvait certes pas lui pardonner les flatteries que METTON-LEDUC lui décernait dans sa lettre (25).

METTON avait épousé une institutrice qui, elle aussi, s'adressait volontiers aux instances supérieures. Le 14 février 1834, CONWAY transmet, au ministre de l'Intérieur, de la part de la Reine, une requête de Caroline METTON-LEDUC, ex-institutrice, avec une apostille favorable. Cette pièce fut remise à LESBROUSSART, qui était chargé de tout ce qui concernait l'Instruction publique (26). Peu après, Mme METTON-LEDUC demanda un subside au Ministère de l'Intérieur pour ériger une école normale pour demoiselles (27).

Ainsi donc, les idées foisonnaient dans le ménage METTON-LEDUC mais, semble-t-il, sans succès immédiat.

Cependant, lors du recensement de 1835, METTON déclara comme profession: secrétaire de l'Université (28). Or, aucune autorité ne signale METTON parmi le personnel d'ailleurs très restreint de l'Université de Bruxelles qui venait d'être fondée.

Au moment de la création de celle-ci, le secrétaire en titre était BARON, préfet des études de l'Athénée royal de Bruxelles (29). L'affirmation de METTON-LEDUC relève-t-elle de la mythomanie ou a-t-il vraiment effectué accidentellement un quelconque travail de bureau pour le secrétariat de l'Université?

En 1836, METTON-LEDUC rédigea un nouveau mémoire qui porte le titre ambitieux d'*Expédition de découverte commerciale et coloniale. Recherche de débouchés pour le commerce belge et fondation d'une colonie*. Il l'envoya au Roi, au ministre de

l'Intérieur et au président du Sénat et c'est dans les papiers de ce dernier que le texte nous est parvenu (30).

L'auteur se plut à souligner la connaissance du commerce international qu'il avait acquise au cours de ses voyages. Puis il définissait les buts de l'entreprise. Le but essentiel était de nouer des relations avec les maisons de commerce des « grandes villes maritimes des contrées transatlantiques ». Ensuite venait le désir « de se livrer, chemin faisant, à la recherche d'un emplacement favorable pour y jeter les fondements d'une colonie belge ou Nouvelle Belgique » qui pourrait enrichir la mère-patrie et ouvrir des débouchés « aux hommes actifs ». Le chef de l'expédition, c'est-à-dire METTON-LEDUC lui-même, avait presque fixé son choix sur le lieu où serait fondée la colonie mais, bien entendu, l'itinéraire de l'expédition devait être tenu secret pour éviter toute concurrence. « Un beau navire d'une marche supérieure » serait choisi pour le voyage; en sus de l'équipage, on embarquerait des jeunes gens « recommandables » désireux de se former dans le commerce d'outre-mer. Le voyage durerait de dix-huit mois à deux ans, car il serait parfois utile de prolonger le séjour dans les villes afin de nouer les relations nécessaires.

Passagers et équipage seraient armés pour résister à toute attaque, lorsqu'il leur serait nécessaire de débarquer sur une côte déserte ou une île. Si le nombre d'hommes était suffisant, on pourrait établir une colonie qui devrait être pour la Belgique ce qu'étaient l'île Bourbon et la Martinique pour la France, Batavia et Surinam pour la Hollande, La Havane pour l'Espagne, le Canada ou la Jamaïque pour l'Angleterre. Alors que les buts avoués de l'expédition visaient essentiellement les avantages matériels de la métropole, METTON-LEDUC ajoutait qu'il s'agissait d'une entreprise « éminemment philanthropique » (*sic*) d'une « œuvre de civilisation » qui devait cependant « réaliser les espérances des fondateurs », c'est-à-dire faire prospérer les intérêts des actionnaires.

En effet, il s'agissait bien de fonder une compagnie à actions. Malheureusement, nous en ignorons les dispositions purement financières, METTON-LEDUC ayant abrégé le texte de son projet dans la copie qui nous est parvenue.

Le chef de l'expédition espérait, au cours de son voyage, prendre des commandes ou opérer le placement des objets fabriqués en Belgique qui pouvaient concurrencer avec succès les produits des autres nations industrielles.

Le mémoire se clôture par la mention que le projet serait, en premier lieu, communiqué au gouvernement

...afin qu'il puisse se l'approprier et le modifier s'il y a lieu, ou en favoriser l'exécution, s'il croit pouvoir le faire dans le plus grand intérêt du pays.

La colonie, que se proposait de fonder METTON-LEDUC, était donc non pas un comptoir mais bien un vaste territoire susceptible d'offrir des possibilités d'établissement à de véritables colons. C'est en tous cas un des tout premiers projets de colonisation belge.

METTON-LEDUC n'en demeurait pas moins attaché à sa proposition de créer un service de paquebots transatlantiques. Le 23 janvier 1840, lors de la discussion du budget de la marine à la Chambre, il fut fait allusion, dans le rapport du député VAN HOOBROUCK DE FIENNES au nom de la Section centrale, à une pétition de METTON-LEDUC proposant la création d'un service régulier de paquebots de l'Etat à vapeur ou à voile entre Ostende et Anvers et les principaux ports du monde (31).

Quelques mois plus tard, METTON obtint une audience de ROGIER et ce fut vraisemblablement un feu d'artifice d'idées plus fécondes les unes que les autres. Il parla au ministre de

...deux genres d'établissements très utiles, propres à alimenter de nombreux voyageurs et de transports multipliés en transit, la grande voie de chemin de fer de l'Escaut au Rhin et la navigation transatlantique correspondante quand elle sera en activité, plus un plan d'établissement d'instruction interrompue, plus d'autres choses intéressantes encore (32).

Nous ne savons rien des activités de METTON-LEDUC au cours des années suivantes; tout au plus, nous reste-t-il la trace d'une demande d'audience adressée au ministre de l'Intérieur par sa femme, en octobre 1847; elle fut d'ailleurs refusée par ROGIER (33).

Au cours des années 1834-1836, METTON-LEDUC semble avoir été assez instable. De janvier 1834 à juillet 1836, il n'occupe pas

moins de trois domiciles différents: rue Royale Neuve, rue Fossé-aux-Loups, rue de l'Abricot (34), ce qui, joint à ses sollicitations et à celles de sa femme auprès du ministre de l'Intérieur, tend à prouver que sa situation financière n'était guère brillante.

En 1855, les choses semblent s'être améliorées puisque METTON-LEDUC publie une brochure, dont il offre un exemplaire à la Bibliothèque royale (35). Il y prend le titre de « professeur METTON-LEDUC, ancien administrateur militaire, auteur de quelques projets d'utilité publique exécutés en France et ailleurs ». Ce titre de professeur, qu'il s'attribue déjà en 1847 (36), nous ignorons où il a pu l'obtenir; il ne nous donne aucune explication à ce sujet, mais il est évident qu'il ne s'agit ni de l'enseignement universitaire ni de l'enseignement secondaire, ce que notre auteur n'aurait pas manqué de préciser. Sans doute était-il professeur, comme sa femme, dans une de ces institutions privées qui foisonnaient à l'époque.

La brochure porte pour titre: *Projet d'exploration dans l'Afrique centrale par le concours de quatre puissances*. Il ne s'agissait de rien moins que de proposer à la reine VICTORIA, à NAPOLEON III, au roi de Portugal PIERRE V et au vice-roi d'Egypte SAÏD PACHA de mettre en pratique une idée confiée par NAPOLEON I^{er} au comte de LAS CASES (37).

Quatre expéditions militaires partiraient de différents points connus de l'Afrique pour se rejoindre au centre du continent, afin d'explorer l'ensemble du territoire. Chacune serait accompagnée « par quelques savants naturalistes, astronomes, botanistes, minéralogistes et physiciens » (38), dans le but, non seulement de relever des notions intéressantes sur les contrées traversées, mais aussi de découvrir les moyens propres à « fonder çà et là des établissements coloniaux avec garantie de sécurité et d'indépendance ». Ces quatre expéditions en formaient en fait huit: l'expédition française comprendrait deux colonnes, l'une partant de l'Algérie, l'autre de la Sénégambie; l'expédition anglaise comprendrait également deux divisions, l'une partant du Sierra-Leone, l'autre du Cap de Bonne-Espérance; le Portugal engagerait, lui-aussi deux colonnes, au départ de l'Angola et du Mozambique; quant à l'Egypte, il lui faudrait envoyer deux

divisions, l'une partant de Haute-Egypte, et l'autre de Basse-Egypte.

Ce « Mémoire » fut envoyé, avec une lettre d'accompagnement, le 25 août, à la reine VICTORIA et à NAPOLÉON III, (39) dont le chef de cabinet répondit, deux jours plus tard, que tout avait été transmis au Conseil d'Etat pour examen. METTON-LEDUC se demandait d'ailleurs s'il ne s'agissait pas, en l'occurrence, d'un « de ces gouffres sans fond dont on peut dire que tout y rentre et rien n'en sort » (40).

Dans la lettre d'accompagnement adressée à la fois à l'Empereur et à la Reine, il faisait allusion à l'alliance franco-anglaise. Il n'ajouta, en post-scriptum, à l'exemplaire destiné à NAPOLÉON III, que quelques mots soulignant sa qualité de Français et son projet de lignes de paquebots vers l'Orient au départ de Marseille.

Une autre lettre, écrite le 30 août 1855 et destinée au Roi de Portugal, annonçait la publication d'une brochure sur les intérêts particuliers de la Belgique et du Portugal; METTON-LEDUC avait espéré la remettre au Roi, lors de son dernier passage à Bruxelles, mais un retard dans l'impression l'en avait empêché (41).

Enfin, une missive, datée également du 30 août et destinée à SAÏD PACHA, évoquait l'Egypte des pharaons et mettait le projet de METTON-LEDUC sur le même plan que celui de Ferdinand DE LESSEPS pour le percement de l'Isthme de Suez (42).

Quelles réponses vinrent d'Angleterre, du Portugal et d'Egypte, s'il en vint jamais, nous l'ignorons. METTON-LEDUC ne se faisait guère d'illusions à ce propos. Les rebuffades nombreuses que ses projets avaient essuyées, l'avaient amené à penser que

...malheureusement des expériences trop fréquentes ont prouvé que presque tout, dans le monde politique et administratif, se fait plus par recommandation que par examen.

Aussi, l'auteur émettait-il, en dernier ressort, l'opinion que de raient se substituer aux gouvernements défailants (43).

Au « Mémoire » était jointe une « Note de l'Editeur » manifestement de la main de METTON-LEDUC. On y rappelait le projet présenté au gouvernement français pour la création des

lignes de paquebots pour la Méditerranée et l'Atlantique; on y annonçait aussi la publication prochaine par METTON-LEDUC d'un « système colonial »; enfin, on réclamait, incidemment, une récompense nationale pour l'auteur de tels projets « dont un seul devrait suffire pour l'illustrer ».

La brochure annoncée sur les intérêts particuliers de la Belgique et du Portugal parut en 1856. Son titre était bien long: *La Belgique et le Portugal, mutualité d'intérêts, politiques et commerciaux. Mémoire sur la possibilité de fonder en Afrique, dans les possessions portugaises et au-delà, entre Mozambique et Angola, des colonies ou des établissements propres à contribuer à la prospérité réciproque du Portugal et de la Belgique, au moyen d'expéditions et entreprises qui seraient exécutées conjointement par des sujets des deux royaumes et sous la protection des deux gouvernements.* La proposition de METTON-LEDUC préconisait une association des Portugais et des Belges pour l'exploration d'abord, l'exploitation ensuite, de l'Afrique centrale. C'est lors de la visite du jeune roi de Portugal à son grand oncle LÉOPOLD I^{er} en 1855, que METTON-LEDUC, qui avait vécu dans les deux pays, avait pensé à cette collaboration.

Les Portugais pourraient céder aux Belges quelques portions de territoire sur les côtes de l'Angola et du Mozambique. On pourrait alors lancer vers l'intérieur, des expéditions mixtes accompagnées d'une force armée suffisante. Les ressources de la région devaient être considérables en minerais et en terres de bonne qualité qui pourraient attirer un nombre important d'émigrants.

METTON prônait alors un nouveau système colonial dont il nous dit seulement qu'il « assurerait une réussite prompte et indubitable » et dont il annonce à nouveau qu' « il fera bientôt l'objet d'une publication ». Il insiste d'ailleurs sur l'intérêt de créer des colonies « qui puissent se dire réellement belges et libres » et non pas sous la dépendance de gouvernements étrangers comme celle de Santo-Thomas de Guatemala ou de la province de Sainte-Catherine au Brésil.

Avec l'aide des Portugais, il serait possible de fonder des établissements le long du Zaïre et du Coanza et de leurs affluents. Tandis que la Belgique pourrait fournir des « techni-

ciens », ingénieurs, artisans, cultivateurs, mineurs et même des prêtres, des missionnaires et des savants. L'apport portugais consisterait en hommes acclimatés, en guides, en approvisionnements, bref en tout ce qui découlait de l'expérience coloniale séculaire du Portugal. On pourrait aussi attirer, pour faciliter l'établissement d'une colonie, des « Nègres du Congo », bien entendu, « sans avoir recours à l'odieux moyen de l'esclavage ».

Quel serait le profit que pourrait tirer le Portugal du projet ? Il s'agissait essentiellement de la vente et de l'affermage des mines et des redevances des colons.

METTON formait des vœux pour que le gouvernement prît sa proposition en considération, car si des particuliers s'en chargeaient, il était évident que le projet ne pourrait s'exécuter aussi rapidement. D'ailleurs, si Portugais et Belges ne s'alliaient pas pour coloniser les territoires sis entre le Mozambique et l'Angola, d'autres s'en chargeraient.

L'exploration de l'Afrique est en bonne voie, ajoute-t-il, et l'alliance franco-anglaise permettra de l'envisager sur un vaste plan pour lequel

...il aura lieu de provoquer le concours de plusieurs grandes puissances, ce qui sera un moyen sûr d'effectuer en peu de temps la plus généreuse conquête que des nations chrétiennes et civilisées puissent ambitionner.

Et METTON annonçait la publication prochaine d'un nouveau travail consacré à cet objet.

METTON-LEDUC joignait à son « Mémoire » des « Notes », l'une sur la Belgique destinée aux lecteurs portugais, l'autre sur le Portugal, pour les lecteurs belges (44) ; il y développait pour la Belgique des arguments économiques, et faisait pour le Portugal l'historique de ses conquêtes coloniales et de sa décadence.

Il indiquait enfin les « Titres de l'Auteur à la bienveillance des deux gouvernements » (45), chapitre duquel nous avons tiré la masse des renseignements d'ordre biographique ou plutôt autobiographique sur METTON-LEDUC.

La dernière publication de notre personnage ne concerne pas, comme il l'avait annoncé, sa conception d'un nouveau système

colonial. La brochure porte comme titre *Nécessité d'une nouvelle croisade, appel aux princes chrétiens pour former une coalition contre les ennemis de la foi*. L'auteur s'y intitule ex-professeur METTON-LEDUC, ancien administrateur militaire. Il s'agit d'une exhortation écrite le 14 juillet 1860, et adressée particulièrement à NAPOLÉON III, de prendre la défense des chrétiens, principalement du rite maronite, qui avaient été massacrés par les Musulmans à Beyrouth au mois de juin. Ces troubles se poursuivirent au cours du mois de juillet. METTON-LEDUC mourut deux ans plus tard (46) sans avoir pu mettre à exécution le projet de publication de son travail sur son nouveau et infaillible système colonial. Ainsi disparut un personnage assez déconcertant. C'était assurément un homme doué d'une belle confiance en lui-même, d'une vive imagination, d'une culture assez étendue: il cite notamment, dans sa dernière brochure, le mémoire de LEIBNIZ sur l'intérêt de la France à s'emparer de l'Egypte, mais il semble bien qu'il ne le connaisse qu'au travers de la littérature consacrée à NAPOLÉON I^{er}.

On peut suivre l'évolution de ses opinions: sous le régime hollandais, il était d'idées franchement libérales; il citait abondamment dans son second ouvrage, les philosophes du XVIII^e siècle. Cependant, il s'avère dans la suite de plus en plus conservateur et certainement partisan du « pouvoir fort » du second Empire. Sa dernière brochure l'éloigne considérablement de VOLTAIRE et des détracteurs de l'inquisition dont il avait publié, en 1826, les extraits les plus percutants, dans les *Tablettes libérales*; il tente d'y retrouver le souffle de Pierre L'HERMITE, puisqu'il place sous le titre même de l'ouvrage la mention « Dieu le veut, cri des premiers croisés ».

Qui fut, en réalité METTON-LEDUC ?

Il semble bien qu'il fut journaliste avant la Révolution de 1830 et probablement, comme le dit STASSART, thuriféraire du régime hollandais.

Il ne fut certainement pas secrétaire de l'Université mais peut-être remplit-il une obscure tâche administrative lors de la création de celle-ci.

Il se dit professeur mais dans quel établissement enseigna-t-il et quelle branche?

Enfin, et c'est la question primordiale, fut-il attaché au Cabinet du Roi?

La première fois qu'il se para de ce titre, qui n'existait d'ailleurs pas à la Cour, ce fut dans une lettre à QUETELET datée de 1847. Si l'on en croit ce qu'il nous dit en 1856, il assumait cette fonction depuis douze ans déjà; il déclare, en outre, cette profession lors du recensement de la même année. Enfin, son acte de décès porte comme profession « littérateur et attaché au Cabinet du Roi », tandis que dans le même acte, son fils prend à son tour le titre d'attaché au Cabinet du Roi (47).

Or, on ne retrouve aucune trace des deux METTON dans les archives des Palais royaux (48). Cependant, il semble qu'il aurait fallu beaucoup d'audace pour publier aussi officiellement une qualité sans en avoir le moindre droit.

Que peut-on conclure? On peut affirmer que METTON-LEDUC ne fut jamais un collaborateur attitré du secrétariat de Léopold Ier mais, en se montrant très prudent, on pourrait avancer qu'il fut peut-être un collaborateur occasionnel, ce qui, dans son optique, lui aurait permis de s'octroyer le titre d'attaché au Cabinet du Roi.

Cela pourrait également être le cas de son fils. Ce point mériterait d'être mieux éclairci car il pourrait nous apprendre si METTON-LEDUC, en cette qualité, a pu exercer une influence quelconque sur le futur LÉOPOLD II.

Il importerait encore plus de savoir si les ouvrages de METTON ont été lus à la Cour. Actuellement, aucun des ouvrages de METTON n'est conservé dans la Bibliothèque du Roi (49). Pourtant, il serait étrange que le duc de Brabant, à l'affût de toutes les publications relatives aux problèmes de colonisation n'ait pas lu les brochures de METTON, d'autant plus que, nous le savons, l'auteur aimait envoyer ses œuvres aux puissants de ce monde.

On peut ainsi arriver à penser que METTON-LEDUC a pu avoir certaines relations avec le Cabinet du Roi et qu'il est vraisemblable que le duc de Brabant a eu connaissance de ses travaux.

15 juin 1967.

ANNEXE

Expédition de découverte commerciale et coloniale (50).

Recherche de débouchés pour le commerce belge et fondation d'une colonie (51).

Une expédition combinée pour procurer à l'industrie de nouveaux débouchés est projetée en ce moment, et c'est celui-là même qui en a conçu le plan qui se charge de l'exécution, ayant acquis dans des voyages de long cours une grande connaissance des relations commerciales entre les différents peuples.

Cette expédition serait plutôt une entreprise de découverte pour l'écoulement des produits de la Belgique qu'une spéculation actuelle, le principal but étant de procurer aux négociants et manufacturiers de la Belgique de bons correspondants et la préférence des commandes ou des consignations des meilleures maisons de commerce des grandes villes maritimes des contrées transatlantiques ainsi que tous les renseignements nécessaires pour former des dépôts (*sic*) et effectuer des échanges de marchandises avec sécurité.

Un autre but important que le chef de l'entreprise aurait en vue serait de se livrer, chemin faisant, à la recherche d'un emplacement favorable pour y jeter les fondements d'une Colonie belge ou Nouvelle Belgique, qui puisse devenir une source de richesses pour la métropole comme pour elle-même et ouvrir une nouvelle voie aux hommes actifs pour se créer une existence honorable et un sort indépendant.

Le chef de l'expédition projetée a déjà des vues presque arrêtées pour l'emplacement à choisir.

Pour faire retirer encore plus de fruit par la Belgique de cette excursion lointaine, le chef de l'expédition se propose d'admettre à son bord, comme passagers et compagnons de voyage, des jeunes gens recommandables et qui voudraient, avec le consentement de leurs parents, acquérir l'expérience des voyages et former des établissements dans l'étranger ou recueillir des observations susceptibles d'être utilisées après leur retour dans leur patrie. Il ne faudrait pas qu'une telle entreprise fût exécutée avec trop de précipitation pour produire d'heureux résultats.

Un séjour de plusieurs semaines serait quelquefois nécessaire dans certains parages et dans les villes qui offrent le plus de ressources pour établir des relations d'affaires importantes et durables.

Les passagers formeront avec les hommes de l'équipage une petite troupe bien armée tant pour se défendre au besoin contre une attaque des pirates que pour effectuer, s'il le fallait, une excursion sur une côte déserte ou dans des îles peu fréquentées. Rien ne sera négligé d'ailleurs dans cette expédition qui doit caractériser une entreprise éminemment philanthropique (*sic*), une œuvre de civilisation, tout en s'efforçant de réaliser les espérances des fondateurs, c'est-à-dire de ceux qui sont appelés à prendre un intérêt direct à l'expédition comme actionnaires.

L'itinéraire de l'expédition ne sera communiqué qu'aux intéressés, et lorsqu'il en sera temps seulement. Les motifs de cette réserve sont faciles à apprécier.

Dans le cas où le nombre de passagers permettrait d'effectuer quelque part une prise de possession et de laisser sur le territoire choisi un nombre d'hommes déterminés à commencer la colonie belge, on prendrait des mesures de prévoyance à cet effet. Il faudrait que cette colonie pût devenir un jour pour la Belgique ce que sont l'île Bourbon, la Martinique, etc. pour la France; Batavia, Surinam pour la Hollande; La Havane pour l'Espagne; le Canada, la Jamaïque pour l'Angleterre.

Le nombre de passagers sera fixé d'après la dimension du navire avec lequel on exécutera le voyage qui sera de deux ans au plus ou de dix-huit mois au moins. Un beau navire d'une marche supérieure sera affrété pour cet objet.

Les articles pour lesquels le chef de l'expédition se chargera de solliciter des commandes ou dont il cherchera à opérer le placement, se composeront de tous les objets importants fabriqués en Belgique qui peuvent soutenir avec succès dans l'étranger la concurrence des autres nations manufacturières.

(suivent les dispositions réglementaires concernant les actions divisées en deux catégories, etc.) (52).

Le présent projet sera communiqué avant de passer outre au gouvernement belge, afin qu'il puisse se l'approprier et le

modifier s'il y a lieu, ou en favoriser l'exécution, s'il croit pouvoir le faire dans le plus grand intérêt du pays.

Bruxelles, le 28 mai 1836.

L'auteur du projet signé METTON-LEDUC.

Pour copie conforme à la minute
soumise à Sa Majesté le Roi des Belges

(s.) METTON-LEDUC (53)

rue Fossé aux Loups n° 46^{bis}.

NOTES

(1) *A.G.R.* (Archives générales du Royaume): Correspondance envoyée au baron DE STASSART, METTON-LEDUC.

(2) Ce renseignement est donné par l'acte de décès de METTON conservé à l'Etat civil de la Ville de Bruxelles (renseignement dû à l'amabilité de Mlle M. MARTENS, archiviste de la Ville). La *Bibliographie nationale* (t. IV, p. 667) donne Aryle pour lieu de naissance de METTON; il s'agit en fait d'une mauvaise lecture du recensement de la population de 1856 conservé à l'Administration communale d'Ixelles.

(3) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (Bruxelles, 1856, p. 19).

(4) Antonio DE ARAUJO DE ACEBEDO (1752-1817) suivit le gouvernement portugais dans son exil au Brésil après la conquête française en 1807.

(5) Pedro LENCASTRE DA SILVEIRA, marquis D'ABRANTÈS, membre de la Régence lors du départ de JEAN VII au Brésil en 1807.

(6) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 8 et 20).

(7) Sa fille Ernestine-Marie-Victoire naquit à Paris en 1817 (recensement de 1835; renseignement communiqué par Mlle MARTENS).

(8) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 21); Projet d'exploration dans l'Afrique centrale par le concours de quatre puissances (Bruxelles 1855, p. 15).

(9) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 21). Pedro DE SOUSA-HOLSTEIN, duc de PALMELLA (1781-1851).

(10) METTON-LEDUC: Projet d'exploration (p. 15).

(11) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 21). Son fils Paul-Jacques naquit à Bruges en 1822 (recensement de 1835; renseignement communiqué par Mlle MARTENS).

(12) *A.G.R.*: Correspondance envoyée au baron DE STASSART, METTON-LEDUC.

(13) *Vie de Napoléon* (p. X).

(14) *Vie de Napoléon* (p. XIII-XV).

(15) Le Dictionnaire des anonymes et pseudonymes de J.V. DE LE COURT attribue à METTON et à REGHELLINI DE SCHIO la paternité des volumineuses *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la maçonnerie des Pays-Bas*, dont les six tomes virent le jour de 1822 à 1829 et qui couvrent les années 1814 à 1828.

Ces *Annales* parurent d'abord en fascicules.

Il est difficile de soutenir l'attribution de ce travail à REGHELLINI, tout au moins jusque et y compris les événements se rapportant à l'année 1827. En effet, on y trouve un compte rendu très dur de l'ouvrage de REGHELLINI: *Esprit du dogme de la franc-maçonnerie*, publié chez TARLIER (t. VI, p. 165-

169). REGHELLINI répondit d'ailleurs dans les *Annales* à cette critique (*idem*, p. 339-356), et celles-ci, avec un certain ton protecteur, insérèrent le texte du prospectus annonçant la réédition revue et augmentée de *l'Esprit du dogme*, sous le nouveau titre de *La maçonnerie considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne* (*idem*, p. 357-359). Dans son prospectus, REGHELLINI déclarait qu'il prendrait un littérateur habitué à manier la langue française pour revoir son texte; il répondait ainsi à une critique que lui avaient faite les *Annales*. Les dernières pages de celles-ci contiennent un vif éloge de ce travail de REGHELLINI (*idem*, p. 890-892); il s'était donc réconcilié avec les éditeurs des *Annales*, à moins qu'il ne fût devenu l'un de ceux-ci. Au sujet de REGHELLINI DE SCHIO et de l'attribution des *Annales* à cet auteur, voir J. BARTIER: *Francs-maçons italiens et français en Belgique à l'époque du Roi Guillaume* (Risorgimento, 1964, p. 43), qui formule également de nettes réserves au sujet de l'attribution, mais n'a pas relevé l'éloge accordé au deuxième livre de REGHELLINI.

Quant à la collaboration de METTON aux *Annales*, nous ignorons comment DE LE COURT a pu s'en convaincre. Il est un fait que METTON publiait chez l'éditeur maçon TARLIER, tout comme REGHELLINI, et que les idées qu'il défendait dans l'introduction de la *Vie de Napoléon* étaient semblables à celles du milieu maçonnique.

(16) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 21-22).

(17) Correspondance QUETELET (conservée actuellement à la Bibliothèque royale), n° 1794: 23 septembre 1847, demande de cartes d'invitation pour une séance à l'Académie.

(18) Renseignement dû à l'amabilité de M. VANDEWOUDE, archiviste des Palais royaux.

(19) Valérie-Joseph: recensement de 1835; renseignement communiqué par Mlle MARTENS.

(20) A.G.R.: Papiers Rogier, n° 84.

(21) A.G.R.: Papiers Rogier, n° 84. Aucun dossier à son nom ne figure parmi ceux du Personnel du Ministère de l'Intérieur ni d'ailleurs de la Police des Etrangers, fonds conservés tous deux aux Archives générales du Royaume.

(22) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 23).

(23) Les réactions de la Cour et du ministre sont rapportées par METTON-LEDUC lui-même dans la lettre qu'il envoya, le 23 janvier 1834, à STASSART (A.G.R.: Correspondance envoyée au baron DE STASSART, METTON-LEDUC).

(24) D'après une note se trouvant sur la lettre de METTON.

(25) « Vous qui avez pris une part glorieuse à l'affranchissement de la patrie ».

(26) A.G.R.: Papiers Rogier, n° 85: réponse du 8 mars.

(27) A.G.R.: Papiers Rogier, n° 85: 30 avril 1834, demande renvoyée le 13 juin à Lesbroussart.

(28) Renseignement communiqué par Mlle M. MARTENS.

(29) L. VANDERKINDERE: L'Université de Bruxelles, 1834-1884 (Bruxelles 1884, p. 16).

(30) A.G.R.: Correspondance envoyée au baron DE STASSART, METTON-LEDUC. Nous en publions le texte en annexe.

(31) METTON-LEDUC: La Belgique et le Portugal (p. 23); Documents parlementaires pour l'année 1840, n° 51, p. 2: rapport de VAN HOOBROUCK DE FIENNES au nom de la Section centrale sur le budget de la marine pour l'exercice de 1840. Il y est question de la pétition du « sieur MASSON LEDUC »; on y lit: Il est certain, Messieurs, que l'exécution d'un pareil projet produirait de grands avantages. Un ligne directe de paquebots développerait puissamment l'élément commercial en Belgique et faciliterait le placement des produits nationaux sur les places étrangères. Elle appellerait chez nous une foule d'étrangers et serait pour ainsi dire la prolongation de nos chemins de fer au travers des mers; mais votre section centrale n'avait pas la mission d'examiner

ce projet à fond. Tout en rendant hommage aux intentions généreuses de son auteur et en reconnaissant que la pétition contient des vues utiles, elle a cru devoir se borner à vous en proposer le renvoi au Ministère de la Marine.

(32) *A.G.R.*: Papiers Rogier, n° 91: lettre du 28 juin 1840, audience accordée pour le 3 juillet. Nous avons repris intégralement le texte transcrit dans l'indicateur du Cabinet du Ministre; il est peu clair.

(33) *A.G.R.*: Papiers Rogier, n° 99: 12 octobre 1847.

(34) D'après les lettres adressées au baron DE STASSART, il logeait, rue de l'Abricot, chez l'imprimeur Auguste COULON de nationalité française également (ce dernier renseignement provient du recensement de 1835 et nous a été communiqué par Mlle MARTENS).

(35) Cet exemplaire, comme celui de *La Belgique et le Portugal*, que nous avons consulté, porte de la main de l'auteur: « Pour la Bibliothèque royale de Bruxelles ».

(36) Correspondance QUETELET, n° 1794: 23 septembre 1847.

(37) En réalité, il ne s'agissait pas d'une idée de l'Empereur mais bien d'un projet de LAS CASES lui-même qui en parla, à Sainte-Hélène, à NAPOLEON, qui lui répondit: « Nul doute que votre idée ne m'eût plu. Je m'en serais saisi, je l'aurais fait passer dans les mains de quelque commission et j'aurais marché à un résultat » (*LAS CASES: Mémoires de Sainte-Hélène*, éd. M. Dunan, Paris 1951, t. I, p. 585-586). METTON-LEDUC l'attribue sans doute à NAPOLEON dans le but de flatter NAPOLEON III.

(38) Cette conception ressemble à celle de l'expédition d'Egypte de Bonaparte.

(39) METTON-LEDUC: *Projet d'exploration* (p. 8-9).

(40) *Ibidem*, p. 13.

(41) *Ibidem*, p. 10.

(42) *Ibidem*, p. 11-12.

(43) Par un post-scriptum du 14 septembre 1855 (METTON-LEDUC: *Projet d'exploration*, p. 14).

(44) METTON-LEDUC: *Projet d'exploration* (p. 15-16).

(45) METTON-LEDUC: *La Belgique et le Portugal* (p. 12-18).

(46) *Ibidem*, p. 19-22.

(47) METTON-LEDUC mourut à Bruxelles le 22 novembre 1862. La *Bibliographie nationale* (t. II, p. 667), signale Ixelles comme son lieu de décès; c'est une erreur (renseignement communiqué par Mlle MARTENS). Il était domicilié 24, rue du Conseil à Ixelles (fiches de population de la commune d'Ixelles).

(48) Lors du décès de sa mère, il déclare plus prosaïquement qu'il est employé. Caroline LEDUC mourut à Bruxelles le 1^{er} novembre 1870; elle était domiciliée 40, rue du Président à Ixelles (renseignement communiqué par Mlle MARTENS).

(49) Renseignement communiqué par M. VANDEWOUDE.

(50) *A.G.R.*: Correspondance envoyé au baron DE STASSART, METTON-LEDUC.

(51) Dans le coin supérieur droit de la pièce il est écrit: « Copie du projet pour le Ministre de l'Intérieur ».

(52) METTON-LEDUC a abrégé le texte; il ne donne pas les clauses financières.

(53) METTON-LEDUC signe effectivement la copie conforme de son projet.

**E. Vandewoude. — Een plan van Leopold II
tot industriële prospectie van China en
Japan (1868-1873)***

RESUME

En décembre 1866 le roi LÉOPOLD II, qui avait déjà manifesté avant son avènement au trône un réel intérêt pour l'Extrême-Orient, proposa à son Ministre des Affaires étrangères de créer une grande société internationale pour l'exploitation commerciale et industrielle de la Chine et du Japon, dont le siège serait établi en Belgique. Le Gouvernement belge n'étant pas disposé à collaborer à la réalisation de ce plan, le Roi n'insista pas. Préoccupé par une certaine dépression économique, il reprit son idée en mars 1868: chercher dans les pays d'outre-mer de nouveaux débouchés par la construction de lignes de chemin de fer, l'entretien de canaux et l'exploitation des mines. Il voulait commencer par envoyer en Chine et au Japon une mission de prospection, dirigée par un ingénieur, pour étudier les possibilités que pouvait offrir cette partie du monde au commerce et à l'industrie; cette prospection aurait un caractère international « en harmonie » avec la neutralité belge. LÉOPOLD II, qui avait mis la somme de 25 000 F à la disposition, s'efforça par l'intermédiaire de Jules VAN PRAET (ministre de la Maison du Roi), du général Henri L.-G. GUILLAUME (aide de camp) et d'Auguste T'KINT (Consul général à Péking) de trouver les fonds nécessaires pour financer cette mission. Ces collaborateurs s'adressèrent au secteur privé (banques et grandes firmes commerciales ou industrielles) en Belgique et à l'étranger mais ne parvinrent pas à réunir le capital dont le Roi désirait disposer, c'est-à-

* Nota opgesteld in het kader der activiteiten van de Commissie voor Geschiedenis (*Meded. K.A.O.W.*, 1952, 1065-1067) en voorgelegd tijdens de zitting van 10 mei 1967 van voornoemde Commissie.

dire 500 000 F; l'idée fut abandonnée vers la fin de 1869. Une proposition d'organiser une exploration économique du Japon, faite en 1872 par Isidore VAN MONTENAECKEN, consul de Belgique à Séville, et présentée à la Cour par Jules GREINDL, n'obtint jamais l'agrément du Roi. L'idée fut de nouveau examinée à l'initiative du Roi en 1873 lors du congrès organisé à Liège par l'Institut du fer et de l'acier de Grande-Bretagne.

De gedachte, we zouden zeggen de drang van koning LEOPOLD II om de overzeese expansie van België te verwezenlijken — deze expansie mocht dan gericht zijn op kolonisatie of op handels- en nijverheidsinvestering — was niet gebonden aan één bepaald feit of omstandigheid. Sedert zijn eerste reis overzee in 1854-1855 (Nabije-Oosten en Egypte) (1) ** tot omstreeks de eeuwwende hield deze gedachte hem vast. Zij was als het ware een constante in het leven van de Vorst. Zij was om zo te zeggen permanent aanwezig. Minstens tweemaal vóór zijn troonsbestijging had hij een uitgesproken belangstelling voor het Verre-Oosten betoond. Als Hertog van Brabant had hij in 1859 nauwelijks zijn geestdrift kunnen verbergen voor een Belgische militaire deelname aan de Brits-Franse gewapende interventie in China (2). En tijdens de laatste reis overzee, vóór zijn troonsbestijging, had hij een zestal dagen (14-19 februari 1865) te Hongkong vertoeft, van waaruit hij Kanton aandeed (3).

Dat LEOPOLD II nauwelijks één jaar na de troonsbestijging opnieuw zijn blik liet vallen op het Verre-Oosten, zal wel geen louter toeval geweest zijn. De toestand van de Belgische nijverheid, in het bijzonder van de metaalnijverheid kan hier wellicht enige verklaring geven.

Ons land had tijdens de regering van LEOPOLD I een stijgende industriële ontwikkeling gekend, die vooral gekenmerkt was door een steeds toenemend gebruik van stoommachines. Ook de steenkoolproductie had, dank zij de mechanisatie, vóór 1830 een hoge vlucht kunnen nemen; zij beantwoordde trouwens aan een grotere industriële afzet. De puddeloven had een grondige wijziging in

** De cijfers tussen haakjes verwijzen naar de nota's *in fine*.

de ruwijzerwinning gebracht. Reeds tussen 1830 en 1840 mocht men zeggen dat de meeste Europese landen afhankelijk waren van de Belgische (zoals trouwens ook van de Engelse) metaalnijverheid en -constructie: deze vond afzet in Nederland, Italië, Spanje, Rusland en ook in de Duitse gebieden en in Frankrijk. Doch omstreeks het begin van de regering van LEOPOLD II tekende zich een wijziging af. De export naar de Duitse gebieden verminderde aanzienlijk doordat deze voortaan zelf voldoende uitgerust waren om zich op de wereldmarkt te doen gelden; de vroegere klant werd stilaan een mededinger. Wat Frankrijk betreft, dit land hield zich aan een streng protectionisme; daarbij begon ook daar de metaalnijverheid zich te ontwikkelen. Vanaf omstreeks 1870 kan dan ook in de Belgische metaalnijverheid een zekere depressie waargenomen worden; deze ging trouwens gepaard (sedert 1873) met een financiële teruggang. Meer en meer bleek het nodig dat de marktprospectie zich moest verruimen, verder moest gaan dan de nabuurstaten. Vandaar een langzaam groeiende belangstelling van de Belgische industrie, of tenminste van zekere takken ervan, voor Rusland, Zuid-Amerika en het Verre-Oosten (4).

Voelde koning LEOPOLD II deze teruggang aankomen? Een feit is dat hij er in 1868 een duidelijke zinspeling op gemaakt heeft (5).

Sedert een paar eeuwen leefde het uitgestrekte Chinese rijk van de wereld afgezonderd, doch sinds een paar tientallen jaren bewerkten Groot-Brittannië, Frankrijk en de Verenigde Staten zich langzaam een toegang tot de grote havens en hun hinterland. België onderhield sedert omstreeks 1858 consulaire betrekkingen met China; en respectievelijk de 23ste februari en 6de maart 1866 hadden de Kamer van Volksvertegenwoordigers en de Senaat het Belgisch-Chinees verdrag bekrachtigd, dat door consul-generaal Aug. T'KINT de 2de november van het vorig jaar te Peking ondertekend was (ter vervanging van een niet-bekrachtigd akkoord in 1862 door consul-generaal BOLS bewerkt) (6).

De 1ste december 1866 zette de Vorst voor het eerst zijn zienswijze over de Belgische expansie in het Verre-Oosten uiteen, in een brief aan zijn secretaris, graaf Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA (7).

Men kent de aanleiding hiertoe: een te Hongkong verschijnende Engelse krant, de *China-Mail*, zou zich in spottende bewoordingen uitgelaten hebben over een plan van LEOPOLD II het eiland Formosa aan te kopen (of in pacht te nemen?). De Koning gaf zijn secretaris opdracht baron A. LAMBERMONT, secretaris-generaal van het Ministerie van Buitenlandse Zaken te gaan vinden om langs deze weg de beweringen van de *China-Mail* te doen logenstraffen. Doch wat de Koning in zijn brief niet kon, en blijkbaar ook niet wilde verbergen, was dat hij wel degelijk een plan voor Belgische expansie in China ontworpen had. LAMBERMONT kreeg nl. opdracht de Belgische vertegenwoordiger te Peking, T'KINT te verzoeken inlichtingen te nemen nopens een mogelijke verpachting van de mijnen op Formosa aan een grote maatschappij; verder moest T'KINT onderzoeken in hoever een Belgisch vennootschap in China of Japan aan mijnontginning zou kunnen doen of kanalen en spoorwegen aanleggen of openbare werken ondernemen. De door de Koning voorgestelde doenwijze is belangwekkend: een internationale maatschappij oprichten, voor het grootste deel uit Belgisch kapitaal gevormd en waarvan de zetel te Brussel gevestigd was. Tegenover de Belgische regering, die niet geneigd scheen haar officiële medewerking te verlenen bij dergelijke initiatieven en tegenover de steeds groeiende mededinging van de mogendheden in het Verre-Oosten, leek de oprichting van een internationale maatschappij, met aan het hoofd vertegenwoordigers van een kleine (en neutrale) natie als de meest aangezien.

Deze formule was niet nieuw: als Hertog van Brabant had hij deze reeds in 1859 vooropgezet, t.t.z. kapitaal uit verschillende landen te Brussel in een maatschappij verenigen met het oog op ondernemingen in Rusland, in het Verre-Oosten, in Oceanië (8).

DE BORCHGRAVE bracht LAMBERMONT op de hoogte van het plan van de Koning. De secretaris-generaal richtte de 4de december een schrijven aan T'KINT in die zin terwijl ook andere in Chinese zaken bevoegde personen geraadpleegd werden (9). T'KINT, die sedert zowat anderhalf jaar in China verbleef en een zekere ervaring van dit land had opgedaan, liet uit Shanghai weten dat voor elke buitenlandse industriële investering op For-

mosa het akkoord van de regering van Peking volstrekt nodig was; dat de oprichting van een internationale maatschappij op zich zelf een goed idee was doch dat het voorbarig was onmiddellijk industriële uitbating in China of Japan na te streven; beter ware het voor het oogenblik alle aandacht aan handelsoperaties te wijden en handelshuizen in de grote havensteden op te richten; tenslotte drong hij aan dat de Belgische regering haar vertegenwoordiging in China degelijk zou inrichten (10). Zo het advies uit Shanghai niet helemaal negatief was, dan kwam het toch hier op neer dat er in een nabije toekomst met het plan van de Koning als dusdanig niet kon gestart worden. Daarbij dient gevoegd dat een ander Chinakenner, HART, inzake Formosa een ongunstig advies gegeven had. Tevens was men op het Ministerie van Buitenlandse Zaken te Brussel van mening dat België in China niets kon en niets mocht ondernemen zonder de toestemming van Groot-Brittannië (11).

De Koning scheen zijn plan voorlopig te hebben opzijgezet. Helemaal negatief was het resultaat van dit initiatief niet geweest. Afgezien van een ontwerp (op het departement van Buitenlandse Zaken opgevat) regeringscommissarissen naar China te zenden gelast met een handelsprospectie (plan dat wegens de gespannen internationale toestand, nl. de Pruisisch-Oostenrijkse vijandelijkheden, zonder gevolg bleef), stelde T'KINT zelf een uitgebreid onderzoek in naar de mogelijkheden inzake handel met China; zijn uitvoerig verslag *Le commerce de la Chine. Rapport adressé à M. le Ministre des Affaires étrangères...* (113 blz.) verscheen te Brussel in 1868; aan de hand van statistieken en concrete inlichtingen pleitte T'KINT voor het veroveren van een markt, op de welke volgens hem de Belgische handel en nijverheid een goede kans maakten.

T'KINT had sedert 1865 een vrij groot aandeel gehad in de Belgisch-Chinese betrekkingen en het hoeft dan ook niet te verwonderen dat de Koning op zijn medewerking beroep deed, toen hij in het voorjaar 1868 met een nieuw plan in verband met China te berde kwam.

Hierover handelt het dossier *Projet d'une mission à envoyer en Chine et au Japon pour explorer ces pays au point de vue commercial et industriel 1868-1873* (12). Hierin kan men twee

groepen van documenten onderscheiden: deze van 1868-1869 en deze van 1872-1873. Het gaat hier om twee verschillende stadia in de ontwikkeling van éénzelfde initiatief.

Einde 1867 of begin 1868 had LEOPOLD II aan de Minister van Buitenlandse Zaken laten verstaan dat het niet zonder nut zou zijn aan de Belgische vertegenwoordiging in China een bekwaam ingenieur toe te voegen. Het preciese antwoord van de Minister vonden we niet terug, doch het bezwaar dat hij moet geopperd hebben, kunnen we vermoeden uit een ander document: de vrees dat de regering een te grote verantwoordelijkheid zou te dragen hebben uit hoofde van de inlichtingen die deze ingenieur aan private nijverheidsinstellingen zou kunnen verschaffen (13).

De 9de maart 1868 kwam de Koning op de zaak terug. Ditmaal werd de kabinetschef, Jules DEVAUX gelast aan de Minister van Buitenlandse Zaken een nieuw plan in verband met het Verre-Oosten uiteen te zetten (14). Drie hoofdpunten kunnen we hierin onderscheiden:

1. Gezien de steeds toenemende concurrentie waarmee de Belgische nijverheid, in het bijzonder de metaalnijverheid te kampen had, o.m. in gevolge de ontwikkeling van deze industrie in Duitsland en om de huidige „crisis” niet permanent te laten voortduren, moest een nieuw afzetgebied in het Verre-Oosten gezocht worden.

Dit werd onderlijnd door enkele lapidaire zinnen als:

C'est sur des champs dont les autres n'ont point encore acaparé (*sic*) l'exploitation que nous devons concentrer nos efforts...; en: Il en est de l'industrie comme des batailles, la promptitude de s'emparer des positions donne la victoire; of nog: L'Extrême-Orient est pour l'industrie métallurgique un terrain presque vierge qui attend les pionniers.

In het bijzonder ging de aandacht naar China en Japan, landen die zich langzaam openstelden voor de Westerse technische vooruitgang. Nieuwe en grote behoeften zouden eerlang in die landen geschapen worden: spoorwegen, stoomscheepvaart, rationele mijnontginning, allerlei industriële bedrijven. Daar lagen voor de Belgische economie toekomstmogelijkheden open. Maar op die markt wachtten ook geduchte mededingers: zekere grote mogelijkheden die over grote werkkraft en over groot kapitaal

beschikten en die er zich op voorbereidden sterke posities te bezetten. Wat kon een natie als België daar tegenover stellen? Afgezien van haar werkkraft, het voordeel van een „klein“ land te zijn en door het feit zelf niet de argwaan of de vrees van de Chinese of Japanse regering te wekken, m.a.w. de autoriteiten van deze landen niet af te schrikken.

La Belgique, zo was het besluit, peut, si elle sait s'y prendre à temps ouvrir l'extrême-orient à sa métallurgie.

Dit plan — dit valt duidelijk op — was ingegeven door dezelfde gedachte als deze die in de brief aan DE BORCHGRAVE van 1 december 1866 uiteengezet was. De bekommernis van LEOPOLD II voor de overzeese expansie van België was steeds aanwezig.

2. Hoe dit plan verwezenlijken?

Au point où en sont nos relations avec l'extrême orient, aldus DEVAUX in zijn brief van 9 maart, il suffirait qu'à côté de notre mission diplomatique établie avec un prestige convenable, nous eussions une mission d'exploration industrielle capable d'étudier les besoins, de renseigner sur les divers marchés ouverts ou à ouvrir, sur les entreprises possibles, sur les commandes à obtenir.

De Belgische vertegenwoordiging in het Verre-Oosten (China en Japan) zou in een zekere zin aangevuld worden door twee ingenieurs, een secretaris en een tolk, waarvan de totale zendingskosten op ongeveer 150 000 F per jaar geraamd werden. In feite hernam de Koning hier het voorstel dat hij in december 1866 bij monde van DE BORCHGRAVE gedaan had.

Le rôle que le Roi ambitionne pour la Belgique, noteerde de kabinetschef, consisterait donc à reconnaître la première l'extrême orient au point de vue de l'établissement des chemins de fer et de l'exploitation des richesses minérales.

Meteen kennen we het opzet dat in de toekomst moest verwezenlijkt worden: de verkeerswegen en de ondergrondse rijkdom uitbaten.

Waar kon het kapitaal om deze prospectiezending te bekostigen, gevonden worden? DEVAUX stelde voor dat verschillende personen een aandeel zouden bijbrengen; de Koning zelf zou 25 000 F intekenen; andere aandelen hoopte men te vinden bij Belgische of buitenlandse firma's, die bij een economische prospectie van het Verre-Oosten belang konden hebben.

3. Deze prospectie zou niet uitsluitend onder Belgisch paviljoen gebeuren:

Nous donnerions à cette reconnaissance un caractère international et un intérêt universel en harmonie avec notre neutralité.

Er zou iets als een internationaal syndikaat van de metaalnijverheid opgericht worden, waarvan Belgen de leiding zouden nemen terwijl de gedane bestellingen deels in België deels in andere deelnemende landen zouden uitgevoerd worden. De oprichting van een internationale maatschappij bood ongetwijfeld materiële en financiële voordelen; zij beantwoordde trouwens aan de heersende economische opvattingen uit die tijd. Men zal zich herinneren dat de Hertog van Brabant zulk voorstel reeds in 1859 gedaan had en dat de Koning iets dergelijks in 1866 bedacht had.

Tot daar de inhoud van de brief van 9 maart 1868. Indien we er nogal uitvoerig over gehandeld hebben, is het omdat dit document aan de basis ligt van de onderneming in het Verre-Oosten.

Men zal begrijpen dat de bezwaren, die kort voordien door de Minister van Buitenlandse Zaken geopperd werden, enigszins van hun betekenis verloren na het zenden van deze brief: men kon nog moeilijk staande houden dat door het toevoegen van een technicien de verantwoordelijkheid van de regering in het gedrang kwam; want, deed DEVAUX opmerken:

L'agent dont il s'agit, en même tems qu'il nous appartiendrait, se trouvait être en quelque sorte le représentant de maisons étrangères et en relations directe (*sic*) avec elles; un Belge mais aussi un commissaire fédéral (pardonnez-moi le mot) de l'industrie du monde. Ten andere, ging de kabinetschef verder, le gouvernement dispose, pour dégager sa responsabilité de mille moyens, dont le plus simple serait peut-être une déclaration catégorique publiée par lui, et que l'on pourrait répéter chaque fois qu'une affaire se présenterait.

Ietwat machiavellistisch!

Dit alles, zo besloot DEVAUX, was een suggestie van de Koning aan de regering. Het was een gedachte die inderdaad nog moest rijpen, een plan waaraan nog moest geschaafd worden doch dat de moeite loonde gewikt en gewogen te worden.

Het antwoord van de Minister op dit voorstel is niet gekend. We mogen aannemen dat het negatief was, daar we verder van

een financiële medewerking van de regering aan het initiatief van de Koning niet meer horen spreken.

De gedachten in de brief van 9 maart vervat, vinden we terug in een niet-gedateerd memorandum *Avant-projet de fondation d'une grande compagnie internationale sous le patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, pour l'établissement et l'exploitation de chemins de fer en Chine* (15).

Wat kunnen we hieruit onthouden? Na gewezen te hebben op de toekomstmogelijkheden, die op economisch gebied voor de Westerse landen in China openlagen, werd de nadruk gelegd op de wenselijkheid een grote internationale maatschappij tot stand te brengen onder het paviljoen van een neutraal land (lees: België); deze zou haar zetel hebben en te Brussel en in China (b.v. Shanghai of Peking). Zij zou zich met de bouw van spoorwegen gelasten, bij voorkeur deze die op betrekkelijk korte afstand dichtbevolkte centra zouden verbinden in een terrein dat geen bijzondere moeilijkheden bood; daarom werd de lijn Kanton-Hankow voorgesteld. Doch andere verbindingswegen mochten niet verwaarloosd worden. Zo werd er aan gedacht het kanaal dat de Yang-tse-kiang (Gele Stroom) met Peking verbond, te herstellen (en het onderhoud ervan te verzekeren) met het oog op het gebruik van kleine stoomboten; moest dit werk echter te grote moeilijkheden opleveren, zou een spoorweg van de Gele Stroom tot Peking gebouwd worden.

Vooraf zou een exploratiecommissie naar China vertrekken, bestaande uit twee ingenieurs en de nodige bedienden; deze zouden beroep doen op de ervaring van andere vreemdelingen, die reeds een tijd in China verbleven en het was ten zeerste gewenst dat zij de bijzondere steun van de Belgische diplomatieke missie te Peking zouden genieten. Deze commissie zou het te trekken tracé, de kosten van aanleg en de vermoedelijke opbrengst van een spoorweg onderzoeken.

In de grond loopt door de brief van 1 december 1866, deze van 9 maart 1868 en het memorandum éénzelfde lijn; alleen werd in dit laatste document het Chinese plan wat concreter uitgestippeld.

Wat kwam er van dit ontwerp in huis? In de hogergenoemde stukken is nergens spraak van de onmiddellijke oprichting van

een maatschappij; dit was voor later. Allerlei beletselen zullen trouwens tijdens de volgende jaren de verwezenlijking ervan uitstellen; pas tijdens de laatste jaren van de 19de eeuw bereikte de Koning zijn doel. Wat de Vorst echter spoedig wilde realiseren, was het zenden van een exploratiecommissie naar China. Dat precies willen we in de volgende bladzijden onderzoeken.

Tot nog toe had LEOPOLD II zich bediend van zijn kabinetschef of zijn secretaris. In het najaar 1868 kwam een ander persoon actief meewerken. Zijn naam kennen we reeds: T'KINT. Deze was met verlof uit China teruggekeerd.

We weten niet of de Vorst de consul-generaal in audiëntie ontving en met hem de te volgen doenwijze besprak. Het is mogelijk. In elk geval zien we T'KINT bezig de medewerking van buitenlandse maatschappijen te bekomen; we mogen aannemen dat de Koning vooraf zijn akkoord tot deze procedure gegeven had, te meer daar het gebleken was dat er vanwege de Belgische staat geen daadwerkelijke actie te verwachten viel. Zo had T'KINT aan de Londense firma BARING Brothers & Co laten weten dat er een kapitaal van 10 000 pond sterling nodig was en hij had de directie verzocht voor een bedrag van 1 000 pond te willen inschrijven; hij had vooraf aan een vertegenwoordiger van dit huis, een zekere Rupert STENGIS een document overgemaakt (16); we vermoeden dat het hier gaat om het hogergenoemd *memorandum*. Anderzijds weten we dat ook een Parijse firma, CAHEN omstreeks oktober 1868 aangezocht werd een aandeel in de onderneming te nemen.

Terwijl T'KINT in het buitenland naar medewerkers zocht, deed het Hof hetzelfde in België. De Koning zelf stelde 25 000 F ter beschikking. De Minister van het Huis van de Koning, Jules VAN PRAET, schreef de 5de december aan de gouverneur van de Société générale met verzoek eveneens 25 000 F bij te dragen tot de verwezenlijking van het initiatief van de Vorst (17). Na een paar weken kwam een gunstig antwoord: de brief van 18 december was ondertekend door de gouverneur van de Société générale, minister van Staat LIEDTS en door de secretaris, VAN DER STRAETEN; de directie maakte echter voorbehoud wat de latere uitwerking van het koninklijk plan betrof, t.t.z. nadat de exploratiecommissie haar werk voltooid had; zij oordeelde dat zij de maatschappij niet mocht binden door kapitaal

te investeren in een onderneming, die haar activiteit en voor- naamste zetel in het buitenland had, dat zij de persoonlijke ver- antwoordelijkheid van leden niet mocht op het spel zetten „à moins qu'il n'y eut un avantage industriel direct et actuel acquis à l'industrie belge" (18). Een gelijkaardig schrijven werd de 2de januari 1869 door VAN PRAET gericht aan FORTAMPS, gouverneur van de Banque de Belgique (19). Ook hierop kwam de 6de januari een gunstig antwoord met evenwel ongeveer hetzelfde voorbehoud als de Société générale gemaakt had (20). De firma John COCKERILL, die eveneens aangezocht werd, liet de 23ste januari weten dat zij bereid was 25 000 F bij te brengen, op voorwaarde dat een van haar agenten deel mocht maken van de prospectiezing (21).

Meteen was van Belgische zijde een ernstige medewerking bekomen.

In februari 1869 werd de coördinatie tussen de verschillende medewerkers in binnen- en buitenland door Jules DEVAUX over- gedragen aan een officier, Henri L.-G. GUILLAUME. Deze werd de 5de maart 1812 te Amiens geboren uit een Belgische vader en had in de loop van zijn militaire carrière de graad van generaal-majoor bereikt (1863). Sedert 4 januari 1868 was hij vleugeladjutant van de Koning. Later, van juli 1870 tot decem- ber 1872, werd hij minister van Oorlog en, na zijn ontslagname, gouverneur van de Militaire Academie (1872) en inspecteur- generaal van de infanteriescholen (1873). Met de graad van luitenant-generaal werd hij in juni 1877 op rust gesteld en over- leed nog datzelfde jaar te Elsene (22).

Omstreeks 17 februari kwamen uit het domein van Ardenne nieuwe richtlijnen van de Koning (23): zij vormden in een zekere zin het programma van een eerste bijeenkomst van de Belgische en vreemde inschrijvers. Drie hoofdpunten kunnen we hierin onderscheiden:

1. Er moesten meer aandeelhouders gezocht worden « afin de donner plus d'ampleur au projet et, en l'appuyant sur de nouvelles influences, de l'asseoir sur des bases plus larges." Men had immers nog niet eens 150 000 F bereikt, kapitaal dat vroeger reeds nodig geacht werd om de zending van één inge- nieur naar China te bekostigen. De Koning stelde voor verbind- ding te zoeken met een onderneming die er belang bij had de

handelsbetrekkingen tussen Europa en het Verre-Oosten te bevorderen: F. DE LESSEPS en de maatschappij die het Suezkanaal uitbaatte; daarbij kwam nog dat DE LESSEPS persoonlijk verschillende ingenieurs kende en dat hij wellicht de geschikte persoon voor een zending naar China kon aanwijzen. Nog andere namen werden door LEOPOLD II vooropgezet: miss COUTTS, lord GROSVENOR, een zoon van de markies van Westminster, kapitein LLOYD LINDRAY, de Hollandse firma HOPE. Verder drong hij aan contact op te nemen met een of twee Duitse en Amerikaanse firma's. T'KINT zou van zijn kant voortgaan inschrijvers in het buitenland te zoeken hetzij rechtstreeks hetzij door bemiddeling van het Ministerie van Buitenlandse Zaken. Een Belgisch officier, kapitein NICAISE, schoonbroer van (de latere) generaal BRIALMONT (die zelf aan de expansieplannen van de Hertog van Brabant had meegewerkt) (24) zou zich in verbinding stellen met de firma KRUPP (Essen), terwijl de Belgische consul te Keulen, Prosper GRAFF (25) hetzelfde zou doen met de bankier OPPENHEIM.

2. Het was volstrekt nodig dat de exploratiezending kon rekenen op de bescherming van de verschillende buitenlandse diplomatieke vertegenwoordigingen in China;

3. Een ingenieur, die de prospectie-zending zou leiden, moest gerecruteerd worden. Dat hier een ernstig en bekwaam man vereist was, hoeft geen betoog: „De ce choix dépend le succès et le caractère sérieux de l'exploration.”

Met deze richtlijnen van de Koning als basis, stelde T'KINT een *Projet d'instructions pour la réunion des souscripteurs* op en maakte deze via GUILLAUME ter goedkeuring aan de Koning over (26); deze laatste deed er enkele details aan wijzigen (27). Een vergadering van de inschrijvers werd op 5 april 1869 in de salons van de Société générale te Brussel belegd (28). Uit het *Projet d'instructions* weten we dat een viertal punten op het programma weerhouden werden: oprichting van een coördinerend bureau (Comité central); oprichting van de exploratiecommissie; keuze van een ingenieur; uitbreiding van het aantal inschrijvers.

Het Comité central zou drie leden tellen, die onder hen een secretaris zouden kiezen (29) en zou eenmaal per week ver-

gaderen (de Koning vond dit echter te veel, hij vreesde nl. van de lokalen van de Société générale misbruik te maken); het zou zich in het bijzonder bezig houden met het zoeken naar nieuwe inschrijvers.

Wat de exploratiecommissie betrof, deze zou in China haar aandacht wijden aan de grote verkeerswegen en aan de mijnontginning: de binnenscheepvaart; verbetering en onderhoud van de kanalen; het spoorwegtracé Kanton-Hankow (met eventueel de vertakking naar Peking) en ten titel van proef zou een kort tracé doorheen een dichtbevolkt gebied voorbereid worden; de steenkoolmijnen die de onontbeerlijke grondstof voor spoorweg en stoomscheepvaart moesten leveren. De commissie zou minstens twee ingenieurs van bruggen en wegen en een mijningenieur tellen evenals het nodige personeel en voor de recrutering zou beroep gedaan worden op Belgen en buitenlanders (30).

We weten niet veel af van de verdere stappen die T'KINT ondernam om nieuwe aandeelhouders te vinden. Zijn pogingen moeten nochtans een zeker succes gehad hebben want naast BARING Brothers & Co traden toe: WARING (Londen), CAHEN en BISSHOFFSHEIM (Londen), beide laatsten elk voor een half aandeel.

Wat NICAISE betreft, deze werd de 26ste februari 1869 door GUILLAUME verzocht met de firma KRUPP te onderhandelen; hij stelde zich in verbinding met een zekere A. PIEPER, die op zijn beurt Friedrich KRUPP te Nice over het plan van de Koning der Belgen sprak; KRUPP verklaarde zich bereid 25 000 F bij te brengen doch vroeg (het was bijna een eis) dat een of twee van zijn agenten (b.v. een ingenieur en een handelsvertegenwoordiger), op kosten van de firma natuurlijk, de exploratiecommissie zouden mogen vergezellen om ter plaatse te onderzoeken in hoever China en Japan cliënten konden worden; verder stelde KRUPP voor zich in de vergadering der inschrijvers te Brussel te doen vertegenwoordigen (31) door August Köster (32).

Het huis Alberti OPPENHEIM (Keulen) beloofde eveneens toe te treden. Of dit ingevolge een demarche van consul GRAFF was, weten we niet.

Omstreeks begin april 1869 was dus, buiten deze van de Koning, de medewerking verzekerd van de Société générale, de

Banque de Belgique, de firma's John COCKERILL, BARING Brothers & Co, WARING, CAHEN en BISSHOFFSHEIM. Anderen, nl. KRUPP, OPPENHEIM en het in China gevestigde Amerikaanse huis HEARD hadden hun medewerking toegezegd doch hadden nog niet ingeschreven. De eerste vergadering van de „délégues des souscripteurs pour l'exploration de l'Extrême-Orient" (5 april) werd bijgewoond door: GUILLAUME (namens de Koning), LIEDTS (Société générale), SABATIER (Banque de Belgique), Ch. WARING (firma WARING) CAHEN (firma CAHEN) en tenslotte T'KINT, deze laatste als een soort technisch adviseur. SADOINE (firma COCKERILL) liet zich verontschuldigen. De afgevaardigden verzochten generaal Guillaume het voorzitterschap waar te nemen. De vergadering had geen bezwaar tegen het verzoek van KRUPP de exploratiecommissie door een paar agenten van deze firma te laten vergezellen (33). Zij uitte de wens dat het aantal inschrijvers zou verhoogd worden en in dit verband werd zelfs vooropgesteld inschrijvingen tot een bedrag van 12 500 F toe te laten; verder dat de exploratiecommissie in China de bescherming van de buitenlandse diplomatieke vertegenwoordigingen zou genieten. Zij besliste dat de werken van de exploratiecommissie eigendom van de vergadering der inschrijvers zouden zijn; dat een centraal comité, bestaande uit de vertegenwoordigers van de Koning, van de Société générale en van de Banque de Belgique en met zetel te Brussel, zich zou bezighouden met de oprichting van de exploratiecommissie, met de keuze van de ingenieurs en met het opstellen van richtlijnen voor deze laatste. De voorwaarde vroeger gesteld door SADOINE, nl. de exploratiecommissie te laten vergezellen door een agent van COCKERILL schijnt niet besproken geweest te zijn. Op te merken valt dat, naast de Koning, alleen de banken in het centraal comité vertegenwoordigd waren.

Al deze gegevens vinden we in het proces-verbaal van de bijeenkomst, dat aan de verschillende afgevaardigden ter ondertekening voorgelegd werd (34). Alleen SADOINE, directeur-generaal van COCKERILL weigerde te tekenen: eerst wilde hij de industrie in het centraal comité vertegenwoordigd zien (35). Dit laatste verklaarde zich daarop akkoord SADOINE zelf als vierde lid op te nemen (36).

Het kwam er nu op aan de beslissingen, tijdens de vergadering van 5 april genomen, uit te voeren. Generaal GUILLAUME was van oordeel dat de exploratiecommissie vóór augustus moest samengesteld worden opdat de aangeduide personen minstens een paar maanden voor zich hadden om zich op de reis naar en het verblijf in China voor te bereiden. Daarom werd op 11 juni een eerste bijeenkomst van het centraal comité belegd (37). Alle leden, evenals T'KINT waren aanwezig (38) en SADOINE werd er als nieuw lid geïnstalleerd. LIEDTS eiste dat de diplomatieke bescherming zou verzekerd zijn nog vooraleer de kandidaten gerecrueteerd werden. SADOINE was van mening dat de prospectie in de eerste plaats moet gericht worden op de mijnontginning, daar het volgens hem gemakkelijker zou zijn van de Chinese regering mijnconcessies dan spoorwegconcessies los te krijgen. Deze laatste zienswijze werd bijgetreden door T'KINT, die echter van advies was dat de aandacht van de prospectiezending ook, hoewel in mindere mate, naar de verbindingswegen (kanalen en spoorwegen) moest gaan; om de Chinese susceptibiliteit niet te kwetsen zou men best de schijn aannemen uitsluitend aan mijnprospectie te doen en moest de ingenieurs aangeraden worden uiterst voorzichtig en op een discrete manier de mogelijkheden inzake spoorwegen te onderzoeken. Vervolgens besprak het Comité de keuze van de ingenieurs: verschillende namen werden vooropgezet, doch uiteindelijk werd beslist de zaak in beraad te houden tot na de terugkeer uit China van een ander ingenieur, een zekere DUPONT (39). Inzake raming van de onkosten van de recrutering en zending van personeel werden cijfers vooropgezet: 10 000 F voor de reis, 30 000 F voor het verblijf en de reizen in China zelf, 30 000 F voor de wedde; zodat één ingenieur zowat 70 000 F zou kosten (40). Wat in het bijzonder de namen der kandidaten betreft, die tijdens de vergadering van 11 juni vernoemd werden, kennen we enkel deze door generaal GUILLAUME vooropgezet (en die hem door de directie van Bruggen en Wegen meegedeeld waren): J. Alphonse P. RUMMENS, burgerlijk ingenieur, oud-luitenant bij de genietroepen, tot in maart 1865 ingenieur-diensthofd bij de Chemin de fer Grand Central Belge en sedertdien leider van de werken bij de firma BOSMANS Frères (41); THONNARD,

mijningenieur (rijksuniversiteit Luik) (42); SCHOORN, een mijn-ingenieur die onlangs uit Amerika teruggekeerd was.

Nieuwe inschrijvingen waren er sedert de eerste vergadering van de aandeelhouders niet meer geweest, behalve dan (waarschijnlijk) deze van KRUPP. Het huis OPPENHEIM had bedenktijd gevraagd. Men bleef vooralsnog bij 9 inschrijvingen. T'KINT deed verder stappen in het buitenland om nieuw kapitaal te vinden. We weten dat hij door toedoen van A. Köster verzocht had om de medewerking van het huis HOPE (Amsterdam); doch de 28ste juli 1869 liet KÖSTER weten dat hij van deze firma nog steeds geen antwoord had (43). Te Parijs ontmoette T'KINT Albert F. HEARD en hij moet deze voorgesteld hebben naar Brussel te komen. Deze Amerikaan werd de 29ste juni door de Koning en nog diezelfde dag door de gouverneur van de Société générale ontvangen (44); hij verklaarde zich bereid 25 000 F in te schrijven (45).

Doch daarbij bleef het. T'KINT, die zowat de factotum van heel de onderneming geweest was en die hieraan een deel van zijn verlof wijdde, was, zoals men weet, de 31ste december 1868 tot gevolmachtigd minister van België in China benoemd en voor hem was nu de tijd gekomen om zijn post te vervoegen. We weten dat hij omstreeks 14 november 1869 te Hongkong aankwam (46). Tot op het laatste ogenblik was hij actief gebleven. Van uit Suez, waar hij de 9de oktober aan boord van de *Cambodge* inscheept naar het Verre-Oosten, beval hij de kandidatuur aan van een ingenieur van bruggen en wegen, LAROCHE, directeur van de havenwerken van Port-Saïd en die zich bereid verklaard had naar China te gaan; tevens liet hij verstaan dat ook de Vice-Koning van Egypte voor de exploratiezending zou inschrijven (47).

Doch dit alles volstond niet. De Koning wilde tot 18 of 20 inschrijvingen komen om een kapitaal van ongeveer 500 000 F te verzamelen „pour commencer l'entreprise avec chance de réussite” (48). Welnu, men beschikte op dat ogenblik slechts over ongeveer 200 000 F. „Ne pas laisser dormir l'affaire sans cependant la mettre tout à fait en train avant d'avoir à sa disposition des ressources plus considérables” was de raad die de Vorst aan generaal GUILLAUME deed geven (49). Het mocht niet baten

Heel de zaak scheen omstreeks einde 1869 op een dood punt gekomen te zijn. T'KINT was er niet meer. GUILLAUME zal enkele maanden later de portefeuille van Oorlog overnemen. In het dossier *Projet d'une mission à envoyer en Chine et au Japon...* komen geen stukken uit de jaren 1870 en 1871 voor. Was de zaak helemaal opgegeven?

Toch niet. „Je m'occupe activement de l'étude du projet d'exploration de l'Extrême-Orient”, schreef Isidore VAN MONTENAECKEN de 30ste oktober 1872 uit Antwerpen aan baron Jules GREINDL.

Meteen openen we het tweede deel van het dossier.

Wie was VAN MONTENAECKEN? Deze zoon van een Antwerpenaar (die zich met de financiële demarches bezig hield) bezat een zeker fortuin en had wel relaties in de Antwerpse zakenwereld en door zijn huwelijk met een dochter van Henri MATTHIJSENS (nijveraar en lid van de Kamer van Koophandel) en door zijn verwantschap met Denis HAINE (oud-reder). Hij was directeur geweest van een suikerraffinaderij op de Dam (door MATTHIJSENS opgericht) doch dit bedrijf ging na een paar jaren ten onder. VAN MONTENAECKEN had zich toen in Sevilla gevestigd, waar hij (sedert 20 januari 1868) consul van België was. Omstreeks juli 1872 vroeg hij om tot consul-generaal in Japan benoemd te worden, doch het departement van Buitenlandse Zaken willigde dit verzoek niet in; daarentegen schijnt hij zelf een post te La Havanna geweigerd te hebben. In 1899 verbleef hij nog steeds te Sevilla, echter met de graad van consul-generaal. Hij kwam herhaaldelijk naar België om regeling van familiezaken (50).

VAN MONTENAECKEN schreef tussen oktober 1872 en februari 1873 een zevental brieven aan Jules GREINDL, die in het voornoemd dossier bewaard zijn. Waarom Greindl? Deze laatste was toen gevolmachtigd minister van België te Madrid en heeft aldus VAN MONTENAECKEN gekend of was tenminste in briefwisseling met hem geweest. GREINDL (zoals trouwens ook VAN MONTENAECKEN) vertoefde tijdens het laatste trimester van 1872 en begin 1873 in ons land (51).

Wat vinden we in die brieven (52)?

Ten eerste dat VAN MONTENAECKEN zich einde oktober 1872 te Antwerpen aan het documenteren was over de handelsmogelijkheden met het Verre-Oosten: hij had uit Engeland boeken, rapporten en kaarten doen overkomen. Ten tweede dat hij dacht aan nieuwe inschrijvingen voor een prospectiezending naar het Verre-Oosten: hij vermeldde de namen van MELCHERS & Co (Bremen), QUENTELL (vroeger geassocieerd met het huis SUZE & LIBETH te Londen), BISSHOFSHEIM (vader), baron DE HIRSCH, het huis MURIETA & Co (Londen), Max SPRINGER (Wenen) en verklaarde zich bereid met deze personen verbinding te zoeken (53).

We mogen redelijkerwijze veronderstellen dat GREINDL hem vooraf gesproken had over het plan van de Koning. Gebeurde dit in verband met zijn kandidatuur voor de post van consul-generaal in Japan? We weten dat GREINDL aan VAN MONTENAECKEN het *Projet d'instructions* meedeelde. Deze laatste zond het terug o.m. met de bedenking dat, zonder het belang van China als toekomstig afzetgebied te willen onderschatten, een industriële en commerciële onderneming vlugger zou renderen in Japan (54). Indien we zijn brief van november 1872 mogen geloven, werkte VAN MONTENAECKEN hard door aan een rapport over de handelsmogelijkheden met Japan:

...depuis vingt jours je lis, je devore à raison de 12 heures par jour toute la bibliothèque Chine et Japon! J'ai de bonnes cartes et tous les rapports, tous les ouvrages sérieux qui ont paru. Mon rapport présentera peut-être 100 pages, peu de phrases mais beaucoup de faits (55).

Laat dit niet vermoeden dat VAN MONTENAECKEN zich nog helemaal moest inwerken in de kennis van het Verre-Oosten? Niets schijnt er inderdaad op te wijzen dat deze man zich voordien met Chinese of Japanse kwesties beziggehouden had.

Een zekere ambitie scheen hem niet vreemd te zijn.

Avez-vous jugé à propos, schreef hij aan GREINDL, de communiquer ma dernière lettre (56) au Roi? S(a) M(ajesté) a-t-elle paru s'arrêter à quelques-unes des considérations que j'ai émises?... l'ordre d'idées et d'itinéraire que je préconise a-t-il des chances, croyez-vous, d'être adopté? Je croirais avoir rendu un service si je réussissais à la faire prévaloir au sein du comité (57).

Hij liet anderzijds verstaan dat men hem een ander aanbod gedaan had: een bank zou hem nl. een financiële zending bij

de Spaanse regering voorgesteld hebben (58). Wilde VAN MONTENAECKEN absoluut de aandacht op zich vestigen? Wilde hij een zekere druk uitoefenen?

In november 1872 kwam het beloofde rapport klaar. Het is getiteld *Projet d'instructions pour l'exploration du Japon* (59): na een historisch en geografisch overzicht van dit land, handelt de auteur nog uitvoerig (en aan de hand van statistische gegevens) over de enkele Japanse havens die voor de wereldhandel openstonden en over de natuurlijke rijkdommen, die men in het hinterland vond; vervolgens heeft hij het over het doel van de prospectiezending naar dit land, de te volgen weg, het vereiste personeel, de onkosten van de zending (deze laatsten werden op 305 485 F geraamd).

Einde november of begin december moet VAN MONTENAECKEN een gesprek gehad hebben met GREINDL en deze laatst moet hem waarschijnlijk (namens het Hof?) laten verstaan hebben dat China niet mocht verwaarloosd worden; tevens had hij de consul in kennis gesteld van een „résolution du Gouvernement japonais — exprimée à Londres par ses ambassadeurs — de ne pas accorder de concessions, de faire lui-même ses chemins de fer, etc.” (60). Wellicht ingevolge dit onderhoud maakte VAN MONTENAECKEN een raming op van de onkosten ener prospectiezending naar China: ongeveer 600 000 F. Wat de zagezegde beslissing van de Japanse regering betrof, deze was volgens de consul niet van aard om de besluiten van zijn rapport te wijzigen: Japan bezat wel natuurlijke rijkdommen en had wel nood aan grote openbare werken, doch had niet de middelen om deze rijkdommen in waarde te stellen noch om de werken te verwezenlijken; wanneer van Belgische zijde ernstige voorstellen gedaan werden, wanneer de deelneming van de Koning der Belgen in de onderneming gekend was, aldus VAN MONTENAECKEN, zou de Japanse regering niet aarzelen deze voorstellen ernstig in overweging te nemen (61).

Men ontkomt bij het lezen van de brieven van VAN MONTENAECKEN en o.m. van de twee laatsten, nl. van 13 januari en 18 februari 1873, niet aan een zekere indruk van grootsprakigheid, zelfs van opdringerigheid. Ook zag het er naar uit dat GREINDL de man aan het „testen” was doch zelf zeer zwijgzaam tegenover hem stond. Opvallend ook is het feit dat in dit tweede

deel van het dossier geen enkele nota van de Koning of van een hofdigitaris voorkomt. Blijkbaar nam het Hof een zeer voorzichtige houding tegenover deze man aan. Anderzijds weten we dat de Minister van Buitenlandse Zaken in mei 1872 bij ridder Ed. PYCKE, gouverneur van de provincie Antwerpen inlichtingen nam betreffende VAN MONTENAECKEN (62). Zelfs waren er geruchten geweest over „des actes qui n'auraient pas revêtu le caractère d'une parfaite délicatesse” doch bij nader onderzoek bleken deze ongegrond te zijn (63). GREINDL schijnt zich achter een muur van stilzwijgendheid te hebben teruggetrokken. En VAN MONTENAECKEN had begrepen:

Dans la présente circonstance, j'ai dû me dire que mes rapports, l'ordre d'idées y développé, n'auront point mérité l'attention de S(a) M(ajesté) et que c'est dans votre extrême délicatesse, désireuse de m'en épargner l'aveu, que je devais chercher l'explication de votre laconisme (64).

Hij keerde nadien naar Sevilla terug.

Het plan tot het zenden van een prospectiecommissie naar het Verre-Oosten (met in een verdere toekomst de bedoeling aldaar aan handels- en nijverheidsinvesteringen te doen) schijnt wel de eerste poging tot expansie geweest te zijn onder de regering van LEOPOLD II. Deze schijnt een directe aanleiding gevonden te hebben in de toestand van de Belgische metaalnijverheid op dat ogenblik. De voorgestelde formule, een internationale maatschappij met zetel te Brussel, zal in de latere ontwerpen van LEOPOLD II nog terugkomen. En wel in de loop van 1873, toen in Groot-Brittannië een beweging aan het groeien was tot het aanleggen van spoorwegen in China en toen, in augustus van dat jaar, het Instituut voor IJzer en Staal van Groot-Brittannië een eerste congres op het vasteland (te Luik) hield met het doel nauwere contacten te leggen met de grootnijverheid in verschillende Europese landen. We weten dat LAMBERMONT einde juli door de Vorst verzocht werd een *memorandum* op te stellen, dat aan Belgische personaliteiten moest uitgedeeld worden vóór het congres, met het oog op een mogelijke verstandhouding tussen Belgische en Engelse industriëlen (65).

Dit document kwam begin augustus klaar: de idee van een internationale maatschappij met zetel in een neutraal land werd ook

hier vooropgezet (66). Ook ditmaal werd geen resultaat bereikt: de Belgische industriëlen aarzelden de eerste stap te doen.

Om het nodige kapitaal te vergaren had de Vorst zich in 1868-1869 tot de privésector gewend, toen het bleek dat er van staatswege geen medewerking moest verwacht worden. De Koning bezielde de zaak. Zijn prestige heeft in het begin ongetwijfeld de onderneming een stap vooruit geholpen, doch dit alleen kon niet volstaan om de nodige fondsen te vinden. Ook T'KINT heeft door zijn werkkraft een belangrijk aandeel in de zaak gehad en zijn vertrek uit België in het najaar 1869 was wellicht een der redenen waarom de onderneming voorlopig moest terzijde geschoven worden. Generaal GUILLAUME schijnt in de zaak weinig of geen initiatief gehad te hebben. De andere medewerker, die later opdook, VAN MONTENAECKEN schijnt niet het vertrouwen van het Hof gehad te hebben.

Het blijft bij een poging. Een van de velen die later nog zullen ondernomen worden. Aan de grond ervan lag steeds de gedachte:

Les pays auxquels la providence n'a donné ni la puissance ni l'extension de territoire qui font la grandeur, doivent la chercher ailleurs et ils n'y sauraient mieux atteindre qu'en se plaçant par des efforts intelligents, à la tête des plus nobles progrès de leur époque (67).

29 mei 1967.

NOTA'S

(1) Zie: E. VANDEWOUDE: Brieven van de Hertog van Brabant aan Conway in verband met Egypte (1855) in: *Mededelingen K.A.O.W.*, 1964, 4, 854-876); E.-A. JACOBS, Le premier voyage du futur Léopold II en Orient (1854-1855) d'après des documents inédits (in: *Bulletin de l'ARSOM*, 1965, 2, 194-224).

(2) Zie: J. GARSOU: Léopold I^{er}, le Duc de Brabant et la Chine (1859-1860) (in: *Archives diplomatiques et consulaires*, II, 1 november 1937, 482-487); A. DUCHESNE: La pensée expansionniste du Duc de Brabant à travers sa correspondance avec le général Chazal, ministre de la Guerre (1859-1861) (in: *Bulletin de l'ARSOM*, 1963, 6, 1051-1078).

(3) De reisroute door de Hertog van Brabant gevolgd in de Middellandse Zee en de Indische Oceaan tot in de Chinese Zee, sedert zijn vertrek uit Marseille de 18 november 1864 tot aan zijn terugkeer te Brussel de 6 mei 1865, komt voor als bijlage van een nota van generaal-majoor baron E.H. DE WYKERSLOOTH DE ROOYESTEYN (vleugeladjutant van de Koning) aan graaf Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA (kabinetschef van de Koning) (Brussel 12.1.1899.K(ooninklijk) A(rchief) te Brussel, Kabinet van de Koning II C 13 d.).

(4) Zie: J.-A. VAN HOUTTE: Het economisch leven in België, 1830-1880 (in: *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, X, Utrecht, 1955, 202-237); M. NEYRINCK: Het economisch leven in België (1885-1914) (in: *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, XI, Utrecht, 1956, 112-163).

(5) Zie verder.

(6) Zie: J.-M. FROCHISSE: *La Belgique et la Chine. Relations diplomatiques et économiques (1839-1909)* (Brussel 1936, blz. 104 en vlgde).

(7) De originele brief berust in: KA, Kabinet van de Koning, II F 59 a; op de briefomslag leest men: Programme tracé par le Roi pour l'extension en Extrême-Orient du commerce et de l'industrie belges (1 décembre 1866). Ce programme a été communiqué par le comte DE BORCHGRAVE au baron LAMBERMONT. Een copie ervan komt voor in: A(rchif) van het M(inisterie) van B(uitenlandse) Z(aken) te Brussel, Papieren Lambermont, band 1851-1875, nr. 137. Een lang uittreksel ervan vindt men in de nota: Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840 à 1890, hoofdstuk III, blz. 38-40, AMBZ. De volledige tekst ervan werd gepubliceerd in: P. DAYE, Léopold II (Parijs 1934, 116-118); E. VANDEWOUDE Belangstelling van Leopold II voor het Verre Oosten (1865-1867) (in: *Africa-Tervuren*, XI, 1966, 3-4, 77-83.) Een uittreksel ervan wordt nog geciteerd in: A. ROEYKENS: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879) (Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen, Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, *Verhandelingen in-8°*, nieuwe reeks, boek I, afl. 1, Brussel 1955, blz. 259-260). Zie ook over deze brief: A. DE ROBIANO: Le baron Lambermont (Brussel 1905 blz. 65).

(8) Zie: A. DUCHESNE: La pensée expansionniste du Duc de Brabant (blz. 1056).

(9) Zie. E. VANDEWOUDE: Belangstelling van Leopold II voor het Verre-Oosten (blz. 79); A. DE ROBIANO: La baron Lambermont (blz. 66).

(10) Zie brief van t'KINT aan LAMBERMONT (Shanghai 22.2.1867, AMBZ Papieren Lambermont band 1851-1875, nr. 139); uittreksels hiervan komen voor in de reeds vernoemde nota *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient*. Zie ook: E. VANDEWOUDE Belangstelling van Leopold II voor het Verre-Oosten (blz. 79-80).

(11) Zie: E. VANDEWOUDE: Belangstelling van Leopold II voor het Verre-Oosten (blz. 80).

(12) KA, Kabinet van de Koning II F 59 a. Wanneer stukken uit dit dossier vermeld worden zal geen bronnenopgave gebeuren.

(13) Zie: brief van J. DEVAUX aan de Minister van Buitenlandse Zaken (Brussel, 9.3.1868, minuut). We zullen in de volgende regels uitvoerig op deze brief terugkomen.

(14) Deze brief werd in nota 13 reeds vermeld.

(15) Dit bevat 6 geschreven bladzijden; het geschrift is ons niet bekend; vermoedelijk is het van de hand van een bediende van het Paleis (KA, Kabinet van de Koning, II F 59 a).

(16) Zie: twee nota's van Rupert STENGIS aan t'KINT (Londen 22 en 23 oktober 1868); deze dragen het adres: 8 Bishopsgate Street, London E.C., wat het adres van Baring Brothers & Co was.

(17) Minuut, opgesteld door graaf Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA en nogal grondig gewijzigd door de kabinetschef, Jules DEVAUX en door de Koning zelf; in ongeveer gelijke termen werd een brief aan de Banque de Belgique gericht.

(18) Origineel.

(19) Minuut.

(20) Origineel.

(21) Zie brief van E. SADOINE (directeur-generaal) en BOURGY aan VAN PRAET (Seraing 23.1.1869, copie). — Het Hof had niet naar de firma COCKERILL geschreven; deze laatste had van de Société Générale copie ontvangen van de brief van VAN PRAET van 5.12.1868.

(22) Zie K(oninklijk) M(useum) van het L(eger), dossier personnel 0/624 en registre matricule nr. 624. — Aan GUILLAUME werd in 1873 de titel van baron toegekend. Hij is de auteur van verscheidene publicaties.

(23) Zie: niet-gedateerde nota *Exploration vers l'extrême-orient*; zij is niet ondertekend en is van dezelfde hand als deze die het voornoemde memorandum

Avant-projet de fondation d'une grande compagnie internationale... schreef. Vermoedelijk maakte de Koning zelf een voorontwerp van deze nota doch deze werd niet teruggevonden (tenzij hij de tekst ervan direct aan een ordonnantie-officier zou gedictieerd hebben). Deze nota vormt de bijlage bij een briefje van Paul DE BORCHGRAVE aan GUILLAUME (Brussel 17.2.1869), dat als volgt luidt: *Mon cher Général, Voici une note qui m'a été envoyée d'Ardenes et que je suis chargé de vous communiquer pour votre gouverne.*

(24) A.-G. NICAISE, kapitein-kommandant van de artillerie, was op dat ogenblik ordonnantie-officier van koning LEOPOLD II. Hij werd de 9.5.1827 te Gent geboren en overleed te Elsene op 9.6.1902. Hij eindigde zijn militaire loopbaan met de graad van luitenant-generaal.

(25) Zie over P. GRAFF: AMBZ, dossier personnel 452 Consulat Cologne.

(26) Zie brief van t'KINT aan GUILLAUME (Brussel 26.3.1869).

(27) Zie brief van DE BORCHGRAVE d'ALTENA aan GUILLAUME (29.3.1869).

(28) Zie brieven van GUILLAUME aan de gouverneurs van de Société Générale en van de Banque de Belgique en aan de directeur-generaal van COCKERILL, 1-4-1869, minuten. t'KINT gelastte er zich mee de buitenlandse vertegenwoordigers bijeen te roepen.

(29) De secretaris van het Comité centrale zou dezelfde functie vervullen in de algemene vergadering der inschrijvers.

(30) Er bestaat een voorontwerp van het *Projet d'instructions* van de hand van t'KINT. De definitieve tekst werd door generaal GUILLAUME opgesteld en door de Koning overlezen.

(31) Zie brief van A. PIEPER aan NICAISE (Napels, 17.3.1869).

(32) A. KÖSTER woonde te Brussel.

(33) Bij een brief van 22.4.1869 bracht GUILLAUME de afgevaardigde van KRUPP, A. KÖSTER hiervan op de hoogte.

(34) Een voorontwerp van dit proces-verbaal werd door GUILLAUME opgesteld en door t'KINT nagezien; op verzoek van de Koning, van LIEDTS en van SABATIER werden enkele woorden gewijzigd; GUILLAUME stelde daarna een definitieve tekst op, die vervolgens aan de verschillende afgevaardigden ter ondertekening gezonden werd; t'KINT hield zich met deze verzending bezig.

(35) Zie brief van SADOINE aan GUILLAUME (Seraing, 16.4.1869).

(36) Zie brief van GUILLAUME aan SADOINE (Brussel, 19.4.1869, minuut).

(37) Zie brief van GUILLAUME aan LIEDTS, SABATIER en SADOINE (4.6.1869, minuut).

(38) LIEDTS had op 3.6.1869 aan GUILLAUME laten weten dat hij enkele dagen verlof wilde doorbrengen op zijn buitenverblijf (Oudenaarde) en had om uitstel van deze vergadering gevraagd; hij drong echter niet verder aan.

(39) Vermoedelijk gaat het om Félix DUPONT, Belgisch mijningenieur, die in 1867 in dienst genomen werd (namens de Chinese regering) door Prosper GIQUEL, een der directeurs van het vlootarsenaal van Foe-tsjoe. In een brief van 2.11.1869 had DUPONT nogal scherpe kritiek uitgebracht op het beheer van dit arsenaal (zie AMBZ, nota *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient*, blz. 42-43); FROCHISSE, *op. cit.*, blz. 127-129. Zie nog: AMBZ, brief van t'KINT aan LAMBERMONT van 22.2.1867 reeds genoemd.

(40) Zie proces-verbaal van de vergadering van 11.4.1869.

(41) BOSMANS Frères waren de ondernemers van de Chemin de fer de ceinture de Bruxelles. — RUMMENS was op 11.12.1836 te Leuven geboren; zijn biografische nota komt voor in het dossier KA, Kabinet van de Koning II F 59 a.

(42) THONNARD was toen ongeveer 30 jaar oud.

(43) Zie brief van KÖSTER aan t'KINT van 28.7.1869.

(44) Zie brief van t'KINT aan GUILLAUME, Brussel, 28.6.1869.

(45) Zie brief van A.-F. HEARD aan GUILLAUME, Brussel, 4.7.1869.

(46) Zie brief van t'KINT aan de Minister van Buitenlandse Zaken (Hongkong, 14.11.1869 AMBZ, dossier personnel 316 Aug. t'KINT).

(47) Zie brief van T'KINT aan GUILLAUME (Suez), 9.10.1869). — Waarom T'KINT de Vice-Koning ontmoette is niet duidelijk. We citeren in dit verband een uittreksel uit een brief van Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA aan LAMBERMONT (Ardenne, 19.10.1869) (dus enkele dagen na het vertrek van T'KINT uit Suez naar Hongkong):

J'ai reçu ce matin votre lettre et celle de Zizinia (consul-generaal van België in Egypte). Le Roi est favorable à la demande du Khédive. Il est évident que si nous pouvons lui être utile ou agréable, nous avons toujours la chance d'en retirer quelque avantage. Seulement il faudrait que le Vice-Roi formulât par écrit ce qu'il désire et Kint (sic) pourrait être autorisé à travailler là-bas, à négocier l'affaire, enfin à aider de ses efforts et de son intervention... A première vue il n'y a aucun inconvénient, au contraire, à ce que notre agent soit utile au Vice-Roi; recevant par écrit de S(on) A(ltesse) l'indication des conditions du contrat d'émigration, il suivrait la négociation avec les Chinois mais il ne serait pas le plénipotentiaire, l'agent du Khédive... (AMBZ, Papiéren Lambermont, band 1851-1875).

(48) Zie brief van DE BORCHGRAVE D'ALTENA (namens de Koning) aan GUILLAUME (13.6.1869).

(49) Zie brief van P. DE BORCHGRAVE van 13.6.1869 voornoemd.

(50) Zie AMBZ dossier personnel 599 Consulat Séville.

(51) Zie AMBZ dossier personnel 599 Consulat Séville.

(52) In het dossier bevindt zich geen enkele brief van GREINDL zelf. Misschien berusten de minuten of copies of eenvoudig nota's in het familie-archief GREINDL? We waren niet in de gelegenheid dit na te zien.

(53) Zie brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL (Antwerpen, 30.10.1872).

(54) Zie brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL (Antwerpen, 30.10.1872).

(55) Zie uitvoerige brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL (november 1872). Hierin komen lange platonische beschouwingen en weinig concrete gegevens voor.

(56) Waarschijnlijk gaat het hier om de brief vermeld in de vorige voetnota.

(57) Brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL van november 1872 voornoemd.

(58) Zie brieven van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL respectievelijk gedateerd november 1872 en 18.11.1872.

(59) Dit document telt 108 geschreven bladzijden (formaat *pro patria*) en een buitentekstkaart; het is ondertekend door VAN MONTENAECKEN en draagt de datum: november 1872.

(60) Aangehaald in de brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL (2.12.1872).

(61) Zie brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL van 2.12.1872 voornoemd.

(62) Zie brief van 22.5.1872 van PYCKE aan de Minister van Buitenlandse Zaken; brief van de Minister van Buitenlandse Zaken aan PYCKE (28.5.1872, minuut); brief van PYCKE aan dezelfde Minister (31.5.1872 AMBZ, dossier personnel 599 Consulat Séville).

(63) Zie brief van J. COGELS-OSY aan (GREINDL?), (Antwerpen, februari 1873); telegram van COGELS aan de Minister van Buitenlandse Zaken, (22.2.1873) en brief van COGELS aan (GREINDL?) (Antwerpen, 22.2.1873, copie).

(64) Brief van VAN MONTENAECKEN aan GREINDL (Antwerpen, 18.2.1873).

(65) AMBZ Papiéren Lambermont, nr. 218.

(66) Dit document werd gepubliceerd in A. ROEYKENS: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, blz. 261-263.

(67) Brief van Jules DEVAUX aan de Minister van Buitenlandse Zaken van 9.3.1868 voornoemd.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE*

Notices 57 à 77

BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT*

Nota's 57 tot 77

* *Bulletin des Séances de l'ARSOM*,
1964, p. 1 180.

* *Meded. der Zittingen van de*
K.A.O.W., 1964, blz. 1 181.

Anene (J.C.): *Southern Nigeria in transition 1885-1906. Theory and practice in a colonial Protectorate* (Cambridge, Cambridge University Press, 1966, 8°, 360 p., 6 fig., 11 phot., 3 cartes)

L'A. est professeur et chef du département d'histoire de l'Université d'Ibadan au Nigéria. Son but est de décrire la période qui, après une occupation sporadique et « commerciale » des côtes du Nigéria, va de la Conférence africaine de Berlin à la refonte des possessions britanniques, qui conduisit à la constitution de la colonie du Nigéria et, notamment, à la partition du Nigéria méridional. Il analyse, entre autres, la théorie du protectorat telle qu'elle fut appliquée dans la région.

Le premier chapitre définit les structures traditionnelles de la société indigène; le deuxième le gouvernement de fait avant 1885; le troisième le protectorat de 1885 à 1890; le quatrième le Nigéria méridional à la croisée des chemins, les cinquième et sixième la destruction de l'autorité indigène; le septième le système des cours autochtones et la consolidation de la domination britannique de 1901 à 1906; le huitième les fondements des transformations économiques et sociales; le neuvième est consacré aux conclusions. En annexe figurent des listes de fonctionnaires des Affaires étrangères britanniques et du Colonial Office, le texte d'un traité conclu avec des chefs nigériens, la liste des représentants britanniques locaux, des statistiques d'importation et d'exportation, une énumération de textes législatifs et de proclamations. L'ouvrage est suivi d'une bibliographie et d'un index.

Bien charpenté et documenté, il est de lecture relativement aisée. Un de ses intérêts est de s'étendre sur le substrat précolonial de l'œuvre entreprise par la Grande-Bretagne, notamment sur les caractères ethniques des habitants de la région. Une surprise qui attend un lecteur belge est l'âpreté de la critique du système des tribunaux indigènes (Native Courts) qui instituait pourtant, dès l'aube de la colonisation, un embryon de représentation démocratique des populations africaines.

La période envisagée coïncide presque exactement avec celle de l'Etat Indépendant du Congo: certains parallèles sont donc instructifs.

Afana (Osende): *L'économie de l'Ouest africain, Perspectives de développement* (Paris, Fr. Maspero, 1966, 8°, 255 p., bibliographie, 23 tableaux statistiques, 3 graphiques. Collection « Economie et socialisme »)

L'A., docteur ès-sciences économiques et secrétaire général de l'Union des populations du Cameroun, publie une des premières études faites par un économiste africain de la génération de l'indépendance.

Après une introduction relative aux données fondamentales de la croissance planifiée en Afrique occidentale, l'ouvrage comporte deux parties, l'une sur le rôle économique dominant de la monoculture et l'autre consacrée aux problèmes de la croissance des économies ouest-africaines.

Tous les aspects économiques de la culture du cacao au Ghana, au Nigéria, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun, sont analysés. L'organisation de ce marché, pendant la période coloniale, est passée au crible de la critique et les reproches au régime capitaliste des sociétés commerciales ne manquent pas. Cependant, malgré la méfiance marquée vis-à-vis des non-Africains, l'A. estime qu'une aide est nécessaire, mais il s'élève contre l'illusion qui a amené certains pays à s'associer à la Communauté économique européenne (C.E.E.).

Les pays africains qui comptent sur une aide extérieure, doivent surtout achever leur révolution nationale et démocratique, pour échapper au néo-colonialisme. Il faut compter sur le peuple pour obtenir une indépendance nationale complète et l'A. envisage le socialisme comme instrument de lutte contre l'impérialisme.

Cet ouvrage est intéressant, car il exprime l'avis d'un économiste africain qui, comme il fallait s'y attendre, exhale une certaine rancœur contre les anciennes puissances coloniales.

Développer le capitalisme d'Etat et pousser la révolution démocratique et nationale comme condition de prospérité et de progrès social, selon le vœu de l'A., paraît néanmoins assez utopique.

18.4.1967

A. LEDERER

Les domaines industriels en Afrique (New York, Nations Unies, 1966, 4^e, 58 p., 3 tableaux statistiques, 8 figures, bibliographie)

Le document fait partie d'une série d'études en cours de publication par l'Organisation des Nations Unies. Les précédentes ont pour titre *Création de domaines industriels dans les pays sous-développés, Planification physique des domaines industriels et Les domaines industriels en Asie et en Extrême-Orient*.

La présente publication se rapporte à un cycle d'études tenu à Addis-Abeba, en novembre 1966, et se rapporte aux problèmes propres à l'Afrique.

Une *première partie* comporte les conclusions et les recommandations relatives au développement des domaines industriels des pays africains; une conclusion importante se rapporte au rôle que les domaines industriels peuvent exercer dans une région, en aidant des chefs d'entreprise autochtones à se lancer dans des activités industrielles secondaires et à participer ainsi à l'industrialisation des pays ayant accédé récemment à l'indépendance.

Une *deuxième partie* intitulée *Planification, aménagement et construction des domaines industriels, notamment en Afrique*, est rédigée par l'architecte londonien E.-D. MILLS. Elle traite de la planification d'ensemble, de l'aménagement et de la disposition des bâtiments, ainsi que des matériaux à utiliser.

La *troisième partie* est intitulée: *Plans et projets de domaines industriels dans les pays africains*. Elle donne un aperçu des plans et projets de domaines industriels en Afrique en 1965, à la suite d'une enquête auprès de divers gouvernements.

Les première et troisième parties sont documentaires. La deuxième partie, la plus intéressante, constitue une information précieuse pour les gouvernements africains qui étudient la création de domaines industriels.

18.4.1967

A. LEDERER

Cissoko (Sékéné-Mody): *Histoire de l'Afrique occidentale. Moyen âge et temps modernes, VII^e siècle - 1850* (Paris, Présence africaine, 1966, 8^o, 333 p., cartes, plans, ill.)

Il s'agit d'un manuel destiné à l'enseignement secondaire, au programme duquel les nouveaux Etats africains ont inscrit l'histoire de l'Afrique. Ce programme a été élaboré par une commission technique créée à la suite d'une réunion, en 1965, de la Conférence des Ministres de l'Education nationale des Etats africains et malgache. Il insère l'histoire africaine dans l'histoire générale et l'étale de la 6^e classe à la terminale.

L'A., professeur d'histoire et de géographie, constate que les manuels d'histoire africaine sont nombreux mais qu'ils pèchent, pour la plupart, par un certain manque de proportions dans l'exposé des faits: le vrai passé de l'Afrique (celui d'avant la conquête coloniale) ne représente que le quart ou le tiers de leur contenu, le reste étant consacré à la conquête, à l'occupation coloniale et à l'accession à l'indépendance. Aussi le désir de l'A. est-il de donner aux élèves des lycées et collèges un instrument de travail pour la période la plus délaissée de l'histoire africaine, celle qui va du VII^e siècle (choisi arbitrairement comme début du moyen âge) à 1850.

La difficulté était d'adapter le manuel à un programme qui embrasse des niveaux différents. L'A. a trouvé la solution en consacrant les *leçons* au 2^e cycle et les *résumés* au 1^{er} cycle d'études, tout en laissant aux professeurs le soin de les développer. Dans beaucoup de cas, la leçon est accompagnée de documents et de textes d'auteurs compétents. L'A n'a cependant pas résisté à la tentation — avouée d'ailleurs — de rapporter des légendes « si attrayantes et si instructives de la mentalité collective ». Il s'est, en outre, limité à l'Ouest africain et, dans ce vaste ensemble, n'a retenu que les grands centres de civilisation, abandonnant aux auteurs des manuels de chaque Etat les monographies locales.

Il convient de féliciter M. CISSOKO d'avoir mené à bien une tâche ingrate, ainsi que les éditions Présence africaine pour la qualité de la mise en page et la reproduction des cartes, plans et illustrations.

19.4.1967 M. WALRAET

Césaire (Aimé) *Une Saison au Congo* (Paris, Editions du Seuil, 1966, 127 p.)

Après un brillant début au théâtre avec *Le Roi Christophe*, Aimé CÉSAIRE vient de porter sur les planches la figure d'un autre héros noir, Patrice LUMUMBA. Cette pièce au titre suggestivement rimbaldien ne semble pas dépourvue de qualités scéniques: l'action est vivement menée, le style est varié, allant de la conversation de bar au monologue lyrique. Considérée en tant qu'œuvre littéraire, toutefois, ses défauts sautent aux yeux. L'action est tout extérieure; les personnages sont dépourvus de la moindre complexité. Il est pourtant certain que pendant les premiers mois de l'indépendance congolaise, nombre de responsables (blancs ou noirs) ont été placés devant de torturants dilemmes, matière à tragédie authentique. De cela, CÉSAIRE n'a cure. La pièce est construite selon les recettes éprouvées du théâtre de propagande: d'un côté, le pur héros nationaliste, de l'autre ses adversaires (néo-colonialistes blancs et leurs valets tribalistes) dont les diverses pigmentations cachent une uniforme noirceur d'âme. Cette simplicité fait d'*Une Saison au Congo* une œuvre raciste, une mauvaise action.

Aimé CÉSAIRE est Martiniquais et ne connaît guère la réalité africaine. Aussi en parle-t-il en termes doctrinaires fondés sur une information fragmentaire et partielle et sur des prises de position abstraites. Certains critiques ont aimablement voulu voir dans cette pièce une discussion dramatique des difficultés que rencontrent les jeunes nations africaines. Les Africains savent que ces difficultés ne se réduisent pas, comme CÉSAIRE se plaît à l'imaginer, au conflit entre la volonté d'indépendance totale et la rapacité des capitalistes blancs. Quiconque cherche, dans l'œuvre littéraire, une interprétation valable de la réalité fera mieux de se tourner vers les écrivains africains eux-mêmes: au moins, ils savent de quoi ils parlent. On trouvera dans des romans comme *Une couronne pour Udomo* de Peter ABRAHAMS (Afrique du Sud), *No longer at ease* de Chinua ACHEBE (Nigeria), *The river between* de James NGUGI (Kenya) ou *L'aventure ambiguë* de Hamidou KANE (Sénégal), une analyse imaginative plus sérieuse, mieux informée et plus profonde des vrais problèmes de l'Afrique actuelle.

21.4.1967 Alb. GÉRARD

Dadié (Bernard B.): *Légendes et poèmes* (Paris, Seghers, 1966, 8°, 257 p.)

Né à Assinie en 1916, Bernard DADIÉ est le fondateur de la littérature ivoirienne de langue française. Entré à l'école normale William-Ponty de Gorée en 1933, il participe aux activités théâtrales des élèves avec une pièce, *Assémien Déhylé. Chronique agni* (1936), qui sera jouée au théâtre des Champs-Élysées lors de l'Exposition coloniale de 1937 (récemment publiée dans *L'Avant-Scène*, n° 343, 1965). Après avoir travaillé au Centre IFAN de Dakar de 1936 à 1947, il rentre en Côte-d'Ivoire et œuvre au sein du parti de M. HOUPHOUET-BOIGNY. Emprisonné en 1950, il achève le recueil *Afrique debout* (Paris, Seghers, 1950). Bientôt libéré, il reprend son travail à l'IFAN. C'est alors qu'il écrit ses *Légendes africaines* (*Ibid.*, 1954), un autre recueil de nouvelles, *Le Pagne noir* (Paris, Présence africaine, 1955), et la plupart des poèmes de *La Ronde des jours* (Seghers, 1956).

Dès avril 1953, il avait terminé *Climbié*, un beau roman autobiographique que la critique considère souvent comme une réplique à *L'Enfant noir* du Guinéen Camara LAYE. En fait, si *Climbié* ne fut publié qu'en 1956 (Seghers), il était achevé avant la sortie de presse de *L'Enfant noir*. Ce qui n'empêche que DADIÉ y donne, d'une éducation africaine, une image sensiblement différente de celle de LAYE, plus combative, plus affectée par la présence coloniale, plus sensible aux réalités sociales de l'Afrique moderne et à ses problèmes politiques. Dans ces divergences se reflètent et le tempérament et l'expérience de chacun des deux écrivains.

En 1957, DADIÉ est appelé au Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale. En 1959, il est directeur des Services de l'Information à Abidjan où, depuis 1961, il est directeur des Services des Beaux-Arts et des Traditions populaires. Depuis 1956, il a malheureusement renoncé à la littérature d'imagination. Ses voyages en France et en Amérique lui ont inspiré des ouvrages d'un autre genre, où l'observation caustique est toujours tempérée d'humour: *Un nègre à Paris* (Présence africaine, 1959) et *Patron de New York* (*Ibid.*, 1964).

Le volume sous rubrique reprend celles de ces premières œuvres (1950-1956) qui parurent chez Seghers. On ne peut que se réjouir de les trouver à nouveau accessibles, particulièrement *Climbié*, qui est déjà un classique de la littérature africaine moderne.

Bogaert (Jozef): *Sciences humaines en Afrique noire. Guide bibliographique 1945-1965* (Bruxelles, Cedesa, 1966, 8°, 226 p. Enquêtes bibliographiques, XV)

L'A. est bibliothécaire de l'Université de Louvain à Courtrai après avoir été bibliothécaire à Lovanium (Kinshasa).

Il donne, dans une première partie, les bibliographies générales, les répertoires de périodiques et de journaux, les catalogues de bibliothèques et de centres de documentation, les bibliographies de thèses, les annuaires, les guides administratifs et divers répertoires.

La seconde grande division du répertoire se rapporte, entre autres, aux bibliographies spécialisées et à des ouvrages en diverses matières sociales, de coopération, anthropologiques, sociologiques, de politique coloniale, de droit, d'éducation. L'A. a soin de nous dire que l'inventaire qu'il présente et qui concerne uniquement la période 1945-1965, ne mentionne que les sources et les ouvrages de référence les plus importants à son point de vue de bibliothécaire. C'est ce qui explique que cet inventaire paraît quelque peu indigent dans les disciplines autres que celles de sa spécialité.

Ainsi, il parle de l'aide-mémoire d'ethnologie africaine de J. MAQUET mais omet de citer *Notes and queries on anthropology* (éd. 1954), ouvrage important. Des ouvrages généraux comme *Les systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique* (1956) édités par RADCLIFFE BROWN et Daryll FORDE; *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation* édité par Daryll FORDE; *Men and his works* de M. HERSKOVITS (1956), ne sont pas mentionnés non plus que les mémoires publiés à Lubumbashi par l'Université ou par CEPESI.

Malgré ces lacunes, le guide est un outil précieux pour ceux qui s'intéressent à la bibliographie en général. Une table alphabétique des auteurs, un index géographique et un index analytique complètent heureusement le livre et facilitent les recherches.

21.4.1967

Edm. BOURGEOIS

Education and training in the developing countries. The role of U.S. foreign aid. Ed. by William Y. ELLIOTT (New York-Washington-London, Frederick A. Praeger, 1966, 8°, 399 p.)

L'éditeur, professeur d'université, est spécialisé en histoire et sciences politiques. Il a questionné 29 éminents professeurs ou hauts fonctionnaires et publie leurs conceptions en matière de formation dans les pays en développement.

Dans une première partie, les problèmes sont posés et on y étudie les voies à suivre qui permettront aux pays sous-développés de s'aider eux-mêmes. Une deuxième partie traite des possibilités du Peace Corps américain et de certaines expériences tentées. La troisième partie signale que le gouvernement des U.S.A. voit dans l'assistance qu'il donne un moyen de lutter contre le communisme envahissant.

Les 4^e et 5^e parties sont consacrées aux rôles des universités, des fondations et des entreprises privées.

Enfin, dans une 6^e partie et en un appendice, on envisage les perspectives d'avenir et de nombreuses recommandations sont faites (311) pour arriver à un meilleur rendement.

C.H. MALIK, ex-président des Nations Unies, signale que la faim intellectuelle et spirituelle du monde actuel est immense. La contribution américaine peut être unique parce qu'elle se fait en langue anglaise, largement répandue dans le monde. Il ne faut pas, pour autant, mépriser les langues vernaculaires qui ont leur utilité dans la formation de masses.

Sargent SKRIVER rappelle que le Peace Corps accepte d'aider, lorsqu'il le peut, les pays qui en font la demande et qui ont un programme à proposer. Ailleurs, on insiste sur une bonne évaluation des besoins car, sans elle, on ne voit pas comment on trouverait une solution aux problèmes qui se présentent.

Les pays en développement gagneront la bataille économique, la stabilité et l'indépendance réelle si on leur enseigne comment se diriger. En ce sens, il vaut mieux leur enseigner à s'aider eux-mêmes que de leur donner des millions de dollars.

25.4.1967

Edm. BOURGEOIS

Armah (Kwesi): *Africa's golden road* (London, Heinemann, 1965, 8°, 292 p.)

L'A. occupe à Londres, depuis 1961, le poste de haut-commissaire du Ghana dans le Royaume-Uni. Il est aussi délégué officiel pour l'outre-mer du Parti de la Convention du Peuple (C.P.P.), dont il assura le secretariat régional lorsque son pays accéda à l'indépendance en 1957. De 1959 à 1961, il présida le Comité des Organisations africaines (C.A.O.), qui fit de l'unité africaine l'idéal politique des jeunes Africains en Europe et dans les deux Amériques. Il a beaucoup voyagé dans le monde entier et a été élu membre du Parlement (circonscription de Takoradi) aux élections générales de 1965.

Dans l'ouvrage sous revue, préfacé par JOMO KENYATTA, président de la République du Kenya, Kwesi ARMAH évoque l'histoire des différents mouvements panafricanistes ainsi que les fructueuses perspectives qui s'ouvriraient à une Afrique unie. Il retrace la lutte du Ghana pour son émancipation et l'évolution politique de cet Etat sous le leadership de NKRUMAH (dont l'éviction est postérieure à la sortie de presse de l'ouvrage sous revue); il décrit aussi le fonctionnement des institutions de la République de Guinée sous la présidence de Sékou TOURE.

Plusieurs pages sont consacrées aux conférences de Belgrade et d'Addis Abeba où fut prônée l'unité africaine, ainsi qu'aux expériences personnelles de l'A. au sein de mouvements de jeunesse africains à Londres et sur le continent européen.

K. ARMAH se déclare en faveur du développement du commerce international, grâce auquel les conflits idéologiques peuvent être largement atténués, ainsi que pour une politique de non-alignement, qui constitue une contribution positive à la paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent africain. Il est persuadé qu'une Afrique unie pourrait être une source d'inspiration pour l'humanité entière.

L'ouvrage comporte 10 chapitres, des annexes ainsi qu'un index.

26.4.1967

M. WALRAET

Van Brussel (Gust): *Cassandra en de kalebas. Analyse van een innerlijk avontuur* (Leuven, De Clauwaert, 1967, 12°, 165 blz.)

De auteur is een Antwerps bankbediende. Hij publiceerde reeds een achttal dichtbundels, een sprookjesbundel en twee romans. In deze nieuwe roman is de hoofdfiguur Cassandra, een mulattin, dochter van een mislukt en verlopen Belgisch ambtenaar in Kongo. Door haar oom in België opgenomen genoot ze een Europese opvoeding. Toch blijft ze een Bantu-meisje: ze hunkert naar Kongo en schrijft verzen waarin ze haar zielespanningen zoekt te ontladen, vooral haar intens medeleven van de periode waarin Kongo zijn onafhankelijkheid verwerft. Ze begint een sentimentele verhouding met een naamloos bohémien-schilder. Weldra komt Herman, oudste zoon van haar oom, met de uittocht van duizenden Belgen, uit Kongo terug. Deze viert zijn cynisme bot op Cassandra, terwijl anderzijds haar erotisme hem aanlokt. Cassandra zoekt zelfvoldoening voor haar wrok door de jongeman passioneel van haar afhankelijk te maken. Wanneer ze tenslotte een kind verwacht, stelt Herman voor er zich van te ontmaken. Ze neemt kinine. Maar innerlijk verscheurd keert ze terug naar haar anonieme schilder. Ze beleeft er een laatste roes, schrijft haar laatste gedicht en pleegt zelfmoord.

De intrige is vrij eenvoudig en veeleer bijkomstig. Hoofdzaak is de dichtelijke sfeerschepping en het — vaak onverdadig en irreëel — gespeel met woorden en beelden rond diverse onderwerpen, zoals geboorte, leven en dood, God, godsdienst en moraal, vriendschap, liefde, sex en huwelijk, staat en politiek, kolonialisme, kunst, kleur, enz. Het „innerlijk avontuur” is vooral sexueel uitgediept en de elementen die van deze roman een Kongo-roman moesten maken doen niet authentiek aan.

27.4.1967

M. STORME

Africa, social problems of change and conflict. Ed. by P.L. VAN DEN BERGHE (San Francisco, Chandler, 1965, 8°, 550 p.)

En publiant ce volume, l'A., professeur à l'Université de l'Etat de New York à Buffalo, remet en circulation 33 articles d'auteurs renommés, parus dans différentes revues et judicieusement sélectionnés. Il les a groupés en sept sections, dont la première a une allure générale et théorique, tandis que les autres se rapportent respectivement à un ensemble de problèmes concrets (la structure de la famille et ses transformations, la stratification sociale, les relations de groupe et les conflits, l'urbanisation et le contact culturel, etc.)

En réalité, les études rassemblées dans cet ouvrage ne traitent pas des sociétés africaines traditionnelles au sens conventionnel du terme, mais bien du jeu complexe d'influences à la fois traditionnelles et modernes, qui, en se compénétrant, ont donné naissance à l'Afrique contemporaine. La recherche s'y est concentrée beaucoup moins sur les unités ethnographiques appelées tribus, que sur des espaces politiquement et économiquement plus importants, ainsi que sur les grands centres de changement, de contact culturel, d'activité économique et de pouvoir politique, à savoir les villes polyethniques avec leur multitude d'institutions nouvelles, de groupes et de sous-groupes.

Il ne peut être question ici d'examiner à fond un ouvrage aussi riche de contenu. Nous signalons cependant à l'attention du lecteur l'*Introduction* de Pierre-L. VAN DEN BERGHE; il y trouvera quelques pages de fine analyse qui lui seront d'une très grande utilité dans l'étude ultérieure du travail.

28.4.1967
N. DE CLEENE

Hall (Richard): *Zambia* (London, Pall Mall Press, 1966, 8°, 357 p., 3 cartes, annexes, bibl.)

L'A., qui réside en Zambie (ex-Rhodésie du Nord) depuis 1955, est l'éditeur, à Ndola, du *Times of Zambia*.

Dans la préface de l'excellente synthèse qu'il a consacrée à ce nouvel Etat africain, il remarque que plusieurs intellectuels africains — et notamment le professeur malien Sekene CISOKEO — rejettent la conception d'« histoires nationales » comme étriquée et accordent leur préférence à des études où le passé de l'Afrique est évoqué dans des cadres régionaux plus larges. Certes, écrit-il, cette profession de foi panafricaine n'est pas dénuée de fondement, si l'on songe que la période coloniale a été relativement de courte durée et que les différences culturelles sont beaucoup moins marquées entre Etats africains voisins qu'elles ne le sont entre pays européens. Il ne convient cependant point, par idéalisme, d'ignorer les réalités politiques: des nations nouvelles, comme la Zambie, existent bon gré mal gré à l'intérieur de frontières héritées de la colonisation et ne doivent le dynamisme qui anime leurs leaders qu'à un vif sentiment de fierté « nationale ».

Il n'en est pas moins vrai que l'histoire d'un Etat africain doit être étudiée dans un cadre plus large pour la période pré-coloniale. L'ouvrage comporte 10 chapitres. Le premier brosse rapidement la « préhistoire » de la Zambie, depuis le Paléolithique inférieur jusqu'au milieu du siècle dernier. Le deuxième est consacré à LIVINGSTONE, à la pénétration arabe, à TIPPO TIP et au partage de l'Afrique centrale entre les grandes puissances européennes. Les chapitres 3 et 4 retracent l'histoire de la Zambie sous le régime de la British South Africa Company (1890-1924). Vient ensuite (chap. 5) la période « coloniale » proprement dite (1924-1949). Un important chapitre 6 (le plus long) est consacré à la genèse, au développement et à la dissolution de la Fédération des Rhodésies et du Nyassaland (1949-1963). L'histoire des premières années de la jeune République de Zambie est évoquée au chapitre 7, tandis que les trois derniers constituent l'histoire économique de cet Etat depuis la découverte des gisements du Copperbelt par l'expédition George GREY en 1900.

29.4.1967 M. WALRAET

Verhavert (Alfons): *Scheut in aktie 1967* (Brussel, Missiecentrum Scheut, 1967, 12°, 247 blz., kaarten, ill.)

Dit boek geeft een overzicht van wat de missionarissen van Scheut in de zestien hun toevertrouwde gebieden presteren.

Het eerste en voornaamste deel betreft Kongo, waar Scheut werkzaam is in de bisdommen Kabinda, Kinshasa, Boma, Lulua-burg, Inongo en Lisala. Eerst maakt de lezer een rondreis mee in de verschillende missieposten van het bisdom Kabinda en overschouwt er de bestaande apostolaatswerken. Daarna volgt een meer systematisch overzicht van de activiteiten in de overige bisdommen. Niet alleen pastorale en liturgische werking, maar ook allerhande vormen van onderwijs en sociale aktie, waaronder meerdere initiatieven op gebied van ontwikkelingshulp en gemeenschapsontwikkeling.

Het tweede deel handelt over het Verre Oosten: achtereenvolgens de Filippijnen, Indonesië, Japan en de Chinese provincie met de missies van Formosa, Hongkong en Singapore.

In het derde deel komen Noord- en Zuid-Amerika aan de beurt: de U.S.A., Haïti, de Dominikaanse Republiek, Guatemala en Brazilië.

Het boek beschrijft enkel de rechtstreekse missieactiviteiten van de Kongregatie. Andere werkzaamheden, o.a. de wetenschappelijke of andere specialisaties, worden met opzet buiten bespreking gelaten. Ook beperkt de auteur zich tot de eigenlijke missiegebieden, waar ongeveer 1 400 Scheutisten werkzaam zijn. De instellingen in Europa komen niet ter sprake. Er wordt ook geen aandacht besteed aan de geschiedenis, noch van de Kongregatie, noch van de missiegebieden.

Een boek dat op zijn tijd komt, nu de ruim 100 jaar bestaande Kongregatie zich voorbereidt op het algemeen kapittel dat, ingevolge de postkonciliaire aanpassingspogingen, beslist de aandacht van velen zal wekken.

1.5.1967
M. STORME

Livre (Le) blanc: *La Belgique et le développement du tiers monde*
(Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, numéro spécial d'avril 1967, XIII + 31 p.)

Ce « Livre Blanc » expose la doctrine des industriels sur un ensemble de problèmes relatifs aux relations entre la Belgique et les pays en développement. Une préface souligne la nécessité, pour la Belgique, d'exporter et la part du tiers monde dans le commerce belge.

L'ouvrage comporte une introduction et deux parties. Première partie: Le tiers monde a besoin d'hommes qualifiés; chapitre I: prêter nos experts; chapitre II: aider le tiers monde à former des hommes qualifiés. Deuxième partie: Le tiers monde a besoin de moyens matériels et financiers; chapitre III: étudier, équiper, approvisionner; chapitre IV: investir. Conclusions.

Beaucoup de bonnes idées sont exposées dans le « Livre Blanc », notamment l'envoi des experts en équipe, le recours aux bureaux d'étude privés, la nécessité de former des hommes qualifiés dans les pays du tiers monde, le besoin d'équipement de ces pays dans des conditions financières acceptables en intégrant l'Office national du Ducroire dans l'effort en faveur des pays en développement et la suggestion de créer un fonds de garantie des investissements contre les risques politiques.

Toutefois, le point de vue exposé par les industriels belges est-il de nature à supprimer les préventions du tiers monde à l'égard d'une ancienne puissance coloniale? Plutôt que de rattacher l'Office de coopération au développement (O.C.D.) au ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ne serait-il pas plus opportun de grouper tous les services belges ayant pour objet l'aide aux pays en développement en un département *ad hoc*, sans étiquette commerciale? On ne trouve également aucune allusion à une réforme du commerce mondial des matières premières en provenance de ces pays. Ceci dit, il y a lieu de féliciter l'industrie privée de son souci de participer au développement du tiers monde.

1.5.1967

A. LEDERER

Goodfellow (Clement Francis): *Great Britain and South African Confederation. 1870-1881* (Cape Town-London-New York-Toronto, Oxford University Press, 1966, 8°, 310 p., 1 carte)

L'A. est chargé de cours et dirige la section d'histoire à l'Université du Botswana, Lesotho et Swaziland. Grâce à une riche documentation de première main — et notamment la correspondance de Lord CARNARVON, secrétaire d'Etat au Colonial Office — il a écrit l'histoire des tentatives, restées infructueuses, des gouvernements britanniques qui se sont succédé de 1870 à 1881, pour réaliser l'unité politique de l'Afrique méridionale.

Dans sa préface, il remarque, non sans raison, que les échecs, comme les succès, ont une signification à la fois dans leurs résultats et dans ce qu'ils révèlent concernant ceux qui ont tenté de faire aboutir leurs desseins. Une des conséquences les plus importantes de cet insuccès fut que la découverte de l'or du Witwatersrand, en 1884, trouva l'Afrique du Sud divisée. Quant à la révélation majeure de ces divers projets de confédération, c'est celle des motifs profonds et des méthodes de l'impérialisme britannique au cours des dix années qui précédèrent le partage de l'Afrique entre les grandes puissances européennes.

Bien que la politique confédérale échouât (l'Union Sud-africaine ne devait être réalisée qu'au lendemain de la guerre anglo-boer en 1902), les moyens mis en œuvre pour la réaliser entre 1870 et 1881, donnèrent lieu à des événements lourds de conséquences, telles l'annexion du Transvaal en 1877 et la guerre anglo-zoulou du 1879: le nationalisme afrikaander naissant en fut stimulé et le plus important Etat indigène d'Afrique du Sud fut anéanti.

L'étude consciencieuse et objective de GOODFELLOW est importante à un autre point de vue. Elle permet une fructueuse comparaison entre les tentatives de confédération réalisées par la Grande-Bretagne en Afrique du Sud à la fin du siècle dernier et celles qu'elle a cru mener à bon terme, en 1953, en créant la Fédération des Rhodésies et du Nyassaland, construction pourtant éphémère qui s'écroula dix ans plus tard sous les coups de bélier du nationalisme noir.

Douze chapitres, une abondante bibliographie et un index composent cet excellent ouvrage du professeur GOODFELLOW.

6.5.1967 M. WALRAET

Jahn (Janheinz): *Geschichte der neofrikanischen Literatur* (Düsseldorf, Eugen Diderichs Verlag, 1966, 8°, 286 p.)

On sait que par littérature « néo-africaine », JAHN entend la littérature produite par l'ensemble du monde noir, que ce soit en Afrique ou dans les divers cantons de la diaspora. Dans son dernier ouvrage, après deux chapitres introductifs, il étudie successivement: les premiers écrivains nègres qui, du XVI^e au XVIII^e siècles, vécurent en Europe ou en Amérique, et écrivirent en latin, en portugais, en néerlandais, en allemand, et surtout en anglais (Ch. III); la littérature négro-américaine du XIX^e siècle: Brésil, Etats-Unis, Cuba (Ch. IV); la littérature orale de l'Afrique (Ch. V); les œuvres produites par des écrivains haoussa ou swahili à partir de la conquête islamique (Ch. VI); les débuts d'une littérature moderne en Afrique australe: Sotho, Xhosa, Zoulou (Ch. VII); la poésie populaire des Etats-Unis et des Antilles (Ch. VIII), le negro spiritual (Ch. IX), le blues et le calypso (Ch. X); la naissance d'une littérature consciente de son identité nègre aux U.S.A. (Ch. XI), en Haïti et à Cuba (Ch. XII); la poésie de la négritude (Ch. XIII); la littérature d'imitation et la littérature de protestation en Afrique noire (Ch. XIV).

En moins de 300 pages, JAHN a réussi à rassembler des données nombreuses, jusqu'ici dispersées, et, dans une mesure limitée, à les coordonner. Il est clair, cependant, que cet espace est trop restreint que pour traiter d'une manière scientifiquement satisfaisante, une matière si étendue et diversifiée. Sur les littératures nègres de l'hémisphère occidentale, il existe des monographies beaucoup meilleures que les chapitres que JAHN y consacre. Il est particulièrement regrettable que les chapitres consacrés à l'Afrique (qui donnent au livre son originalité) soient très incomplets. Sur la littérature orale, JAHN ne propose que quelques commentaires relatifs à la poésie panégyrique. En ce qui concerne la littérature écrite, il accorde une importance disproportionnée au mouvement de la négritude alors qu'il néglige totalement la littérature amharique, si abondante, les deux littératures (l'une en français, l'autre en malgache) de Madagascar, et la littérature en langue portugaise. Il faut ajouter que les préjugés idéologiques de l'auteur gauchissent constamment ses jugements de valeur esthétique. Si le livre ne tient pas les promesses du titre, il sera néanmoins très utile aux futurs chercheurs.

9.5.1967 Alb. GÉRARD

Francos (Ania): *L'Afrique des Afrikaaners* (Paris, Editions Julliard, 1966, 8°, 319 p.)

L'A. a déjà publié deux récits d'événements politiques récents: la révolution castriste avec *La Fête cubaine* et la révolution algérienne avec *La Blanche et la Rouge*.

Le présent volume est la narration d'un voyage au pays de l'*apartheid*, voyage en quelque sorte clandestin puisque:

Les autorités sud-africaines, me prenant pour une charmante aryenne, adepte du « développement séparé », m'ont, bien involontairement permis de voyager en Afrique du Sud (...) Je n'ai pas pu prendre des notes, je n'étais pas censée être journaliste.

Le séjour du Cap au Transvaal se déroule un peu comme dans un pays occupé par des robots à peau blanche, appelé aussi « nazis sud-africains ». Ceux-ci persécutent avec une sorte de raffinement absurde les « derniers damnés de l'Afrique ».

Ania FRANCOS mène ainsi une vie double. Elle pénètre dans tous les milieux blancs: fonctionnaires, commerçants, agriculteurs, intellectuels. Et elle enregistre leurs propos raciaux, leur mépris pour tout ce qui, de par le monde, les condamne mais ne parvient pas à les faire changer de ligne de conduite.

Mais, en même temps, elle prend ses « contacts »: des Noirs qui résistent et qui souffrent; des Blancs qui n'acceptent pas la haineuse philosophie de l'exploitation de l'Africain et qui vivent dangereusement.

Même les Blancs qui n'approuvent que dans leur for intérieur la politique officielle, ne se déplacent jamais sans regarder fréquemment derrière eux s'ils ne sont pas suivis...

Ania FRANCOS affirme: si tous les pays occidentaux le voulaient, cette situation ne durerait pas toujours.

9.5.1967

C.-L. BINNEMANS

Lavroff (Dmitri-Georges): *La République du Sénégal* (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence R. PICHON et R. DURAND-AUZIAS, 1966, 12°, 257 p., 3 cartes - Collection « Comment ils sont gouvernés », dirigée par G. BURDEAU, t. XIII)

L'A., professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux, s'est signalé par plusieurs ouvrages de droit constitutionnel, particulièrement sur l'Afrique, et fit partie du groupe de travail qui assista le Président de la République du Sénégal lors de l'élaboration de la constitution de 1963.

C'est l'exposé de cette constitution et son application pratique qui forment l'objet de l'ouvrage. Le livre I^{er} (la société sénégalaise) comprend les chapitres: la formation de la nation sénégalaise et la société sénégalaise actuelle; le livre II (les institutions de la République) se divise en: les principes constitutionnels et les libertés publiques, le Président de la République, l'Assemblée nationale et le pouvoir judiciaire; le livre III étudie les forces politiques, en l'espèce l'évolution des partis politiques, l'Union progressiste sénégalaise (U.P.S.), les partis d'opposition et le rôle des partis politiques dans le fonctionnement des institutions. Suivent une brève conclusion et une bibliographie. Les cartes illustrent la répartition des ethnies, les divisions administratives et l'influence de l'U.P.S.

La grande originalité et la qualité essentielle de l'ouvrage, est de situer le cadre historique et humain de la Constitution sénégalaise, et de décrire, de l'intérieur, le fonctionnement des institutions en mettant en relief la personnalité des principaux hommes politiques, la doctrine du socialisme africain et de la négritude exprimée par les penseurs sénégalais et le rôle du parti dominant, l'Union progressiste sénégalaise. De nombreuses statistiques et les cartes éclairent les commentaires.

Au delà des textes se dégage ainsi la vie publique d'un pays africain. L'A. n'hésite d'ailleurs pas à émettre des considérations personnelles, à mettre le doigt sur certaines déficiences, mais il recrée aussi les grandes lignes d'une démocratie nouvelle.

9.5.1967

J. SOHIER

Cornevin (Robert): *Histoire de l'Afrique. Tome II: L'Afrique pré-coloniale du tournant du XVI^e au tournant du XX^e siècle* (Paris, Payot, 1966, 8°, 638 p., 22 cartes)

Ce deuxième tome était depuis longtemps annoncé et attendu. L'ampleur de la documentation a incité l'A. à ne traiter que la période de 1500 à 1900, c.-à-d. l'Afrique précoloniale. Un troisième volume concernera la colonisation, la décolonisation et les problèmes de la nouvelle Afrique indépendante.

Dans le premier chapitre, qui sert d'introduction, l'A. envisage les divers éléments qui font du XVI^e siècle un tournant historique majeur de l'histoire générale de l'Afrique. Il discute ensuite la valeur des nouvelles sources documentaires.

La première partie — plus de la moitié de l'ouvrage (p. 23-315) — traite de l'Afrique noire précoloniale considérée du point de vue africain. L'auteur se refuse à refaire une fois de plus l'histoire « épidermique » de l'Afrique: il part *de l'intérieur* du continent, essayant de remonter à l'origine des grands ensembles linguistiques et culturels. Il définit ainsi sept provinces historiques: l'Afrique centre-équatoriale, l'Afrique centre-australe, l'Afrique australe, Madagascar et les Comores, l'Afrique de l'est, la bande sahélo-soudanaise et la bande guinéenne.

La deuxième partie envisage les relations de l'Europe avec l'Afrique noire du XVI^e au XVIII^e siècle. La traite y est étudiée dans son ensemble jusqu'au début du XIX^e siècle. La troisième partie traite de l'Afrique septentrionale du XVI^e siècle à l'intervention européenne. La quatrième partie concerne les rapports de l'Europe et de l'Afrique au XIX^e siècle et envisage successivement l'évolution de la traite et du commerce légal sur les côtes atlantique et orientale, les missions chrétiennes, les explorations jusqu'en 1881, l'implantation politique européenne jusqu'à la Conférence de Berlin, enfin la lutte pour le partage et la conquête de l'Afrique.

Des tableaux chronologiques (p. 572-599) permettent au lecteur de rattacher entre eux les événements survenus dans chacune des grandes régions historiques de l'Afrique et dans le reste du monde. La bibliographie (p. 601-625) se réfère aux différents chapitres de l'ouvrage.

10.5.1967 M. STORME

Schebesta (Paul): *Portugals Konquistamission in Südost-Afrika. Missionsgeschichte Sambesiens und des Monomotapareiches (1560-1920)* St. Augustin, Steyler Verlag, 1966, 8°, 487 blz., kaart, ill. - Studia Instituti Missiologici Societatis Verbi Divini, n. 7)

De auteur is voldoende bekend door zijn studies over de Pygmeëën. Met dit nieuwe boek begeeft hij zich op het terrein van de geschiedenis. Geen amateurswerk, maar een degelijk gedokumenteerde en gestructureerde studie. Tevens het proces van het Portugees Conquistasysteem.

Na een inleidend kapittel over de gedachten die aan de Conquista ten grondslag lagen, over de organisatie van het Portugees missiewerk en over de eerste contacten van Portugal met Oost-Afrika, volgt de eigenlijke missiegeschiedenis, ingedeeld in twee grote perioden: de Zambesi-Monomotapa-missie van 1560 tot 1835, en de recente Zambesi-missie van 1881 tot 1935. De auteur geeft trouw en nauwkeurig de inhoud weer van talloze brieven en rapporten die hij in archieven en bibliotheken opzocht.

Tijdens de eerste periode zien we de Dominikanen en de Jezuïeten aan het werk. Ze omvat verschillende fazen, vanaf het eerste begin tot aan het verval en de ineenstorting. Als oorzaken van het verval van de missie worden aangegeven: het feodaal *praso*-systeem, de slavenhandel en de xenofobie. De auteur wijdt ook een kapittel aan de structuur en de organisatie van deze oude Zambesi-missie.

De moderne periode wordt ingedeeld in twee fazen: de terugkeer van de Jezuïeten, in 1881, tot aan hun uitdrijving in 1910, en de kortstondige missionering door de Paters van Steyl, van 1911 tot 1916, waarbij de auteur zelf betrokken was. Volledigheidshalve wordt het verder lot van de missie geschetst tot 1935.

Het derde deel van het werk bespreekt het wezen en de functie van het Conquistasysteem en resumeert meteen de hele behandelde geschiedenis.

Tot slot enkele zeer nuttige aanhangsels: kronologisch overzicht, lijsten, literatuuropgave, personen- en zakenregister.

10.5.1967

M. STORME

Boschère (Guy) de: *Autopsie de la colonisation* (Paris, Albin Michel, 1967, 8°, 326 p.)

Sous le titre général *Les deux versants de l'histoire*, un auteur belge, Guy DE BOSSCHÈRE, propose un premier volume: *Autopsie de la colonisation*. Ensuite viendra: *La décolonisation* (Editions Albin Michel, Paris).

Le propos est du type strictement « engagé ». Dans les chapitres qui se succèdent, ont trouve comme thèmes développés: *De l'impérialisme archaïque à l'impérialisme classique, L'or, la croix et le glaive. Le grenier du capitalisme.*

Ce sont les histoires de conquêtes qui ne furent jamais désintéressées, jamais pacifiques, jamais véritablement profitables pour les peuples visités. D'ailleurs, « l'Europe aura accompli son destin jusqu'au bout. Après s'être détachée et distinguée du reste du monde, elle aura tenté de le modeler à sa ressemblance. Mais, à peine la boucle bouclée, c'est au tour du tiers monde de s'arracher à l'emprise européenne et à « entrer dans la vie » nouvelle ». C'est ce que l'auteur appelle — après avoir dit que sa source d'inspiration fut « deux livres admirables, véritables bibles de l'anticolonialisme »: *Le discours sur le colonialisme*, d'Aimé CÉSAIRE et *Le portrait du colonisé*, d'Albert MEMMI — *La logique du boomerang.*

Il faut signaler qu'au dernier chapitre *Irruption des colonisations tardives*, dix pages sont consacrées à *L'Etat indépendant du Congo* et à *Quatre-vingts ans de colonisation belge*. Passons sur la cueillette du caoutchouc où les mains coupées ne manquent pas. Pour le reste, l'œuvre belge au Congo aura principalement consisté à favoriser les grandes sociétés en chassant les paysans noirs vers la brousse par les expropriations; et à donner aux missions le moyen de traquer le kibanguisme.

M. DE BOSSCHÈRE a, sans doute, oublié de citer parmi ses inspirateurs PANIKAR, ce diplomate de l'Inde qui écrivit une véritable épopée de la haine contre les Britanniques au moment où cette vaste contrée d'Asie était livrée à l'indépendance et aux multiples « développements » qu'on lui connaît depuis! *

17.5.1967

C.-L. BINNEMANS

* Cette notice a déjà été publiée dans *Le Soir* (Bruxelles, 8.5.1967).

Séance du 19 juin 1967

Zitting van 19 juni 1967

Séance du 19 juin 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. J. *Stengers*, directeur.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, V. Devaux, J. Ghilain, N. Laude, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres; MM. E. Bourgeois, R.-J. Cornet, le comte P. de Briey, A. Durieux, P. Piron, M. Raë, L. Rocher, le R.P. A. Roeykens, M. J. Sohier, le R.P. M. Storme, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. P. Coppens, E. Coppieters, le baron A. de Vleeschauwer, W. J. Ganshof van Der Meersch, J.-P. Harroy, J.-M. Jadot, A. Maesen, G. Malengreau, E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, le R.P. J. Van Wing.

Remerciements

Le *Secrétaire perpétuel* donne connaissance d'une lettre de M. *Hubert Deschamps*, qui exprime à ses Confrères de la Classe ses vifs remerciements pour l'accueil dont il a été l'objet le 22 mai écoulé.

Le problème linguistique en Inde

M. L. *Rocher*, après avoir rappelé que la constitution indienne de 1949 prévoit que la langue officielle de l'Union sera le hindi en écriture devanagari — et cela après une période transitoire de 15 ans —, examine les conséquences de l'évolution du problème, les arguments développés pour et contre le hindi, ainsi que les solutions de rechange qui ont été proposées.

Notre Confrère répond ensuite à des questions posées par MM. le comte *P. de Briey*, *J. Vanhove*, *J. Stengers* et *J. Sohier*,

Zitting van 19 juni 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. J. Stengers, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, J. Ghilain, N. Laude, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, leden; de HH. E. Bourgeois, R.-J. Cornet, graaf P. de Briey, A. Durieux, P. Piron, M. Raë, L. Rocher, E.P. A. Roeykens, de H. J. Sohier, E.P. M. Storme, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: de HH. P. Coppens, E. Coppie-ters, baron A. De Vleeschauwer, W.-J. Ganshof van der Meersch, J.-P. Harroy, J.-M. Jadot, A. Maesen, G. Malengreau, E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, E.P. J. Van Wing.

Dankbetuigingen

De *Vaste Secretaris* geeft kennis van een brief die de H. *Hubert Deschamps* tot ons richtte en waarin hij zijn Confraters van de Klasse zijn levendige dank betuigt voor het onthaal dat hem op 22 mei ll. te beurt viel.

« Le problème linguistique en Inde »

De H. L. *Rocher*, na er aan herinnerd te hebben dat de Indiase grondwet 1949 voorziet dat de officiële taal van de Unie het hindi in devanagarschrift zal zijn — en dit na een overgangperiode van 15 jaar —, onderzoekt de gevolgen van de evolutie van het vraagstuk, de argumenten aangehaald voor en tegen het hindi, evenals de andere oplossingen die voorgesteld werden.

Onze Confrater beantwoordt vervolgens vragen gesteld door de H.H. graaf P. de Briey, J. Vanhove, J. Stengers en J. Sobier,

après quoi la Classe décide l'impression du travail de M. L. Rocher dans la collection des *Mémoires in-8°*.

La parenté chez les Lokele

M. Edm. Bourgeois présente (p. 728) l'étude du R.P. de SOUSBERGHE et M. J. NDEMBE, intitulée comme ci-dessus, et dans laquelle les auteurs constatent l'immutabilité des relations de parenté par alliance chez les Lokele, société patrilinéaire de la République démocratique du Congo.

La Classe décide que ce travail sera publié dans le *Bulletin* (p. 732).

Description du culte rendu aux trépassés du Rwanda

En lieu et place de M. l'abbé A. Kagame, correspondant à Butare (Rwanda), M. N. De Cleene présente la communication intitulée comme ci-dessus.

L'auteur y démontre qu'au culte traditionnel des trépassés du Rwanda, la secte des Immandwa, d'origine non rwandaise, a superposé une autre forme de culte, dont le substrat doctrinal a transformé la religion aborigène.

La Classe décide l'impression de cette étude dans le *Bulletin* (p. 746).

Le problème de l'expansion bantoue

En l'absence de M. A. Coupez, correspondant à Lubumbashi (Rép. démocr. du Congo) M. M. Walraet présente la conception de notre Confrère M. R. Oliver au sujet de l'expansion des Bantous en Afrique centrale et qui a fait l'objet d'une conférence intitulée *Bantu genesis*, publiée dans le *Journal of the Royal Society of Arts*, ainsi que d'un article, adaptation du texte précédent et paru dans le *Journal of African History*.

waarna de Klasse beslist de nota van de H. L. Rocher te publiceren in de *Verhandelingen in-8°*.

« La parenté chez les Lokele »

De H. Edm. Bourgeois (blz. 728) legt de studie voor van E.P. L. DE SOUSBERGHE en de H. J. NDEMBE, getiteld als hierboven, en waarin de auteurs de onveranderlijkheid vaststellen der verwantschapsverhoudingen door huwelijk bij de Lokele, een patrilineaire gemeenschap in de Democratische Republiek Congo.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 732).

« Description du culte rendu aux trépassés du Rwanda »

In naam van E.H. A. Kagame, correspondent te Butare (Rwanda), legt de H. N. De Cleene diens mededeling voor die bovenstaande titel draagt.

De auteur toont er in aan dat de secte der Immandwa, van niet-Rwandese oorsprong, de traditionele verering der overledenen in Rwanda overdekte door een andere vorm van verering, waarvan de doctrinaire basis de overgeleverde godsdienst wijzigde.

De Klasse beslist deze studie te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 746).

« Le problème de l'expansion bantoue »

In afwezigheid van de H. A. Coupez, correspondent te Lubumbashi (Democratische Republiek Congo) legt de H. M. Walraet de opvattingen voor van onze Confrater de H. R. Oliver over de expansie der Bantous in Centraal-Afrika en die het voorwerp uitmaakte van een conferentie getiteld *Bantu genesis*, gepubliceerd in de *Journal of the Royal Society of Arts*, evenals van een artikel, de vorige tekst aanpassend en verschenen in de *Journal of African History*.

Ces deux textes ont été traduits en français par M. A. Coupez et les traductions ont été jointes à la note de présentation susdite.

Après échange de vues auquel prennent part MM. J. Stengers, J. Vanbove, V. Devaux, J. Ghilain, E.-J. Devroey et N. De Cleene, la Classe décide d'attendre, avant de se prononcer définitivement sur l'opportunité de la publication des textes traduits, que M. A. Coupez — auquel il sera écrit — fasse connaître son point de vue, étant bien entendu en tout cas que sa note de présentation, éventuellement complétée par ses vues personnelles en la matière, sera publiée dans le *Bulletin*.

XXXIV^e session internationale de l'INCIDI

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que l'Institut international des civilisations différentes (INCIDI), dont notre Confrère le comte P. de Briey est le secrétaire général, tiendra sa 34^e session internationale d'études à Aix-en-Provence du 11 au 16 septembre 1967.

L'INCIDI a mis à l'ordre du jour de cette session l'étude du rôle politique, social et économique des agglomérations urbaines dans les Etats du tiers monde.

Comité secret

Les membres, réunis en comité secret, dressent une liste double de candidats à une place vacante de membre titulaire et échangent leurs vues sur une candidature à une place vacante d'associé.

Ils décident, en outre, de faire passer M. Ludo Rocher, associé, dans la catégorie des correspondants et ce, en raison du transfert définitif de sa résidence à l'étranger (University of Pennsylvania, Philadelphia, U.S.A.).

La séance est levée à 16 h 25.

Deze twee teksten werden door de H. A. Coupez in het Frans vertaald en de vertalingen werden bij de voorstellingsnota gevoegd.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. J. Stengers, J. Vanhove, V. Devaux, J. Ghilain, E.-J. Devroey en N. De Cleene, beslist de Klasse te wachten, alvorens zich definitief uit te spreken over de opportuniteit de vertaalde teksten te publiceren, tot de H. A. Coupez — aan wie zal geschreven worden — zijn standpunt heeft bekend gemaakt, met dien verstande dat in elk geval de voorstellingsnota, eventueel vervolledigd door zijn persoonlijke inzichten ter zake, in de *Mededelingen* zal gepubliceerd worden.

XXXIV^e internationale zitting van de INCIDI

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat het Institut international des civilisations différentes (INCIDI) waarvan onze confrater graaf P. de Briey secretaris generaal is, zijn 34e internationale studiezitting zal houden te Aix-en-Provence, van 11 tot 16 september 1967.

De INCIDI plaatste op de agenda van deze zitting de studie van de politieke, sociale en economische rol der stedelijke agglomeraties in de Staten van de Derde Wereld.

Geheim comité

De leden, vergaderd in geheim comité, stellen een dubbele lijst op van de kandidaten voor een openstaande plaats van titelvoerend lid en wisselen van gedachten over een kandidatuur voor een openstaande plaats van geassocieerde.

Zij beslissen daarenboven de H. Ludo Rocher, geassocieerde, te doen overgaan naar de reeks der correspondenten en dat, ingevolge het definitief overbrengen van zijn verblijfplaats naar het buitenland (University of Pennsylvania, Philadelphia, U.S.A.).

De zitting wordt gesloten te 16 h 25.

**Edm. Bourgeois. — Présentation de la note
du R.P. L. de Sousberghe et de M. J. Ndembe,
intitulée: « La parenté chez les Lokele »**

L'an dernier, notre confrère, M. N. DE CLEENE, nous a présenté une note du R.P. DE SOUSBERGHE sur l'immutabilité des relations de parenté par alliance dans les sociétés matrilineaires du Congo.

Il s'agissait des Bapende et de leurs voisins matrilineaires pour qui la parenté par alliance est aussi définitive que la parenté consanguine: une fois beau-père ou belle-mère, toujours beau-père ou belle-mère. Même, semble-t-il, une fois époux ou épouse, toujours époux ou épouse.

M. DE CLEENE estimait que l'étude du R.P. DE SOUSBERGHE est une hypothèse de travail valable que des recherches ultérieures, plus approfondies, plus étendues, confirmeront ou infirmeront. On ne peut qu'approuver cette conclusion.

Les anthropologues, comme le dit le R.P. DE SOUSBERGHE ne se sont jamais posé la question de cette immutabilité. Il ne semble pas qu'elle existe dans les sociétés matrilineaires du Haut-Katanga et de Zambie. DOKE dans *The Lambas of N. Rhodesia* n'en parle pas, pas plus qu'Audrey RICHARDS qui, dans *Chisungu*, décrit de façon complète une cérémonie de puberté chez les Bemba, à laquelle elle a été invitée parce qu'elle en avait payé les frais. Le livre *Notes et Queries on Anthropology* (p. 121) suppose que la question existe, puisqu'il prévoit éventuellement un changement d'attitude (entre autres dans le respect ou dans l'évitement) entre l'homme ou la femme et la famille par alliance après divorce.

Le fait que le changement d'attitude n'a pas été noté chez les Lala ni chez les Lamba ou les Bemba n'est pas une preuve qu'il n'existe pas.

Le R.P. DE SOUSBERGHE dit, dans la note présentée par M. DE CLEENE qu'il croit que l'immutabilité est propre aux matrilineaires. Je cite:

... dès que nous sommes sortis, en effet, de la région matrilineaire et avons pris contact avec des sociétés patrilineaires, nous avons rencontré un principe opposé... une fois rompue la vie conjugale et les époux séparés, tout est rompu en même temps entre les deux familles ou lignées: termes et liens de parenté disparaissent avec les obligations, privilèges, règles de conduite qui en découlent... que l'union ait été féconde ou stérile...

Et de citer, entre autres, les Luba du Kasai.

Or, voici que le R.P. DE SOUSBERGHE et J. NDEMBE, parlant des Lokele, patrilineaires, reconnaissent que, contrairement à ce que le R.P. avait cru pouvoir avancer, le principe de l'immutabilité de l'alliance est en vigueur dans la grande majorité des ethnies patrilineaires du Congo.

Il serait donc particulièrement intéressant de poursuivre les recherches sur l'immutabilité de l'alliance dans les ethnies matrilineaires qui, à travers le Congo, la Zambie et le Mozambique s'échelonnent de l'Atlantique à l'océan Indien. Les recherches doivent aussi être poursuivies chez les patrilineaires bantous.

Interrogé sur la question, un Luba du Kasai, M. Joseph KABEYA, originaire de Mbuj-Mayi, écrit ceci:

Les liens de parenté établis par le mariage dans certaines sociétés patrilineaires ne cessent pas par la séparation, la rupture entre conjoints, même après restitution de la dot. Cette constatation se vérifie également chez les Baluba du Kasai dont je suis originaire.

Il est évident que si le divorce se produit lorsqu'il y a des enfants, le père et la mère divorcés continuent d'être appelés père et mère d'un tel ou d'une telle.

La question fut posée de savoir si ce n'est pas la peur des discussions, voire des disputes et des responsabilités qui pourraient en découler ou si ce n'est pas par politesse pure que les relations demeurent ce qu'elles étaient avant le mariage. M. Joseph KABEYA fut catégorique et je cite une fois de plus:

Les patrilineaires affectent ou affichent une certaine indépendance dans leurs relations avec la famille de la femme mariée. Je dis bien affecter ou afficher, car cette affectation ou cet affichage ne sont pas

réels puisque, lors de la séparation des mariés ou lors de divorce, on reste toujours lié par cette alliance qu'on semblait négliger ou même méconnaître.

La position paraît bien nette.

Avant de parler de l'immutabilité, M. NDEMBE donne un tableau détaillé de la terminologie et des relations de parenté, spécialement des relations entre oncle utérin et neveu. Elles ne diffèrent pas sensiblement de ce qui se passe en d'autres ethnies.

Il est peut-être intéressant de noter ici que lorsqu'un père ou une mère demandent à leur enfant de leur faire un plaisir ou lorsqu'ils le remercient, ils s'adressent à lui en l'appelant père, époux de maman ou, le cas échéant, mère, épouse de papa. En d'autres ethnies, on emploie d'autres formules pleines d'égards, presque obséquieuses. Partout dans leur propre ethnie, les Noirs répugnent à employer des expressions d'autorité, des formes de commandement et se montrent toujours d'une grande politesse vis-à-vis d'un interlocuteur, fût-il leur propre enfant.

La note donne des renseignements sur les noms par lesquels on connaît un individu et tout Lokele en a au moins trois, généralement six ou sept dont plusieurs rappellent une circonstance particulière de la vie. Ainsi, J. NDEMBE possède un nom de naissance peut-on dire, donné par le père, un nom donné par la famille de la mère. Celle-ci l'appelle par un nom qu'elle est seule à employer, nom qui rappelle qu'elle fut gravement malade lorsqu'elle le porta. Les sœurs aînées de NDEMBE le connaissent par un nom qui rappelle les prières que la famille fit pour obtenir la guérison de la mère.

Les deux auteurs nous donnent les mots par lesquels on traduit mon père, ma mère, son père, sa mère. Ils ne nous donnent pas les termes qui veulent dire ton père, ta mère ni les trois pluriels notre, votre, leur père ou mère, termes connus en d'autres langues bantoues.

Cette étude sur les Lokele est le résultat de la collaboration du R.P. DE SOUSBERGHE et de J. NDEMBE, étudiant en agronomie, originaire du groupe Foma des Lokele, que NDEMBE situe dans la forêt, aux environs de Yangambi, entre le Lomami et le Congo, en amont du confluent.

C'est une heureuse collaboration car, aussi avancée que puisse être la connaissance qu'un ethnologue a d'une langue bantoue, il en aura rarement la maîtrise complète pas plus qu'il n'aura la maîtrise de la pensée bantoue.

Jusqu'à présent, les recherches ethnologiques en Afrique ont, presque exclusivement, été le fait de chercheurs européens. Sans doute s'entouraient-ils de toutes les précautions voulues pour observer et pour décrire ce qu'ils constataient. Ils décrivaient souvent en utilisant des interprètes dont les explications, sinon tendancieuses, risquaient d'être imparfaites ou imparfaitement comprises.

Le moment paraît venu de multiplier les recherches, de revoir aussi les anciennes études. Les universitaires africains, du fait qu'ils connaissent une langue européenne, peuvent aider très convenablement. Cette collaboration d'ethnologues et d'universitaires africains ouvre la voie à des travaux qui ont toutes les chances de serrer la vérité de près. Elle donne l'occasion de réévaluer les observations anciennes.

19 juin 1967.

**L. de Sousberghe et J. Ndembe. —
La parenté chez les Lokele**

(Note présentée par M. Edm. Bourgeois)

Les données ont été recueillies au cours de recherches sur la présence éventuelle du principe de l'immutabilité de l'alliance (1) chez les peuples patrilinéaires du bassin du Congo. Contrairement à ce qu'on a cru pouvoir avancer sur la base de données sommaires, au sujet de l'absence de ce principe chez les patrilinéaires, il apparaît déjà, d'après enquêtes et sondages effectués dans diverses régions, que le principe de l'immutabilité de l'alliance est en vigueur dans la grande majorité des ethnies patrilinéaires du Congo. Celles qui ne l'appliquent pas ou, plus exactement, appliquent un principe opposé (rupture de l'alliance avec le mariage), comme les Nkundo du P. HULSTAERT et quelques autres groupes Mongo, ne seraient qu'une minorité; peut-être même pourra-t-on parler d'exceptions, ce qu'une enquête plus étendue et plus complète devrait encore confirmer.

Ce principe est présent et appliqué dans toutes les peuplades riveraines du Congo dans la région de Kisangani (ex-Stanleyville). Les données recueillies se bornent, pour la plupart des ethnies, à des énoncés de principes avec l'un ou l'autre proverbe à l'appui et parfois des détails d'application. Une documentation particulièrement abondante a été fournie sur les Lokele par des enseignants et étudiants rencontrés à l'université Lovanium. Jacques NDEMBE principalement, étudiant en agronomie, nous trace un tableau détaillé de la terminologie et des relations de

(1) Recherches effectuées avec l'aide du Fonds national de la recherche scientifique. Un travail précédent sur: « L'immutabilité des relations de parenté par alliance dans les sociétés matrilineaires du Congo », a paru au *Bull. de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, 1966, 3, p. 378. Sur la base de quelques affirmations d'évolués, on avait écrit que chez les Luba et Lulua, quand le mariage est rompu, l'alliance est également rompue. Il apparaît maintenant que le principe d'immutabilité de l'alliance est en vigueur en milieu traditionnel Luba et Lulua comme chez les Songe.

parenté ainsi qu'un exposé vécu des relations entre oncle et neveu utérin; tableau qui valait d'être présenté pour lui-même, séparément des résultats d'une enquête nécessairement longue et laborieuse et dont les éléments seront de valeur inégale.

J. NDEMBE appartient au groupe Foma, nom que se donnent les Lokele de la forêt, par opposition aux gens du fleuve qu'ils appellent *lokele*, coquillages. Mais il a vécu aussi chez ses parents maternels, aux bords du fleuve, et connaît donc les deux milieux. L'ethnie, appelée aujourd'hui Lokele, située au confluent Lomami-Congo, ne se connaissait pas de nom collectif: il n'y avait pas de terme pour désigner l'ensemble des gens parlant la même langue, ni cette langue elle-même appelée aujourd'hui Lokele. Le terme Lokele, appliqué jadis aux gens du fleuve, puis à l'ensemble des gens parlant la même langue, désignait originairement un coquillage, la moule de rivière, dont l'écaille servait parfois de couteau, mais surtout de cuillère. La cuillère s'appelle encore actuellement *lokele*. « Nous autres gens de la forêt, dit J. NDEMBE, nous appelions les pêcheurs qui nous procuraient ces coquillages, tout comme les coquillages eux-mêmes, *lokele*, ou encore « *Boto ba lyende*: gens du fleuve ».

Le territoire, selon nos informateurs, ne correspond pas exactement à celui que trace la carte de MAES et BOONE (1935, p. 254): l'enclave Topoke à l'intérieur du confluent n'existe pas: elle est à partager entre Bambole au Sud et Foma ou Lokele de la forêt occupant l'intérieur du confluent. L'erreur (?) proviendrait peut-être, suggère J. NDEMBE, du nom Topoke-Lokele donné jadis aux Lokele par l'administration (2). Si, à l'intérieur du confluent, l'aire est plus étendue que portée sur la carte, elle doit par contre être réduite sur la rive droite du Congo en amont du confluent: sur cette rive, il n'y a presque pas de Lokele: deux ou trois villages dont Yangambi; le reste est Turumbu.

Seul le groupe Ya-Wembe, région d'Isangi, était organisé politiquement en chefferie, les autres n'ayant d'organisation que celle du clan ou lignage, ce que signale déjà le colonel BERTRAND

(2) Ces dénominations ethniques sont discutées dans A. MOELLER: « Les grandes lignes des migrations des Bantous », Bruxelles, 1936, p. 204: Les Lokele.

(3). Clan ou lignage ne semblent pas avoir joué grand rôle dans la vie de nos interlocuteurs qui n'ont pu nous en donner ne fût-ce que le nom; ils peuvent donner facilement, par contre, le nom du lignage maternel.

Un tableau assez complet de la nomenclature de parenté est donné par J. NDEMBE.

I. NOMENCLATURE DE PARENTÉ

1. *Parents et enfants:*

La maman (et ses sœurs) sont *iya* ou *mama*.

Le père (et ses frères), *fafa* (4).

Le terme de désignation correspondant à *iya* (ou *mama*) est *nyango*. Il ne peut servir à désigner la mère de celui qui parle (on ne peut désigner sa mère que par *iya*), mais seulement la mère d'un tiers: « *nyango wa* Jean: la mère de Jean ». Les femmes du lignage de mère, si plus âgées que maman, sont « mères aînées: *iya shange* », une sœur cadette de maman est simplement *iya*.

Le terme de désignation correspondant à *fafa*, papa, est *sango*. Mais on ne peut l'employer que pour désigner le père d'un tiers: « *sango wa* Jean: le père de Jean », sauf s'il s'agit d'un père-femme ou sœur de père; en ce cas, il est même terme d'appellation: parlant à la sœur de père, on dit couramment « *sango otomali* (ou *botomali*): père-femme » (5).

La réciproque est « *wana wami*: mon enfant » qui devient *wan'ami*. Les parents appellent le plus souvent les enfants par

(3) *Rev. Institut de Sociologie*, Bruxelles, 1920, 1-3, p. 75: Quelques notes sur la vie politique, le développement et la décadence des petites sociétés bantoues du bassin central du Congo, par le colonel BERTRAND: « Les Lokele se divisent en deux grands groupes: les Ya-Wembe homogènes, les Ya-Okandja hétérogènes. Les différences d'origine de ceux-ci sont marquées par leurs totems... ».

(4) Les Lokele de la région d'Isangi (Ya-Wembe) appellent papa et maman par leur nom, ne se servent jamais des termes; les autres Lokele ne peuvent jamais appeler les parents par leur nom: se servent toujours des termes.

(5) L'époux de sœur de père est pour ego mâle, *fafa*; pour ego-femme, « *bolome wami* (qui devient *bolom'ami*): mon mari », ou encore *fafa*, papa. Un homme prend couramment comme seconde épouse la fille du frère de son épouse.

leur nom. Cependant, dans certaines circonstances, en particulier pour supplier l'enfant de faire quelque chose ou pour le remercier, les parents disent à leur fils « *bolome wa iya*: mari de maman », à leur fille « *wali wa fafa*: épouse de papa ». Parfois ils ajoutent, parlant à leur fils, « *fafa! bolome wa iya*: papa, époux de maman », parlant à leur fille, « *iya! wali wa fafa*: maman, épouse de papa ».

2. *Siblings*

Le terme de désignation est *welo* (plur.: *baelo*), frère-sœur. Les cadets sont appelés par leur nom; « Normalement, dit J. NDEMBE, j'appelle *yaya* toute sœur aînée et toute femme du lignage née avant moi. Ainsi, la sœur de père est aussi *yaya*; mais, chez nous, on lui dit de préférence *sango botomali*. Ma sœur emploiera plus facilement « *yaya*: sibling aîné » en parlant à la sœur de père, mais en y ajoutant le nom, par exemple « *yaya Jeanne* », mais elle emploie aussi *sango botomali*. Chez moi, j'appelle les sœurs aînées *yaya*; je pourrais appeler mon frère aîné *yaya*, mais ce n'est pas courant; il est plus poli chez nous de lui dire « *fafa*, papa ».

3. *Grands-parents et petits-enfants*

On dit *tata* à tout grand-parent: « *tata-botolome*: tata-homme » au grand-père, « *tata-botomali*: tata-femme » à la grand-mère. Il n'y aurait pas de terme réciproque pour petit-enfant (généralement appelé par son nom), mais seulement la périphrase: *wana wa wan'ami*, enfant de mon enfant.

L'oncle utérin est *tata botolome* comme le grand-père, terme qui s'applique à tous les hommes du lignage maternel. Les appellations entre oncle utérin et neveux (nièces) sont si complexes que nous leur réservons une section, la dernière, après avoir terminé le tableau sommaire.

4. *Parenté par mariage et alliance:*

On a déjà rencontré *bolom'ami*: mon époux, *wal'ami*: mon épouse. Réciproque entre beaux-parents et beaux enfants: *boïli* ou *boyili* (plur.: *baïli*):

boïli botolome: beau-père ou gendre

boïli botomali: belle-mère ou belle-fille.

Parents par alliance de même génération: *welo wa wadi*: frère, sibing en mariage. Une femme appelle encore sa belle-mère *boïlana* ou « *iya sha boïli*: mère qui est ma belle-mère ».

Les sœurs aînées de l'épouse, on les appelle *maman*, *iya* ou aussi *boïli*, comme la belle-mère; on fuit ces sœurs aînées de l'épouse tout comme les belles-mères. Les sœurs cadettes sont « mes épouses ». Ces petites sœurs d'épouse, lorsqu'elles sont très jeunes m'appellent *fafa*, *papa*, par politesse; en ce cas je réponds en les appelant par leurs noms.

Pour l'épouse, tous les aînés du lignage du mari sont des *boïli*. « Ainsi mon arrière-grand-père, dit J. NDEMBE, est tout aussi *boïli* pour ma mère que mon grand-père. Comme je porte le nom de mon arrière-grand-père (PePePe) et qu'une femme ne peut prononcer le nom d'aucun de ses *boïli*, ma mère ne pouvait prononcer mon nom. Aux recensements, quand la femme se présentait sans son mari, cela provoquait des scènes: on lui demandait parfois le nom de son enfant; or elle ne pouvait le prononcer. » La grand-mère du conjoint est *tata*, c'est-à-dire qu'en ce qui la concerne, on se met à la place du conjoint, adoptant sa terminologie.

Entre épouse d'oncle utérin et neveu, on se dit « époux, épouse », mais le neveu ne peut hériter de cette épouse que par testament de l'oncle.

Les parents respectifs des époux (compère, commère) sont *bäili* entre eux, comme ils sont *nzitu* chez les Bakongo: entre eux, même attitude de grand respect et de réserve et même règle d'entraide entre les deux familles.

Les termes d'alliance, l'attitude de respect ou de familiarité (si les alliés sont de même génération que les époux), la règle d'entraide, s'établissent définitivement; car si le mariage peut se rompre, l'alliance reste toujours, selon le principe d'immuabilité de l'alliance dont l'existence chez les Lokele sera commentée plus loin.

4. Terminologie entre oncle utérin et neveux; relations entre ces parents

La terminologie est ici particulièrement riche et complexe bien que, dit-on, le lokele ait perdu certains termes remplacés par des termes swahili. Ainsi se serait introduit le swahili *muyomba*, devenu *myomba*, réciproque entre enfants de la sœur et frère de mère ainsi que ses descendants mâles; ce terme s'emploie concurremment avec *tata*, grand-père, à l'égard de tous les hommes du lignage de la mère; quand le neveu parle à son oncle, il emploie plutôt *tata*, plus respectueux, tandis qu'il emploie *myomba* pour les fils et descendants de l'oncle. Les descendantes de l'oncle utérin sont *mama moke*, petite maman. Les femmes du lignage maternel sont toutes *mama*; leurs enfants sont mes *baelo*, siblings.

L'oncle utérin, ainsi que ses descendants dans le lignage, m'appellent « ami de l'homme: *wina wa oto* (ou *boto*) ». L'oncle (et descendants) ne peut appeler ainsi que moi neveu, pas ma sœur qu'il appelle « mon épouse », ce que ne peuvent dire ses fils et descendants pour lesquels elle est *myomba* (*muyomba*). Ce terme *myomba*, de même que *tata botomali*, reste en usage génération après génération entre les deux lignages; mais, le plus communément, après la première génération on répond *myomba* à ses *tata* (hommes du lignage d'une femme ayant engendré dans le lignage d'ego). Ma sœur, par exemple, est encore considérée comme épouse par les hommes du lignage de ma grand-mère paternelle, mais moins que la sœur de mon père.

On se sert encore, dans les relations avec les neveux utérins, des termes *lioto* et *bokana*. « Par exemple (J. NDEMBE), le lignage de maman s'appelant Yaafende, je suis *lioto lia* Yaafende, ou *bokana wa* Yaafende. *Lioto* vient du verbe « *ndôta*; engendrer (pour une femme), mettre au monde ». Mon oncle, pour distinguer son épouse de fait de l'épouse clanique (et désignée par la terminologie) qu'est ma sœur, sa nièce, l'appelle « *wali wa lioto*: épouse du clan maternel (épouse engendrée par une femme du clan) ». Le neveu ne se voit pas appliquer le terme, mais lui-même peut parler de « *liot'ami*: mon clan maternel ». Neveu ou nièce sont aussi *bokana*, terme réciproque entre

première génération issue d'une femme du lignage et membres de ce lignage maternel. Ce terme vient de *ndokana*: s'entendre, forme réciproque de *ndooka*: écouter. C'est un terme d'appellation surtout, mais aussi parfois, de désignation. L'oncle peut dire de son neveu: Jean est « mon *bokana*: *bokana wami* » qui devient *bokan'ami*; comme le neveu dira: je suis « son *bokana*: *bokana wande* » qui devient *bokan'ande*.

Je suis encore, moi neveu, pour le *lioto* ou lignage maternel, *wiyoolo*, terme qui vient du verbe *ndwiya*: arriver ou voler (*aswiya*: il arrive ou il vole), le contexte devant décider du sens exact; *aswiya ndako ami* peut signifier: il arrive à ma maison, il vole dans ma maison. Le terme pour voleur est *wiya* ou « *boto wa wiya*: l'homme qui vole ». *Wiyoolo* (employé avec possessif: *wiyoolo ami*) est normalement un terme de désignation qui peut parfois être terme d'appellation. Mais le terme d'appellation courant, tant pour l'oncle que pour ses descendants est *wina wa oto*, ami de l'homme. Quel que soit le sens étymologique, *wiyoolo* est un terme de parenté, pas une insulte. Les descendants d'oncle utérin, qui ont le droit d'insulter le neveu, ne l'emploient pas comme insulte. *Wiyoolo* s'applique à toute la descendance issue d'une sœur ou femme du lignage; *bokana* (terme réciproque) ne s'applique qu'à la première génération issue d'une femme du lignage, mais réciproquement à toute la famille de maman.

Le descendant étant toujours *wiyoolo* peut toujours aller chiper chez ses *tata*, mais c'est surtout le fait de la première génération. On ne prend jamais la femme de l'oncle: cet adultère serait considéré comme très grave. Il arrive qu'on ait une « affaire » avec l'épouse d'un fils ou descendant de l'oncle. Par contre, ce cousin ne pourrait me prendre mon épouse: ce serait très grave.

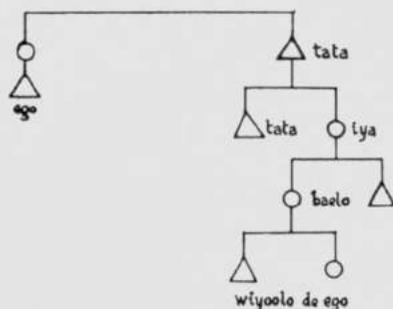
A la mort d'un cousin ou descendant de l'oncle, on peut reprendre l'épouse sans paiement de mariage supplémentaire. Par contre, un descendant de l'oncle ne pourrait reprendre mon épouse à ma mort.

C'est le plus souvent de la nourriture que l'on va chiper chez ses *tata*. Dans le cas de Jacques, comme ses *tata* sont des pêcheurs du fleuve, on chipe surtout du poisson. Quand ils ont pêché, on ira prendre par exemple un ou deux poissons sur cinq; s'il n'y

en a que deux, le plus gros des deux. Prendre davantage susciterait des protestations. Jadis, on pouvait chiper une hache, bien extrêmement précieux. Par contre, si moi *wiyoolo*, je me blesse avec un couteau, un *tata*, membre du lignage maternel, peut venir me le prendre et le garder définitivement, même si c'est mon seul couteau. L'idée est que ma mère a mal pris soin de moi, me laissant user de ce couteau, et qu'un autre parent maternel doit alors intervenir.

Les parents maternels ont le droit de lancer des insultes et quolibets au *wiyoolo*. Le terme s'appliquant à toute la descendance linéaire du neveu, les générations successives ont droit aux quolibets.

Ainsi, la grand-mère de Jacques, du village Boholi, comme elle était jolie, avait été, toute petite, prise en épouse par un membre d'une bande arabe et emmenée à Stanleyville. Le chef Lokele du village Yafolo, au bord du fleuve, passant un jour à Stan, la jeune fille lui fit part de son désir de revenir chez les siens et lui demanda de la cacher chez lui. Le chef Yafolo la prit dans sa pirogue et la cacha quelque temps chez lui. Il devenait de ce fait son père adoptif. Quand le grand-père de Jacques l'épousa, il considéra le chef Yafolo comme son beau-père. Le lignage du chef Yafolo considère toujours ceux du lignage de Jacques comme des *wiyoolo* auxquels ils peuvent lancer des insultes, bien qu'il s'agisse de descendants d'une fille et sœur adoptive.



Il y a également relation *tata botolome* — *wiyoolo* entre descendant de la sœur et enfants de la fille de fille d'oncle utérin.

On a vu, en effet, que les enfants de fille d'oncle utérin sont des siblings (cf. schéma): « La fille de fille d'oncle utérin étant ma sœur, ses enfants sont des *wiyoolo* qui pourront venir chiper chez moi, dit J. NDEMBE, mais ils iront plutôt chez le propre frère de mère. »

II. LES NOMS

En plus du nom reçu du lignage paternel (nom du grand-père ou arrière-grand-père), nom reçu de papa, « *kombo na buku*: nom mis au livret (book) » qui commence à devenir nom de famille, tous les enfants Lokele reçoivent un nom de *bokana* ou *lina lia lioto*: nom donné et employé par la famille maternelle, nom d'un membre mort ou vivant de la famille de maman.

Il est donné parfois à la naissance, généralement quelque temps après la naissance par la propre mère ou par une maman classificatoire (femme de la famille de maman). « Normalement, en effet, maman ne doit pas prononcer mon nom, NDEMBE, nom d'un beau-père; elle donne le nom d'un homme de son lignage; maman m'a donné le nom de son frère, Lioso.

Quand on vous donne le *lina lia lioto* (nom du lignage maternel), il arrive qu'on choisisse le *tata* le plus vilain, ayant le plus de défauts possible, par exemple le plus voleur. De sorte que quand les *tata* viennent chez vous, le nom qu'ils vous donnent est déjà presque une insulte. Ce n'est pas mon cas: mon homonyme était un homme sérieux. Ce *tata* dont la mère choisit le nom pour son fils sera particulièrement reconnaissant à la mère.

A cela s'ajoutent bien d'autres noms, car tout Lokele en a au moins trois; généralement cinq, six ou sept, dont plusieurs sont des noms de circonstance. J'ai donné mes deux noms de clan; voici mes noms de circonstance: « *Basomboli*: prières (au pluriel) ». Maman était gravement malade (à la suite, disait-on, de machinations d'un sorcier). Mais, étant déjà chrétienne, un groupe de chrétiens est resté trois jours en prières auprès d'elle jusqu'à l'accouchement, d'où le nom. Maman m'a donné un second nom de circonstance; *Loaesha wendi* ou *Lowaesha wendi*, de *loo*, maladie, *ndoesha* ou *ndolesha*: apporter vers, envoyer

quelqu'un; *wendi*: message. Maman se souvenant de sa souffrance, s'était fait cette réflexion (révélatrice de la sagesse Bantoue): si la maladie m'avait apporté le message: « Je vous rendrai visite tel jour, en tel lieu, vous apportant telle souffrance », je n'aurais pas accepté le message. Maladie et souffrance sont des visiteurs qui pénètrent et s'installent sans prévenir.

Le nom *Loaasha wendi* se traduit: si la maladie m'avait envoyé un message; sous-entendu: si la maladie envoyait des messagers, personne n'accepterait. » Sa mère seule l'appelle *Loaasha wendi*, nom qui lui est en quelque sorte réservé; ses sœurs l'appellent *basomboli*; sœurs qui sont toutes ses aînées, car il est le cadet de sept enfants, quatre sœurs et trois frères. Ce sont les parents tout proches qui se réservent les noms de circonstance; les autres parents maternels emploient le *lina lia lioto*, en l'occurrence *Lioso*.

Comme sa sœur aînée n'a pas de fils, elle et son mari le considèrent un peu comme fils et ont payé ses études. Aussi traite-t-il leurs filles de sœurs. Sinon, il dirait « mon épouse: *wal'ami* » à la fille de sa sœur, et encore à la génération suivante, aussi bien à la fille de fille qu'à la fille de fils de sa sœur.

Les insultes lancées au neveu évoqueront des défauts physiques, réels ou imaginaires, pas des tares morales. On dira couramment, par exemple, même si ce n'est pas exact: *botó bofi* ou *bot'ofi*: grosse tête (*botó*: tête, n'est pas *boto*: homme); «*botó bofi kwa longo*: tête grosse comme une colline. »

« Peau noire comme un nuage d'orage: *windo kwa shombe sha mvula ya liselemete* »; littéralement: noire comme l'aspect d'un nuage d'averse ou trombe d'eau. « Dents longues comme un crocodile. » Comme on l'a vu, tous les descendants dans la lignée du neveu ont droit à ces quolibets.

III. IMMUTABILITÉ OU INDISSOLUBILITÉ DE L'ALLIANCE ET PARTICULARITÉS SUR LE MARIAGE

L'immutabilité de l'alliance se marque par le maintien de tous les termes de parenté par alliance, même après rupture du maria-

ge, par la persistance des réactions de fuite et des devoirs d'entraide entre les deux familles.

La réaction de fuite existe à l'égard de toute belle-mère de sibling de lignage; il s'agit de siblings de même sexe: on ne fuit pas une belle-mère de sœur, comme chez les matrilineaires du Bas-Congo, mais on la respecte. Même réaction, on l'a vu, envers les sœurs aînées de l'épouse assimilées aux belles-mères.

L'épouse fuit son beau-père. « Ma femme (J. NDEMBE) doit fuir aussi mon oncle utérin, mais pas tant que mon père auquel elle doit plus de respect. Elle ne peut le servir elle-même. Si mon oncle vient chez moi et qu'il n'y a pas là d'enfant pour porter la nourriture, elle doit demander à mon oncle de se retirer pendant qu'elle dépose la nourriture. S'ils se rencontrent, mon oncle et mon épouse se fuient ou s'écartent du chemin. Mon oncle peut venir demander à manger à ma sœur, sa nièce, puisque c'est son épouse: elle doit le servir.

Toutes ces réactions de fuite sont définitives et survivent à la rupture du mariage même accompagnée du remboursement de la dot. De même subsistent l'entraide et la solidarité entre familles alliées, principe fondamental chez les Lokele. Tous les Lokele connaissent la formulation directe de ce principe d'immutabilité: « *liyala liwe nde, boili angosaa*: même si le mariage est rompu, les beaux-parents ne perdent pas leur caractère. » Ceci est une traduction assez libre (6); plus littéralement: même si l'union est morte, les beaux-parents ne sont pas dilués, effacés; *angosaa* est la forme négative de *ndosaa*: diluer, effacer, délayer. Diluer, p. ex., du sel ou du sucre dans de l'eau. D'une étoffe qui a été teinte en bleu par exemple, et a perdu sa couleur à force d'être lavée, on dira: *-sosaa*. Une jeune fille demande à un étudiant âgé s'il est déjà marié; il répond que non; elle lui dit alors: *ososaa* tu as passé l'âge, tu n'as plus l'apparence d'un garçon. Ce verbe *ndosaa*, riche de sens, on le voit, est donc

(6) *Liyala*: c'est l'union depuis les fiançailles inclusivement. Dès ce moment, l'alliance est définitive. — *Liyongela*: fiançailles. — *Lisongoni*: mariage, de *ndosongo*: épouser (*ndososongo*: se marier). — *Liambi*: ensemble des cérémonies rituelles du mariage coutumier. — *Liwe*, de *ndowa*: mourir.

Certains connaissent la première partie du proverbe sous la forme: *lisongoni* (ou *liyala*) *lisosila* ou *lisowa*... Le sens est le même: si le mariage est rompu...

difficile à rendre littéralement dans son présent contexte. La meilleure traduction nous paraît être: même si l'union est rompue, les beaux-parents ne perdent en rien leur caractère, restent beaux-parents dans toute la force du terme.

Un proverbe imagé, rencontré dans bien d'autres ethnies et dans le même emploi, illustre la même vérité: « Le récipient (calebasse) qui a contenu du sel, (en) garde toujours le goût: *tshupa eyaliki bokwa angosila boete* ».

Quand un homme a plusieurs femmes, on les désigne par *ngotó* (7) (terme de désignation dont on ignore le sens ou la dérivation). Entre elles, elles s'appellent *booto* (rien à voir avec *boto* déjà rencontré), terme qui signifie: personne avec laquelle on partage les peines et les souffrances. Ce terme reste entre elles même après rupture du mariage qui les lie au même homme.

Un terme qui serait d'origine lingala (?), *mbanda*, a une énorme extension au Congo: on le rencontre dans de nombreuses tribus du Bas-Congo (Pende, Kongo, etc.), comme entre autres chez les Warega. Il est employé entre femmes de polygames, comme entre hommes qui ont épousé deux sœurs. Il aurait un sens approchant de rivaux, rivales; rivalité qui n'exclut pas, mais plutôt inclut l'amitié. Il se rencontre aussi chez les Lokele; mais il ne s'emploie pas entre épouses de polygame. Il semble n'être employé qu'entre conjoint désigné (par la terminologie) (8) et conjoint de fait. Il est, en effet, employé entre oncle utérin (conjoint indiqué) et époux de fait de la nièce, comme entre la nièce et l'épouse de fait de l'oncle utérin. Mais « assez curieusement, dit J. NDEMBE, ma sœur appelle l'épouse d'oncle utérin *mbanda*, ainsi que les épouses de descendants d'oncle utérin, bien que ces descendants ne puissent l'appeler « mon épouse », mais seulement « épouse de mon père: *wali wa fafa* ». *Mbanda* ne peut être employé entre un premier mari divorcé et

(7) Une co-épouse ne peut employer *ngotó* comme terme d'appellation, mais peut désigner par ce terme sa co-épouse: *ngotó wami*.

(8) Encore faut-il que ce conjoint indiqué ne tienne pas son titre d'époux de son identification avec le conjoint de fait. Ainsi le frère du mari, s'identifiant à ce dernier en tant que sibling et tenant de lui son titre d'époux, n'est jamais *mbanda* de son frère. Le neveu utérin qui peut hériter de l'épouse de son oncle n'est jamais son *mbanda*.

le second mari. Par exemple, l'épouse d'oncle utérin ayant rompu et épousé un autre, le neveu pas plus que l'oncle ne pourra dire *mbanda* au nouvel époux qu'elle s'est donné.

Après rupture du mariage, le premier conjoint devient « celui qui était mon conjoint ». Il arrive que l'oncle ayant rompu, le neveu continue à appeler « mon épouse », l'épouse divorcée de son oncle; parfois, comme son oncle, il dira « mon ex-épouse ». Chez les Bakongo par contre, en tout cas chez les Ndibu, un conjoint divorcé fait allusion à celui qui lui a succédé, que celui-ci soit également divorcé ou encore uni, par *mbanda ami* (mon rival).

La solidarité entre familles alliées survit également, on l'a vu, à la rupture du lien conjugal. Il existe chez les Lokele, comme chez les matrilinéaires où on les a particulièrement étudiés (9), des pactes de sang entre époux établissant entre ceux-ci une solidarité plus étroite que celle joignant les familles ou joignant ces conjoints à leur propre famille. Ces pactes impliquent fidélité jusqu'à la mort, union monogamique et indissoluble: si le mari prend une autre épouse, il sera victime du pacte et mourra. Comme chez les matrilinéaires encore, ce pacte est très mal vu par les familles et reste secret. S'il est connu, cela provoque des palabres entre familles; le mari, qui généralement a pris l'initiative du pacte, est considéré comme coupable. Par cette solidarité extraordinaire entre conjoints, ceux-ci sont arrachés à la solidarité clanique.

Jacques en a connu un cas dans son *lioto* (clan maternel): une *mama moke*, petite mère, c'est-à-dire femme du clan maternel, encore toute petite, jouait avec un petit ami. Celui-ci suçait son sang et persuada à la fillette, qui ne le désirait pas, de sucer le sien. Les parents de la fille, beaucoup plus riches, ne voulaient pas consentir au mariage avec ce garçon plus pauvre. Elle, malgré les instances des parents, ne voulut accepter aucun autre parti. Le garçon craignait qu'elle ne cède à la pression des parents: cela aurait entraîné sa mort (il confia ses craintes à Jacques). On finit par consentir. Les familles ne surent jamais

(9) L. DE SOUSBERGHE: Pactes de sang et pactes d'union dans la mort chez quelques peuplades du Kwango (Bruxelles, 1960).

rien du pacte; si elles l'avaient connu, cela aurait causé une rixe entre elles.

Ce pacte est appelé *ngela*: testament, ou *lomelanyi*, de *ndome-la*: avaler.

Jacques ne connaît de pacte de sang qu'entre époux. S'il rend le mariage indissoluble, il ne croit pas cependant qu'un simple adultère puisse causer la mort, comme on l'affirme généralement dans d'autres ethnies.

Signalons encore une forme originale de mariage par mise en enjeu de la sœur: on pratique chez les Lokele une forme de lutte traditionnelle, *liyango*: deux adversaires ceints d'une forte ceinture de corde, s'efforcent de se saisir par cette ceinture et de se jeter à terre. Un grand champion met souvent sa sœur en enjeu: quiconque parvient à me jeter à terre peut prendre ma sœur sans dot.

19 juin 1967.

A. Kagame. — Description du culte rendu aux trépassés du Rwanda

PREMIERE PARTIE

Les trépassés non initiés à la secte des Immandwa

I. CLASSIFICATION DES TRÉPASSÉS

Les trépassés (*abázimu*) sont classés comme suit: (1)

1) ABAKURAMBERE = *les Grandissant-avant*; c'est-à-dire: les ascendants directs (chaque fois père et mère), auxquels on ajoute les oncles et tantes paternels, les frères et sœurs de l'intéressé. De ce rang sont exclus les parents collatéraux à partir et y compris les grands-oncles et leurs sœurs.

(1) En ce qui concerne les signes diacritiques employés dans cette étude, nous rappelons que notre langue comporte deux marques au point de vue intensité: long et bref; tandis que, au point de vue hauteur musicale, nous avons trois marques: bas, moyen et haut. Les deux phénomènes (intensité et hauteur) se combinent toujours, de telle manière qu'une syllabe marquée du ton bas, moyen ou haut, est nécessairement ou brève ou longue au point de vue intensité. Nous conservons bien entendu les signes que nous avons toujours employés dans les études antérieures. Nous n'avons pas adopté ceux employés par d'autres chercheurs, du fait que ces derniers ne tiennent pas compte du ton moyen qui a une grande importance en notre langue, et que, d'autre part, ils introduisent la théorie des tons montants-descendants et *vice versa*. Nous estimons que ce phénomène résulte uniquement d'une articulation décomposée et donc défectueuse, et qu'il n'existe pas dans notre langue dès que chaque syllabe est articulée correctement.

Voici la valeur des signes que nous employons:

1. Le ton bas-bref: indiqué par l'absence de tout signe diacritique; ex.:
umugezi = une rivière;
umugabo = un (homme) adulte mâle;
2. Le ton bas-long: indiqué par le signe \checkmark sur la voyelle, ex.:
umugēnzi = le voyageur;
kubāndwa = être initié à la secte des Immandwa;
3. Le ton moyen-bref: indiqué par le signe ˘ sur la voyelle, ex.:
imbāgu = trépassé d'une lignée collatérale;
ingābwa = le trépassé porte-chance;
4. Le ton moyen-long: indiqué par le signe ˘˘ sur la voyelle, ex.:
umubāndwa = l'initié à la secte de Lyangombe;
umuhūngu = jeune garçon;

Le culte des trépassés étant basé sur la relation du sang (au Rwanda et dans toute la zone Bantu), chez nous le chef du foyer ne vénère pour son propre compte aucun esprit de la famille de son épouse. Mais cette dernière — dans son foyer, — rend ce culte à ses propres parents, à ses frères et sœurs. Ses enfants en font de même à leur égard (grands-parents, oncles et tantes maternels), car les enfants ont avec eux relation du sang; mais ils s'arrêtent conventionnellement à ces seules personnes-là de la famille de leur mère.

NOTA: ABAHANGA-REMBO = Ceux qui inaugurent l'entrée d'une habitation, sont les *Abákúrāmbere* morts avant de se marier. Leur appellation vient du fait que, lorsqu'ils sont mis en cause en cas de maladie, ils sont supposés réclamer que le vivant visé par eux doit fonder un foyer en leur honneur.

2) IMHAGU = les ramifications latérales, sont les esprits de la parenté non classés parmi les *Abákúrāmbere*.

3) INGABWA = Celui qui préside, est un *múzimu* de la catégorie *Abákúrāmbere* qui a été désigné, par oracle divinatoire, comme patron porte-chance de chaque individu.

4) ABAGWA-GASI = les tombés-sur-le-sol-dénudé; c'est-à-dire: les *bázimu* inconnus, morts dans des circonstances ignorées, en isolés, que peut-être leurs consanguins croient encore vivants. Ce sont ceux qui attaquent, et dont les oracles divinatoires ne parviennent pas à déterminer le nom.

Le principe général est que les *Abákúrāmbere* sont toujours protecteurs; ils n'attaquent jamais pour nuire, mais plutôt pour réclamer un culte propre à faire prospérer la lignée.

5. Le ton haut-bref: indiqué par le signe ' sur la voyelle, ex.:

umúzimu = l'esprit désincarné;

iherezo = la fin, le terme;

6. Le ton haut-long: indiqué par le signe ê sur voyelle, ex.:

mubêmbè = récompensez;

marêre = l'index (doigt);

7. Le signe préphonique: indiqué par l'apostrophe précédant le nom, ex.

'*Lyángómbe*;

'*Ntare*

Ce signe préphonique est un ton haut-bref inarticulé, marqué par une légère aspiration précédant immédiatement l'articulation de la syllabe qui en est affectée. En omettant ce signe, vous ne désignez plus telle personne (nominatif latin), mais vous l'appelez (vocatif latin).

Les autres *bázimu*, au contraire, sont capables de nuire. Parfois, ils attaquent en vue de réclamer un culte spécial, mais ils peuvent aussi attaquer pour nuire à leur parent, se vengeant surtout du manque d'égards ou de dommages subis durant leur vie terrestre.

Lorsque quelqu'un va fonder un foyer, il le fait en l'honneur d'un *múzimu Múkúrāmbere*. La détermination de ce futur patron du foyer peut se faire à l'époque des fiançailles. Mais dans la plupart des cas, elle intervient longtemps à l'avance. La chose se fait comme suit:

Un enfant tombe malade (un garçon). On appelle un devin qui va entreprendre les opérations divinatoires. On lui propose les noms des *bázimu* de la famille; on commence toujours par les *Abákúrāmbere*. Le devin déclare que tel nom est bien celui du *múzimu* qui a envoyé la maladie. S'il est parmi les *Abákúrāmbere*, la consultation ne va pas plus loin: on sait qu'il s'est servi de la maladie pour attirer l'attention sur le désir qu'il a de voir cet enfant fonder plus tard son foyer en son honneur. On organise une cérémonie de culte au cours de laquelle l'officiant (le père du foyer) fait savoir au *múzimu* que son désir sera satisfait en son temps. Si le *múzimu* s'est attaqué à un homme marié, et qu'il soit différent de celui en l'honneur duquel le premier foyer a été fondé, l'homme attaqué devra fonder un nouveau foyer; c'est l'une des causes de la polygamie. Jamais au Rwanda un foyer ne peut abriter plus d'une épouse; chaque femme est indépendante chez elle.

Supposons maintenant que tel homme veut se marier et qu'il n'y ait jamais eu une promesse préalable à tel *múzimu*. Alors on organise une consultation divinatoire, pour savoir lequel des *Abákúrāmbere* sera le patron du foyer.

2. PREMIÈRE FORME DE CULTE: LE « GÚTÉREKĒRA »

Les formes du culte rendu aux trépassés peuvent être considérées d'abord en elles-mêmes, dans leur structure cérémonielle, et c'est l'aspect que nous allons détailler. Mais on peut aussi les examiner dans leur choix: pourquoi tel jour emploie-t-on la for-

me une telle plutôt que telle autre? Pourquoi l'accomplit-on en l'honneur de tel trépassé, plutôt qu'en l'honneur de tel autre?

Cette détermination de la forme à employer et du trépassé à honorer, relève de la Divination. La personne intéressée tombe malade et il s'agit d'identifier l'agent d'intelligence qui envoie la maladie. Cet agent d'intelligence peut-être un *múzimu*, ou un homme vivant = l'empoisonneur. Dans ce dernier cas aussi, l'empoisonneur peut avoir mobilisé un *múzimu*. Autant de suppositions sur lesquelles il faut être éclairé, pour ne pas combattre le mal sans avoir la certitude de lutter contre le véritable adversaire.

Ou bien encore, — autre aspect du même problème, — l'intéressé voudrait entreprendre une démarche d'importance. Il veut par exemple engager un procès, entreprendre un long voyage, etc.; mais un *múzimu* malveillant pourrait se trouver sur sa route, mal disposer les circonstances et faire échouer l'affaire. Il faut, en conséquence, identifier à l'avance cet adversaire et se le rendre favorable au moyen d'une offrande de réconciliation.

Dans tous ces cas, le Devin = *Umupfümü*, doit être consulté. Au moyen de son art, il arrivera souvent à mettre en cause tel *múzimu*; dans le cas où les trépassés connus de la famille ne peuvent être mis en cause, il devra chercher lequel d'entre les *Abákúrāmbere* pourra servir de protecteur spécial pour la circonstance envisagée. Dans l'un et l'autre cas, une fois le *múzimu* identifié par le sort divinatoire, on passera à la deuxième phase de la consultation: découvrir la forme de culte convenant, et le genre d'offrande à présenter au cours de la cérémonie. La cérémonie elle-même peut être *ugútérekéra*, ou l'offrande d'un sacrifice.

La cérémonie dite « *ugútérekéra* »

La forme de culte appelée *ugútérekéra* est la plus commune et elle est pratiquée universellement dans tout le pays, par toutes les races du Rwanda. Le terme *ugútérekéra* est un substantif verbal, c.-à-d. formé par la simple préfixation de la voyelle « u » (l'indice de l'abstrait) à l'infinitif *gútérekéra*. Dans ce verbe, le radical *terekera* est un dérivé du thème *téreka* (*terek-a*): déposer un récipient contenant quelque chose, de manière que le récipient

se maintienne debout et ne verse pas son contenu. Au figuré: offrir une boisson à ses invités (c.-à-d. faire tenir debout, devant eux, une cruche pleine de cidre). De ce verbe qui semble être lui-même dérivé (car il y a la racine *tēr-a* = planter en terre), nous avons deux formes dérivés en *era* (*terekera*) qui se différencient par le ton: le causatif *gútérekera* = déposer en face de, en faveur de, dans le but de, à la place ou au nom de; *gútérekéra* (le ton bas long sur *ké*) = honorer les *bázimu*.

Il ressort de ces analyses, que le culte en question revient à l'idée fondamentale de déposer une boisson en présence de l'esprit d'un parent défunt. L'ensemble de la cérémonie comporte évidemment d'autres éléments, en plus de la boisson qui est l'offrande de base.

La cérémonie

L'acteur (l'officiant) est le chef du foyer; si le *múzimu* à honorer est le patron du foyer (le *múkúvāmbere* en l'honneur duquel le foyer a été fondé), la cérémonie est accomplie dans la case principale (ou unique) de l'habitation. Le *múkúvāmbere* est supposé résider dans le sommet intérieur du dôme de la case. S'il s'agit d'un *múzimu* secondaire qui ne dispose pas, au foyer, d'une case déterminée, on lui arrange un pied-à-terre, consistant en un simulacre de case, dont les matériaux de construction se réduisent à quatre branches de l'arbuste *umúcyūro* (*cassia dydimobotryx*), dont la signification étymologique (calquée au radical *cyur-a* = faire entrer au home) est: Celui qui fait rentrer au domicile (à la maison, chez soi).

Si le père du foyer est absent ou malade, sa femme le remplace comme officiant. La veuve est de plein droit le chef du foyer tout le temps que ses enfants mâles sont mineurs.

On allume du feu (soit dans l'âtre de la case, soit au centre du pied-à-terre, selon les cas). L'officiant prend place sur une chaise devant le feu allumé. Il a la tête ceinturée de la plante rampante *umwīshywa* (*momordica foetida*). Cette plante a été coupée par un enfant dont les parents sont encore en vie. Elle a été débarrassée des crampons, en ayant soin de laisser intact son bourgeon terminal.

Si c'est le père du foyer qui préside à la cérémonie, sa femme est assise sur une autre chaise à sa droite. Les deux ont le front oint d'une tache de kaolin (*ingwa*).

Objets du culte:

— Du cidre (boisson fermentée) dans une gourde en terre (*agábērezo*) ou à son défaut dans une gourde ordinaire (en courge).

— Une poignée d'éleusine (*ubüro*) sur un minuscule van (*agaköko*).

L'officiant prend des deux mains (par le bout des 4 doigts, moins le petit-doigt) quelques grains d'éleusine et les laisse tomber dans le feu, en disant:

(Nota: formule dans la case du *múkürāmbere* « patron »):

« *Känäka* » *séká góroroka*

« Un tel », soit bienveillant,
décolère!

Ntsindira umüze n'indwāra

Vaincs pour moi peste et
maladies!

Ntsindira abázímú n'ábarozi

Vaincs pour moi *bázimu* et
empoisonneurs!

Ntsindira ábānzi n'ábanyazi

Vaincs pour moi ennemis et
razzieurs.

Ngīli íjabiro lyāwe nákwūbakiye

Voici la demeure sacrée que
j'ai construite pour toi.

*Ngūyu umugeni wāwe nákūrō-
ngoreye*

Voici la femme à toi que j'ai
épousée en ton honneur.

Ngīyi inzōga ngutūye

Voici le cidre que je t'offre.

Ayant prononcé ces derniers mots, l'officiant prend un chalumeau et le plonge dans la gourde; il pompe jusqu'à ce que le liquide arrive à sa langue. Il maintient celle-ci contre le bout supérieur du chalumeau afin que le liquide ne redescende dans le récipient, et il retire le chalumeau en cette position hors le récipient. Dès que le chalumeau est dehors, l'officiant applique son index droit contre le bout inférieur du chalumeau. Il libère le bout supérieur qui était accolé à sa langue et ce bout supérieur du chalumeau est retournée sur le feu cérémoniel. En ce

moment l'index lâche le bout du chalumeau auquel il était accolé et le liquide ainsi libéré descend dans le feu. L'officiant pompe de nouveau, suivant la même technique et il va asperger dans les coins de l'alcove de son lit, afin de faire boire aux *bázimu* invités par le *múkúrāmbere* et qui sont supposés se tenir là en spectateurs muets.

Si la cérémonie est exécutée dans le pied-à-terre, cette deuxième aspersion se fait dans les « coins » de l'emplacement déblayé et désigné comme « sanctuaire » (demeure sacrée). Là aussi les *bázimu* invités attendaient de déguster leur part de l'offrande.

Supposons maintenant que la consultation divinatoire ait déterminé que le *múzimu* à honorer ne pourra abandonner ses sentiments hostiles que grâce à l'intervention du *múkúrāmbere*. Alors l'officiant présente à ce dernier l'offrande qu'il est à son tour chargé de présenter audit *múzimu* qui est censé attaquer. C'est mobiliser, en quelque sorte, contre le terrible *múzima* courroucé, une force égale à la sienne et qui va agir sur le même plan *surhumain*. (N'oublions pas que la force des trépassés est infiniment supérieure à celle des vivants). Le « patron » du foyer est donc chargé de défendre ses protégés, en intervenant sur le même plan supérieur, inaccessible aux vivants. L'officiant s'exprime ainsi (nous rassemblons tous les cas possibles; en une seule cérémonie, l'officiant peut n'avoir besoin que d'un seul cas parmi les exemples suivants):

a) Voici le cidre pour un tel (le *múzimu* qui attaque) Patronnez-en l'envoi, qu'on aille le lui présenter.

b) Voici mon fils un tel, qui fondera son futur foyer en ton honneur (ou: en son honneur. — Il s'agirait ici d'un *múkúrāmbere* qui serait supposé l'exiger).

c) Voici un taurillon que j'introniserai dans mon troupeau comme taureau officiel, en ton honneur.

d) Apaise un tel, auquel je vais offrir un sacrifice. Fais lui abandonner ses attaques à mon égard.

Ces exemples montrent en quel sens la cérémonie est orientée. On se rend, de l'endroit du culte, vers l'emplacement où l'on a préparé un pied-à-terre, ou bien vers la case consacrée au *múzi-*

mu secondaire dont il était question. On allume le feu comme plus haut et on exécute exactement la même cérémonie (grains d'éleusine au feu et cidre dans le chalumeau) et l'officiant dit:

« O toi un tel, voici le cidre que t'envoie un tel (le nom du *múkúrámbere* qui patronne l'envoie). Il t'envoie dire de mettre fin à tes attaques à l'égard d'un tel, de ne plus être courroucé, de te montrer bienveillant; voici l'enfant un tel qui fondera son futur foyer en ton honneur. — Ou: Voici le taurillon qui sera macté en sacrifice en ton honneur, comme tu le demandes! », etc.

Une fois la cérémonie terminée, le récipient du cidre est conservé quelque temps derrière l'oreiller du chef de foyer, pour que le *múkúrámbere* invoqué puisse se désalterer à sa guise. Après un certain nombre de jours, on vide le récipient en versant le contenu à l'endroit où il avait été déposé. Dans le cas du pied-à-terre, on laisse le récipient sur place pendant un jour, puis on le vide sur le lieu « sanctuaire ».

3. GÉNÉRALITÉS SUR LES SACRIFICES

L'autre forme de culte au Rwanda est constituée par les « Sacrifices », dont la célébration s'accompagne toujours de la confection et de l'usage de « l'eau lustrale ». Cette dernière peut s'employer cependant en dehors des « Sacrifices »; il n'y a que ceux-ci qui exigent l'eau lustrale.

Le sacrifice est la forme du culte rwandais rendu uniquement aux trépassés qui ont succombé à une mort violente, ou à une plaie quelconque, cause principale du décès. Il s'agit donc, en détail, de personnes tuées sur les champs de batailles, exécutées à la suite de sentences judiciaires ou en raison de la vendetta, assassinées, consommées par le feu dans un incendie ou ayant terminé leur vie par le suicide; mortes de plaie ordinaire, de pian secondaire, de lèpre et de variole. Ces *bázimu-là*, lorsque la consultation divinatoire les met en cause, sont supposées en vouloir à la vie de leurs victimes au moyen de ce qui causa leur propre mort. Pour les éloigner, les détourner de leurs mauvais desseins, on leur offre une vie en remplacement de celle qu'ils voudraient arracher à leurs victimes.

La vie qu'on leur offre est le *gícũcu* (l'ombre) d'un animal, dont la mactation, — cela va de soi, — est symbolisée par le sang versé. Aussi arrive-t-il que, faute de moyens pour un sacrifice réel, on simule la mactation et que le *múzimu* est supposé satisfait par l'offrande du sang, obtenu par le simple saignement.

Nous avons vu plus haut que le « sanctuaire » destiné aux *bázimu* peut se réduire à la dérisoire forme du « pied-à-terre » où ces esprits se croient être dans une belle case. Ici nous faisons allusion à ce simulacre de sacrifice, et il y a bien d'autres formes de culte analogues. Tout cela nous suggère que les trépassés sont considérés comme n'ayant plus une connaissance objective du monde des vivants: ils perçoivent nos réalités d'une manière symbolique. En d'autres mots, ils ne connaissent plus que les idées abstraites, les conceptions des objets matériels. Réclament-ils une habitation? On leur aménage un « pied-à-terre » ridicule et ils en sont satisfaits: ils invitent « chez eux » d'autres esprits pour consommer ensemble le corps de l'offrande. S'attaquent-ils à un vivant pour lui arracher la vie? On leur présente du sang, symbole de la mort violente (mactation) et ils en concluent que la mort a eu lieu.

Nous devons noter en plus, que les morts, au Rwanda, ne reçoivent pas les aliments en offrande, mais seulement de la boisson. S'ils pouvaient recevoir les aliments en tant que tels, matériellement considérés, ce serait bien le cas avec la viande du sacrifice. Mais nous constatons justement qu'au moment du sacrifice, le *múzimu* n'a en vue que l'ombre, le seul principe vital de l'animalité; ou mieux sa séparation d'avec le corps. La preuve la plus tangible est la suivante:

Lorsque quelqu'un est tenu par la nécessité d'offrir un sacrifice, il peut acheter l'ombre d'un animal que son voisin avait l'intention d'abattre pour ses besoins économiques. Une fois le prix de l'ombre payé, le propriétaire de la bête, au lieu de l'égorger au marché, va en faire autant à l'emplacement désigné comme « sanctuaire » du *múzimu* en question. Alors l'acheteur de l'ombre accomplit la cérémonie, offre le sacrifice, puis le propriétaire de la bête vend la viande comme si de rien n'était.

La viande reste sa propriété: il n'a vendu que l'ombre. Le *múzimu* est considéré certainement comme n'ayant aucun contact avec

la chair de l'animal, car autrement le vendeur de l'ombre craindrait quelque contagion maléfique et ne voudrait pas dévaluer la viande par ce contact étranger du domaine de l'au-delà, et aucun client ne voudrait non plus se mettre en danger.

Lorsque le sacrifice est offert, on prélève des morceaux qui doivent être mangés en repas « de communion ». Si le *múzimu* honoré était mort avant d'avoir été initié à la secte des Immandwa le sacrifice est célébré sans grandes solennités. Dans le cas contraire, — si le *múzimu* était d'un affilié à ladite secte, — alors le sacrifice s'accompagne de solennités extraordinaires que nous décrivons plus loin. Dans ce dernier cas, plusieurs ministres incarnant les fondateurs de la secte, prennent part aux cérémonies et se partagent finalement les viandes des sacrifices: il n'y a alors aucune possibilité d'acheter l'ombre et personne ne s'aviserait de vendre au profane les morceaux d'un animal macté dans ces conditions.

4. L'EAU LUSTRALE

Toute cérémonie de sacrifice, comme nous l'avons dit, exige l'usage de l'eau lustrale = *icyúhagiro* (littéralement: purification par l'eau). C'est un substantif dérivé du verbe (*ku*)*úhagira* = laver au moyen de l'eau. Il y a deux sortes d'eau lustrale; on les prépare simultanément pour la même cérémonie et on les emploie successivement au cours de celle-ci:

Icyúhagiró cy'úbusēnde = l'eau lustrale d'éloignement;

Icyúhagiró cy'intēko = l'eau lustrale de permanence.

a) *L'eau lustrale d'éloignement*

Nous venons de donner la signification étymologique de *icyúhagiro*. *Ubusēnde* est un substantif dérivé du verbe (*gú*) *senda* = répudier solennellement. Au figuré: chasser définitivement, sans retour; sens qui s'attache ici au substantif *ubusēnde*; c'est une cérémonie destinée à éloigner définitivement le malheur dont l'intéressé se croit menacé.

Matière:

De l'eau puisée à une cascade s'élançant d'un rocher;

Un aspersoir.

Cette eau est puisée au moyen d'unealebasse (en courge), et le contenu qu'on emporte dans laalebasse doit être puisé d'un unique mouvement rapide, comme de quelqu'un qui attrape une balle au vol; d'où l'appellation *ubusäme* donné à cette eau: du verbe (*gú*)*sama* = attraper vivement un objet projeté et ne pas permettre qu'il tombe à terre. L'eau est versée dans un récipient, pour l'ordinaire, une jarre en bois = *igícuba*.

L'aspersoir est un faisceau, un bouquet de plantes suivantes:

Umubire = litt. le favorisant (nom scientifique?)

Umüko = *erythrina* (*erythrina uberifera*)

Ikíbónóbono = *ricin* (*recinus communis*)

Umúcyūro = *cassia* (*cassia didymobotryx*)

Umucúndura = *sida* (*sida specialis*)

Le bouquet est ficelé au moyen de la tige rampante dite *umucāca* (*staegonia*) et il est plongé dans la jarre, les tiges en haut et les feuilles dans l'eau. Notons qu'il y a deux bouquets à la fois, de même composition; l'opérateur les emploie simultanément, tenant un bouquet dans chaque main.

b) La « lustration »

L'officiant (le père du foyer) n'est pas l'opérateur: c'est lui qui doit être aspergé. Il est assis sur une chaise. Le devin qui a préparé les éléments de l'eau lustrale, se tient devant lui. Ledit devin prend la jarre dans laquelle plonge la paire de bouquets et accomplit sur l'officiant les gestes suivants accompagnés de ces formules:

(Il touche de la jarre le front de l'officiant)

Urutwāro, utwāra inká n'ingabo! Le foyer d'autorité: que tu commandes bovidés et armées.

(Il touche de la jarre l'épaule droite de l'officiant)

Umusūmba, usūmba ábānzi L'élévation: que tu domines de la taille sur tes ennemis.

(Il touche de même l'épaule gauche de l'officiant)

Akabega, ubegera bakēba Largesse: que tu fasses de l'aumône à tes rivaux.

(Il touche de même la poitrine de l'officiant)

Igitūza, utūra mu Rwānda Le stabilisateur: que tu habites indéfiniment dans le Rwanda.

Nota: Les deux dernières formules déduisent la symbolisation des souhaits à partir de certains jeux de mots. *Akabega* (diminutif de *urubega*) est un terme archaïque signifiant simplement l'épaule, *urūtugu* dans la langue moderne. Mais ce mot est en parallèle avec un radical, également archaïque, dans le verbe *kúbega*: donner de son superflu aux nécessiteux. (Il est resté à l'état dialectal dans les régions du Nord pour exprimer la libéralité des cultivateurs qui donnent de leurs aliments à ceux n'ayant pas travaillé avec eux). Ici donc, de « *akabega* » = épaule, — qui est clairement visée, on passe à l'homophone *bega* (*kúbega*) = faire des largesses) et on aboutit de la sorte au symbole qui ne trouvait pas sa base dans *akabega*.

Il en est de même du terme *igitūza* de la dernière formule; il signifie poitrine, sans plus. Pour atteindre le symbole visé, on recourt au radical homophone *tuza* (du verbe *gūtūra* = habiter, demeurer, rester longtemps sur place, — dont l'une des formes causatives est *gūtūza* = faire habiter, faire demeurer, faire rester longtemps sur place). Ainsi du radical *tuza* (substantif *igitūza* = poitrine), l'on saute sur l'homophone *tuza* (du verbe *gūtūza* = faire demeurer).

Une fois que le devin a terminé ces gestes et formules, il dépose la jarre devant l'officiant; il en retire les deux bouquets, l'un dans une main et l'autre dans l'autre. Il en touche légèrement les pieds de l'officiant et déclare:

<i>Ngīye gúsēnda abázimú</i>	Je vais définitivement éloigner
<i>n'ábānzi n'ábarozi</i>	<i>bázimu</i> , et ennemis, et empoisonneurs!

Il se retourne, — dos à l'officiant toujours assis —, il s'éloigne de quelques pas, il s'arrête. Il se retourne ensuite face à l'officiant et les deux bouquets « aspersoirs » en mains, les bras pendant le long du corps. Il asperge alors une fois dans la direction derrière lui:

Nasēnda abázímú n'ábānzi Ainsi éloignai-je *bázimu* et ennemis, ainsi éloignai-je les empoisonneurs!
nasēnda abarozí!

Il s'avance vers l'officiant, en disant la formule suivante:

<i>Rugira-amāza,</i>	O Détenteur d'avenir!
<i>Ugira amāza mēza!</i>	Tu as un avenir heureux!
<i>Ni icya Rugira-amāzá</i>	C'est celui (<i>icyáhagi</i>) du Détenteur d'avenir
<i>Ni icy'amāza mēza!</i>	C'est celui de l'avenir heureux!

Puis il s'approche de l'officiant assis, le touche des deux bouquets humectés d'eau lustrale, depuis la tête et le long du corps jusqu'aux pieds. Il dépose enfin les deux bouquets à terre devant l'officiant et on les laissera là sur place. Cette cérémonie se célèbre en plein air.

Ainsi s'achève la cérémonie de l'eau lustrale d'éloignement ou chasse-malheurs.

d) *L'eau lustrale de permanence*

Cette deuxième espèce d'eau lustrale est appelée « de permanence » (*iniēko*) parce que, à l'opposé de la précédente, on la conserve dans la case dédiée au *múzimu* « patron » du foyer, jusqu'à ce que toutes les cérémonies soient terminées (Toutes les cérémonies entourant le « sacrifice » duraient, en effet, quelques trois à cinq jours).

Matière:

De l'eau, dite « de l'invincible »;
Bouquets aspersion;
Un arc de triomphe.

L'eau de l'invincible = *ámāzi y'ikinani* est puisée dans un abreuvoir (*ikibūmbiro*) où se sera désaltéré un troupeau comportant un taureau officiel (intrônisé en l'honneur d'un *múkúrāmbere*). L'eau que le troupeau n'aura pas bue et qui restera dans ces conditions dans l'abreuvoir, s'appelle *ikinani* = l'invincible — du verbe dérivé *kunanira* = embarrasser, résister victorieusement dans la lutte.

Le bouquet « aspersoir » est formé de plantes en partie les mêmes que dans le précédent, et en partie différentes:

Umusügi: litt. l'inviolé (nom scientifique?)
umúkünde: litt. l'aimant (nom scientifique?)
urugarura: litt. le ramenant (nom scientifique?)
umutäba: ficus doux (nom scientifique?)
umüko: érythrina
umúcyūro: cassia
ikíbónóbono: ricin
ikízírányēnzi: clérodendron (*clerodendron capitatum*)
imbōsha: litt. le calmant.

L'Arc de triomphe: *ngabítsīnze* (contraction de *ngabo itsinze* = le bouclier qui a triomphé). C'est une tige d'*erythrina* qu'on a fendue en deux de bas en haut, de manière que la partie supérieure (vers le bourgeon terminal) reste sans séparation. Les deux bouts de la base sont écartelés et attachés aux deux bornes formant l'entrée de l'enclos. On y attache une momordique et la plante *umutsina*.

Lorsque l'officiant vient d'être aspergé en plein air, toute l'assemblée se dirige vers son habitation. Arrivé dans l'entrée de l'enclos, il s'arrête, le devin prend les deux bouquets d'eau lustrale: le décor est comme décrit plus haut, sauf que cette fois-ci l'officiant se tient debout.

Le devin fait le geste d'asperger, mais sans accomplir l'acte. Puis il vient toucher les pieds de l'officiant (aspersion réelle). Il s'éloigne alors et va *gúsēnda* les *bázimu*, les ennemis et les empoisonneurs, comme décrit plus haut. Il revient vers l'officiant:

<i>nakugaruráhó gútūngá</i>	Ainsi ramenai-je vers toi richesses.
<i>no' kwēza immāna mu Rwāndá</i>	et d'avoir oracles favorables au Rwanda
<i>no' kúbyāra</i>	et d'avoir beaucoup d'enfants.
<i>Ni icyā Rugira-amázá</i>	C'est celui de Détenteur d'avenir

<i>Ni icy'amāza mēza</i>	C'est celui de l'avenir heureux.
<i>Ni icy'umusūgi n'umusekera</i>	Celui de (l'arbuste) l'inviolé et de (l'arbuste) le radieux.

Alors il asperge l'officiant, depuis la tête, le long du corps, jusqu'aux pieds. Le devin précède alors l'officiant dans la case dédiée au *múkúrāmbere* « patron du foyer »: il asperge l'intérieur de la case dans toute ses parties. Alors l'officiant fait son entrée dans la case. Il commence alors la cérémonie de *ugútérékëra*.

Ainsi se termine la deuxième et dernière phase de la cérémonie de l'eau lustrale.

DEUXIEME PARTIE

Les Trépassés qui avaient été initiés à la secte des Immandwa

1. LA SECTE DES IMMĀNDWA

Le mot « *Immandwa* » est dérivé du verbe *kubānda* = monter au-dessus de, se hisser sur. Sa forme passive *kubāndwa* signifie: être dominé, être possédé par un esprit qui s'est hissé sur vous et vous a subjugué.

La description la plus détaillée sur le culte des *Immāndwa* a été donnée par M. le Chanoine DE LACGER dans son *Rwanda ancien et moderne* (2^e édit., Kabgayi, 1961, p. 266 et sv.). On doit évidemment y relever certaines inexactitudes de détail (par exemple au chap. XII, p. 290 et sv.); mais ceci ne diminue en rien l'importance globale de l'étude. Dans la rédaction de son étude, l'Auteur s'est sans doute servi de différents auteurs ses devanciers, mais le principal en est sans conteste le R.P. ARNOUX qui a publié son étude dans la revue *Anthropos* au long des années 1912-1913 sous le titre: *Le culte de la société secrète des Immandwa au Rwanda*.

D'après les traditions de nos Mémorialistes, le fondateur de la secte 'Lyāngömbe arriva au Rwanda dans la 2^e moitié du XVI^e s. si l'on accorde une moyenne de 30 à 33 ans par génération. Il arrivait du Gítara (région du Tóro actuel, en Uganda). Il était

accompagné d'une troupe dont les principaux personnages ont été retenus dans le culte de la secte. 'LYĀNGÖMBE et ses compagnons sont appelés *Ibícwēzi*, dénomination à mettre en relation avec Abácwēzi, clan qui a régné sur maints territoires de l'Uganda actuel. 'LYĀNGÖMBE était le type des magiciens renommés devant lesquels tout le monde tremblait, et dont les oracles étaient recherchés par les monarques eux-mêmes.

Les traditions nous montrent cette bande d'étrangers accompagnant RUGĀNZU II dans certaines de ses expéditions, et circulant librement entre le Rwānda et le Burūndi pour aller accomplir, en ce dernier pays, leurs cérémonies dans la localité appelée *mú Byērwa* près de Ngözi. 'LYĀNGÖMBE aurait exercé un tel ascendant sur RUGĀNZU II, que celui-ci, pour se concilier l'amitié de l'étranger, lui aurait donné la main de sa propre fille. Mais au cours d'une partie de chasse, 'LYĀNGÖMBE aurait été tué par une antilope traquée, animal qu'on se hâta de promouvoir au rang de buffle, pour rehausser une fin aussi prosaïque. Les mêmes traditions situent cette mort dans la localité appelée Kibingo dans la commune actuelle de Gishānvu, en préfecture de Bútare. A la mort de leur Chef, toute la troupe des *Ibícwēzi* se serait collectivement suicidé autour de sa dépouille mortelle.

Mais voilà que sous MÚTARA I, fils et successeur de RUGĀNZU II vint à éclater une grave épidémie. Les devins de la Cour attribuèrent ce malheur aux *Ibícwēzi*, qui voulaient se venger du pays dont le sol avait bu leur sang. Pour apaiser le courroux de ces étrangers redoutés, la Cour décida l'initiation générale de tous les Rwandais à la secte des *Ibícwēzi*. De cette manière les *Ibícwēzi* ne s'attaqueraient plus à un peuple devenu le leur. Voilà comment la religion étrangère des *Immāndwa*, au dire des traditions, se serait imposée au Rwānda, en se superposant à l'ancien culte des trépassés.

Notons qu'il existe au Burundi un culte analogue à celui des *Immāndwa*: à savoir celui de *Kirānga*. Les deux sectes sont simplement analogues, celui du Burūndi étant plus ancien.

2. LE RÔLE DES IMMĀNDWA DANS LE CULTTE

Les noms des Immandwa sont les suivants:

- 1) 'Lyāngömbé (fils de Babīnga, fils de Nyūndo);
- 2) Bīnego (fils de 'Lyāngömbé, et dont la mère était Kujūmba);
- 3) Umütwa (un pygmoïde).

Dans les cérémonies, ces trois sont figurés par les hommes, tandis que le rôle des suivants est réservé aux femmes:

- 4) Kagoro (fils de Gacubya);
- 5) Ruhānga (fils de Milimo);
- 6) Nyabirūngu (? de Bígárágara);
- 7) Nyakiliro (? de Gǎju);
- 8) Mugasa (fils de Gatēme);
- 9) Umuzāna (c.-à-d. la servante);
- 10) Mashīra;
- 11) Inkōnjo (servante des Immāndwa).

Comme on peut le constater, les Immāndwa dont le rôle est réservé aux femmes comptent trois du sexe masculin, tandis que deux d'entre eux (Nyabirūngu et Nyakiliro) étaient peut-être des femmes: les informateurs n'ont fourni aucun élément pouvant permettre de nous prononcer à ce sujet.

Bien plus, dans les informations recueillies, on ne voit figurer nulle part le rôle de Ruhānga et de Mashīra.

Retenons donc ce principe-ci: une fois que telle personne est initiée à la secte des *Immāndwa*, elle devient le réceptacle de tous les *Immāndwa* à la fois. Dans les cérémonies, l'initié peut jouer le rôle de n'importe quel *Immāndwa*. Quiconque préside cependant, dans les cérémonies, exerce alors le rôle de 'Lyāngömbé: aucun autre *Immāndwa* n'obtient le rang de président. Et dans toute cérémonie, il y a toujours un initié qui exerce le rôle de Bīnego; celui-ci fait régner l'ordre dans l'assemblée et, à certains moments, chasse de l'assemblée les non-initiés. Bīnego est toujours armé d'une lance et d'un bâton (Notons, en effet, que les non-initiés peuvent assister à certaines parties de ces cérémonies; Bīnego ne les chasse de l'assemblée que lorsqu'arrive le moment d'exécuter une série de gestes tombant sous le secret: les *Immāndwa* sont une société secrète).

3. LA CÉRÉMONIE D'INITIATION A LA SECTE DES IMMĀNDWA

Dans le Rwānda traditionnel, on peut dire que chacun ambitionnait l'honneur d'être un Initié = *Umubāndwa*. Mais on n'organisait pas gratuitement la cérémonie d'initiation: il fallait qu'elle fût imposée par la volonté d'un *múzimu*, ancien initié, qui réclamait d'un parent de se faire initier en son honneur. Aussi voyions-nous des personnes adultes en très grand nombre qui n'avaient jamais été initiées: aucun *múzimu* ne le leur avait demandé. Par contre, des enfants en grand nombre avaient été initiés, parce que tel *múzimu* de leur parenté était supposé l'avoir exigé.

Un non-initié se dit: *inzigo*. La cérémonie initiatique se dit *úkwātura*. Dans le langage courant, le verbe '*kwātura* signifie: atteindre le degré d'ébullition, en parlant de l'eau qu'on chauffe. Existe-t-il une relation de signification entre ce verbe et son homophone en usage dans la secte?

Le postulant doit être présenté à la cérémonie par un répondant, une espèce de parrain: *umubāndisha* = celui qui fait entrer dans la catégorie des initiés. Dans la partie de la case dite *ikirāmbi* (entre le foyer et l'alcôve à lit), on étend une peau de mouton de couleur unique (entièrement blanche, ou noire...); le postulant y prend place. Cette peau de l'initiation se dit *urwābi*. Une fois que le postulant y est assis, on tient sur sa tête un récipient d'eau lustrale (*Icyūbagiro*) apporté par le parrain. Alors tous les initiés invités à la cérémonie entourent le postulant, tandis que son parrain se tient derrière lui.

On apporte des feuilles de la plante *isogi*; on les projette contre le postulant. L'assistance dit: « *Agahúru karanútse* » = « le petit buisson vient de dégager une odeur! »

Alors l'assistance se jette sur le postulant: il est mordu à coups de dents; on le fait rire surtout par chatouillement, et on continue jusqu'à ce que le pauvre homme en vienne à bout, ruisselant de sueur. Alors l'assistance le laisse enfin respirer en disant:

ni umwāli amaze gūshya ... « c'est une fiancée parvenue à la maturité ». On lui pose la question: « Qu'es-tu venu faire ici? » = *W'aje gúkóra ikí hano?* Il répond: « *Núje kubāndwa* » =

« Je suis venu faire le culte des *Immāndwa*. » On lui réplique: « *Ngāhó bāndwa rêro!* » = « Vas-y donc! fais le culte des *Immāndwa!* » Il répond naturellement: « Je ne sais pas comment on s'y prend! »

Alors on se met à lui apprendre comment reproduire le rôle de 'Lyāngōmbe, de Bínego, de Nyabirūngu, de Kagoro, de Umu-zāna, de Mugasa.

Ici alors commence les signes-symboles du secret:

1) On lui présente une boisson amère = *úbwāhuro*, réalisée avec du jus de la cucurbitacée *umutānga*. La boisson est présentée en un récipient, dans lequel plongent deux chalumeaux, l'un normal et l'autre bouché. On lui donne ce dernier et on lui ordonne: « Aspire fortement et bois. »

Il répond, après essai infructueux: « Le chalumeau est bouché; je ne puis aspirer! » — On lui réplique: De même qu'il t'est impossible d'aspirer, ainsi te soit-il impossible de révéler le secret! » (*ibānga*: le secret des *Immāndwa*).

2) On lui présente *ingāsīre* = l'écrase-grains dont on se sert pour moudre. On lui ordonne de mordre dessus et de leur en donner un éclat. Il essaie en vain et dit: « Je ne puis y réussir! » — On réplique: « De même qu'il t'est impossible d'ébrécher cet écrase-grains, ainsi te soit-il impossible de révéler le secret (des *Immāndwa* = *ibānga*). »

3) On lui présente un grelot et on lui ordonne d'en retirer *umurēbe* (la boule de fer). Il s'y essaie en vain et déclare: « Je ne puis pas y arriver! » On réplique: « De même qu'il t'est impossible d'en retirer *umurēbe*, ainsi te soit-il impossible de révéler le secret des *Immāndwa!* »

4) On lui ordonne: « Saute en haut et descends des étoiles du firmament! » Il essaie en vain et déclare à nouveau qu'il ne peut y arriver. On réplique: « De même qu'il t'est impossible de le faire, ainsi te soit-il impossible de révéler le secret des *Immāndwa!* »

5) On lui présente ici le récipient à la boisson amère, mais cette fois-ci on lui donne le chalumeau débouché. Il aspire, mais il crache la boisson, car on ne peut l'avaler.

On lui pose la question: « Le chalumeau est-il débouché? » = « *Urazibūtse?* » Il répond: « *Urazibūtse* » = Il est débouché. On réplique: « *Urazibūre ivēmbo lizána inká n'âbāna!* » « Débouche ainsi l'entrée qui fait venir vaches et enfants. »

Cette première partie terminée, on prend du feu, tandis que le récipiendaire porte sur sa tête tous les objets dont on vient de se servir. Tout le monde s'en va en chantant les chants propres aux *Immāndwa* et on se rend au pied d'un arbre *umurinzi* = *erythrina*. Il est appelé *umurinzi* (le gardien) dans le langage des *Immāndwa*, tandis qu'il est *umūko* dans le langage profane. Arrivé là, le récipiendaire est interrogé sur la partie antérieure et répète toutes les questions qu'on lui a posées et les réponses qu'il a données, ainsi que les conclusions symboliques ayant trait à la recommandation du secret. On lui pose alors la question sur sa conduite sexuelle: « Avec qui as-tu fait l'acte sexuel? » Il donne réponse, vraie ou non, suivant qu'il en aurait été préalablement informé.

Si le récipiendaire est un homme ou un garçon, l'assistance le renvoie à la maison avec ordre d'adresser des paroles honteuses à sa mère ou à sa sœur ou à sa fille. Si c'est une femme ou une fille, avec ordre d'en faire autant dans le sens inverse.

Une fois ces cérémonies terminées, les *Immāndwa* envoient un messenger à la maison pour annoncer à ceux qui n'ont pas accompagné à l'*erythrina*: « *Umugeni yabāye mwīza* » = « la fiancée a été merveilleuse! » C'est-à-dire: le récipiendaire a été très souple: il a accompli les cérémonies à la perfection.

Tous les participants rentrent alors à la maison; ceux qui y étaient restés interrogent eux-mêmes le récipiendaire, pour se rendre compte de ce qu'il a retenu. Après cela, le récipiendaire se couche sur le même lit que son parrain, dans la partie *ikirāmbi* de la case (Se rappeler que le parrain est toujours du même sexe que son protégé).

Si l'initiation visait une femme ou une fille, dès qu'il vient de se coucher on lui rappelle: *MMāndwa, ntūtsinda sōbūkwé ná nyōkobūkwe!* « O toi *Immāndwa*, tu ne peux craindre de prononcer les noms de ton beau-père et de ta belle-mère! » (Se rappeler que les noms de beaux-parents sont tabou pour la bru.)

Ainsi s'achève la cérémonie de l'initiation à la secte des *Immāndwa*. Le fameux « secret des *Immāndwa* » (*ibānga*) porte uniquement sur ce que nous venons de résumer sans plus. Aucun initié ne peut révéler ce qui se passa lors de son initiation, et autant pour les cérémonies auxquelles il aura assisté.

Une chose très importante: durant les cérémonies, ceux qui y participent sont considérés comme des possédés, dépouillés de toute responsabilité personnelle. Ils peuvent prononcer des paroles inconsidérées, injurier leurs parents ou leurs supérieurs, sans que personne ne songe à leur en demander compte une fois la cérémonie terminée. Demandez à l'un d'entre eux, après la cérémonie: « Comment as-tu osé injurier ta mère? » Il répondra: « Tu es fou? moi injurier ma mère? Comment peux-tu m'accuser d'une aussi grave faute? » Vous répliquez: « Tu l'as pourtant injuriée durant la cérémonie! » — Il répondra: « Quelle cérémonie? Celle des *Immāndwa*? Mais ignorerais-tu que pareilles cérémonies sont exécutées par les *Immāndwa*? Moi je ne me trouvais pas parmi eux, c'était les *Immāndwa* entre eux, tandis que moi je me suis présenté ici tout juste après la cérémonie! » (En d'autres mots: Lorsque je fais le rôle des *Immāndwa*, je suis manœuvré par une autre force et je perds ma responsabilité; c'est seulement après la cérémonie que je redeviens moi). Le passage de l'irresponsabilité à la responsabilité personnelle se dit *gúhígúka* = revenir de la chasse. C'est l'instant où la cérémonie est déclarée close. Alors les *Immāndwa* de tout à l'heure découvrent la présence de leurs voisins et commencent à se saluer comme s'ils ne s'étaient pas rencontrés de toute la journée.

A partir de l'initiation première, l'initié se dit *urúzīngo* = l'envoûté, ou « le ficelé ». Il peut sans doute désormais assister aux cérémonies des *Immāndwa*, mais il ne peut y prendre un siège: il doit toujours s'asseoir par terre. Il ne bénéficie pas encore de l'autorité dans les assemblées.

4. LE « GÚSÚBIRĀHO » OU CÉRÉMONIE FINALE DE L'INITIATION

Toute personne ayant bénéficié de la première initiation, cela se comprend aisément, est pressée d'accéder à la cérémonie de la deuxième, afin de devenir un initié complet, désormais capable

de présider, de devenir parrain, ou plus simplement d'avoir droit au siège durant les cérémonies.

Les cérémonies de la 2^e initiation se disent: « *Ugúsúbiräbo* » = *Y revenir; Y retourner*; ou plus explicitement: *gúsúbira ku murinzi* = Retourner à l'*erythrina* (C.-à-d. sous l'arbre destiné aux cérémonies d'initiation).

La cérémonie, réduite à ses points essentiels, est en elle-même d'une simplicité étonnante. Elle se ramène aux points suivants:

1) Le parrain, au jour fixé, apporte du cidre de sorgho (seule boisson admise dans les cérémonies des *Immāndwa*), avec de la farine des plantes *imyšhywa* (au singulier: *umušhywa* = *mordica foetida*) et un glaive.

2) Il fait asseoir son filleul sur un siège (lui confiant ainsi les privilèges de présider aux cérémonies) et lui met le glaive dans la main droite. Il lui ordonne de mimer le rôle de tous les *Immāndwa* (*Lyāngömbé*, *Bínego*, etc.). A chaque *Immāndwa* que le filleul vient de mimer, le parrain présente une offrande: une gorgée de lait, de la pâte de sorgho et des haricots que le récipiendaire consomme au fur et à mesure que les *Immāndwa* sont mimés (Notons que ces *Immāndwa* objets d'offrande sont considérés dans la personne du filleul qui les mime: la 1^{re} initiation les a introduits en lui, il en est possédé).

3) Les initiés présents à la cérémonie font lever le récipiendaire, le portent en triomphe, lui donnent des commandements territoriaux (simple cérémonie, bien entendu) et lui imposent un nom.

Les noms des *Immāndwa* tournent autour des aliments et soulignent surtout la glotonnerie. Par exemple:

Mufate-ngábure: Retiens-le-que-je-puisse-servir-les-aliments;

Rukuba-ípfa: Monopoliseur de l'appétit;

Insézera-basyi: L'arrière-garde-des-panetiers;

Indātirwa-kumirāza: L'exalté pour-son-art-d'avaler, etc.

Toutefois, ces quelques éléments essentiels sont noyés dans un cérémonial grandiose en son genre, comportant l'usage de *urútsiro*, de l'eau lustrale (que nous avons déjà vue), du sacrifice enfin dont nous avons analysé la signification.

a) la cérémonie de *Urútsiro*

Urútsiro est une appellation désignant à la fois un objet et l'ensemble de la cérémonie. L'objet est un bouquet composé des plantes suivantes:

Urubingo: roseau commun;

Igitovu: acanthe;

gangabükali (?);

inkūrā y'icumu: hampe de lance dépourvue de ses pointes en fer;

urúkūzo: réfrigérateur de forge;

umúbézáyo: arbre ayant servi à transporter un cadavre;

umucāca: *staegonia*; plante rampante dont on se sert pour lier ensemble tous ces objets. Le faisceau s'appelle ainsi *Urútsiro*.

Mais toute la cérémonie qui entoure son usage se dit aussi *Urútsiro*. Il y entre également d'autres plantes que nous jugeons inutile de transcrire, puisque nous n'en connaissons pas au moins les noms scientifiques.

Pendant la confection de l'*Urútsiro*, les devins prononcent les mots suivants qu'ils reprennent jusqu'à ce que le faisceau soit terminé:

<i>Nyamuherekeza</i>	<i>abátágáruka</i>	le compagnon ultime (souche
<i>wá rúganwa</i>		de) <i>ruganwa</i> ;
<i>urugāmbá rw'ábázimú</i>		la bataille contre les <i>bázimu</i> ;
<i>sindúgera imyāmbí y'ibícú- múcumu</i>		je la vise de flèches en pour- pier;
<i>ndi Umwōshya ku mütwe</i>		moi l'authentique d'entre les <i>Abōshya</i> .

« *rugānwa* » = celui vers qui l'on va (ici: paternité fictive)
« *Umwōshya* » (au pluriel « *Abōshya* »). Famille de Devins de la Cour, descendant de l'aruspice *Bōshya*.

« *Nyamuherekeza abátágáruka* »: formule que j'ai traduite très librement. Dans le Rwanda ancien, c'est le titre euphémique du bourreau: celui qui accompagne les condamnés à mort, ceux qui ne reviendront plus. Dans ce passage-ci, les devins affirment qu'ils vont prendre les *bázimu* indésirables et les mettre définitivement dehors, sans plus leur laisser la possibilité d'y revenir. Nous allons voir, en effet, que l'*Urútsiro* n'est destiné qu'à cela.

Parallèlement à la confection de l'*Urútsiro*, les mêmes devins fabriquent un *Urúkubo* = « Encerclement ». Il s'agit d'une espè-

ce de guirlande, mais ferme et longue de quelque 4 à 5 mètres de long, formée de roseaux communs (*urubingo*), liés ensemble au moyen de la plante *umucāca* (*staegonia*). Nous allons en voir la signification symbolique.

Les opérateurs se seront procuré également une cruche en terre non cuite; on saigne la vache qui sera mactée en sacrifice au cours de la cérémonie et son sang sera versé dans ladite cruche.

b) *La procession de l'Urútsiro*

Comme nous l'avons déjà rappelé, l'*Urútsiro* est un objet déterminé, mais cette appellation désigne aussi toutes les cérémonies préliminaires au sacrifice.

Dès que la nuit est tombée, la cérémonie commence. Les devins s'emparent de l'*Urútsiro*, le promènent dans les cases de l'enclos en l'appliquant au dôme intérieur de chaque case. De cette manière, ils captent les *bázimu* indésirables qu'on veut éloigner de la maison, afin qu'y restent seulement les *bázimu* familiers, ceux qui ne veulent que du bien au foyer. Une fois tous les *bázimu* indésirables emprisonnés dans l'*Urútsiro*, le maître de séant et sa femme se lèvent en tête de la procession; ils sont suivis de tous les invités, y compris les non-initiés de la parenté.

En tête du cortège marchent les devins porteurs de l'*Urútsiro*, de l'*Urúkubo* et de la cruche contenant du sang. En cours de route, le cortège pousse des clameurs aiguës, répondant aux paroles suivantes que déclament les devins:

<i>Ramá, rámá, ráma Nkō- ngōli, rama Rwōga-manyanja!</i>	Vis longtemps! (3 fois) ô Nko- ngoli; Vis longtemps ô, Nageur-des-vas- tes-lacs!
<i>Ni ūrwā Múkimba wa Gita- ka!</i>	(Urútsiro) de Múkimba près de Gitaka!
<i>Ni ūrwā Múkimbili wa Ma- goma!</i>	Il est de Mukimbili près de Ma- goma!
<i>Rúrūmá ntírucānwa rurātēwa ntírumēra</i>	Il sèche et ne s'en chauffe pas; Planté il ne repousse plus!
<i>Urúcānye rukamutēra ibi- nyōró</i>	Qui le met au feu attrape du pian;

<i>rukamutëra ibíbëmbe</i>	Il en attrape la lèpre;
<i>Halimo inkómá yá kúlya</i>	Dedans est un tronc de papyrus d'au-delà;
<i>Halimo inkómá yá kuno</i>	Dedans est un tronc de papyrus de deça;
<i>Halimo inzovu ya gihanya</i>	Dedans est l'éléphant mange-sec,
<i>itánywá ntírìshe</i>	qui ne boit ni ne broute:
<i>mü nda ni ùmurāgara!</i>	il est tout vide en son sein.

J'omets 3 autres vers intraduisibles; on répète les mêmes couplets jusqu'au terme de la procession, à savoir un carrefour de deux sentiers choisi de préférence sur un sommet voisin, à une distance raisonnable des habitations.

Arrivé au carrefour choisi, le cortège s'arrête.

c) *Symbolisme de l'Urúkubo; sacrifice de l'Urútsiro*

Les devins déroulent l'*Urúkubo* par terre, de manière à le disposer en forme de cercle. Le récipiendaire et sa femme vont à l'intérieur du cercle et les opérateurs en réunissent les deux extrémités. Ainsi les personnes à l'intérieur sont-elles prises dans l'encerclement, symbole de malheurs sans issue.

Alors les opérateurs amènent une brebis, attachent une corde à l'une des pattes postérieures; la corde est tenue de l'autre bout par les personnes prises dans l'encerclement. Or, la brebis est un animal divinatoire, portant le nom de *immāna*, du fait que « *Immāna* » (Dieu) s'en sert pour faire connaître ses décisions (au moyen de la divination). Les opérateurs dénouent alors les deux extrémités de l'*Urúkubo*. Ils font sortir la brebis, à la suite de laquelle sortent également les personnes. Les devins déclament:

<i>Immāna irábárokoye</i>	Dieu vous a sauvé:
<i>ibavānye mu rúkubo</i>	Il vous a tiré de l'encerclement!

Alors le récipiendaire s'assoit sur un siège (en bois d'*erythrina*), face à l'*Urúkubo*. Les devins prennent l'*Urútsiro* et font une procession autour du récipiendaire, en prononçant les paroles déjà rencontrées plus haut:

Nyamuherekeza abataruka (p. 768).

Le premier tour accompli et arrivé devant le récipiendaire, ils frappent de l'*Urútsiro* par terre et déclament:

<i>Ngwǎngaje umúzimú w'ú-mugöre,</i>	Ainsi enlevai-je la force à l'adversaire-femme!
<i>ngwǎngaje umúzimú w'ú-mugabo!</i>	Ainsi enlevai-je la force à l'adversaire-mâle!
<i>ngwǎngaje úmwǎnzi!</i>	Ainsi enlevai-je la force à l'ennemi!

Ils recommencent la même procession en déclamant la formule « *Nyamuberekeza abátágárúka*, jusqu'à revenir devant le récipiendaire. Ils frappent l'*Urútsiro* par terre et répètent « *Ngǎngaje...* ». Le manège continue et les devins ne s'arrêtent qu'au sixième tour. Après le sixième tour, l'un des opérateurs va se placer derrière le récipiendaire et, celui-ci se courbe légèrement; alors l'opérateur lui fait passer l'*Urútsiro* par-dessus la tête et l'*Urútsiro* tombe ainsi devant le récipiendaire.

L'opérateur s'avance traîne l'*Urútsiro* (ne le soulève pas de terre) et le place près du récipiendaire. Celui-ci pose ses pieds sur l'*Urútsiro*.

(1) On apporte les feuilles de la plante *umumara*, signifiant étymologiquement: le « finissant », « l'exterminateur ». On les plonge dans la cruche contenant du sang; on en touche d'abord le front du récipiendaire, puis toutes les articulations de ses membres, en disant la formule:

<i>nakumaráho abázimu</i>	Ainsi exterminai-je de toi les <i>bázimu</i> ;
<i>nakumaráho íbísare,</i>	Ainsi exterminai-je de toi les blessures;
<i>nakumaráho íbyāgo.</i>	Ainsi exterminai-je de toi les malheurs.

La formule terminée, les feuilles sont jetées dans l'*Urúkubo*.

(2) On apporte les feuilles de la plante *úmúgōmbe*, dont la racine « *gomb-* » a donné le verbe dérivé « *kugombōra* »: soigner la morsure de serpent; aussi faire lâcher prise; au figuré: débarrasser complètement. De diverses significations est tiré le symbolisme de la formule suivante accompagnant les mêmes gestes:

<i>nakugōmbōráho abázimu</i>	Ainsi te débarrassai-je de <i>bázimu</i> ;
<i>nakugōmbōráho íbísare</i>	Ainsi te débarrassai-je de blessures;
<i>nakugōmbōráho íbyāgo</i>	Ainsi te débarrassai-je de malheurs.

De nouveau les feuilles sont jetées dans l'*Urúkubo*, et on recommence les mêmes gestes et la même formule adaptés à la

signification étymologique des noms désignant d'autres plantes qu'il serait sans utilité d'énumérer à épuisement.

Une fois terminées ces purifications symboliques, on prend la cruche contenant du sang et on la brise au-dessus de l'*Urútsiro*, à l'intérieur de l'*Urúkubo*; ce geste est accompagné de la formule:

Ngícyo ígítambo dutâmbiye Voilà le sacrifice que nous of-
abázimú frons aux *bázimu* (les indési-
rables);

Ngícyo ígítambo dutâmbiye Voilà le sacrifice que nous of-
inyámūsá n'íbisiga frons aux animaux et aux oi-
seaux de proie.

Alors suivent les deux aspersion de l'eau lustrale d'éloignement p. 755 et sv. et de l'eau lustrale de permanence dès le retour au foyer p. 758 et sv.

d) *Les cérémonies nocturnes*

Dès que la cérémonie de l'eau lustrale de permanence est terminée (p. 758) on apporte une grande cruche (*intāngo*) encore vide et on la place dans la partie dite *ikirāmbi* de la case (entre l'âtre et l'alcôve à lit); on y verse du cidre de sorgho (*amāruwa*). Le col de cette cruche est orné de raie de kaolin et ceint de la plante *umwīshywa* (*momordica foetida*). Le coussinet sur lequel repose la cruche est fabriqué avec la plante *umúhárákūku*. On place à côté d'elle la courge *umuiānga* (*cogniauxia*) évidée, rempli de son jus amer et on y plonge deux chalumeaux, l'un normal et l'autre bouché.

C'est ici que se place l'essentiel de la 2^e initiation que nous avons détaillée au début de ce paragraphe (p. 767).

Alors le récipiendaire devient un *umubāndwa* complet et il préside; il est assis sur un siège d'*erythrina*. Il porte deux peaux de chats-tigres (*immōndo*) croisées en bandoulière; il tient en main un glaive; sa tête est ornée de la plante *umwīshywa* et il porte une tâche de kaolin sur le front (car il vient de faire la cérémonie de « *ugútérékěra* » (p. 748).

Il mime les paroles de tous les *Immāndwa* dont il est possédé (p. 767). A chaque *Immāndwa* dont il reproduit le rôle, l'assemblée à genou devant lui, dit en chœur:

<i>Gaborane Immāna Lyāngōmbe lyā (...)</i>	Dieu soit avec toi, ô Lyangombe de (...)
<i>uradube kúbyārā nó gútūnga,</i>	Donne-nous d'engendrer et de posséder.
<i>kāndi utsīndīre n'úkúbāndwa uwo</i>	Et triomphe pour celui qui te mime;
<i>utsīndīre n'ábāná be</i>	Triomphe aussi pour ses enfants;
<i>utsīndīré n'ámátūngó ye</i>	Triomphe aussi pour ses biens;

Nota: 'Lyāngōmbe de (...): les pointillés remplacent le nom du récipiendaire lorsqu'il vient de mimer cet *Immāndwa*; lorsqu'il vient de mimer *Bínego*, on dit: «Dieu soit avec toi ô Bínego de...» et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les *Immāndwa* soit épuisés.

Dès que la liste de tous les *Immāndwa* est épuisée, l'assemblée pousse en chœur *umulili*, terme onomatopée, reproduisant un grondement sourd:

lililili māma nū nje! *lililili, ô ma mère!*

Alors le président s'adresse à l'assemblée:

<i>Nimwēnde imikānka mbagābe</i>	Prenez les chalumeaux, que je vous donne
<i>mwā bēre mwe!</i>	ô vous les purifiés!
<i>Nimwīyōnke!</i>	Buvez!

(Ceux qui comprennent le Kinyarwānda remarquent que ce dernier passage comporte des mots de la langue propre aux *Immāndwa* que la secte emploie dans ses cérémonies.)

Dès que tous les assistants ont goûté chacun à la cruche placée devant le récipiendaire, ils chantent le chant *Umuhāra* réservé à pareilles cérémonies. Une fois le chant terminé, l'assemblée peut chanter d'autres mélodies populaires en vogue et danser. Mais celui qui veut de nouveau boire à la cruche cérémonielle commence par se mettre à genoux, battre de mains et adresser au récipiendaire (maintenant président) la demande suivante:

Lyāngōmbe lyā Kānāka O Lyangombe d'Un tel (nom du président);

Ngusabye kúbyārā nó gútūnga! Je te demande progéniture et richesses.

Le président répond: *Ndábígúhūye, ntānga zā Rúbūnga*, Je te l'accorde, ô progéniture de Rubunga!

L'assemblée chante et danse toute la nuit; dès que l'aurore approche, elle chante « *Ubúhoro* », mélodie propre aux cérémonies des *Immāndwa*; et en dernier lieu celle appelée « *Bugōndo* ».

e) *Les cérémonies entourant le sacrifice*

Dès le matin on amène l'animal à macter: si le *múzimū* auquel le sacrifice est offert est une femme, l'animal sera une femelle (une vache, ou bien une chèvre noire, suivant la condition du sacrifiant); si au contraire le *múzimū* est un homme, l'animal sera un mâle (un taurillon, ou bien jeune bouc noir).

Le sacrifiant (le récipiendaire de la veille) est appelé *Umwāmi* = roi. En plus des peaux qu'il porte en bandoulière (voir plus haut) et de la momordique autour de la tête, son costume comporte alors:

ishyira: queue de lièvre attachée au-dessus du front, la base en bas et le bout redressé vers le haut de la tête.

inkwēto: chaussure. C'est un anneau en fibre, dont le centre est occupé par un pépin du bananier fétiche (*musa euseté?*) *ikilíbúlibu*. L'anneau en question, ainsi que le pépin à son intérieur, sont traversés par une ficelle attachée aux cerceaux des pieds (*ibítare* ou bien *inyérelí*) d'une part, et d'autre part à l'orteil du pied droit venant à côté du gros orteil.

Il commence par la cérémonie du *ugútérékéra*, dans laquelle il présente au *múzimū* l'animal qui va être macté en son honneur. Dans le cas d'une chèvre, on la tue par un couteau. Mais si c'est une vache, le sacrifiant se lève: on lui donne une hache. La vache est immobilisée par des assistants. Le sacrifiant brandit 8 fois la hache sur la nuque de l'animal (le geste de frapper mais en se retenant chaque fois) et compte: 1, 2, 3, etc.; à la 9^e fois il dit:

Icyēnda cyēnda inká n'ábāna = Neuf, qui prend vaches et enfants. Le chiffre 9 = *icyēnda* (racine: *end-a*) est homophone du verbe *kwenda* (racine *end-a*): prendre, d'où le symbole recherché (Les chiffres 7 et 9 sont sacrés).

L'officiant peut lui-même abattre l'animal, ou passer la hache à un autre qui s'y connaît mieux.

La mactation de la chèvre n'exige pas d'autres cérémonies, en dehors du repas sacrificiel, que nous allons décrire à propos de la vache.

Une fois celle-ci tombée, le « roi » va s'asseoir sur son siège et attend que l'on fasse le dépeçage. Pendant ce temps, les *Immāndwa* présents chantent *Umuhāra* (l'une de leur mélodies propres). Les premiers morceaux débités sont présentés au « roi », qui va lui-même les mettre dans la marmite. A partir de ce moment, il peut déposer son costume « religieux » sur son siège et aller où il voudrait se promener en attendant la cuisson de la viande.

(Nous omettons ici le cas où dans l'assistance se trouverait un aruspice spécialisé dans la divination par les viscères de la vache, car alors il scrute des oracles et on prélève certaines parties ayant trait à cette forme de la divination.)

Lorsque la viande est cuite, l'officiant reprend son costume, si besoin en était; il entre dans la partie *ikirāmbi* de la case: il mange de cette viande ainsi que sa femme. C'est le repas sacrificiel dans son élément essentiel. Les initiés présents vont avoir leur part tout à l'heure, dans le cadre de la cérémonie. Mais leur part ne constituera pas le « *gūtōnōra* » = « manger de la victime d'une manière sacrée ». Ceci est réservé à l'officiant et à sa femme.

f) *La procession et les cérémonies subséquentes*

La victime du sacrifice a été abattue la tête tournée vers la case, les pattes de derrière vers l'entrée de l'enclos. Lorsqu'on l'a dépecée, on a enlevé seulement les organes internes. Les côtes et les pattes ont été laissées en place, mais brisées de manière à se rabattre des deux côtés de la colonne vertébrale. Au moment où va commencer la procession, on ramène la peau de l'animal, de manière à recouvrir ces restes étendues en longueur.

L'officiant porte deux morceaux de viande liés par une ficelle l'un à un bras, et l'autre à l'autre bras, et à chacun de ses petits doigts. Il tient un glaive dans la main droite avec un bouquet de l'*Icyūhagi*, et un deuxième bouquet dans la main gauche.

Deux assistants se tiennent l'un à sa droite et l'autre à sa gauche pour le soutenir. Ainsi paré, l'officiant s'avance sur les

restes de la victime du sacrifice: il marche sur la colonne vertébrale de celle-ci, depuis la tête jusqu'à la queue. Il pourrait glisser et tomber, sans le secours des deux assistants qui le maintiennent solidement. Il continue sa marche jusqu'à l'entrée de l'enclos, le touche et dit: « *Ilyó ní límwe* » = « Ceci est une fois! » Il se retourne et suit la même direction jusqu'à l'entrée de la case et touche à *kánángazi* = le piquet planté au milieu de l'entrée. Il se retourne et recommence la même marche, et ainsi de suite jusqu'à *neuf fois* (en comptant « ceci est une deuxième fois, une troisième... une neuvième fois » lorsqu'il touche aux battants de l'entrée de l'enclos).

Au neuvième tour, lorsqu'il se dirige vers l'entrée de la case, l'initié qui joue le rôle de l'*Immāndwa* Mugasa s'interpose et barre le chemin à l'officiant. On apporte alors à celui-ci un pilon sur lequel a été collée une portion de la pâte de sorgho. Il en fait cadeau au Mugasa, afin que celui-ci le laisse passer. Il lui offre également une Calebasse de cidre de sorgho, ainsi qu'une côtelette et une portion de l'intestin prélevés à cet effet sur la victime du sacrifice. Dès que le Mugasa a reçu son droit, il laisse la voie libre à l'officiant et à ses deux assistants.

En ce moment, l'épouse de l'officiant arrive et prend place sur une chaise au milieu de l'entrée de la case. Elle porte en mains une baratte, un arc et une hampe de la flèche *irāgo* qui sert à saigner les vaches. L'officiant vient alors prendre place sur le giron de son épouse. Ensuite les deux se lèvent en tenant toujours en mains les objets indiqués, et ils se retirent dans l'alcôve à lit pour accomplir l'acte conjugal, dit en ce cas: *ukwākīra* = agréer.

Entre-temps, à partir du cou de l'animal macté, les initiés présents ont sectionné la colonne vertébrale en neuf endroits; mais ils n'ont pas complètement détaché les 9 sections: ils ont laissé chaque fois une membrane, si bien que la colonne vertébrale tient encore ensemble en apparence.

Ils ont également préparé 9 écorces coupantes de roseau royal = *umusēke*.

L'officiant arrive alors: tenant en main droite son glaive, avec le bouquet (aspersoir) de l'eau lustrale, avec l'écorce initiale du roseau royal (*umusēke*), il tranche complètement la membrane de la 1^{re} section au moyen de son glaive, et ainsi de suite, en

prenant une nouvelle écorce de roseau royal à chaque nouvelle section. Chaque fois qu'il détache une section de la colonne vertébrale, les assistants qui l'y aident effectivement, poussent le: *lililili mūma nā nje!!*

Alors se présentent deux enfants: un garçon et une fillette, ayant chacun ses parents en vie; ils sont appelés dans la cérémonie: *abagúrutsa* = ceux qui font s'envoler (quelque chose). On leur donne des morceaux de viande et ils s'en vont en poussant des cris de joie (*imbūndu*). Ils ne peuvent revenir dans cet enclos avant le jour du lendemain. Le sens de ce geste des *abagúrutsa* n'a pas été précisé avec certitude. Font-ils s'envoler les maîtres ou autre chose?

Le 'Lyāngōmbe de l'officiant reçoit une vache, ainsi que le Bínego de la cérémonie. Ils refusent chaque fois la première présentée et doivent accepter la deuxième. Les *immāndwa* présents enduisent de bouse les deux vaches afin qu'ils puissent reconnaître leur bien. L'*Immāndwa* dit *Umūtwa* reçoit une brebis.

Alors l'officiant donne sa ration à chacun de ceux qui ont pris part à la cérémonie; celui qui a dépecé la victime coupe successivement des morceaux de viande en les présentant à l'officiant, lequel fait la distribution aux intéressés.

La peau et la tête de la victime du sacrifice sont introduites dans la case, ainsi que la jarre de bois dans laquelle ont été déposées les menues portions de chaque organe de la victime (Prélever ces menues portions se dit: *gukanuza*). L'officiant touche de sa main ces trois objets au moment où ils entrent dans la case. L'officiant est alors aspergé d'eau lustrale et la cérémonie est ajournée.

Le soir venu, la cérémonie reprend; cette reprise se dit: *gúsú-bira isūmba* = revenir (ou retourner) à domination-par-la-taille. Dès que tous les initiés sont réunis, on met la marmite de viande sur l'âtre; une fois que la marmite commence à bouillir, les *immāndwa* se mettent à chanter. Une fois la viande cuite, l'officiant est servi; on lui présente en même temps que de la pâte de sorgho dans deux petits paniers faits en écorce de papyrus non ornés de dessins. Le repas terminé, il se lave les mains et les essuie au moyen de feuille *imitābatāba* (*ficus doux*), *imikūnde*

(radical: *kund-a*: aimer), et de l'espèce d'herbe appelée *ivübwe*. Les participants rentrent alors chez eux.

g) *La clôture des cérémonies*

Le lendemain de ce jour, au soir, la tête de la vache mactée est réduite en morceaux. L'officiant, dans le rôle de 'Lyāngömbe, en met le premier morceau dans la marmite, en présence des initiés. Mais la partie supérieure du crâne est laissée intacte avec les cornes non séparées. La marmite reste sur l'âtre toute la nuit, tandis que la cérémonie est ajournée au lendemain.

Le lendemain matin, l'officiant prend son costume; on a préparé une variété de plantes, dont le ficus *umutāba*, *umūkūnde*, *irālire*, roseau royal, etc. On creuse un petit fossé sur un côté de l'entrée de la case. On apporte alors la partie supérieure du crâne de la victime; on ouvre une large entaille entre les cornes. Dans l'entaille on introduit la vésicule biliaire (*igisābo*) de la victime; en cette vésicule biliaire ont été préalablement enfermés des grains d'éleusine et de la plante *isogi*, ainsi que du lait et des pépins de la courge douce (*inzūngwāne*). Le crâne est ensuite déposé verticalement dans le fossé et on le couvre de terre. On ajoute de la bouse par-dessus et on l'arrange en repolissant de la main. On répand du kaolin par-dessus la bouse, et les cornes qui doivent rester émergeant en mémorial sur la fosse sont ointes de kaolin.

L'officiant va alors s'asseoir sur son siège dans l'entrée de la case; on lui présente la baratte qui a servi dans les cérémonies et il baratte quelques coups. Il rentre à l'intérieur de la case et fait le repas sacrificiel au cours duquel il consomme les lambeaux de chairs prélevées sur le crâne de la victime du sacrifice. Ce repas terminé, l'officiant est une dernière fois aspergé d'eau lustrale et la cérémonie est entièrement terminée.

CONCLUSION

La secte des Immandwa, avons-nous souligné, est d'origine non rwandaise. Au culte traditionnel des trépassés elle a superposé une autre forme de culte, dont le substrat doctrinal a transformé la religion aborigène. Les points les plus importants de la doctrine des Immandwa me semblent être les suivants:

1) Une langue spéciale, « liturgique », utilisée uniquement durant les cérémonies;

2) Le culte, bien entendu ésotérique et supposant l'initiation, mais célébré en assemblées sous la direction d'un président.

3) Le fait que ce culte fait abstraction de la relation du sang, remplacée par la possession d'un esprit supérieur, de manière que ce dernier se voit attribuer les actes de l'individu, celui-ci en devenant irresponsable. La vaste « famille » des initiés trouve son unité dans le fait que tous sont possédés par les mêmes esprits des *Ibicwezi*;

4) Enfin, aspect doctrinal inconnu dans le contexte « Bantu », l'affirmation certes fort rudimentaire d'une sanction dans l'au-delà. Les initiés, à leur mort, vont séjourner au sommet du volcan Kalisimbi, où ils mènent une existence heureuse, vaquant à la cueillette de coquillages blancs (*amasimbi*); tandis que les non-initiés iront séjourner dans le cratère sulfureux du volcan Nyiragongo.

Cette conception est opposée à la traditionnelle, qui place les trépassés dans le monde souterrain pour y mener une existence sans récompense ni châtement, les sanctions étant rejetées dans l'existence de « vivants ». Les initiés, cela est certain, n'ont jamais pris conscience explicitement de cette contradiction: ils admettent fermement la conception traditionnelle du contexte « Bantu », et se contentent d'y ajouter l'apport de la secte.

Il faut préciser, enfin, que la secte ne couvre pas tout le territoire du Rwanda. Les zones du Nord (préfectures de Byumba, de Ruhengeri et de Gisenyi) presque dans leur totalité, ignorent les *Immandwa*. En ces zones domine en maître incontesté la secte de Nyabingi, fondée, d'après les traditions, par une princesse de ce nom, membre de la famille royale de l'ancien royaume du Ndurwa.

Le 13 mars 1967.

Séance du 10 juillet 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *J. Stengers*, directeur.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, V. Devaux, le baron A. de Vleeschauwer, J. Ghilain, N. Laude, G. Malengreau, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres; MM. E. Bourgeois, R.-J. Cornet, F. Grévisse, A. Maesen, P. Piron, M. Raë, le R.P. A. Roeykens, M. J. Sohier, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. P. Coppens, E. Coppieters, J. Ganshof van der Meensch, R.P. M. Storme, MM. E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, R.P. J. Van Wing, M. P. Wigny.

Décès de Joseph-Marie Jadot

Devant l'assemblée debout, le *Directeur* évoque, avec émotion, la mémoire de notre très regretté et éminent confrère, M. *Joseph-Marie Jadot*, décédé à Uccle le 2 juillet 1967, après une longue et pénible maladie (p. 784).

La Classe invite M. *V. Devaux*, qui accepte, à rédiger la notice biographique pour l'*Annuaire* 1968.

Quelques aspects de la promotion agricole des pays en développement

M. *Edm. Bourgeois* constate que, jusqu'à ce jour, le tiers monde a accepté l'aide extérieure et en a même exigé toujours davantage sans pour autant y participer très activement. Le développement de l'agriculture pourrait donner aux populations de ces pays le sens de l'initiative et de la responsabilité, leur fournir des cadres et, surtout, former des individus physiquement aptes à l'effort. Notre Confrère propose, à titre exemplatif, un plan d'animation rurale de trois villages du Katanga (p. 786).

Zitting van 10 juli 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. J. Stengers, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, baron A. de Vleeschauwer, J. Ghilain, N. Laude, G. Malengreau, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, leden; de HH. E. Bourgeois, R.-J. Cornet, F. Grévisse, A. Maesen, P. Piron, M. Raë, E.P. A. Roeykens, de H. J. Sohier, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. P. Coppens, E. Coppie-ters, W.-J. Ganshof van der Meersch, E.P. M. Storme, de HH. E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, E.P. J. Van Wing, de H. P. Wigny.

Overlijden van Joseph-Marie Jadot

Voor de rechtstaande vergadering roept de *Directeur* ontroerd de herinnering op aan onze betreurde en vooraanstaande confrater, de H. *Joseph-Marie Jadot*, overleden te Ukkel, op 2 juli 1967 na een lange en pijnlijke ziekte (blz. 784).

De Klasse vraagt de H. V. *Devaux*, die aanvaardt, de biografische nota op te stellen voor het *Jaarboek 1968*.

« La promotion des pays en voie de développement. Note complémentaire »

De H. *Edm. Bourgeois* stelt vast dat tot op heden de Derde Wereld hulp van buiten aanvaardde en er zelfs steeds meer geëist heeft, zonder er daarom actief aan deel te nemen.

De ontwikkeling van de landbouw zou aan de bevolkingen van deze landen zin voor initiatief en verantwoordelijkheid kunnen geven, hen kaders bezorgen en, vooral, mensen vormen die lichamelijk tot spanningen in staat zijn.

Als voorbeeld schetst onze Confrater een plan van landbouw-ontwikkeling voor drie Katangese dorpen (blz. 786).

Cette communication donne lieu à un échange de vues auquel participent MM. *V. Devaux*, le baron *A. de Vleeschauwer*, *F. Grévisse*, *J. Stengers* et *E. Bourgeois*.

Revue bibliographique

Le *Secrétaire perpétuel* annonce à la Classe le dépôt des notices 78 à 102 de la *Revue bibliographique de l'ARSOM* 1967 (voir *Bulletin* 1964, p. 1 170 et 1 462).

La Classe en décide la publication dans le *Bulletin* (p. 825).

Comité secret

Les membres, réunis en comité secret, élisent M. *René-J. Cornet* en qualité de membre titulaire et, en qualité d'associé, M. le chanoine *Louis Jadin*, docteur en philosophie et lettres et en théologie, professeur à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Lovanium (Congo-Kinshasa).

La séance est levée à 16 h.

Deze mededeling geeft aanleiding tot een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *V. Devaux*, baron *A. de Vleeschauer*, *F. Grévisse*, *J. Stengers* en *E. Bourgeois*.

Bibliografisch overzicht

De *Vaste Secretaris* deelt aan de Klasse het neerleggen mede van de nota's 78 tot 102, van het *Bibliografisch Overzicht der K.A.O.W.* 1967 (zie *Mededelingen* 1964, blz. 1 171 en 1 463).

De Klasse beslist er de publicatie van in de *Mededelingen* (blz. 825).

Geheim comité

De leden, vergaderd in geheim comité, verkiezen de H. *René-J. Cornet* als titelvoerend lid en, als geassocieerde, de H. kanunnik *Louis Jadin*, doctor in de wijsbegeerte en letteren en in theologie, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven en aan de Universiteit Lovanium (Congo-Kinshasa).

De zitting wordt gesloten te 16 h.

**J. Stengers. — Décès de Joseph-Marie Jadot
(Marche-en-Famenne, 29.10.86 - Uccle, 2.7.1967)**

Notre Académie vient de subir une perte douloureuse: notre confrère Joseph-Marie JADOT s'est éteint le 2 juillet dernier. Notre peine est grande car nous étions habitués à la chaleur de son affection et c'est de la même affection que nous-mêmes nous l'entourions.

Joseph-Marie JADOT était né à Marche-en-Famenne en 1886. Il fit ses humanités anciennes au collège de Notre-Dame de la Paix à Namur, conquit également à Namur aux Facultés universitaires la candidature en philosophie et lettres, et devint docteur en droit de l'Université de Louvain en 1910. Cette même année 1910, au mois de décembre, il partait pour le Congo en qualité de magistrat. Il devait faire dans la magistrature congolaise une carrière de vingt-deux années qui le vit successivement substitut du Procureur du Roi à Coquilhatville, procureur du Roi à Coquilhatville, président à Buta et conseiller à la Cour d'appel de Léopoldville.

Rentré en Belgique en 1932, il fit un court passage par le barreau bruxellois, puis fut nommé juge au Tribunal de première instance de Tournai. Cette seconde carrière de magistrat, dans la magistrature métropolitaine cette fois, devait elle aussi durer plus de vingt ans.

Mais la marque essentielle de Joseph-Marie JADOT se situe ailleurs: il a avec autant de constance que de talent et de générosité servi nos lettres. Il avait en lui l'amour de la littérature. Des volumes de contes, d'essais, un roman, des poèmes forment le riche bilan de son œuvre personnelle. Ses proses, écrites dans une langue riche et colorée avec des touches parfois rabelaisiennes, puisaient largement dans son expérience africaine. Elles lui avaient valu en 1930 le prix triennal de littérature coloniale. Mais aimer la littérature, c'était aussi pour lui aider et soutenir l'œuvre d'autrui. On sait avec quel enthousiasme et quelle effica-

cité il présidait l'Association des écrivains et artistes coloniaux, devenue l'Association des écrivains et artistes africanistes. Il portait une égale attention aux débuts littéraires des écrivains africains du Congo à qui il avait consacré un mémoire dans les collections de notre Académie. Il incarnait parmi nous la défense et l'illustration des lettres d'Outre-Mer.

Son dévouement à l'Académie a été grand. Qu'il nous soit permis notamment d'évoquer le rôle très actif qu'il joua à la Commission de la Biographie dont, il y a quelques semaines à peine, il venait d'être élu président. En 1961, il avait dirigé les travaux de notre Classe.

Nous lui disons aujourd'hui un adieu ému et affectueux et nous savons que nous conserverons fidèlement sa mémoire.

10 juillet 1967.

Edm. Bourgeois. — Quelques aspects de la promotion agricole dans un pays en développement

PROPOSITION D'EXPÉRIENCE

Rappelons rapidement quelques généralités avant de passer à l'étude d'une solution possible de la promotion dans un pays en développement.

Herbert FEIS dans *Foreign aid and foreign policy* rappelle que certains planificateurs estiment que si un pays épargne et investit de façon productive 12 à 15 % de son revenu brut, année après année, il achèvera une croissance continue sans aide extérieure. Cet investissement produirait un accroissement de bien-être de l'ordre de 2 à 3 %. Pareil accroissement est jugé médiocre dans les pays développés qui, partant déjà d'un niveau de vie plus élevé, ne seront donc jamais rattrapés par les pays en développement.

Le plan Marshall, après la 2^e guerre mondiale, a permis le redressement rapide, quasi miraculeux de l'Europe. On a pensé que des programmes s'inspirant de ce plan, appliqués aux sous-développés, donneraient rapidement de bons résultats. Il n'en est rien. Le plan Marshall a réussi en Europe parce qu'il s'y trouvait des gens ayant les capacités qu'il fallait. Sans ces connaissances accumulées, jamais l'Europe ne se serait redressée de façon aussi spectaculaire.

Dans le même ordre d'idées, Alfred SAUVY, renouvelant une parabole de SAINT-SIMON, dit que si un pays développé perdait en une nuit tous les appareils médicaux dont il dispose, le mal serait sérieux mais rapidement réparé, car le pays travaillerait nuit et jour pour remettre l'outillage en état ou pour en refaire. Mais si le pays perdait en une nuit tous ses médecins, le mal serait autrement sérieux, ce serait une catastrophe. L'accumulation de savoir est autrement importante que l'accumulation de capital, car le savoir crée le capital et non l'inverse.

C'est précisément l'accumulation de savoir qui fait défaut dans les pays sous-développés. Il faudra donc la former en multipliant les écoles. C'est une tâche urgente et inéluctable, c'est l'objectif numéro un de toute promotion. La différence des mentalités fait aussi que les problèmes ne sont pas abordés de la même façon et que les solutions occidentales, acceptables dans le monde occidental, ne le sont pas ailleurs sans adaptations.

De prime abord, c'est fixer une durée plus longue qu'un coup de baguette magique pour effacer le retard des pays sous-développés. C'est aussi montrer que la promotion d'un groupe ou d'un pays ne doit pas être subie, il faut que les intéressés y participent, il faut qu'ils la vivent.

La constitution d'une épargne solide aidera les pays sous-développés dans leur promotion et les affranchira de l'aide étrangère à laquelle ils sont soumis pour longtemps encore. Pour y arriver, l'agriculture doit être encouragée et développée, car elle permettra de constituer cette épargne. De plus, elle permettra de mieux nourrir les individus qui, première conséquence, seront mieux capables d'accomplir de plus grands efforts.

Cette amélioration de la production agricole est recommandée par nombre d'auteurs. FROMONT, Gabriel ARDANT, LEBRET, René DUMONT, BONNEFOUS, pour citer quelques auteurs français, sont de cet avis. L'emploi crée l'investissement, dit Gabriel ARDANT, et il est possible d'employer productivement des masses de travailleurs en proie au chômage et au sous-emploi, grâce à l'initiative décentralisée, sans recours excessifs aux moyens financiers ou à la main-d'œuvre spécialisée qui, pour le moment du moins, sont exclusivement d'origine étrangère. De petits travaux, en grand nombre, permettront l'emploi d'une main-d'œuvre importante: défense des sols contre l'érosion, puits à creuser, petits barrages à édifier, arbres à planter, tous travaux qui peuvent être entrepris par chaque communauté, sans attendre que l'état ou les pays riches les fassent à leur place. Tous ces travaux, au ras du sol, sont simples et parfaitement possibles avec des moyens réduits.

Diverses expériences ont été tentées au Tchad, au Sénégal, au Congo avec des moyens ridiculement faibles par les intéressés. Ils ont eu des résultats encourageants. Il a suffi de quelques

individus, parfois d'un seul, animés d'une grande foi dans l'œuvre qu'ils accomplissaient, charitables envers leurs concitoyens, croyant obstinément dans la réussite.

On pourrait multiplier ces exemples, les intensifier par l'aide extérieure, les provoquer ou les catalyser selon le cas.

L'aide est conçue de différentes façons par les pays intéressés. Les pays en développement veulent bien l'accepter mais selon des critères dont ils seraient seuls à décider pour des emplois qu'eux seuls désigneraient. Ils préfèrent l'aide multilatérale anonyme en quelque sorte, à l'aide bilatérale, de pays à pays. Cette aide bilatérale conduit, d'après eux, le prêteur à croire qu'il existe des obligations de pays obligé à pays obligeant, ce qui est interprété comme une insupportable atteinte à l'indépendance acquise récemment. Pareille aide n'est pour eux qu'une manifestation de néo-colonialisme.

Par contre, les pays qui aident aimeraient savoir comment on emploie les fonds qu'ils donnent. Ils ne désirent pas aider seulement quelques individus à se constituer une fortune, à dépenser les fonds en voyages superflus, à ériger des constructions somptueuses, à favoriser les racismes qu'on ne peut pas contrôler.

Voici maintenant comment on comprend l'aide chez les théoriciens du développement et dans certains pays qui aident les sous-développés.

Le Peace Corps américain mis sur pied par John F. KENNEDY est exclusivement composé de volontaires dont la formation sévère est aussi complète que possible. Les volontaires doivent être capables de travailler sans supervision étroite, on attend d'eux qu'ils vivront modestement et qu'ils n'auront pas peur de mettre la main à la pâte. On les initie à la langue et aux coutumes du pays dans lequel ils iront travailler. Ils devront se rendre utiles et se faire accepter.

Les intentions étaient généreuses, les réalisations sont moins brillantes. Souvent, les volontaires doivent attendre longtemps leur désignation et on ne leur donne pas les moyens matériels qu'ils réclament pour mener leur entreprise à bien. Les individus sont indifférents à leur propre promotion, à commencer par les dirigeants. Les conditions de travail sont dures et il n'est guère

possible d'avoir un moment de détente. Malgré le temps passé à l'étude de la langue et des coutumes, les difficultés pour se faire comprendre sont grandes. Mais le plus pénible dans l'expérience, c'est l'inoccupation, aussi la patience infinie qu'il faut avoir parce que les sous-développés mettent beaucoup de temps pour faire la moindre chose.

En plus de la vocation au dévouement que possèdent bon nombre d'individus, il serait utile qu'ils soient aptes à résoudre les nombreux et divers petits problèmes pratiques qui se présentent à chaque instant dans une communauté restreinte.

Les Israéliens ont bénéficié d'un programme d'assistance, mais en quelques années, ils sont eux-mêmes devenus des fournisseurs d'assistance. Parmi les assistés, les Africains, si soupçonneux d'habitude, ne se méfient pas d'eux, car Israël est un petit pays ayant souffert de la colonisation anglaise. Les Israéliens sont sans ambition coloniale et ne désirent pas faire des gens à leur image. Ils montrent ce qu'ils ont fait, ils aident à surmonter les faiblesses qui se présentent, ils rectifient leurs hypothèses s'il le faut, en un mot, ils instruisent. Enfin, les Israéliens insistent sur la valeur du travail manuel qui jouit d'un grand prestige.

Le développement, chez eux, a été obtenu par des gens de toutes les conditions, émigrants d'Afrique ou d'Asie, tous élevés dans la tradition patriarcale.

Ne disposant pas, comme les Américains, de moyens illimités, les Israéliens sont obligés d'improviser. Les conditions climatiques sont dures, au moins comparables à celles qui existent en Afrique. Ces éléments concourent à donner à l'aide israélienne une audience étendue.

L'assistance réussie, pour les Israéliens, est celle qui introduit de nouveaux biens, des méthodes améliorées pour produire les biens existants, couplés au changement d'attitudes et à un changement social qui survit au départ des techniciens étrangers.

Des experts sont envoyés dans les pays sous-développés pour former des élèves dont les meilleurs sont envoyés parfaire leurs connaissances en Israël.

Les tentatives commerciales sont exploitées en commun par les Israéliens et par les sous-développés qui en ont le contrôle. Le but final est le transfert de la direction aux autorités locales.

Le développement rural est encouragé et, dans ce but, l'action coopérative est poussée. Le *moshav*, village coopératif, a les préférences. C'est une association de familles, chaque famille restant une unité sociale et économique ayant sa maison, travaillant ses champs, gardant son indépendance, ne pouvant pas, sauf exception, louer les services d'autrui, acceptant d'aider les autres s'il le faut. Toutes les opérations de vente de produits, d'achat de semences ou d'engrais, de crédits, se font par l'entremise de la coopérative unique du village, à buts multiples, fédérée dans une organisation séparée pour chacune de ses fonctions.

Chaque *moshav* est planifié par l'autorité nationale de planification centrale et la terre appartient au pays. Elle est louée à long terme, reconduit automatiquement pour le fermier ou pour ses héritiers. La vente ou la fragmentation du bien sont défendus. Les parcelles sont groupées en grands blocs pour chaque culture, de manière à faciliter le travail mécanique. Les problèmes de la coopération ne sont pas réglés de façon rigide et admettent des adaptations.

Cinq à six *moshavim* sont groupés autour d'un centre rural et un certain nombre de centres et de *moshavim* autour d'une ville centrale régionale.

Le *moshav* dispose d'un magasin, d'une clinique, d'une infirmière, d'un jardin d'enfants et de deux classes primaires.

Le centre rural compte un médecin, une école de 500 élèves, une station de tracteurs, un magasin de district.

La ville est le centre administratif, commercial, industriel et culturel de toute la région. Il possède un petit hôpital et il est un centre de transformation.

Un grand principe, valable partout, est que les Israéliens font des plans avec les fermiers et non pas pour eux.

Le gros reproche qu'on fait aux Israéliens, qu'on fait à tous les pays assistants, est de favoriser leur pays dans la fourniture de matériel, à des prix supérieurs à ce qu'on peut obtenir ailleurs. On reproche aussi, et ce reproche est également général, aux Israéliens de ne pas connaître suffisamment le pays où ils se rendent, ni la mentalité des gens avec qui ils devront travailler, ni les conditions de travail, ni le rythme du travail.

On peut résumer les défauts que les Africains reprochent aux techniciens israéliens ou autres qui les assistent: manque d'humanisme et manque de moyens qui pourraient développer la compréhension mutuelle.

Par contre, les étudiants africains qu'on envoie en Israël désiraient, à la fin de leur stage, retrouver en Afrique les mêmes conditions de vie que celles qu'ils ont trouvées en Israël. Il n'ont pas en eux le désir profond d'aider leurs concitoyens et ils songent, avant tout, à réaliser leurs visées égoïstes. Ils s'installent dans les villes et ne veulent pas entendre parler d'une action dans les villages.

Il conviendrait, semble-t-il, de n'envoyer à l'étranger que les jeunes gens ayant acquis une certaine formation qu'ils complèteraient.

Réussite de Fomeque, en Colombie (1)

Ne terminons pas cette trop brève revue du développement sans signaler l'extraordinaire réussite réalisée en Colombie. Sous l'impulsion de Mgr GUTTIEREZ, en vingt ans, Fomeque a été radicalement transformée. Le secret de la réussite est très simple. On a commencé par étudier les habitants, leurs aspirations, leurs besoins, leurs inquiétudes, leur capacité d'enthousiasme. Ces différents points furent suivis par l'étude de la population, famille par famille. Mgr GUTTIEREZ avait compris qu'il fallait faire monter en même temps l'humain, le spirituel, le technique, l'esprit d'association et enthousiasmer les gens pour un grand dessein réalisable.

Une société anonyme de paysans fut constituée dont le capital passa rapidement de 1 000 pesos à 1 800 000 pesos et on attaqua de front tous les problèmes qui se présentaient.

Comme le dit LEBRET,

... le problème n'est pas d'organiser l'usage du capital étranger, mais de bien utiliser tout le capital, y compris l'héritage social, pour atteindre des buts d'un type nouveau avec la moindre désintégration sociale et le moindre déséquilibre.

(1) LEBRET, L.-J.: *Suicide ou survie de l'Occident* (Paris, 1958, p. 265 et sv.).

Cet exemple est donné pour montrer ce que peut l'effort progressif de pauvres gens alors que d'autres expériences coûtent très cher par famille aidée pour de médiocres résultats.

Action Fulréac au Katanga

Il convient, à présent, de parler des travaux entrepris par la Fondation de l'Université de Liège pour les recherches scientifiques en Afrique centrale (en abrégé FULRÉAC) dans le Haut-Katanga (2).

Il s'agissait, entre autres, de la création d'un Centre expérimental de formation et d'action rurales. La réussite a été de garder la fertilité des terres et même de régénérer les terres usées par des cultures de sidération, sorgho et *crotalaria* semé dru, enfouis juste avant la floraison.

Une autre expérience a été tentée et a donné des résultats satisfaisants. Les travailleurs du Centre ont la possibilité de cultiver, pour leur propre compte, une parcelle de terre, en dehors des heures de travail. La terre est labourée mécaniquement par le Centre, contre redevance, acceptée sans discussion. Les travaux d'entretien du sol et les travaux de la récolte sont effectués par le travailleur et sa famille. Les rendements obtenus sont très intéressants.

Une autre expérience encore a été tentée. Les écoliers de l'école du Centre sont entraînés à travailler le sol. Ils pratiquent des cultures guidées dont les récoltes leur sont payées au prix du marché. L'argent gagné leur permet d'acheter ce qu'ils désirent au magasin du Centre. On leur inculque ainsi, très tôt, le goût du travail bien fait, tout en leur donnant une connaissance sérieuse de leur futur métier d'agriculteur.

Des recherches scientifiques, en divers domaines, complètent l'action du Centre.

L'expérience s'est pratiquée à Mangombo, au centre FULRÉAC même. On se propose de l'étendre aux villages environnants et il y a bonne raison de croire que l'enseignement portera ses fruits.

(2) FULREAC: Recherches sur le développement rural en Afrique.

Action des V.S.M.E.S. et du CEPSI (3)

Signalons les enseignements donnés aux villageoises par les volontaires (féminines) du Service médical, éducatif et social, les V.S.M.E.S. Elles ont installé et surveillent le fonctionnement de foyers sociaux dans les villages et dans les centres urbains. Elles visitent régulièrement les villages de brousse et s'occupent de l'éducation des femmes, enseignant les soins à donner aux nourrissons, la propreté, l'hygiène, l'économie domestique, surtout à mieux organiser le ménage.

Au temps du régime paternaliste, lorsqu'un village désirait un dispensaire, un foyer social ou une école, il en faisait la demande. Les temps ont changé et la demande ne suffit plus. Il faut que les villageois participent activement à la construction des immeubles qu'ils désirent. On ne voit pas pourquoi la méthode s'arrêterait en si bon chemin et on peut prévoir le moment où le village paiera de ses deniers la gérante du foyer, l'infirmier du dispensaire et le maître d'école.

Le slogan adopté par le CEPSI qui étudie les problèmes sociaux indigènes et collabore avec FULRÉAC et avec les V.S.M.E.S. ainsi qu'avec les autorités territoriales est d'une rare simplicité dans sa forme lapidaire: « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Il est préférable de participer activement à sa propre promotion plutôt que de simplement la subir.

Les V.S.M.E.S., comme le CEPSI ne visitent pas les villages pour diriger, encore moins pour imposer une ligne de conduite. Les premières ne font pas de morale. Par leur façon d'agir, simple, sans ostentation, elles amènent les femmes à réfléchir aux problèmes qui se posent dans la vie courante et à trouver les solutions convenables. Elles suscitent les vocations et les enthousiasmes. Les exemples ne sont pas rares de femmes qui, de leur propre initiative, bénévolement souvent, décident d'aider les volontaires dans leur travail.

Les V.S.M.E.S. montrent, sans trop appuyer, que le travail est à la base du progrès, aussi bien économique que social et moral (4).

(3) CEPSI: Ses buts, ses activités, ses réalisations.

(4) Voir: *Problèmes sociaux congolais*, n° 60, mars 1963, p. 161-162.

Le CEPSI, de son côté, suggère les initiatives ou les encourage et pense que s'il réussit à éveiller l'enthousiasme des intéressés pour une réalisation sociale, son influence n'aura pas été vaine. Agissant au plus pressé, il se désintéresse pour le moment des indifférents et des apathiques, auxquels il faudra, plus tard, présenter d'autres méthodes. Les résultats sont prometteurs, car les actions une fois mises au point, sont conduites par des animateurs diligents et dynamiques.

Les expériences entreprises par les V.S.M.E.S. et par le CEPSI peuvent être considérées comme des expériences-pilotes extrêmement valables. Elles paraissent devoir se transformer, si elles trouvent les aides voulues, en une promotion généralisée des individus qui conduira au véritable développement du pays tout entier.

Expériences dans les villes du Haut-Katanga

Voyons à quels résultats sont arrivés, par leurs propres moyens certains individus du Haut-Katanga. Nous ne parlerons pas des résultats obtenus actuellement auxquels certains individus sont arrivés en faisant jouer les influences politiques.

Il existait de nombreux commerçants qui avaient honorablement réussi dans leurs tentatives mercantiles. Beaucoup étaient propriétaires de bar (à Elisabethville 126 barmen sur 990 commerçants en 1956). Ils exploitaient la propension à boire qu'ont les Africains, le besoin de chacun d'eux de se faire remarquer ou d'étonner le voisin, le climat culturel qui veut que chaque cérémonie, mariage, deuil, sortie de deuil se termine par une réunion au bar, chaque participant payant une cotisation importante au titre d'invité (5).

Lorsque deux individus se rendent au bar « pour boire un verre » ce n'est jamais pour y boire chacun un verre de bière ou même une bouteille de bière, c'est au moins pour y passer commande de deux à trois bouteilles, sinon d'un casier de 12 bouteilles.

(5) Au dire d'Africains, ces cérémonies se soldent souvent par un bénéfice pour l'instigateur, le chef de la cérémonie.

Dans un bar, les réussites sont quasi certaines, sauf si le propriétaire jette son argent en dépenses extravagantes ou s'il donne facilement crédit. Les barmen se rencontraient aussi bien à Elisabethville que dans les villages et c'est parmi eux qu'on rencontre divers petits entrepreneurs de transport automobile.

Une autre catégorie de commerçants était constituée par les détaillants en denrées alimentaires. Disposant de moyens réduits, maladroits pour établir un prix de revient, portés à faire crédit de façon déraisonnable, beaucoup végètent.

Certains commerçants vendent leurs marchandises au marché. Ce qu'on voit surtout ce sont des femmes qui vendent kop par kop (6) ou cuiller par cuiller leurs différents produits. Elles ne font jamais fortune mais trouvent un complément de ressources pour la tenue du ménage tout en ayant l'occasion de bavarder.

Une place spéciale doit être faite aux transporteurs de charbon de bois. Avec leurs camions, ils se rendent sur les routes de Kasenga, de Sakania, de la Kafubu, de Kipushi ou de la Haute-Karavia pour chercher leur marchandise, qu'ils revendent aux marchands de la ville ou qu'ils vendent au détail.

Certains transporteurs faisaient le service de messageries entre Elisabethville, Jadotville ou Kolwezi, le Copperbelt de Rhodésie, Kasenga et le Luapula, Mitwaba et Manono. En général, ils ne s'aventuraient pas loin des grands centres et n'entreprenaient pas les longs transports vers le lac Tanganika, le Kivu ou l'Urun-di comme le faisaient leurs collègues européens. Leurs camions, achetés d'occasion, mal entretenus souvent, étaient à la merci du moindre accident.

Dans les transports comme partout, le Noir omet de couvrir les risques qu'il court soit qu'il n'en a pas les moyens et qu'il entreprend plus qu'il ne peut, soit parce qu'il ne voit pas la nécessité de « jeter » de l'argent, soit par inconscience.

En ville comme en brousse, certains Noirs font le transport de personnes par taxi ou par petit bus. Ces entreprises sont rarement rentables parce que les prix demandés au client sont insuffisants pour assurer une bonne gestion. Aussi voit-on certains véhicules, archibondés, avancer cahin-caha.

(6) Boîte vide à conserve, à confiture, à lait, à purée de tomates servant d'unité de mesure, selon la marchandise vendue.

Des entrepreneurs en construction travaillent au petit bonheur surtout parce qu'ils ne parviennent pas à s'approvisionner régulièrement.

En général, les petits entrepreneurs ou les commerçants font souvent preuve d'initiative, mais prévoient mal et perdent du temps.

Expérience dans un village

Voici, à présent, la relation d'une expérience congolaise, inventée et exploitée exclusivement par des Congolais. Si elle n'a pas donné les résultats qu'on en escomptait, elle permet néanmoins d'étudier les façons de travailler des Congolais et elle donne l'occasion d'analyser les causes d'insuccès.

En 1964 se constitue au village de K. à 90 km d'Elisabethville et à 50 km de Jadotville une coopérative pour l'exploitation agricole et le développement de pêcheries dans le Katanga oriental. L'âme de la coopérative était D.K., barman qui a économisé. Faisaient partie de la société le chef de village et quelques personnalités de la province. La mise minimum avait été fixée à 500 F par coopérateur. Peu de villageois acceptèrent d'en faire partie car ils n'avaient pas confiance.

Le moment était bien choisi pourtant, les légumes étaient en grande demande et le poisson trouvait facilement acquéreur.

On produisit quelques tonnes de pommes de terre, puis du maïs. Le tout fut très mal vendu. Un gros camion, envoyé expressément pour ramasser un chargement de poisson, important disait-on, revint avec 350 kg de ce produit, ne payant même pas les frais de transport.

Au bout de quelques mois, l'expérience se solda par un déficit complet. On peut en déduire les conclusions suivantes:

1. Bien que déclenchée à un moment favorable, l'expérience était prématurée, les villageois n'étant pas préparés à travailler ensemble dans le but de trouver de meilleurs marchés. Ils se méfiaient les uns des autres;

2. L'imprévoyance des dirigeants était grande: achat de semences au dernier moment, d'où nombreuses courses en ville qu'on

aurait pu éviter et travailleurs sans occupation bien définie. Les tâches étaient insuffisantes, trop de travailleurs avaient été engagés et n'étaient pas surveillés. Ils travaillaient légèrement 4 à 5 heures au maximum par jour pour des salaires comparables à ceux que touchaient les ouvriers industriels pour des prestations journalières de 8 heures.

3. On perdait du temps à courir en ville pour essayer de vendre à meilleur prix, par petites quantités, plutôt que de vendre à un client qui s'était offert d'acheter toute la production au prix de la ville moins les frais de transport. Le résultat fut que, plusieurs fois, un camion se rendit à Elisabethville ou à Jadotville avec comme tout chargement 100 à 200 kg de pommes de terre;

4. La tenue des comptes était mal faite, faute de connaissances et le calcul d'un prix de revient impossible.

5. Les dirigeants de la coopérative s'étaient donné un conseiller européen dont, pas une seule fois, ils ne sollicitèrent le moindre avis.

Malgré tout, l'expérience ne doit pas être rejetée et le terrain paraît favorable pour tenter une nouvelle action.

Le chef du village est intelligent, ouvert à toute initiative. Il existe bon nombre d'individus entreprenants. R.T., ancien ouvrier industriel, amputé de la main droite à la suite d'un accident de travail, cultive d'immenses champs de canne à sucre et possède une grande bananeraie.

Un autre, E.K., barman, s'est acheté un gros moulin à marteaux et a monté une petite minoterie. Il moule le grain et le manioc et les villageoises sont enchantées parce que la farine produite est aussi impalpable que celle qu'on peut acheter à Elisabethville. Un point faible, les clientes se plaignent du prix de la mouture, trop élevé à leur sens. A noter pourtant que du jour où le moulin a fonctionné, on a pu constater que les villageoises détterraient plus de manioc que d'ordinaire et, par conséquent, préparaient plus de nourriture.

On ne peut donc pas dire qu'au village de K. on part du néant absolu. C'est une constatation de grande importance.

PROPOSITION D'APPLICATION

Choix du site

VIGNIER (7) a raison lorsqu'il dit que l'industrialisation d'un pays n'intéresse qu'une partie de la population. D'ailleurs, actuellement, industrialiser voudrait dire, faute d'une épargne locale, recevoir une assistance d'un ou de plusieurs pays étrangers et abandonner une partie de son indépendance, ce qui n'est pas désirable.

Une première amélioration du revenu individuel peut s'obtenir par d'autres moyens que l'industrialisation, par la promotion de l'agriculture, par exemple. Promouvoir l'agriculture c'est, de surcroît, augmenter la vigueur et la résistance des travailleurs ce qui, en soi, est déjà un investissement heureux.

De plus, là où l'agriculture est prospère et atteint une productivité élevée, l'industrie et le secteur tertiaire (services) tendent à se développer spontanément (8).

Le problème est donc d'intensifier la production agricole d'abord. On complètera et on améliorera l'alimentation des individus, on en fera des hommes aptes à remplir des fonctions de plus en plus astreignantes. Le surplus, qu'on réalisera au meilleur moment, sa transformation sur place par semi-industrialisation ou son exportation permettront l'épargne qui sera le financement d'un début général de promotion. Les croyances et les attitudes freinantes disparaîtront ou s'adapteront au nouveau mode de vie.

Au Congo, plus de 75 % de la population vit de l'agriculture dans des conditions médiocres. On n'améliorera ces conditions que lentement si cela dépend exclusivement de l'industrialisation qui ne peut se faire que dans les centres disposant de force motrice et de moyens de communication.

LEBRET (9) estime qu'il faut de 1 000 à 2 000 \$ de capital par travailleur pour démarrer une promotion convenable. Le capital

(7) VIGNIER in *Echos de la semaine sociale d'Angers*. Notes documentaires du Secrétariat d'Outre-Mer, n° 31, 2 et 3° trim. 1959.

(8) H. SIMONET: La formation du capital dans les pays sous-développés et l'assistance financière étrangère, Solvay, 1959.

(9) L.-J. LEBRET: *op. cit.*, p. 127.

actuellement investi au Congo, bien qu'il représente un nombre respectable de milliards, s'est montré insuffisant pour développer tout le Congo, but irréductible exigé. Pour le million de travailleurs supplémentaires à lancer dans l'industrialisation générale, la participation financière supplémentaire serait de 1 à 2 milliards de dollars. Qui peut les fournir immédiatement, comme on le désire? Personne. Et il n'y a pas que le Congo au monde comme pays à aider et chaque pays a la même hâte d'accéder au mieux-être.

Il faudrait disposer de moyens fabuleux. Le problème ne serait pas résolu pour autant, car on ne parviendrait pas à fournir, instantanément, les machines et l'outillage nécessaires à la promotion monstre.

Il existe au Congo un surnombre de bras qu'on ne pourra donc pas employer du jour au lendemain dans l'industrie mais qu'on pourrait, presque du jour au lendemain, utiliser dans l'agriculture ou dans de petits métiers connus mais pratiqués de façon fortuite. En intensifiant ces activités, on améliorera le standing de vie d'une grosse partie de la population. Par là-même, on formera, indirectement mais pratiquement, les cadres subalternes. La formation scolaire qui doit aller de pair avec l'effort général, préparera les cadres nécessaires pour les efforts futurs.

Une enquête faite dans l'Eifel et en Hollande a montré que l'industrialisation des campagnes est une nécessité si on veut le développement économique, social et culturel de ces régions. Pour obtenir des résultats encourageants, la population minimum doit être de 2 500 à 3 000 habitants. Ce qui est vrai de l'industrialisation est probablement vrai pour l'aménagement agricole poussé, prélude de l'industrialisation.

Nous choisirons comme premier centre de développement la région du lac de retenue des eaux de Mwadingusha et du lac Tshangalele, mais, plus spécialement, pour débiter, le village du grand chef Katanga et les deux villages voisins Mushikatala à 9 km et Shinangwa à 14. Ces trois villages font partie d'un groupe de 35 villages, bordant au Sud et à l'Ouest les deux lacs mentionnés.

Ce choix doit être considéré comme un exemple possible de développement et il n'est rien d'autre qu'une hypothèse. Il est pris

parce qu'il groupe de nombreux villages composés en majorité de Sanga agriculteurs, rarement pêcheurs, et de pêcheurs actuellement surtout originaires du Luapula inférieur (10). Les 35 villages, comptant plus de 5 000 habitants (11) sont échelonnés sur une trentaine de kilomètres.

Il est bien entendu que la population doit donner son accord avant qu'on entreprenne toute opération. Cet accord doit être de participation. L'opposition au projet, la simple indifférence même, ne conviennent pas et conduiraient à des dépenses et à une dispersion d'efforts parfaitement inutiles.

Les trois villages servant de base de démarrage de l'action sont choisis pour les raisons suivantes:

1. Le chiffre global de la population se rapproche du chiffre minimum. En décembre 1964, elle était (12)

Katanga	1 126 hab.	dont 289 hommes valides,	376 femmes val.
Mushikatala	363 »	97 »	89 »
Shinangwa	330 »	135 »	54 »
	+ 193 étr. pêch.	114 »	35 »
	—————		
	2 012		

On ne peut donner à ces chiffres qu'une valeur d'information parce que, depuis l'indépendance, il n'existe plus de statistiques valables. Ils indiquent une grande variation dans l'importance de la population par suite de l'attrait des villes, variable suivant les époques;

2. Il existe, en suffisance pour les besoins actuels et immédiatement futurs, des terres très bonnes ou bonnes après aménagements. La preuve en est donnée par le fait que le village de Katanga n'a pas changé de site depuis plusieurs années;

(10) Avant l'indépendance, les pêcheurs étaient Luba, originaires de Malamba Nkulu pour 36 %, Bemba de Rhodésie et du Luapula pour 26 %, d'autres ethnies pour 19 %.

(11) J. WILMET: La répartition de la population dans la dépression des rivières Mufuvia et Lufira, ARSOM, Bruxelles, 1963.

(12) Ainsi, tout le groupement Katanga aurait compté 2 131 hab. en 1948, 3 627 en 1957. Le territoire de Kambove indique une population de 6 647 hab. en déc. 1964. Ce chiffre représente la population de tous les villages dépendant de Katanga, villages groupe Nord et villages groupe Sud. La population s'est fortement accrue par suite de l'insécurité. D'ailleurs, en 1964, le grand chef Katanga obligea la population proche de son village à se grouper chez lui.

3. La proximité du lac de retenue attire de nombreux pêcheurs qui ne cultivent pas ou peu, ainsi que de nombreux acheteurs de poisson, constituant une excellente clientèle pour les agriculteurs. De plus, Jadotville n'est qu'à 50 km, Elisabethville à 90. La route asphaltée qui relie ces deux centres est à 3,5 km du village. On y accède par une route en terre.

4. Le chef Katanga est ouvert à toutes les initiatives, il a de l'autorité et, dans son village, on compte de nombreux individus entrepreneurs;

5. Il existe déjà au village un dispensaire, une école primaire à 6 classes, un foyer social construit en partie par le village, un barrage à la rivière Luafi, un canal d'aménée d'eau, un bélier hydraulique, un réservoir à eau, une distribution sommaire et quelques points d'eau dans le village, un puits et une pompe à main hors d'usage mais réparable. Une orangerie, une plantation de caféiers, de nombreux bananiers et d'innombrables manguiers donnent des récoltes, insuffisantes pour les orangers et les caféiers, bonnes pour les bananiers et les manguiers. Toutes ces réalisations, sauf le foyer social, datent de la période qui a précédé l'indépendance.

On ne part donc pas de zéro.

D'ailleurs, pour qu'on puisse engager le développement de l'industrialisation de l'agriculture, les investissements sociaux (transports essentiels, irrigation, communications) et les ressources humaines, dont l'éducation est le principal facteur, doivent avoir été développés jusqu'à un certain point.

Tout concourt à faire accepter le site pour tenter une expérience de promotion avec chance de succès. On ne peut d'ailleurs pas se permettre de rater. Il semble donc qu'on peut proposer l'expérience à condition de la préparer soigneusement suivant les étapes suivantes.

I. Une étude préalable du site et de la population est nécessaire, tant du point de vue topographique que démographique, de la composition sociale du village, de son organisation ainsi que de la succession matrilineale, des dissensions éventuelles, de

la psychologie des habitants, de l'intensité des besoins qu'ils ressentent, des possibilités du pays et des gens;

II. Comment il faut compléter l'aménagement du village par

- a) Un rendement supérieur du foyer social, du dispensaire, même de l'école;
- b) La construction de maisons d'habitations en briques, cuites de préférence, à toits de tuiles ou de tôles et charpentes en bois;
- c) L'aménagement de plantations communales, des rues et des places publiques;

III. Les cultures sont à développer avant tout programme d'industrialisation. Le but est de produire un surplus de produits à réaliser au mieux;

IV. Former des animateurs de village et préparer du personnel spécialisé nécessaire à une vie économique progressive;

V. Constituer une coopérative ayant chance de succès et assurer son contrôle financier.

Reprenons avec plus de détails chacune des étapes énumérées.

I. *Etude préalable.* Les trois villages s'échelonnent le long de la basse Luafi qui a de l'eau toute l'année et sur la rive sud du lac de retenue. La réussite de Fomeque en Colombie dont il a été parlé plus haut nous indique une possibilité de voie à suivre.

Il ne faut pas obliger les individus à faire ce qu'ils ne désirent pas. Inutile de vouloir développer le pays s'il n'en a pas envie, si ses citoyens ont peur de l'effort ou s'ils sont indifférents à leur mieux-être.

Le premier problème à résoudre est donc de déceler les volontés des individus, de savoir s'ils répondront affirmativement à l'offre qui leur sera faite de les aider, tout en les avertissant qu'ils devront travailler dur s'ils veulent réussir. Discerner les véritables intentions n'est pas un problème insoluble.

Il conviendra, ensuite, d'étudier la démographie des villages, les compositions sociales, les relations de parenté entre habitants, la disposition des habitations autour de celle du chef, les façons de travailler, la distribution du travail, le temps qui lui est con-

sacré, les cultures entreprises, leur rendement, le repos, les loisirs, les voyages, les conditions de vie, en saison sèche et en saison des pluies. Ce sont tous facteurs qui ont leur importance pour bien connaître le monde qu'il faudra transformer.

L'étude de la situation locale permettra d'éviter les difficultés et les bouleversements provoqués par les changements qu'amène le développement. Il faudra, de toute évidence, manifester beaucoup de compréhension et de respect pour les institutions existantes (13).

Les travaux que fait la femme doivent être étudiés aussi complètement que possible. La préparation de la nourriture de la famille, et à tour de rôle, pour les hommes du village est astreignante. Les soins qu'elle donne à son dernier-né, à la tenue de sa maison lui prennent bien du temps et beaucoup de travaux pénibles pourraient lui être épargnés. Encore faut-il prévoir ce qu'elle fera si on lui facilite la besogne courante. Il ne faut pas tomber dans l'erreur commise dans les villes où les femmes sont désœuvrées par suite des facilités de travail qu'elles y trouvent.

Il faudra donc prévoir dans quel sens diriger les améliorations.

Le travail de l'homme doit aussi être observé, jour après jour, pour arriver à déceler de meilleures méthodes éventuelles. Comment conçoit-on, dans le village, les améliorations à apporter dans la vie courante? Quelles sont les ambitions des hommes, des femmes? Quels objets, instruments, outils leur feraient plaisir? Comment croient-ils satisfaire leurs aspirations?

Les hommes accepteraient-ils de travailler plus fort si on promet de les aider dans leurs travaux? Accepteront-ils d'essoucher de nouvelles terres pour préparer le labour mécanique qu'ils devront payer?

Les hommes et les femmes accepteront-ils de contribuer au bien de tous en prestant leurs bras ou en intervenant pécuniairement pour qu'on puisse engager du personnel d'entretien du village? Acceptent-ils de contribuer efficacement à la constitution de champs communautaires dont les produits aideront au mieux-être de tous?

(13) M. MEAD: *Sociétés, traditions et technologie*, Unesco 1953, p. 188.

Les enquêtes doivent être faites avant tout début d'action avec tout le tact nécessaire pour ne pas offenser inutilement les susceptibilités. Elle permettront de juger de l'opportunité de la promotion, comment l'entreprendre pour le mieux. Inutile de rien tenter si on n'a pas la certitude que le village répondra aux offres qu'on lui fera: il faut que la promotion réussisse dès lors qu'on l'entreprend.

Bien entendu, les enquêtes prendront du temps qui ne doit pas être considéré comme perdu.

Toutes les questions doivent être discutées avec le chef et les notables et, pour bien faire, avec tous les intéressés, hommes et femmes. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut rien tenter, bien au contraire. On peut amener un groupe à changer d'idée pourvu que la nouvelle idée paraisse raisonnable et réalisable. Une bonne façon de procéder consiste à demander aux intéressés les améliorations désirées, comment ils croient pouvoir y arriver et, lorsqu'on en arrive à la discussion, de suggérer la solution qu'on voudrait voir adopter. Cette suggestion doit venir en tout dernier lieu, lorsque tout le monde aura exposé son point de vue. Si la suggestion est vraiment supérieure, elle sera presque certainement acceptée et ce sera d'ailleurs une façon d'enthousiasmer les gens et de les faire participer à l'élaboration d'un plan d'action.

Pour pratiquer ces enquêtes, l'Aide-mémoire d'ethnologie africaine (14) sera d'un grand secours, ainsi que *Notes and queries in anthropology* (15) dont les conseils sont bien exposés. La *Méthode de l'Ethnographie* de GRIAULE (16), les études de MEAD ou de l'UNESCO sur les questions de promotion seront très utiles à l'enquêteur chargé du travail de prospection.

II. *Aménagements divers*. Il ne faut pas disposer de moyens extraordinaires pour améliorer le sort des habitants du village et une aide extérieure réduite ferait des miracles.

(14) J.J. MAQUET: Aide-mémoire d'ethnologie africaine, Institut royal colonial belge, Bruxelles 1954.

(15) *Notes and queries in anthropology*, par un Comité du Royal Anthropological Institute de Gde Bretagne et d'Irlande, 6^e éd., réimprimé en 1954.

(16) M. GRIAULE: *Méthode de l'Ethnographie*, P.U.F., 1957.

Grâce à l'aide du chef et de quelques individus compréhensifs, il paraît possible d'amener le village à accepter un programme simple qui améliorerait le bien-être de tous dans de sérieuses proportions.

A. *A Katanga même*, l'entretien et le développement du foyer social, du dispensaire, de l'école ne posent pas de problèmes et les dépenses supplémentaires à envisager sont minimes.

Les assistantes sociales devront préparer (elles le font déjà) les femmes à d'autres travaux, à plus d'hygiène, à l'embellissement de leur maison, à s'occuper de leurs enfants sevrés pour le jour où on leur facilitera les travaux domestiques.

A Mushikatala et à Shinangwa, c'est des habitants eux-mêmes que dépendra l'implantation de ces facilités.

B. *Aménagement général*. Nous étudierons spécialement le village de Katanga qui a une avance sérieuse sur les deux autres villages.

1. *Eau*. Il faudrait consolider le barrage à la Luafi afin qu'il résiste aux fortes eaux. Un premier travail de consolidation a été réussi par les gens du village, sans aide extérieure et sans conseils, en 1964. Il a fallu quelques tonnes de ciment et le travail des hommes et des femmes du village pendant 3 semaines environ. Il faudrait parachever cette consolidation.

Une dépense de 50 000 F (17) permettrait de parer à toute surprise et de nettoyer le canal d'amenée d'eau (18). La remise en état complète nécessiterait la présence de 20 hommes pendant 9 semaines, soit 1 080 journées de travail. L'entretien, en dehors de cette remise en état, demande le travail régulier de 3 hommes.

Le bélier hydraulique a été remis en état en 1964. Les frais qu'il pourrait occasionner seront toujours minimes.

La distribution d'eau peut être développée mais tout dépendra de l'état des finances de la communauté. Cette distribution, dans son état actuel, facilite déjà le travail des ménagères. D'ail-

(17) Les évaluations, fort approximatives et à préciser, sont faites en francs belges, pour simplifier.

(18) Le débit de la Luafi, à l'étiage, est de 400 l/s, quantité amplement suffisante aux besoins, pour longtemps encore.

leurs, la distance qui sépare les habitations non desservies du canal d'amenée est de 300 m au maximum, à comparer avec les parcours de 2 et parfois de 3 km que les femmes font dans certains villages pour aller puiser l'eau. On pourrait aménager des murets pour faciliter le puisage.

Les eaux résiduaires du bélier pourraient être dirigées soit vers un étang à poisson, facile à aménager, soit servir à l'irrigation de potagers ou de plantations.

On peut estimer à 2 400 journées le travail qu'il faudrait pour aménager un étang. La construction du moine et du déversoir coûterait le prix de quelques tonnes de ciment, de sable et de pierrailles, soit $\pm 5\ 000$ F. L'entretien de l'étang ou de l'irrigation donnerait du travail à 2 hommes toute l'année.

Un danger: les Africains ne comprennent pas que dans un élevage il faut nourrir les bêtes.

Les dépenses seraient du même ordre de grandeur si, au lieu d'établir un étang, on irriguait les terres.

2. *Bois à brûler.* Une jachère arbustive de 150 à 200 hectares pourrait être constituée à proximité du village. Elle fournirait le bois nécessaire à tous les ménages. Il suffirait de la protéger par un coupe-feu de 4 à 5 mètres de large, ce qui correspond à 300 journées de travail.

D'ailleurs, et les villageois le savent, le charbon de bois facilite la cuisson des aliments. Chacun connaît la façon de confectonner des meules à charbon. Il serait peut-être intéressant de construire un four en briques cuites pour fabriquer le charbon de bois, ce qui permettrait de récupérer les sous-produits et donnerait du travail régulier à un artisan et à 2 aides.

Une plantation de *cassia* ou de toute autre essence à croissance rapide, comme cela a été fait à Kanzenze, donnerait le même résultat que la jachère arbustive et protégerait le village contre les vents dominants.

3. *Fabrication de briques et de tuiles.* Une équipe d'un briquetier et de 5 aides parvient à fabriquer, en une saison sèche, de 250 mille à 300 mille briques, à raison de 2 000 briques par jour. Ils préparent la terre, la moulent dans une presse à main,

font sécher les briques et construisent le four. Deux hommes coupent le bois à brûler et aident à le transporter à pied-d'œuvre.

Ces briques serviront, durant la saison des pluies, à construire de 20 à 30 maisons en dur. Il aura fallu 2 maçons qui, aidés des 8 hommes renseignés ci-dessus, mèneront le travail à bien. Le coût d'une presse, de cordes, de truelles coûte 5 000 F.

La fabrication et la cuisson de tuiles et de carreaux sont des opérations plus compliquées que la fabrication de briques. Elles ne pourront probablement pas être entreprises dans les premiers temps, sauf si un tuilier revenait au village. On pourrait, dans ce cas, procurer du travail à 6 hommes qui, en saison des pluies placeraient les tuiles sur les toits. Evidemment, on peut remplacer les tuiles cuites par des tuiles en ciment ou par des tôles, mais ce serait sortir du groupe les fonds produits par la vente des récoltes.

La dépense pour l'achat d'une presse et d'outils serait de l'ordre de 10 000 F.

4. *Exploitation de la forêt.* Pour placer les tuiles, pour fabriquer les portes des habitations, les encadrements de portes et de fenêtres, il faut des madriers et des planches. La forêt proche fournirait le bois, ce qui donnerait du travail toute l'année à 3 équipes de scieurs de long. Le matériel, scies de long, passe-partout, limes et outils représente une valeur de 7 500 F.

Les scieurs pourraient débiter en planches les essences convenant à l'ébénisterie, entre autres *mulombwa*, *mululu*, *mofu*.

Le sciage doit être suivi d'une longue dessiccation à l'ombre qui durerait au moins un an. Planches et madriers pourraient servir à la confection de meubles. La demande si on la dirige sera grande (tables, chaises, fauteuils, armoires, lits, coffres, buffets) et donnera du travail à plusieurs menuisiers et à leurs aides, soit à 8 hommes au moins. Les dépenses à consentir pour l'achat d'outillage: ciseaux, marteaux, maillets, pinces, étaux, rabots divers, râpes et produits seraient de 20 000 F.

5. *Petites industries*

a) Un moulin à marteaux fonctionne déjà. Il est la propriété de M. E.K., barman. Un local a été aménagé ainsi qu'un réduit

pour loger le moteur et le moulin. Le propriétaire exagère les prix de la mouture. Il suffirait d'un contrôle pour calculer le prix raisonnable qui contenterait meunier et clients.

D'autres petites industries auraient du succès: boulangerie, boucherie, fabrication de cordes et de sacs à partir de la sansevière qui pousse à l'état sauvage ou de l'agave qu'on cultive facilement.

La vannerie, à partir du roseau de Maurétanie, offrirait un bon rapport. La fabrication artisanale de sucre est aussi possible à partir de la canne à sucre. Gare à la distillation d'alcool, pourtant!

Jadis, les forgerons fabriquaient des houes et des haches après avoir fondu le minerai. Ils pourraient reprendre ce travail à partir de déchets d'acier.

Le tannage des peaux de bête donnerait le cuir nécessaire pour la confection de sandales ou la réparation des chaussures.

D'autres petites fabrications sont réalisables: *mbabula*, petits brasero, casseroles, pots, etc. L'initiative privée finira bien par se montrer.

b) Les transports automobiles devraient se développer. On comprend l'aide énorme qu'ils peuvent apporter dans le transport des briques ou du bois. Là aussi existe une question de prix de revient à calculer au mieux et une question d'entretien convenable des engins. Cette partie de l'activité villageoise donnerait du travail régulier à 4 mécaniciens et à 8 aides.

c) Les industries moyennes, brasseries, biscuiteries, savonneries, tissages, fabrication de chaussures, etc. sont installées dans les villes et suffisent amplement aux besoins locaux.

C. *Le village.* L'aménagement des homes ne va pas sans l'aménagement des routes reliant les villages entre eux et à la grand-route Elisabethville-Jadotville qui se trouve à 3,5 km du village.

1. On peut estimer à 3 km la longueur des rues et des avenues du village Katanga. Un entretien satisfaisant de 6,5 km de routes sur 6 m de large peut se faire avec 5 hommes et un matériel réduit, brouettes, pelles, pioches valant $\pm 5\ 000$ F.

2. Les avenues du village pourraient être plantées d'arbres fruitiers divers, avocats, manguiers de la meilleure espèce, orangers, citronniers, papayers. Durant les premières années, il faut beaucoup de soins mais pareils problèmes peuvent facilement être résolus. On pourrait établir une pépinière dans laquelle les villageois trouveraient les arbres qu'ils désirent transplanter à proximité de leurs habitations. Une équipe de 5 hommes serait suffisante pour ces travaux. Le matériel, réduit, peut être acquis pour 5 000 F. Les dépenses extérieures sont négligeables. La préparation de compost à utiliser dans les plantations constituerait une transformation du travail local.

Résumons en un tableau les dépenses qu'il faudrait consentir, les journées de corvée que demanderait un premier aménagement du village, ainsi que le nombre d'emplois réguliers qu'on pourrait assurer.

	Dépenses	Journ. de corvée	Travail permanent
<i>Eau</i>			
Barrage	50 000	1 080	3
Etang ou Irrigation	5 000	2 400	2
<i>Bois à brûler</i>			
Coupe-feu		300	
Charbon de bois			3
<i>Briques et tuiles</i>	5 000		6
Bois de cuisson			2
Constructions			2
Tuiles	10 000		6
<i>Menuiserie</i>			
Scieurs de long			6
Matériel	7 500		
Menuiserie propre	20 000		8
<i>Transports</i>			
Entretien mécaniques			12
<i>Village</i>			
Entretien routes	5 000		5
Pépinières	5 000		5
	107 500	3 780	60

Tous les travaux décrits sont des expériences neuves qui pourraient procurer du travail régulier à 60 hommes.

Sur une population de 289 ménages, la participation financière serait de 372 F par ménage et pour les 665 adultes valides (289 hommes + 376 femmes) les corvées seraient de 6 jours par individu.

Ces 3 780 journées de corvée peuvent être remplacées par l'emploi constant de 12 travailleurs, ce qui donne un total de 72 emplois réguliers ou une dépense annuelle d'environ $72 \times 12 \times 500$ soit 432 000 F.

La dépense totale d'aménagement du village serait donc de $107\ 500 + 432\ 000 = 539\ 500$ F. Cette somme pourrait être fournie par l'aide étrangère mais le village devrait trouver en lui les moyens de la découvrir. Le démarrage serait plus lent, il n'est pas impossible et constituerait une belle expérience civique.

III. *Aménagements particuliers.* Les travaux dont il va être question sont pour le bien des familles et sont payables par elles. Répétons que le but poursuivi est de produire plus et mieux les céréales, le manioc et les autres produits d'alimentation nécessaires aux villageois et de produire des surplus pour la vente.

Pour augmenter les cultures, il faut recourir au labour mécanique et remuer la terre, sans arrêt, entre le 15 novembre et le 15 décembre. Pour bien faire, il faudrait déjà la préparer sitôt les récoltes rentrées pour augmenter sérieusement les emblavures.

Ce sont les femmes qui faisaient le plus gros travail de culture. Si on leur allège la besogne, elles auront d'autant plus de temps à consacrer aux autres travaux des champs, à mieux élever leurs enfants et à mieux entretenir leur logement. Le labour mécanique peut susciter des changements dans la vie sociale tout comme l'introduction du chariot en produisit chez les Indiens du sud de l'Arizona (19).

Le labour mécanique, lorsque la terre a été bien essouchée permet de retourner, à temps, de grandes étendues de terre. Il a de chauds partisans comme des adversaires acharnés. Les par-

(19) M. MEAD: *op. cit.*

tisans disent que le travail à la houe est éreintant, les adversaires disent qu'il est inférieur au travail de la houe, mais que l'Africain aime ne rien faire et prend plaisir à regarder les machines agir à sa place.

Partisans et adversaires sont d'accord pour dire que le travail mécanique coûte plus cher (1 100 F à l'hectare) que le travail à la houe qu'il est loin d'égaliser.

L'essouchement est possible, parce que les terres alluvionnaires portent surtout des épineux ou des arbres de petite taille dont on vient facilement à bout avec la houe, la hache et le feu.

Les villageois seront enchantés de disposer de grands champs. Ils oublieront qu'ils devront d'abord essoucher, puis qu'ils devront semer plus, sarcler plus, butter plus et récolter plus. Plutôt, ils n'oublient pas mais, paysans dans l'âme, ils ont plaisir à voir de grandes étendues cultivées.

D'après J. DENDAS, directeur du Centre expérimental de Mangombo, le labour représente 20 % des travaux à effectuer pour obtenir une récolte à partir de semences. C'est dire que 80 % du travail de la terre devra être fait par l'homme et, en fin de compte, la plus grosse part de ces 80 % de travail seront effectués par la femme.

Le rendement en maïs obtenu à Mangombo a été de 2 tonnes à l'hectare. Ce sont les résultats obtenus par les travailleurs du Centre dans leurs champs personnels. Il y a bonne raison de croire qu'on atteindra ce rendement au village. En dehors de la culture du maïs ou du sorgho, le villageois peut produire des légumes, les pommes de terre, la canne à sucre, la banane dont l'écoulement est assuré pour le moment.

Il n'est pas utopique de penser que le travail d'un ménage donnera un rendement minimum de 2 500 F (20) par an, plus la nourriture de la famille.

Il est peu aisé de régler un programme réalisable par chaque famille du village. On peut raisonnablement avancer que si l'économie est conseillée, chaque villageois pourrait contribuer pour 250 F par an dans les aménagements du village.

(20) Toujours calculé en francs belges, pour la simplification.

Ce sont les premières années qui seront pénibles, car les villageois ne verront probablement pas du premier coup où gît leur véritable intérêt. C'est là qu'interviendront les animateurs de village et le grand chef Katanga, il faut l'espérer.

Le village de Katanga disposait en 1957 de 133 hectares de terres défrichées (21). Les cartes dressées par FULRÉAC (22) indiquent que les terres convenant à la culture (savane boisée à *Acacia polyacantha*, sur alluvions argilo-limoneuses profondes) situées dans les environs immédiats du village ont une superficie de plus de 300 hectares, aux abords de la Luafi et du Kapandashiba. D'autres terres conviendraient après aménagements.

La question des terres cultivables ne pose pas de problème dans un avenir immédiat. Il en va de même à Mushikatala et, dans une moindre mesure, à Shinangwa. Dans ce dernier village, l'extension des activités de pêche procurerait d'amples ressources aux habitants.

IV. *Animation*. Il est bien certain que les villageois n'accepteront pas facilement que leurs habitudes soient bouleversées. Même s'ils acceptent une modification en mieux de leur bien-être matériel, ils ignorent comment y arriver. C'est le travail des animateurs de montrer, convaincre et guider les efforts. Leur formation doit tendre vers ce but.

Les volontaires du service médical, éducatif et social enseignent les préceptes d'hygiène, donnent les indications nécessaires pour instaurer une diète mieux équilibrée. Elles enseignent à mieux tenir une maison et n'ont qu'à persévérer dans cette voie. Aidées des animateurs, elles doivent communiquer à l'homme le désir de mieux aider sa femme dans les travaux quotidiens.

Heureusement, jusqu'à présent, l'autorité des chefs existe encore. Elle est forte chez le grand chef Katanga. On peut donc lui demander d'expliquer, d'ordonner s'il le faut, à ses gens ce qui convient.

Une grosse difficulté à vaincre sera de trouver dans le groupe un homme capable de gérer des fonds importants. Cette

(21) WILMET: *op. cit.*, p. 115.

(22) P. BOURGUIGNON, M. STREEL et J. CALEMBERT: Prospections pédo-botaniques des plaines sup. de la Lufira, in CEPSI, *Bull.* 60, mars 1963.

responsabilité suppose, outre l'intégrité absolue, de sérieuses connaissances en calcul, en tenue des comptes et aussi le sens de la prévision. Cet homme ne doit souffrir aucun compromis avec les puissants ou avec les gens du clan. Il faut lui en donner les moyens.

De simples agents d'exécution ou de contrôle ne suffisent pas pour veiller à l'exécution des travaux. Ils communiquent les ordres et veillent soi-disant à leur réalisation. Il leur manque l'allant, la chaleur communicative qui donne de la valeur à toute réalisation humaine. Les notables et les anciens freinent les initiatives. C'est là que l'intervention de l'entraîneur sera nécessaire.

La formation de cet entraîneur, de cet animateur doit être sérieuse. On imagine une formation dans le sens de celle qu'on donne aux volontaires du Peace Corps américain, un peu plus poussée toutefois.

Cet homme devrait, sans pour cela exiger qu'il soit un expert polyvalent, apprendre à résoudre le plus grand nombre des petits problèmes pratiques qui se posent dans les petites agglomérations.

De plus, il devrait très sérieusement apprendre la langue du pays, ce qui lui permettrait de se faire comprendre et de comprendre. A quoi servirait d'emmagasiner de nombreuses connaissances si on ne peut pas les communiquer aux autres?

V. *Coopérative*. Pour vendre au mieux les surplus de production, pour procurer au meilleur prix les biens de consommation, les semences ou les engrais, il sera utile de constituer des coopératives à activités multiples dans le genre de ce que fait Israël. Elles seraient fort intéressantes pour l'individu consommateur, emprunteur ou vendeur de produits.

La coopérative vaut par ses dirigeants. Représentant la majorité des villageois du groupement, elle sera une force avec laquelle il faudra compter et sur laquelle chaque membre pourra compter.

Les dirigeants manieront des fonds de plus en plus importants. Il conviendra donc de limiter les pouvoirs de chacun et il conviendra de contrôler souvent et convenablement les opérations

qui se dérouleront. Le caissier (ou le trésorier) aura de grandes responsabilités il faudra tenir la main à ce que les fonds ne soient pas employés à d'autres fins que celles qui auront été décidées.

La coopérative achètera pour ses membres les semences, les engrais, le petit matériel. Elle réglera pour eux les frais de labour mécanique et, s'il le faut, de sarclage ou de binage mécaniques. Elle transportera et vendra les surplus des villageois que ceux-ci seront tenus de lui livrer. Elle avancera, s'il le faut, les sommes nécessaires à l'achat de biens de consommation que le villageois ne produit pas lui-même.

Tous les comptes seront soldés au moins une fois en fin d'année.

La coopérative pourra agir en tant que caisse de dépôt et donnera un intérêt sur les sommes versées, intérêt couvert par l'emploi des fonds recueillis.

Elle prélèvera un pourcentage sur les prix de vente, ce qui lui permettra de couvrir ses frais et, peut-être, d'arrondir son capital.

Il est raisonnable que l'expérience débute par le village de Katanga qui possède déjà de nombreuses réalisations. Les villages de Mushikatala et de Shinangwa s'aligneront sur celui du grand chef, car ils auront avantage à se grouper avec lui.

Si l'expérience réussit dans les trois villages, on pourra la continuer dans le groupe des 35 villages des bords du lac de retenue. Il serait indiqué, alors, de transformer en centres ruraux les villages de Mpoyo, qui possède un dispensaire et une école, de Mwelwa (école) et de Kisunka (dispensaire, école) tous sur la rive ouest du lac.

Par la suite, des groupements de l'importance de celui du lac Tshangalele qui auront été prospectés entre-temps, pourront être développés les uns après les autres ou simultanément selon les disponibilités. Les groupements de Kiembe, de Pande, de Bunkeya tous peu éloignés du groupe Tshangalele conviendraient pour tenter de nouvelles promotions.

De nouveaux problèmes se poseront entre-temps, un début d'industrialisation pourra se dessiner. De toutes façons, les habitants aimeront mieux vivre et en auront, peut-être, découvert le moyen.

EVALUATION DU COÛT DE L'EXPÉRIENCE

Les propositions que nous venons de voir peuvent pratiquement être tentées avec comme actif les bras des habitants et beaucoup de bonne volonté. Elles seront grandement facilitées si l'on peut disposer d'une aide extérieure qui aiderait le démarrage.

Le décalage de l'aide, d'une région à une autre, dépendra de l'enthousiasme apporté par les habitants désireux de s'engager dans des expériences nouvelles.

Nous avons parlé de l'amélioration de l'habitat en supposant que les Africains auront la volonté d'améliorer leur sort puis auront la volonté de persévérer. Une aide extérieure réduite ferait gagner du temps.

Les problèmes urgents à résoudre sont:

1. Mieux nourrir les individus;
2. Mieux les loger;
3. Réduire le travail de la femme;
4. Organiser la vie sociale et les loisirs.

En s'inspirant du plan instauré par M. GRÉVISSE lorsqu'il entreprit la construction d'habitations en dur à Elisabethville, on peut établir le schéma suivant du plan de promotion.

1. *Mieux nourrir* comprend:

a) Les frais de labour, éventuellement de nettoyage et d'appropriation du terrain. Ces frais sont remboursables intégralement par les bénéficiaires lors de la réalisation des surplus de production;

b) La construction éventuelle d'un étang;

c) La constitution d'une coopérative d'achat et de vente, dotée de moyens de transport;

d) La constitution de plantations fruitières et de petit élevage.

Tous les frais de gestion sont réglés annuellement en tenant compte dans les prix de revient. Le matériel de labour et le matériel de transport sont amortissables en 5 ans.

2. *Mieux loger.* Chaque année, on construirait les fondations de 30 logements et on fournirait la menuiserie et la toiture pour une valeur de 30 000 F remboursables en 10, 20 ou 30 ans selon les possibilités. Un terme de 10 ans paraît raisonnable pour éviter les mécomptes dans les remboursements.

3. *Réduire le travail de la femme.* Ceci concerne l'aménée d'eau, la fourniture de bois dont nous avons évalué le coût plus haut. Reste la question mouture du grain ou du manioc. L'installation d'un gros moulin à marteaux, de son moteur et des constructions nécessaires représente une dépense de 300 000 F qu'il ne sera pas nécessaire de prévoir si M. Emmanuel K. réduit le prix de la mouture. Amortissement à calculer sur 5 ans.

4. *Organisation de la vie sociale et des loisirs.* Ces dépenses dépendent du mieux-être qu'on enregistrera et sont remboursables par annuités. Les prestations en travail ne doivent pas être exclues.

En résumé, les dépenses à prévoir pour un centre de l'importance du village de Katanga seraient, théoriquement, les suivantes.

<i>1^{re} année.</i> Etudes de l'enquêteur, qui ne doit pas se borner au village de Katanga, mais doit comprendre les études des 34 autres villages du groupe		500 000	
Eventuellement, travaux cités en II, B. Aménagement général			P.M.
<i>2^e année.</i> Etudes théoriques	250 000		
30 logements	900 000		
Matériel de labour	500 000		
Matériel de minoterie et installation	300 000	1 950 000	
<i>3^e année.</i> Etudes théoriques	250 000		
30 logements - remboursement 10 % sur logements construits la 2 ^{me} année	810 000		
— amortissements mat. labour et minoterie	—160 000	900 000	
<i>4^e année.</i> Etudes théoriques	250 000		
30 logements - remboursements 10 % sur les logements construits les 2 ^e et 3 ^e années	720 000		
	970 000		
— amortissement matériel labour et minoterie	—160 000	810 000	

5 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2, 3 et 4 ^e ann.	630 000	
— amortissement matériel labour et minoterie	-160 000	470 000
6 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2 ^e à 5 ^e ann.	540 000	
— amortissement matériel labour et minoterie	-160 000	380 000
7 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2 ^e à 6 ^e ann.	450 000	
— amortissement matériel labour et minoterie	-160 000	290 000
8 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2 ^e à 7 ^e ann.		360 000
9 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2 ^e à 8 ^e ann.		270 000
10 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2 ^e à 9 ^e ann.		180 000
11 ^e année. 30 log. - remb. 10 % 2 ^e à 10 ^e ann.		90 000
		<hr/> 6 200 000
12 ^e année. Remboursement 10 % 2 ^e à 11 ^e ann.	-900 000	
13 ^e année. Remboursement 10 % 3 ^e à 11 ^e ann.	-810 000	
14 ^e année. Remb. 10 % sur log. 4 ^e à 11 ^e ann.	-720 000	
15 ^e année. Remb. 10 % sur log. 5 ^e à 11 ^e ann.	-630 000	
16 ^e année. Remb. 10 % sur log. 6 ^e à 11 ^e ann.	-540 000	
17 ^e année. Remb. 10 % sur log. 7 ^e à 11 ^e ann.	-450 000	
18 ^e année. Remb. 10 % sur log. 8 ^e à 11 ^e ann.	-360 000	
19 ^e année. Remb. 10 % sur log. 9 ^e à 11 ^e ann.	-270 000	
20 ^e année. Remb. 10 % sur log. 10 ^e et 11 ^e ann.	-180 000	
21 ^e année. Remb. 10 % sur logements 11 ^e ann.	- 90 000	
		<hr/> -4 950 000
		<hr/> 1 250 000

Le prix de 30 000 F par logement devrait comprendre le prix d'achat des matériaux augmenté de la charge d'amortissement, à bas intérêt, en dix ans.

Il est bien évident que les fonds peuvent être employés à la construction de logements dans d'autres groupes de villages, après la 11^e année.

La dépense totale pour l'aménagement du village en facilités de logement, de fourniture d'eau, de bois, de mouture coûterait, en définitive, les travaux communautaires plus les frais d'étude de ces aménagements soit 1 250 000 F, soit 1 250 F par individu ou ±4 000 F par homme adulte valide.

Le fonds de roulement nécessaire pour l'aménagement d'un village de la grandeur du village Katanga est de 6 200 000 F dont 4 950 000 F remboursables.

L'aménagement pour le groupe des 35 villages situés à l'ouest du lac de retenue coûterait 6 250 000 F et le capital dont il faudrait disposer serait de 31 000 000 F dont 24 750 000 remboursables, la plus forte mise de fonds se situant en 2^e année de promotion proprement dite et se montant à ± 10 millions de francs.

Les frais d'étude seraient à charge du fonds d'assistance et ne sont donc pas remboursables, ce qui est logique puisqu'on décide d'aider les Africains dans leur promotion.

Ainsi donc, pour une dépense de loin inférieure à ce que prévoient les Américains, il semble possible de promouvoir le développement d'une région en retard.

Il faut, évidemment, que la région réponde favorablement aux offres qui lui seront faites et il faut trouver un animateur qui l'anime vraiment, qui vivra aussi près que possible de l'indigène en prenant soin toutefois de ne pas se mêler exclusivement à un seul groupe.

Il faut surtout, lors de l'enquête préliminaire, bien étudier chaque problème, pour chaque village ou pour chaque groupe de villages séparément.

Il faut aussi que les sous-développés s'arment de patience. Il est inutile de vouloir industrialiser à tout prix et dans les plus brefs délais. L'exemple de l'Inde est là. En 19 ans d'indépendance, le revenu moyen de chaque habitant (la population a augmenté de 50 millions d'âmes entre-temps) s'est accru de 35 % environ ce qui correspond à un accroissement moyen annuel de 1,5 %, absolument insuffisant, d'autant plus que le pays s'est lourdement endetté.

Ceci n'est qu'un schéma de plan pour une promotion, le véritable plan se préparera après mûr examen sur place et après discussion des projets avec les intéressés.

Des alternatives devront éventuellement être choisies. S'il n'existe pas de rivière à barrer, on creusera des puits pour fournir

l'eau. De petits moteurs de faible puissance permettront de pomper l'eau et de la distribuer.

La promotion dépend du contexte géographique et chaque promotion est un problème particulier à résoudre.

CHANCES DE SUCCÈS DE LA PROMOTION

Quelles sont les chances de succès qu'une tentative de promotion a de réussir? Comment saura-t-on que les villageois sont prêts à collaborer au développement, qu'ils désirent s'aider eux-mêmes?

Pour labourer mécaniquement, les terres doivent être essouchées très convenablement. Le travail est dur mais pas au-dessus des forces humaines. Il sera donc le test par excellence qui décidera si, oui ou non, les villageois collaboreront.

Les arguments à faire valoir en faveur du développement sont:

1. Partout en Afrique, les femmes sont reconnaissantes lorsqu'on leur fournit le bois et l'eau, gratuitement ou contre redevance. Elles ne rechignent pas non plus lorsqu'elles peuvent acheter de belle farine blanche, impalpable, comme on peut la fournir, à présent, aussi bien au village qu'en ville. Elles aiment visiter les boutiques fournies en marchandises ou en vêtements et sont capables de faire un effort pour se procurer une fantaisie ou pour la procurer à leurs enfants;

2. Les femmes sont naturellement portées à soigner leur dernier-né. Aux volontaires du service médical, éducatif et social à insister (elles le font déjà) sur la nécessité de mieux éduquer tous leurs enfants, sevrés ou non. Réceptives, elles feront l'effort supplémentaire qui leur sera demandé, d'autant plus qu'elles auront le temps de le faire par suite des facilités qu'on leur procure dans leurs travaux ménagers.

3. Ni les hommes, ni les femmes ne refuseront de travailler aux champs communautaires ou d'y contribuer pécuniairement si on leur montre les avantages que le village retirera de la vente des récoltes, avantages qui seront pour le bien de tous (eau, ar-